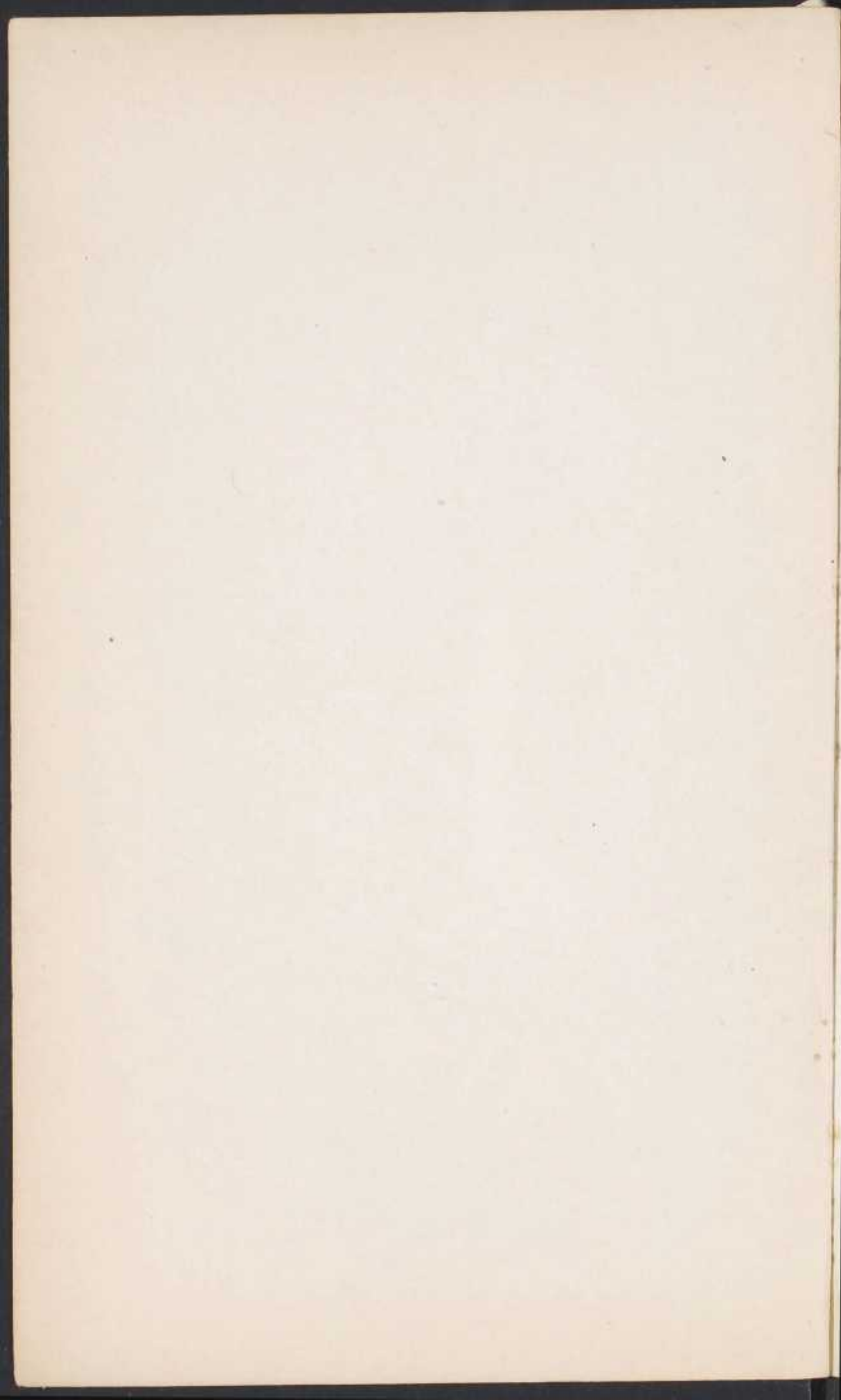
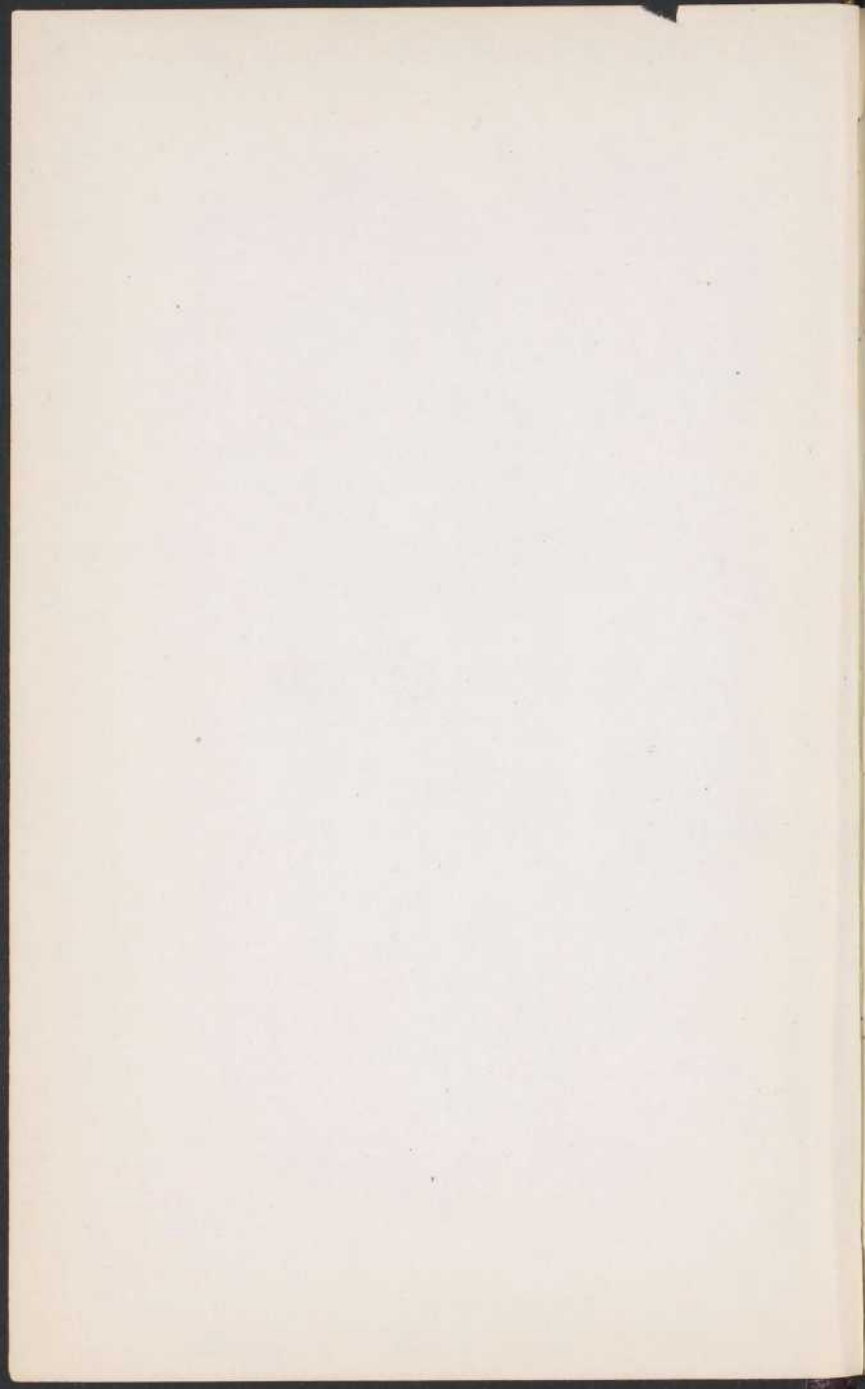


BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL



80
Π'
VB.





L'Utile et le Futile

DU MÊME AUTEUR

- Vingt ans après*, récit humoristique de voyage (1909)
- Les Joyeusetés d'un trentenaire*, recueil d'anecdotes joyeuses..... (1914)
- Les médailles décernées aux Indiens*, étude historique et numismatique..... (1916)
- Traité d'art héraldique*, explication de la science du blason, suivie d'un dictionnaire de ses termes (1918)
- Chalet des Brises*, journal de vacances..... (1919)
- La ville aux clochers dans la verdure — The City of Spires in the Green*, guide historique et statistique de Montréal (bilingue)..... (1923)
- La Chanson Canadienne*, origines et évolution de la chanson française au Canada..... (1928)
- Les Flâneries d'un touriste*. — Première partie : *Croquis montréalais* (avec illustrations en couleurs) (1929)
- Dîner en musique*, fantaisie gastronomico-musicale en deux actes..... (1930)
- Trois Docteurs*, compte-rendu des fêtes de collation de grades universitaires..... (1936)
- Les Ramezay et leur château*, étude historique de la famille canadienne de Ramezay et du manoir qui porte son nom..... (1938)
- Procédure des Assemblées délibérantes*, manuel de procédure à l'usage des compagnies et sociétés (1939)
- Fleury Mesplet*, pionnier de l'imprimerie à Montréal ;..... (1939)
- La Chanson française à travers les siècles*, revue historique de ses auteurs et de leurs interprètes (1939)
- Operetta-dinner*, scénario anglais avec couplets français (1939)
- Les Ordres de Chevalerie religieuse au Canada*, revue historique et relevé onomastique..... (1940)
- In chordis et organo*, histoire d'une famille d'organiers, suivie de *Mon clocher*..... (1940)
- Seigneurs et censitaires*, histoire du régime seigneurial au Canada..... (1941)
- Le Vieux Montréal*, abrégé historique de la fondation de Montréal..... (1942)
- Ville Mystique*, exposé de la mysticité des fondateurs de Ville-Marie..... (1943)

57
505
1725
victor morin

L'utile et le Futile

Si tu es pauvre, prends tout ce
qui peut t'être utile; si tu es
riche, contente-toi du futile.
Quant à moi, le tout me suffira.

(Axiome allemand)

BIBLIOTHÈQUE

SAINTE-SULPICE

Les Editions Bernard Valiquette
Montréal, 1943

Droits réservés par l'auteur, Canada 1943.

*Il a été tiré de cet ouvrage 100 exemplaires
numérotés à la presse de 1 à 100.*

PS
7526
047485
1943

BIEN-ÊTRE
SANTÉ

AU LECTEUR

Converser avec un interlocuteur invisible ou problématique peut engager l'auteur dans une aventure hasardeuse, mais ce risque n'est pas sans avantages ; si le lecteur ennuyé bâille ou ferme son livre, l'auteur peut continuer à pérorer sans que son amour-propre en soit blessé et le lecteur inconnu s'affranchit d'une corvée.

D'autre part, il peut arriver qu'un lecteur superficiel juge sommairement un livre sans s'arrêter à en pénétrer l'essence et qu'il condamne comme « futiles » des pages qui auraient pu lui être « utiles ». Rappelons-lui, à ce sujet, l'apologue que Lesage met dans la bouche de Gil Blas de Santillane, car il faut admettre qu'un auteur n'a pas uniquement passé des veilles à écrire pour le simple plaisir de noircir du papier :

« Deux écoliers, dit-il, allaient ensemble de Penafiel à Salamanque. Se sentant las et altérés, ils s'arrêtèrent au bord d'une fontaine qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. Là, tandis qu'ils se délassaient après s'être désaltérés, ils aperçurent par hasard, auprès d'eux, sur une pierre à fleur de terre, quelques mots déjà un peu effacés par le temps et par les pieds des troupeaux qu'on venait abreuver à cette fontaine. Ils jetèrent de l'eau sur la pierre pour la laver, et ils lurent ces paroles : ICI EST ENFERMÉE L'ÂME DU LICENCIÉ PIERRE GARCÍAS.

Le plus jeune des écoliers, qui était vif et étourdi, n'eut pas achevé de lire l'inscription, qu'il dit en riant de toute sa force : « Rien n'est plus plaisant ! Ici est enfermée l'âme... une âme enfermée !... Je voudrais savoir quel original a pu faire une si ridicule épitaphe ». En achevant ces mots, il se leva pour s'en aller.

Son compagnon, plus judicieux, dit en lui-même : Il y a là-dessous quelque mystère; je veux demeurer ici pour l'éclaircir. Celui-ci laissa donc partir l'autre et, sans perdre de temps, se mit à creuser avec son couteau tout autour de la pierre. Il fit si bien qu'il l'enleva. Il trouva dessous une bourse en cuir, qu'il ouvrit. Il y avait dedans cent ducats, avec une carte sur laquelle étaient écrites ces paroles en latin : SOIS MON HÉRITIER, TOI QUI AS EU ASSEZ D'ESPRIT POUR DÉMÊLER LE SENS DE L'INSCRIPTION, ET FAIS UN MEILLEUR USAGE QUE MOI DE MON ARGENT. L'écolier, ravi de cette découverte, remit la pierre comme elle était auparavant et reprit le chemin de Salamanque avec "l'âme" du licencié.

Qui que tu sois, ami lecteur, tu vas ressembler à l'un ou l'autre de ces deux écoliers. Si tu lis mes aventures, sans prendre part aux instructions morales qu'elles renferment, tu ne retireras aucun fruit de cet ouvrage; mais si tu les lis avec attention, tu y trouveras, suivant le précepte d'Horace, l'utile mêlé avec l'agréable. »

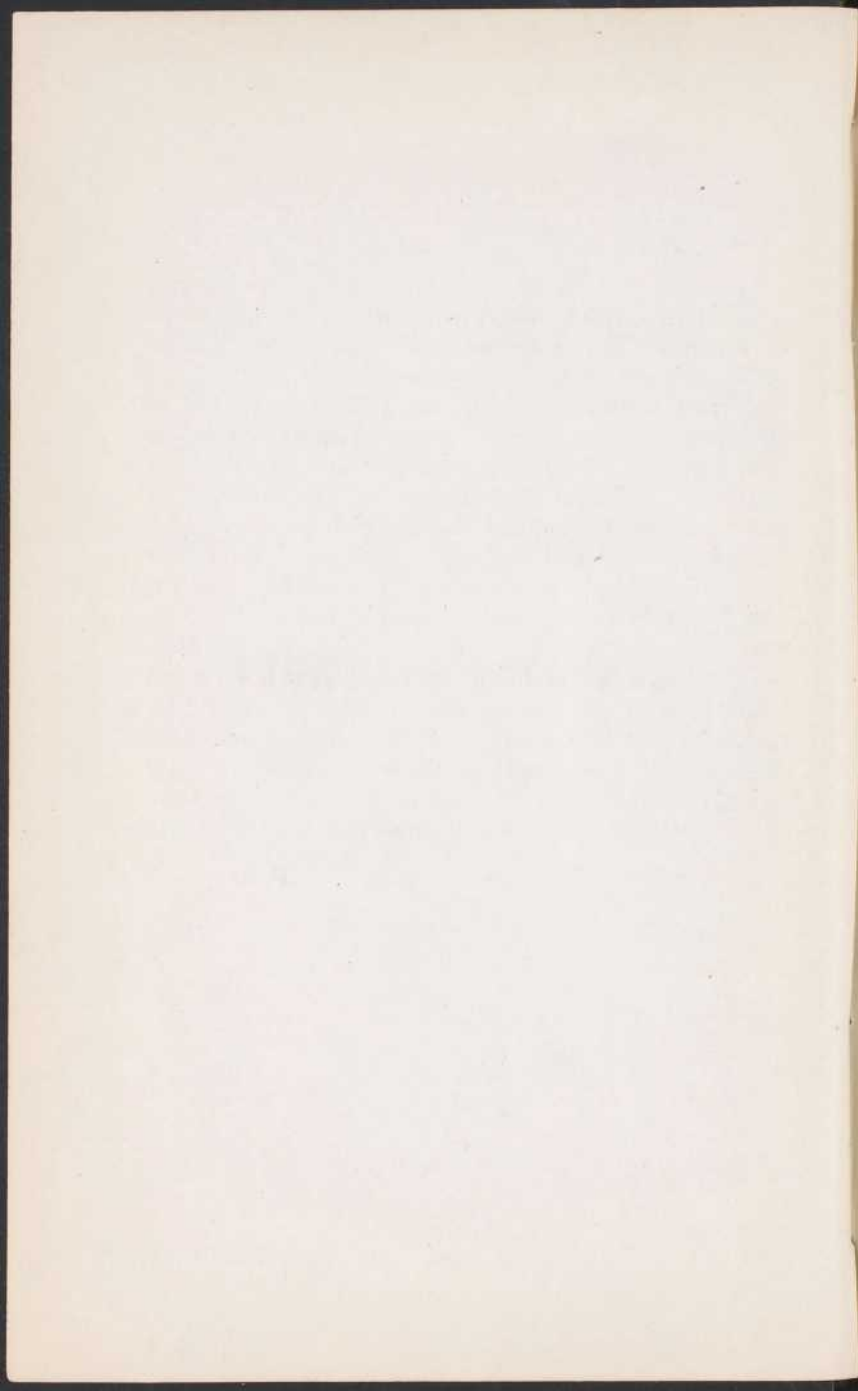
Il en est ainsi, cher lecteur, du livre que je te présente. Inutile de signaler à ton attention ce que

tu pourras y trouver *d'utile*; mais, même ce qui pourrait te paraître *futile*, comporte un enseignement. Il te suffira d'y réfléchir à l'exemple de l'écolier judicieux pour en faire ton profit.

Cependant, les goûts diffèrent ; l'homme de lettres et l'homme d'affaires ne mesurent pas une oeuvre à la même aune. Si l'un trouve plaisir et profit dans un livre que l'autre a jugé frivole ou ennuyeux, c'est parce que la Providence a établi, dans sa sagesse, une heureuse diversité dans l'attribution des qualités humaines et, pour en assurer l'équilibre harmonieux, Elle a mis en jeu la loi des compensations.

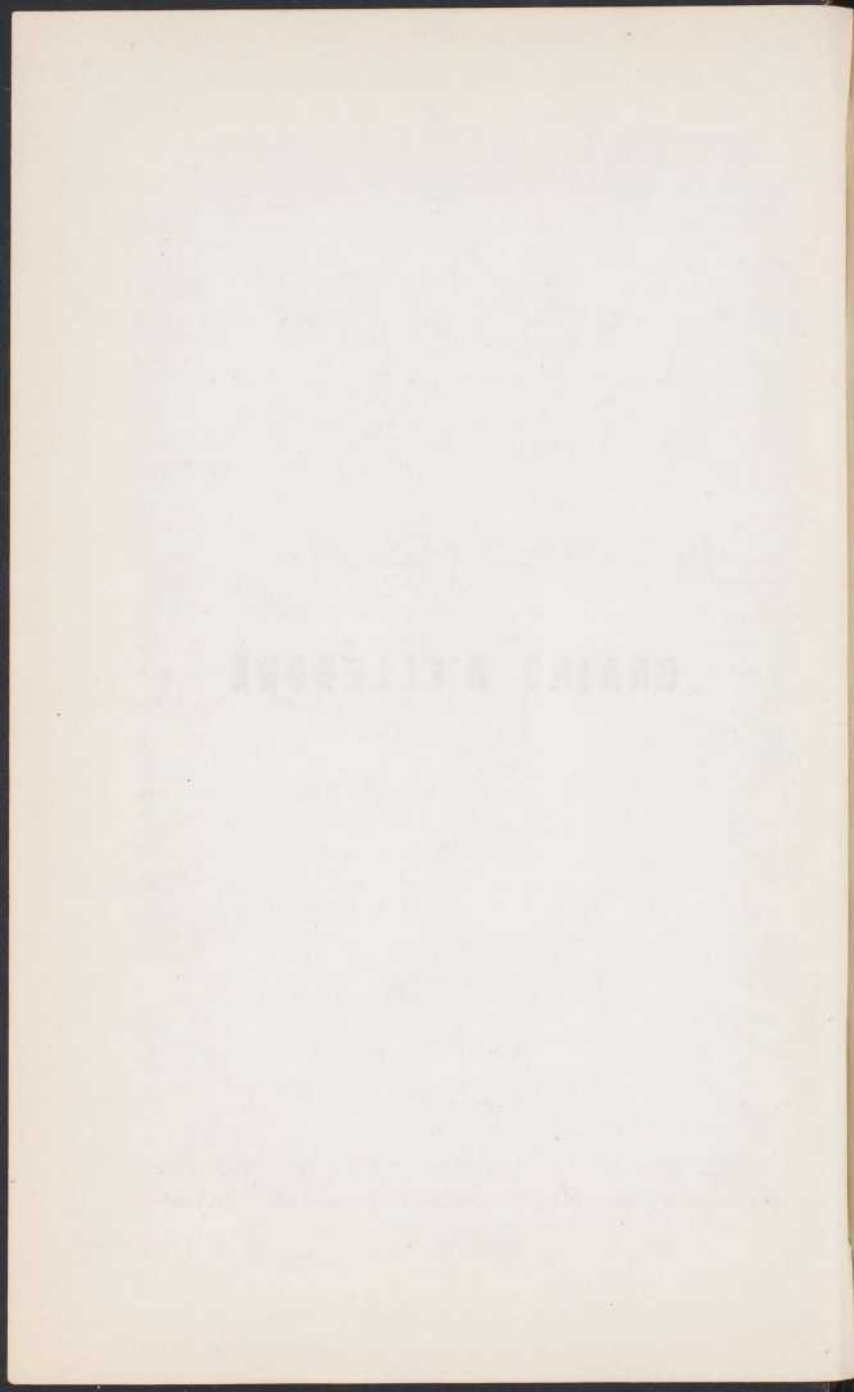
Si rien ne te plaît, de prime abord, dans la mosaïque de ces pages, ne te hâte pas de fermer le livre en maugréant. Songe plutôt que d'autres y prendront peut-être plaisir et ne les accable pas de ton mépris. Rappelle-toi le testament du licencié Garcias et dis-toi que peut-être, en y réfléchissant, tu arriveras à faire la distinction entre : L'UTILE ET LE FUTILE.

V. M.



— I —

GRAINS D'ELLÉBORE



GRAINS D'ELLEBORE

(pour les éphèbes de 15 à 75 ans)

*Souvent notre bon sens malgré nous s'évapore
Et nous avons besoin tous d'un grain d'ellébore.
(Regnard).*

Un tout petit recueil de conseils, publiés en langue anglaise par le colonel Hunter il y a quarante ans, m'a fourni la preuve que le poète a raison. « *Nous avons besoin tous d'un grain d'ellébore* » ; en théorie c'est admis ! Mais en pratique, en sommes-nous bien convaincus ? Comme à l'audition du sermon dominical, ne croyons-nous pas que le doigt accusateur pointe uniquement vers le voisin ?

Pénétré de cette pensée, je serais en conscience de ne pas ajouter mes observations à celles de l'excellent colonel pour offrir à mes compatriotes une poignée d'axiomes que je me suis bien gardé d'observer et qu'ils ne suivront pas plus, car l'expérience est une huile de ricin que chacun doit ingurgiter pour en apprécier le salutaire effet.

Cet avertissement donné, je livre ici gratuitement la quintessence de ma panacée :

Réfléchir

Le président d'une grande compagnie faisait un jour visiter son établissement à un client important.

Arrivé au bureau du régisseur, il entr'ouvrit doucement la porte et l'aperçut, bien calé dans son fauteuil, les pieds sur son pupitre, et lançant au plafond des nuages de fumée. Se retirant aussitôt sans bruit, il dit à son visiteur stupéfait : « Ne le dérangeons pas ; un rêve de cette nature nous a valu \$40,000. la semaine dernière ».

De fait, le salaire d'un homme se mesure à l'efficacité de son cerveau s'il est meneur d'hommes, ou au rendement de ses muscles s'il est simple manoeuvre. Mais pour que l'effort, même musculaire, puisse donner des résultats satisfaisants, il faut qu'il soit tout d'abord dirigé par la réflexion ; avant de soulever un fardeau, il faut examiner de quelle façon s'y prendre afin d'obtenir l'effet désiré.

Dans l'emploi de son temps, l'homme d'affaires avisé ne pourra mieux faire que de consacrer un quart d'heure chaque soir, dans le calme de la solitude, à faire la revue du travail de la journée, séparer le bon grain de l'ivraie et dresser son programme pour le lendemain. S'il ne le fait pas, il s'expose au sort d'un marchand qui ne tiendrait pas de livres, ne ferait jamais d'inventaire, et paierait ses comptes en puisant dans le tiroir sans savoir au juste ce qu'il y a.

Le cerveau

Si vous voulez réussir, comptez principalement sur votre cerveau et votre constance au travail. Le nom ou la fortune dont vous avez pu hériter serviront sans doute à vous faire ouvrir quelques portes, mais

vous ne tarderez pas à vous y pincer les doigts si vous croyez que ces deux leviers sont infaillibles.

L'homme bien équilibré sait que pour élever solidement un édifice, il faut donner encore plus de soin aux assises qu'à la charpente. Travaillez en profondeur et vous monterez d'autant plus sûrement en hauteur. Mettez votre intelligence en oeuvre pour élaborer vos plans; utilisez-la plus soigneusement encore pour édifier.

Mais faites surtout appel à votre sagesse pour conserver.

Le jugement

Dans quelque genre d'affaires que vous vous lanciez, vos efforts seront stériles si vous ne les conduisez avec jugement. Sans lui, vous pourrez réussir en quelques occasions, par veine inespérée ou par un travail opiniâtre; mais seul un homme de jugement pourra compter sur des succès répétés, pour la simple raison qu'il ne se lancera pas inconsidérément dans une aventure risquée.

Entraînez-vous d'abord à calculer froidement les chances et les risques d'une entreprise — surtout ceux-ci — et s'ils vous semblent l'emporter sur celles-là, n'y touchez pas. Une fois votre décision prise, travaillez d'arrache-pied à son succès; ne vous laissez pas décourager par quelques revers auxquels vous pourrez être en butte; faites chaque soir la revue de votre travail et des erreurs que vous avez

pu commettre, afin de les éviter le lendemain ; puis délassiez-vous, sans vous en tracasser davantage.

Le succès ne manquera pas alors de couronner vos efforts, car il est l'apanage exclusif de l'homme de jugement.

La volonté

L'avenir est à ceux qui « veulent » et non pas à ceux qui « désirent ».

Combien de fois n'avez-vous pas entendu des « ratés » dire de celui qui a réussi : « C'est un chanceux », ou : « Je voudrais bien être à sa place » ! S'ils pouvaient seulement soupçonner la somme de calcul et d'énergie que ce « chanceux » a mis en oeuvre pour atteindre le succès, ils ne voudraient même plus « être à sa place » !

Quand il ne s'agirait que de dire « non » pour éviter une erreur, ils n'ont même pas la force de l'articuler.

La ponctualité

Une des principales conditions du succès dans la vie, c'est de tenir scrupuleusement ses engagements.

Si vous vous trouvez dans l'obligation impérieuse d'escompter un billet de banque, vous verrez sur la formule qu'on vous fera signer : « A telle date, je *promets* payer » ; si vous remplissez cette promesse au jour dit, votre crédit sera bien noté et vous pourrez vous en prévaloir avec avantage au cas de besoin. Si vous ne pouvez payer le tout, montrez-vous quand

même, expliquez franchement les raisons qui vous ont empêché de rencontrer cette échéance et donnez ce que vous pouvez en acompte. On constatera que votre parole n'est pas un vain mot.

Mais si vous évitez de paraître, si vous « oubliez » l'échéance, soit parce que vous n'avez pas d'argent ou pour toute autre cause, soyez sûr que votre créancier ne l'a pas oubliée et qu'il s'en souviendra longtemps. La foi dans vos promesses sera irrémédiablement compromise.

Dans une autre sphère d'action, on prend rendez-vous avec un homme d'affaires pour une transaction importante ou avec des collègues pour une assemblée délibérante et on leur fait perdre un temps précieux à nous attendre. C'est une promesse violée qui indispose ceux qui en sont les victimes.

Au soir de sa vie, sir George Drummond, président de la Banque de Montréal, recevait les félicitations de ses collègues sur sa carrière fructueuse et sur la belle fortune qu'il avait amassée. — « Je vous remercie leur dit-il, mais je serais encore plus à l'aise si je n'avais pas perdu tant de temps à attendre mes collègues aux assemblées de mes conseils d'administration ».

La tenacité

Avez-vous déjà pêché à la ligne ? Assurément, soit à dix ans dans le ruisseau du moulin, soit à quarante ans dans les lacs des Laurentides, ou même à soixante ans sur le bord de la rivière en face de votre village.

Alors, si le poisson n'a pas mordu au moment de jeter votre ligne à l'eau, avez-vous fait une colère noire, maudissant la pêche et les poissons et jurant que jamais plus vous n'y reviendriez ? Non ; vous avez d'abord étudié soigneusement quel endroit vous paraîtrait le plus favorable, puis vous avez patiemment tendu l'appât jusqu'à ce que votre persévérance fût pleinement récompensée d'une « brochetée » de poissons.

Il en est ainsi dans la vie pour toutes vos entreprises. Si vous voulez réussir, ne faites rien à la légère, étudiez soigneusement à l'avance vos chances de succès ; une fois votre plan de campagne arrêté, prenez vos dispositions et, quand vous vous serez mis à la tâche, persévérez, persévérez encore avec une confiance inébranlable sans vous laisser abattre par quelques échecs passagers.

Si modestes que soient vos *aspirations* vous ne les réaliserez pas sans *transpiration*, et c'est heureux qu'il en soit ainsi, car autrement vous n'en jouiriez pas avec *appréciation*.

Ne vous laissez jamais abattre par un premier insuccès. La Fortune est une coquette avide de flatteries persistantes ; si vous désirez sa conquête, sachez qu'il faudra vous résoudre à lui faire une cour acharnée et même à subir nombre de rebuffades et d'humiliations avant qu'elle vous accorde un sourire.

Je ne suis cependant pas prêt à dire qu'elle doit être l'unique objet de vos convoitises. Loin de là ! Vous trouverez dans les satisfactions intellectuelles et morales des jouissances qui sont infiniment supérieures à sa possession ; mais, ici encore, c'est seulement par une invincible tenacité que vous pourrez les acquérir.

Le succès

Vous avez assurément l'ambition de réussir dans la vie. Peut-être même celle de devenir échevin ou marguillier !

Songez alors que vous vous préparez bien des déboires. Il vous faudra parfois risquer le tout pour le tout, et vous perdrez souvent votre mise.

L'homme qui réussit sans avoir froidement calculé ses risques est d'abord un « plongeur », et quatre-vingt-quinze pour cent de ceux qui s'obstinent à plonger finissent par ne plus remonter à la surface. Si vous êtes gratifié d'un bon estomac et d'une intelligence ordinaire, contentez-vous de gagner assez pour faire vivre honnêtement votre famille et pour aller au cinéma de temps en temps !

La prospérité

Rien n'est plus difficile à supporter que la prospérité.

A moins que vous ne soyez doué d'une force de caractère et d'une perspicacité rare, vous pourrez difficilement éviter les écueils dont elle est parsemée. Vous devrez vous résigner à n'avoir plus d'amis sincères mais à n'être entouré que de flatteurs intéressés. On vous invitera à de fréquents dîners et on vous demandera d'y prononcer des discours. On vous élira aux conseils d'administration de nombreuses compagnies et associations qui songeront surtout à votre magot. Sous prétexte de vous demander conseil ou de vous offrir des placements avantageux, on

cherchera constamment à vous tirer des carottes ou à vous entraîner, par flatterie, dans des entreprises échevelées !

Dieu fasse que vous puissiez résister, car le plus grand ennemi d'un homme qui est prospère, c'est l'orgueil ! Il ne tarde pas à croire que son habilité est la seule cause de son succès, et son ambition le portera peut-être à dépasser les limites de la prudence. A ce moment critique, adieu fortune et faux amis, l'édifice qu'il a mis toute une vie à construire ne tardera pas à s'écrouler !

Du moment qu'on a gagné suffisamment pour élever sa famille et pourvoir aux jours d'adversité, à quoi sert un surplus inutile ! On ne peut habiter plus d'une maison à la fois, ni manger plus que l'appétit ne le permet ; et à moins d'employer le superflu en oeuvres utiles, je ne vois pas à quoi il peut servir.

Le patron

« Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier ». Cet axiome est constamment resté vrai depuis la création de l'homme.

Tel est né pour diriger, tel autre pour exécuter ; c'est en vain que vous tenterez de passer à celui-ci le bâton du commandement, il le tiendra toujours trop gauchement pour être respecté. Par contre, le chef devra connaître à fonds tous les détails des travaux qu'il veut faire exécuter ; il sera d'autant plus compétent à remplir sa fonction qu'il y aura monté en partant du bas de l'échelle.

Il sait que, pour réussir, il lui faut prêcher d'exemple; être bon pour ses employés; les conduire avec une main de fer gantée de velours; s'intéresser à eux, même en dehors de leur tâche journalière; se pencher sur les misères de leur vie et chercher avec eux les moyens d'y remédier; leur faire comprendre qu'ils font, tous ensemble, partie intégrante de l'entreprise et que le succès en repose sur une franche collaboration.

En un mot, il doit leur démontrer qu'il est au-dessus d'eux, mais seulement de la tête, et qu'en dehors du commandement le Créateur a pétri tous les hommes avec la même argile.

L'employé

« L'employé qui ne travaille que tout juste pour le salaire qu'il reçoit ne doit jamais s'attendre à recevoir plus que la valeur de son travail ».

Voici un axiome que les associations ouvrières se gardent bien de prôner dans leurs réunions. Pour elles, un homme en vaut un autre; c'est une machine, et ce principe est à la base de toutes leurs objections contre le génie inventif appliqué à la mécanique. Il y a pourtant de bons ouvriers qui exécutent leur travail avec intelligence et précision, tandis que d'autres seront réfractaires à toutes opérations. Passe encore, si l'exécution n'est pas volontairement mauvaise par haine du bourgeois! Ceux de la première catégorie trouveront toujours un emploi rémunérateur; les autres prêcheront la haine des classes autour des tables de

cabarets !

Les statistiques nous démontrent que quatre-vingt-dix pour cent des capitalistes ont débuté modestement dans la vie, mais qu'ils ont peu à peu gravi le sentier de la prospérité par une énergie clairvoyante et par une persistance incessante au travail. Les rares exemples que nous en avons sous les yeux le prouvent à l'évidence.

Plaignons le « fils à papa » qui a hérité d'une entreprise florissante ; il sera bientôt sur le fumier de Job.

Le travail

Rien ne vaut mieux pour l'homme, au moral comme au physique, qu'un travail bien équilibré.

Le rêve secret de la plupart des hommes, c'est de travailler ferme jusqu'à l'âge de cinquante ou soixante ans, puis se retirer des affaires afin de savourer à loisir le crépuscule de l'existence. L'homme se trompe en faisant ce calcul comme en bien d'autres cas, hélas ! et la Providence se charge heureusement de rétablir l'équilibre en forçant ces rêveurs à blanchir sous le harnais.

L'homme est fait pour travailler, et c'est heureux pour lui. Il vivra plus longtemps et s'ankylosera moins vite à peiner qu'à croupir dans l'oisiveté.

Voyez le parvenu retiré des affaires après fortune faite et dites-moi franchement s'il est un sort pire que le sien. Il ne sait à quoi employer son temps ; il devient insupportable à la masse ; les gens sérieux

le fuient, car il leur fait perdre un temps précieux ; pour se distraire, il va voir passer le train, se rend ensuite au bureau de poste où il ne reçoit jamais autre chose que son journal ; il tâche d'accrocher quelqu'un à qui il pourra parler de ses rhumatismes. En un mot, il se meurt d'ennui, et combien d'années pourra-t-il résister à ce régime ? A peine le temps de se préparer à mourir.

Quant à l'héritier désœuvré d'une belle fortune, l'entrepreneur de pompes funèbres a déjà écrit son nom dans son agenda. La bombance, les parasites intéressés et la chandelle brûlée par les deux bouts, ne tarderont pas à avoir raison de sa fortune comme de sa triste existence !

Le travail est nécessaire au jeune homme pour vivre et au veillard pour rester jeune en dépit des années. Le travail est encore le don le plus précieux que Dieu aît fait à l'homme.

Le moindre effort

L'écolier qui ne poursuit ses études qu'en donnant juste assez pour ne pas rater sa classe continuera, neuf fois sur dix, à faire ainsi dans toute sa carrière.

S'il devient ouvrier, il fera son travail à l'instar d'une machine sans chercher à en comprendre la portée, et encore moins à l'améliorer. S'il devient fonctionnaire ou employé, il aura constamment les yeux sur la pendule pour guetter l'heure du départ et sera tout surpris que son salaire reste au même chiffre tandis que d'autres, plus diligents, ont des augmenta-

tions. S'il aborde une profession, il ira demander conseil à un confrère ami au lieu d'augmenter ses connaissances en piochant ses auteurs.

Ces « flancs-mous » réussiront-ils dans la vie ? Assurément non, direz-vous sans hésiter. Et pourtant ! Vous les entendrez maudire le sort qui les a fait naître sous une mauvaise étoile !

Les dettes

Un savant professeur à la Faculté de Droit de mon université terminait chaque année ses cours en disant : « Piochez votre code sans relâche et ne faites pas de dettes ».

Cet enseignement vaut tout un traité d'économie politique ; et pourtant... combien d'entre nous l'ont mis en pratique ?

Le jeune praticien a vu, dans sa clientèle, M. X. . . . , l'entrepreneur habile, ou M. Y. . . . , le financier avisé, faire des profits importants sur la construction ou la vente d'immeubles de spéculation ; il est tenté de faire comme eux, grâce à un paiement initial des plus modestes qu'on lui demande, alors que le solde de l'engagement qu'il contracte n'est payable qu'à des termes qui lui semblent tellement éloignés qu'il aura amplement le temps de réaliser son profit avant d'être appelé à les rencontrer. Hélas ! il ne sait pas encore, le pauvre, combien rapidement les années passent, et s'il a vu les succès de MM. X. . . . et Y. . . . , il n'a pas remarqué les déboires d'une infinité d'autres clients moins heureux. Il accumulera des hypothèques pendant

les années où il aurait pu épargner, et il s'éveillera à la réalité quand il sera trop tard pour réagir !

Plus pénible encore est le sort du spéculateur qui s'imagine devenir millionnaire en quelques années, à l'exemple de MM. C... ou D..., en consultant le tableau des valeurs de bourse. S'il a encaissé, pour son malheur, quelques légers profits dès ses premières spéculations, c'en est fait de lui pour toujours et il traînera sa misère dans les salles de courtiers jusqu'à sa mort !

Le commerçant qui s'est laissé « coller », par un vendeur habile, un fonds de marchandises invendables, n'est pas plus exempt du sort fatal. Il donnera ses billets endossés par un ami complaisant, et, après quelques renouvellements, tous deux se rencontreront un jour chez le liquidateur des faillites.

Enfin, le petit employé, le modeste ouvrier, qui se laissent éblouir par l'appât des « facilités de paiement » de la vente à tempérament, voudraient bien pouvoir un jour sortir de cet enfer, mais ils y sont enlisés. Avant d'avoir acquitté leur dernier paiement, d'autres besoins se présentent, et c'est un engrenage dont ils ne réussiront jamais à sortir !

MORALE : Economisez ; ne dépensez qu'avec sagesse ; et surtout ne contractez pas de dettes. C'est le secret de vivre heureux.

Les bons vivants

Sous une apparence trompeuse, le bon vivant n'a rien du véritable ami. Il est de toutes les fêtes ; il

appartient à tous les clubs ; il sait mieux que tous autres organiser une partie de plaisir. Mais si l'occasion se présente où vous avez besoin d'un service sérieux, qu'aura-t-il à vous offrir ? Un large sourire et une bruyante poignée de main ! Que pouvez-vous attendre de plus ? C'est tout ce qu'il possède !

Comme la cigale, il a passé l'été à chanter et s'est trouvé fort dépourvu quand la bise fut venue. De loin, il vous apparaît nimbé d'une auréole, mais à mesure que vous vous en approchez son éclat s'estompe.

Evitez-le, et surtout plaignez-le, car tout ce qu'il possède, c'est le certificat qu'on lui décerne au cliquetis des verres : *«He is a jolly good fellow»* !

Les tracas.

Par une belle nuit d'été, un homme se tourmentait dans son lit sans pouvoir dormir. Sa femme lui en ayant demandé la cause, il lui dit qu'il devait un billet de \$1,000. à leur voisin d'en face, que l'échéance en arrivait le lendemain, et qu'il avait à peine le dixième du montant voulu pour le rencontrer.

—« Attends un moment, dit-elle, je vais régler cela ». Ouvrant la fenêtre, elle appelle le créancier dont la maison était encore éclairée et lui crie : — « Je regrette de vous déranger, cher monsieur, mais c'est pour vous dire que mon mari sera totalement incapable de rencontrer le paiement de son billet demain ». Et, se tournant vers son conjoint : — « Maintenant, dit-elle, tu peux dormir en paix ; c'est lui qui va se tourmenter ».

Ne croyez-vous pas qu'on peut régler aussi simplement la plupart de nos tracas ? Il n'en existe que deux sortes : ceux qu'on peut circonvenir ou changer, et ceux sur lesquels nous n'avons aucun contrôle.

Quant aux premiers, nous n'avons pas à nous en préoccuper outre mesure, car nous pouvons les maîtriser. Nous avons subi des pertes d'argent ? Avec un cerveau et deux bons bras, nous en gagnerons d'autre. Un ami nous a tourné le dos ? Nous lui démontrerons bientôt qu'il a eu tort et son affection s'en accroîtra de tout son remords. Nous avons manqué une excellente occasion de succès ? Préparons-nous pour ne pas manquer la prochaine qui se présentera.

Quant aux autres, ceux que nous ne pouvons éviter ni diminuer, à quoi cela nous avancera-t-il de nous tourner le sang à leur sujet, si nous n'y pouvons rien ? Sans compter qu'en les ressassant continuellement dans notre esprit, nous leur donnons, sans nous en rendre compte, des proportions fantastiques ! Laissons-les venir avec sérénité ; courbons la tête sous l'orage, comme le roseau de la fable, lorsqu'ils fondront sur nous ; et quand ils seront passés, nous nous écrierons avec surprise : — « Quoi ! ce n'était que cela ? J'étais bien sot de me causer tant de tourments » !

Les tracas sont semblables aux rhumatismes ; ce n'est pas avec des liniments que vous les guérirez. Vous réussirez tout au plus à engourdir la douleur. Éliminez-en d'abord la cause ; elle est en votre propre constitution. Pour le rhumatisme, vous commencerez par neutraliser l'acide urique. Pour les tracas (*Ah*,

souffrance ! dirait Fridolin), je vous offre en trois éléments une panacée infailible :

*« Bien faire ;
Laisser faire ;
Ne pas s'en faire ! »*

Essayez, et vous m'en direz des nouvelles.

Le surmenage.

Un arc ne peut rester toujours tendu et une bête de somme a besoin de repos pour travailler sans s'épuiser. Pourquoi en serait-il autrement de l'être humain ?

Celui qu'une ambition mal comprise pousse à se courber sans repos sur la tâche quotidienne passe la première partie de sa vie à gaspiller sa santé pour atteindre la fortune et, quand il y a réussi, il passe l'autre moitié à sacrifier cette fortune afin de chercher à reconquérir une santé qu'il ne retrouvera jamais.

Tout doit s'équilibrer dans la vie, le travail comme le repos. Et si l'on me demandait une directive pour l'emploi de son temps, je n'hésiterais pas à proposer la règle de trois : un tiers de travail, un tiers de délassement et un tiers de sommeil. Tous ceux qui violent ce sage équilibre, soit dans un sens ou dans l'autre, en paient la rançon tôt ou tard !

Si vous continuez dans la soirée le travail du jour, vous dormirez mal et vous serez inapte à reprendre la tâche le lendemain. Si vous empiétez sur les heures de repos pour vous livrer au plaisir, vous vous éveillerez avec la « gueule de bois » et n'accomplirez rien

de bon. Et si vous restez trop tard au lit, vous connaissez le proverbe : « L'oiseau matinal est celui qui attrappe le ver ».

En un mot : soyez équilibré. Ce n'est pas *l'usage* d'une chose qui est mauvaise, quelle qu'elle soit, c'est *l'abus* qui est à blâmer.

L'optimisme.

Dans la vie comme dans la nature, il y a du soleil et des nuages, et si vous en faites le décompte, vous constaterez que les jours de beauté radieuse l'emportent de beaucoup sur les autres.

Sachez donc jouir des biens qu'une Providence généreuse vous a départis, sans vous troubler outre mesure des mécomptes que vous avez *subis* ou qui *pourraient* vous arriver. Vous savez pourtant que le soleil brille toujours au-dessus des nuages les plus sombres et qu'il réussira bientôt à les percer.

L'homme pleinement heureux est celui qui serait prêt à recommencer sa vie avec ses bons et mauvais jours. Etes-vous cet homme-là ? Si non, je vous plains sincèrement.

La vie est faite d'une suite ininterrompue de souvenirs et d'espairs. Si vos souvenirs se résument à des regrets de ce qui aurait pu être mais ne s'est pas réalisé, et si vos espoirs sont assaisonnés d'appréhensions, votre vie ne peut être que malheureuse, et c'est vous seul qui en êtes cause.

La différence qui existe entre un optimiste et un pessimiste se réduit à une question de vision. Expli-

quons cette énonciation de façon concrète par un exemple :

Un optimiste et un pessimiste sont attablés devant un repas copieux avec une excellente bouteille de vin dont il ont déjà savouré la moitié.

— « Hélas, dit celui-ci; vois donc : nous ne sommes qu'à la moitié de notre dîner et notre bouteille est déjà à moitié vide » !

— « Mais non, dit l'autre en mirant la bouteille ; vois donc : elle est encore à moitié pleine » !

Le pauvre est généralement optimiste ; il n'envie rien aux autres et vit heureux. Le pessimiste, bien que riche, n'en a jamais assez et coule ses jours dans la tristesse.

Je bénis le Ciel d'être optimiste et je le prie de vous accorder la même grâce.

La bonté.

Est-il rien qui procure plus de bonheur que de faire des heureux ? Et ce qui vaut encore mieux, c'est qu'il n'est pas besoin d'être riche pour cela. Une bonne parole, un sourire, une pression de main, valent souvent mieux qu'une aumône sous ce rapport.

Je ne connais pas de sort moins enviable que celui du millionnaire qui a passé sa vie sans autre affection que celle du gain, qui a même accumulé des haines et des ruines sur son passage, qui n'a jamais su sourire, ni surtout fait sourire ceux qui l'entouraient en leur adressant une parole bienveillante. Il a sans doute envoyé nombre d'offrandes de fleurs aux cercueils

de ses concitoyens morts avant lui. Mais n'aurait-il pas mieux valu qu'il embaume leur vie d'un peu de bonté que de leur manifester une sympathie acquise à prix d'argent au moment de leur mort ?

Un grand philosophe exprimait le désir qu'on pût résumer sa carrière en disant : « Il a arraché des chardons du sentier de la vie humaine pour les remplacer par des rosiers ». Cette oraison funèbre ne vaut-elle pas mieux que celle de nos financiers sur la tombe desquels on songe : « Il a récolté de riches moissons arrosées de sueurs et de larmes » ?

L'amitié

L'adversité est la pierre de touche de l'amitié. Nombreux sont les amis qui nous sourient dans les jours ensoleillés, mais combien nous en reste-t-il si le temps devient sombre ?

On est tout surpris de constater combien nos plus intimes ont alors d'occupations qui les éloignent de nous. Ils nous donnent une poignée de main obligatoire mais « regrettant qu'un devoir impérieux les appelle ailleurs »... et nous ne les revoyons plus ! A ce moment, le secours inespéré nous viendra peut-être du pauvre hère que nous avons obligé jadis et à qui nous n'avons plus songé.

La solide amitié ne se forme pas dans un jour. Comme le roc, elle s'édifie par une longue succession d'actes de minime importance qui concourent à révéler le caractère du véritable ami. Elle est basée sur l'estime et se fortifie par la gratitude.

Conservez - la précieusement quand vous l'aurez trouvée ; c'est un trésor qui ne peut se remplacer.

En résumé.

Si vous voulez mettre du soleil dans votre vie et du pain sur la planche pour vos vieux jours :

1. Usez de toutes choses avec modération.
2. Observez rigoureusement les dix commandements.
3. Choisissez vos amis pour leurs qualités morales.
4. Apprenez à dire « non » quand c'est nécessaire.
5. Respectez toujours la parole que vous avez donnée.
6. Ne vous faites pas de bile, mais ne vous ankylosez pas.
7. Ne dépensez pas d'avance l'argent sur lequel vous pouvez tabler.
8. Ne recherchez pas les carrières faciles, qui conduisent à l'inertie.
9. Prenez pour règle d'ajouter chaque jour quelque chose à votre compte d'épargne.

10. Ne prenez pas d'engagements que vous n'êtes pas absolument sûr de rencontrer.
11. Divisez chaque jour de votre vie en trois parties égales : travail, distraction, repos.
12. Renseignez-vous sur la profondeur et le degré de température de l'eau avant d'y plonger.
13. Rappelez-vous que la fortune s'acquiert souvent au détriment de la santé et parfois du bonheur.
14. N'achetez pas une chose dont vous ne sauriez que faire pour la seule raison qu'elle est bon marché.
15. Pour éviter le coulage en affaires, analysez soigneusement la rubrique étiquetée « Dépenses diverses » .
16. Résignez-vous à payer la valeur de ce que vous achetez ; autrement, vous n'aurez que la valeur du prix que vous payez.
17. Mettez en pratique les conseils d'un homme d'affaires averti de préférence à ceux d'un avocat de renom.
18. Soyez charitable et bon ; si vous ne pouvez donner d'argent, faites l'aumône d'une bonne parole ou d'un sourire.
19. Soyez accessible à tous, surtout si le succès vous a porté dans les sphères supérieures ; votre subordonné vaut peut-être mieux que vous.

20. Enfin, rappelez - vous que ce ne sont pas les torrents, mais les rivières paisibles qui apportent la fertilité.

En un mot, si vous voulez moissonner dans votre vieillesse, médicamentez - vous bravement de ces quelques grains d'ellébore en atteignant votre majorité.

Telle est la vie.

Si, tout de même, après avoir ingurgité la pharmacopée que je viens de triturer à votre intention, vous entendez dire en gravissant la colline de l'adolescence, mais surtout en dégringolant le versant de la veillesse :

(*Le Blasé*) — «La vie ne vaut pas la peine d'être vécue » !

(*Le Pessimiste*) — «Rien à faire ! c'est inutile ; je suis foutu » !

(*Le Misanthrope*) — «Ah ! les gueux ! si je pouvais les attraper » !

(*Le Fataliste*) — «Pourquoi fallait-il que je naisse sous cette mauvaise étoile » ?

(*L'Envieux*) — «Pourquoi donc celui-là a-t-il tous les succès ? Il ne vaut pas mieux que moi » !

(*Le Philosophe*) — «Après tout, la vie est un oignon qu'il faut bien éplucher en pleurant» .

Vous saurez du moins que ce sont là de purs radotages, mon cher Eliacin, et que votre vie sera telle que vous l'aurez orientée. Pour vous en convaincre, faites simplement le relevé de vos malheurs, de

vos jours de réelle tristesse, et, si vous êtes impartial, vous conviendrez qu'ils sont quantité négligeable dans votre existence.

Un rayon de soleil dans l'azur bleu du ciel, une fleur écarlate au milieu de la verdure, une goutte de rosée dans la fraîcheur du matin suffiront à chasser, si vous le voulez bien, les papillons noirs qui cherchaient à vous aveugler.

La pluie a gâté votre partie de golf ?

La banque a refusé d'escompter votre billet ?

Vous avez perdu votre élection ?

Un ami d'enfance vous a tourné le dos ?

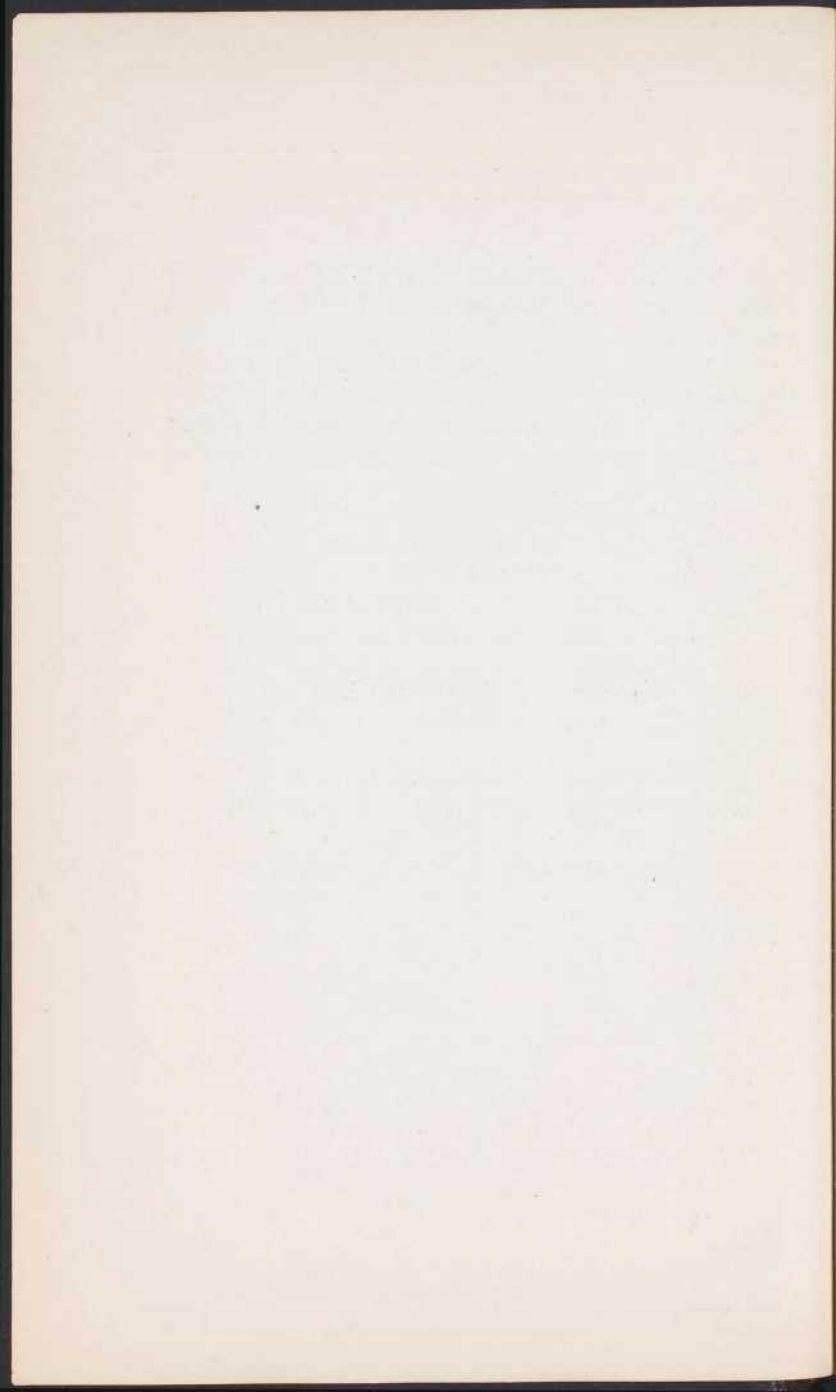
Songez donc que vous auriez pu vous casser une jambe.

Que vous auriez peut-être couru à la banqueroute.

Que vous auriez pu tomber dans un guet-apens d'apaches.

Qu'au lieu de tout cela, vous avez le gîte et le couvert et qu'une femme aimante vous attend au foyer conjugal.

Soyez optimiste, mon cher ami, c'est le secret de la vie !



— II —

MON BRÉVIAIRE

NOT RECORDED

MON BRÉVIAIRE.

On sait qu'en recevant l'onction sacerdotale, les ministres du Seigneur contractent l'engagement de réciter, chaque jour de l'année, le bréviaire approprié à la saison en cours. Il y a donc lecture différente pour le printemps (*pars Verna*), pour l'été (*pars Aestiva*), pour l'automne (*pars Autumnalis*) et pour l'hiver (*pars Hiemalis*), avec observance des diverses parties du jour (Matines, Laudes, Vêpres, Complies, Nocturne, etc), formant un cantique éternel de louange au Tout-Puissant.

Le profane (*vulgum pecus*) n'a qu'un bréviaire, divisé en deux parties; celle du *Travail* imposé par la sentence vengeresse « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », et celle du *Repos* qui lui apporte le courage et l'espoir.

C'est la prière qu'il doit adresser tous les jours à son Créateur.

Pour le Canadien qui ne connaît que deux saisons, suivant l'expression d'un loustic : L'HIVER (*pars Hiemalis*) et le MOIS DE JUILLET (*pars Aestiva*), ce bréviaire se borne aux hymnes du labeur pendant les onze mois d'hiver et du repos pendant le douzième.

Unité perdue dans l'armée militante, je m'efforce donc de chanter mon cantique aux différentes heures du jour, suivant les modalités qui me sont imposées par l'alternance des saisons de mon climat.

Et voici mon bréviaire :

(A) PAIRS HIEMALIS: LE TRAVAIL

MATINES

ANT. — *«Tu mangeras»*

La neige tombe en flocons moelleux depuis sept heures. Elle pose des hexagones irisés aux vitres de ma fenêtre.

Chaudement étendu sous l'édredon, j'écoute avec satisfaction le grincement d'une pelle d'acier sur l'asphalte du trottoir. C'est l'homme de peine qui me prépare une sortie entre deux murailles d'ouate blanche.

Une paresse frileuse me souffle à l'oreille de ne pas sortir du lit... mais le devoir me rappelle avec brutalité que les héritiers X... seront à mon étude à dix heures pour entendre lire le testament de leur oncle Alfred inhumé avant-hier et, d'un brusque mouvement, je rejette aux pieds les couvertures séductrices.

Pauvres héritiers ! Ce qu'ils vont être déconfits tout de même ! L'oncle Alfred était un malin ; il avait bien compris le sursaut d'affection que ses neveux et nièces lui prodiguaient tardivement depuis un mois et je ne manquerai pas de lui sourire approbativement dans ma barbe en terminant cette corvée qui m'oblige à frissonner en ce moment sous l'air frais du matin.

Neuf heures ! J'avale une tasse de café tout en

jetant un coup d'oeil sur le journal du matin. On a beau grossir les manchettes, c'est toujours infiniment la même chose. A force de démolir des armées et de couler des bateaux, on se demande comment il se fait qu'il en reste encore et avec quoi la guerre peut bien continuer ! Heureusement que les éditoriaux nous apportent un peu d'optimisme . . .

Bon ! Voici mon tramway. Il est bondé de passagers. La porte s'ouvre tout de même. «*A'beutt*» ! crie le conducteur au moment où je monte à mon tour. Je me demande ce que cela veut bien dire, mais je me rappelle avoir entendu crier «*All aboard*» au départ des trains de chemin de fer et je conclus que c'en est la traduction, car on sait que les conducteurs de tramway sont bilingues.

Du moins, c'est ce qu'ils nous disent.

Le mien m'en donne la preuve en arrivant à la rue Sherbrooke: «*Châbric*» lance-t-il en serrant les lèvres, et «*Séguéd'hinn*» à la rue Sainte-Catherine. C'est évidemment du bilinguisme condensé en un mot. N'importe; comprenne qui pourra !

La moitié du tramway se vide.

Je lâche le culeron de fer émaillé qui me servait d'appui et je trouve à m'asseoir en face de mes compagnons de peine sur la banquette longitudinale.

Dieu, que l'humanité est laide quand on s'arrête à l'examiner ! Et dire que le Créateur fut satisfait lorsqu'il s'arrêta à contempler son oeuvre le septième jour ! Il n'était vraiment pas difficile !

C'est vrai qu'il ne s'était servi que de boue et que, depuis six mille ans que son moule est en usage,

il n'est pas surprenant qu'il s'y produise quelques bavures !

Deux Israélites hirsutes causent avec animation ; je ne les comprends guère, mais à la façon dont ils mordent à pleine bouche dans les mots « *thou-ousand dollars* » je vois qu'ils parlent d'affaires...

Une grosse matrone conduit son mioche à l'école ; tous deux dégagent dans l'atmosphère un relent de taudis. L'enfance est toujours intéressante, c'est entendu, mais c'est qu'il est franchement dégoûtant votre marmot, ma bonne dame ; « à lui voir la figure, on jurerait qu'il n'a pas les pieds nets », dirait un brave curé de ma connaissance. Pour le moment, cela n'a pas d'importance, mon petit gars ; dans vingt-cinq ans tu seras peut-être ministre !...

Deux trottins ébouriffés se font des confidences : « *Oui, ma chère, il sait toutes les chansons de Bing Crosby et il m'emmène au Loew's tous les samedis soirs* » !...

Nous sommes rendus au terminus, et je descends du tramway à mon tour.

LAUDES

Au bureau, les héritiers X... sont tous rendus, les uns avec des figures de convoitise, les autres affectant un air dégagé...

Les pauvres ! J'évoque involontairement le souvenir de celui qui nous avait demandé de lui donner un verre d'eau et d'ouvrir la fenêtre, l'été dernier, dans

une circonstance identique afin de ne pas suffoquer de désappointement.

La lecture finie, quelques-uns posent une ou deux questions pour la forme et ils se défilent silencieusement, l'un après l'autre, comme au retour d'une élection perdue.

J'ouvre mon courrier ; il m'apporte un chèque pour compte professionnel et trois demandes de souscriptions à des oeuvres de bienfaisance. L'équilibre est instable, mais ces requêtes sont si éloquentes qu'il est impossible de s'y soustraire, même après l'écremage accompli par les impôts du gouvernement. J'appelle donc ma secrétaire et je lui dicte trois lettres bien senties pour exprimer mon empressement à souscrire à des oeuvres si généreuses.

J'en profite pour rédiger la déclaration d'actif et passif de la succession X... qui passe toute entière en oeuvres religieuses ; le percepteur des droits de succession la trouvera plutôt mauvaise, mais il aura toujours la ressource de se reprendre sur mon impôt de revenu et je sais qu'il ne m'oubliera pas !

Midi et demi. C'est l'heure d'aller déjeuner et celle de l'ajournement au palais.

Les plaideurs s'installent au restaurant avec des figures de révolutionnaires tandis que leurs avocats évitent de se regarder pour ne pas éclater de rire.

Je trouve une toute petite table inoccupée dans le tohu-bohu des entrées et sorties. Pourvu qu'un fâcheux ne vienne pas s'asseoir en face de moi pour commenter la température ou m'expliquer les erreurs de stratégie de nos chefs d'armées !

Un garçon de table prend ma commande et s'en va la hurler dans le guichet de la cuisine. Toute la salle est maintenant satisfaite, car elle sait que je me nourris de bifteck saignant et de chausson aux pommes.

Mes confrères anglais sont moins exhubérants, ils mastiquent leurs mets en silence comme s'ils accomplissaient un rite religieux.

Je vais faire un tour de rue avant de reprendre le collier. Les financiers, les marchands, les industriels ont tous fait comme moi ; inutile de tenter la moindre visite d'affaires. « *Monsieur est à son déjeuner*, répond invariablement la secrétaire, *il sera de retour à deux heures et demie* ». Elle semble même étonnée de me voir en ce moment ; « *Monsieur ne déjeune donc pas* ? » semble-t-elle se dire.

L'échevin Y... profite de ce loisir pour aller consulter le tableau des valeurs de bourse ; pauvre garçon, il finira par y laisser sa chemise !

Le docteur Z... rencontre le notaire B... à un tournant de rue : « *Tu ne connais pas la dernière* » ? lui dit-il en l'apercevant... et après quelques minutes de conversation confidentielle les deux amis se séparent en riant aux éclats.

VÈPRES

C'est maintenant l'heure du *labor improbus* qui nous permet de vaincre les plus grandes difficultés.

Le flandrin ne se fait guère idée de la somme de travail qu'on peut abattre de trois heures à cinq en

s'y mettant sérieusement. Examen de titres, opinions légales, rédaction d'actes, correspondance, tout s'expédie comme par enchantement et l'on est tout surpris que la journée ait été si courte !

Six heures ! Moment fatidique où toute la population se déplace comme si elle s'était trompée de quartier.

Tout le monde court avec frénésie sur la Place d'Armes pour attraper le bon tramway, mais c'est toujours le mauvais qui arrive.

Et pourtant, les voitures se suivent en files interminables, faisant résonner leurs timbres pour ne pas écraser les imprudents.

L'ouvrier, portant sa boîte à lunch au couvercle arrondi pour loger la bouteille thermos, frotte sa blouse maculée de saletés sur le manteau propre de la midinette exaspérée...

N'importe, on se hâte, on se bouscule, on s'enfourne dans le tramway béant jusqu'à ce qu'il soit bondé à en éclater.

« Prenez le char en arrière, crie le conducteur, il n'y a plus de place », et les portes se ferment.

Le lourd véhicule démarre ; les automobiles aux fanaux éblouissants s'arrêtent pour le laisser passer ; l'agent de circulation signale que la voie est libre et l'on part enfin vers la destination où nous attend le bonheur du foyer.

ANTIENNE. *« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ; et ta femme enfantera dans la douleur ».*

COMPLIES.

ANT. — «Mais une femme».

Pendant que je me suis esquiné à gagner le pain de ma famille au bureau, ma vaillante compagne de corvée accomplissait au foyer la part de labeur que le Maître de la vie lui a départie pour gagner aussi le pain quotidien.

Levée aux petites heures, le soin des enfants, les travaux du ménage, la préparation des aliments, l'économie vigilante du budget mis à sa disposition ont absorbé tous ses instants. La toilette et l'allaitement du poupon, suivis de la garde de son berceau; une course à l'étal du boucher pour choisir le morceau savoureux; une aumône à la pauvre qui vient lui exposer son infortune; un reprisage à l'habit déchiré; quelques messages téléphoniques aux fournisseurs et aux amies; la cuisson du dîner de famille; des directives à la bonne au sujet des travaux de son ressort, et nombre d'autres soins lui ont à peine laissé le temps de songer à elle-même et c'est tout juste si elle a pu s'asseoir un moment.

Mais, sur la tombée du jour, elle attend le retour de «l'époux» et, comme la vierge sage de l'Évangile, elle veut que la flamme de sa lampe brille d'un éclat lumineux lorsqu'il arrivera. Malgré sa fatigue, elle monte à sa chambre pour faire un bout de toilette et, lorsqu'un pas bien connu se fait entendre au dehors, c'est avec un sourire joyeux qu'elle accueillera celui qui n'a cessé d'occuper sa pensée.

NOCTURNE

Oh, la délicieuse soirée passée dans ma bibliothèque, entre mes vieux auteurs et mes amitiés nouvelles, après le labeur du jour !

J'accorde un petit quart d'heure à la lecture des journaux pour me tenir au courant de la voltige des diplomates européens, de la comédie de nos politiciens, des exploits de cambrioleurs et des mille riens dont ces messieurs remplissent leurs gazettes afin de justifier les trois sous qu'ils nous soutirent sous prétexte d'abonnement.

J'y trouve, hélas, assez souvent et avec une douleur plus ou moins stoïque, la nécrologie d'un camarade ou d'un concurrent dont je regrette d'apprendre si tardivement les perfections, puis... je renais à la vie véritable dans un monde irréel où me conduisent mes auteurs préférés. C'est l'heure exquise !

L'écho des conversations du dîner s'est graduellement affaibli. Chaque membre de la famille s'est isolé dans la pratique ardue de son violon d'Ingres. L'un se livre à ses études de critique littéraire sur les jeunes auteurs qui aspirent à monter en vedette; l'autre fait des recherches sur les perfectionnements de la photographie artistique; un troisième analyse des réactions chimiques, tandis qu'une admiratrice de Linnée dispose de façon impeccable les cartons d'un herbier, et qu'une autre étudie les problèmes de l'orientation professionnelle ou ceux des arriérés mentaux.

Ma femme est venue s'asseoir en face de moi pour écrire à sa fille éloignée une lettre où l'affection maternelle ne peut jamais arriver à mettre le dernier mot et, pendant que la pendule inexorable égrène les tic-tacs du temps qui s'envole, je vis des heures qui méritent vraiment d'être vécues car elles font oublier toutes les laideurs de la vie.

C'est l'heure exquise !

ANTIENNE. — *«Mais une femme viendra qui écrasera la tête du serpent; et l'humanité souffrante sera dans l'allégresse».*

(B) PARS AESTIVA : **LE REPOS**

Depuis deux jours, je suis à la campagne et c'est un enchantement qui s'avive d'heure en heure.

MATINES.

ANT. — *«Et le septième jour».*

Grasse matinée dans mon lit. Le soleil a bien tenté de me darder un rayon en pleine figure à travers l'érable qui protège ma fenêtre, tandis qu'un couple d'oiseaux bavards caquetaient sous la feuillée. J'ai fait le dormeur et le sourd ! Seul l'arôme du café matinal a pu me tirer du lit.

Mais aussitôt sur pieds, quelle promenade grisante dans l'air vivifiant ! Le ciel est d'une limpidité de cristal ; on peut même apercevoir au loin les sommets bleuâtres des Adirondacks. Du haut de mon plateau,

je vois la campagne s'étendre à mes pieds comme un tapis aux carrés multicolores, piqués çà et là de maisonnettes blanches et de bosquets sombres à travers lesquels se déroule le ruban d'argent du Richelieu.

Est-il vraiment concevable que la moitié du genre humain soit condamnée à vivre entre les murs enfumés d'une usine ou à se pencher sur des grimoires poudreux, quand le livre de la Nature est ainsi ouvert sous nos yeux !

LAUDES.

L'angélus du midi sonne au clocher rutilant qui pointe sa flèche d'argent vers le ciel.

La chaleur accablante se répand partout; il me faut chercher refuge sous la véranda.

Une cigale agite fébrilement sa crécelle. Un grillon réfugié dans un coin de l'âtre crisse ses longues pattes en une musique monotone. Un papillon volète en zig-zags dans l'air lumineux tandis qu'un colibri visite avidement toutes les fleurs de mon parterre.

Étendu dans ma berceuse, je lis paresseusement quelques pages de l'auteur préféré, mais bientôt la torpeur me gagne et le livre ami tombe au bout de mon bras alangui...

A ce bruit, ma chatte ouvre ses yeux d'or striés d'une raie sombre et retombe aussitôt dans sa somnolence...

Le soleil est au zénith et il fait chaud !

VEPRES.

Je vous rends grâces, ô Seigneur, des mets succulents dont vous avez garni ma table estivale.

Soyez béni d'avoir donné tant de saveur aux minuscules radis roses que je viens de croquer; d'avoir fait mijoter si délicieusement la cuisson à l'étouffée des haricots verts avec un carré de lard bien gras et des pommes de terre nouvelles; d'avoir emmagasiné une fraîcheur si délectable sous l'écorce picotée du concombre que je viens de cueillir au jardin; enfin d'avoir permis qu'un fromage raffiné flatte aussi agréablement les papilles de ma bouche humectée d'un café odorant.

Pour vous en marquer ma gratitude, ô Seigneur, je me livre à ce rite quasi religieux que les traditions monastiques ont établi sous le nom de « méridienne » et je m'endors paresseusement, comme Virgile « à l'ombre d'un hêtre », sous la caresse d'une brise rafraîchissante.

Après un long engourdissement, je secoue les pavots de ma torpeur et je lis un chapitre des *Lettres de mon Moulin* qui s'apparente au mieux avec la quiétude de l'heure, pour me plonger ensuite dans les banalités du journal que le facteur rural vient de déposer à ma porte.

Cependant, je sens bientôt le besoin de me dégourdir et, muni d'une canne à pêche avec amorces, je gravis le sentier de la montagne, car je connais là-bas un lac ombreux où des truites mouchetées s'ébattent près de la cascade d'une source voisine.

Traîtreusement posté dans un coin solitaire, je happe les trop confiants poissons que la fraîcheur de l'eau profonde attire vers leur perte et, après une heure de ce passe-temps, je rentre à la maison, fourbu, mais grisé d'air pur et de soleil.

J'étale quelques gardons sous les yeux admiratifs de mes enfants, mais j'insiste surtout sur la dimension des pièces qu'un hameçon défectueux m'a fait manquer !...

COMPLIES

Le soleil baisse à l'horizon. Déjà le mont Saint-Hilaire prend des teintes empourprées.

Assis sur sa faucheuse mécanique, un moissonneur achève lentement sa tâche et les épis se couchent en rangs serrés sur le sol uni. Hantise de gramophone ou réminiscence de radio, sa voix chaude et bien timbrée lance dans la majesté du soir l'hymne enchanteur « *O sole mio* », inconscient de la poésie qu'il évoque en ce moment.

Une fermière appelle son troupeau dans l'enclos d'en face et la musique argentine des jets de la traite se fait entendre sur le métal de la chaudière pour se perdre bientôt en bruit fourré dans la mousse du lait.

C'est l'heure du bain. Je plonge en profondeur dans l'eau fraîche de l'étang. Le sang fouette ma peau que la friction des serviettes achèvera d'activer. Un bout de promenade à grands pas met le comble à mon appétit et c'est avec un plaisir épicurien que je

prends place à table en humant le fumet d'un potage odorant.

Les engoulevents font la chasse aux moucherons dans le haut du ciel, lançant à pleins gosiers leurs cris de joie. « *C'est signe de beau temps* » dit l'aïeul et, regardant le soleil qui se plonge à l'horizon dans le feu d'une fournaise, il ajoute avec conviction : « *Il fera chaud demain* » !

NOCTURNE

Les planètes et les étoiles commencent à s'allumer dans le firmament assombri. Sirius, qui n'est éloigné que de sept trillions de lieues, rivalise en éclat avec Jupiter qui trône au haut de l'empyrée, tandis que Mars plonge son globe de sang à l'horizon.

Les rainettes gargarisent leurs mélopées chantantes que les ouaouarons ponctuent d'un meuglement de contrebasse en marquant la mesure à intervalles réguliers.

Les roquets engagent une conversation à bâtons rompus d'une ferme à l'autre dans le seul but, dirait-on, de s'entendre aboyer.

Voluptueusement, je respire la brise rafraîchissante en grillant une cigarette parfumée. Les lucioles promènent leur phosphorescence intermittente dans la prairie.

Les chauve-souris volètent capricieusement à la chasse des moustiques et je les en bénis car je ne tiens pas particulièrement au rôle de « donneur de sang » à ces bestioles.

Une lueur rougeâtre annonce la montée du globe de la lune à l'est de la montagne et j'observe sa course à travers les nuages comme une barque qu'on verrait tour à tour apparaître et disparaître sur les vagues de la mer.

Bientôt cependant, la brise fraîchit ; c'est une invite à entrer au vivoir à seule fin d'allumer quelques buchettes et de grouper la famille en demi-cercle autour de la cheminée qui pétille. La flamme capricieuse brille et s'amortit tour à tour en lançant des étincelles quand les tisons tombent des chenets.

L'air pur alourdit nos paupières et nous ne tardons pas à songer aux douceurs de l'oreiller. C'est l'heure du sommeil.

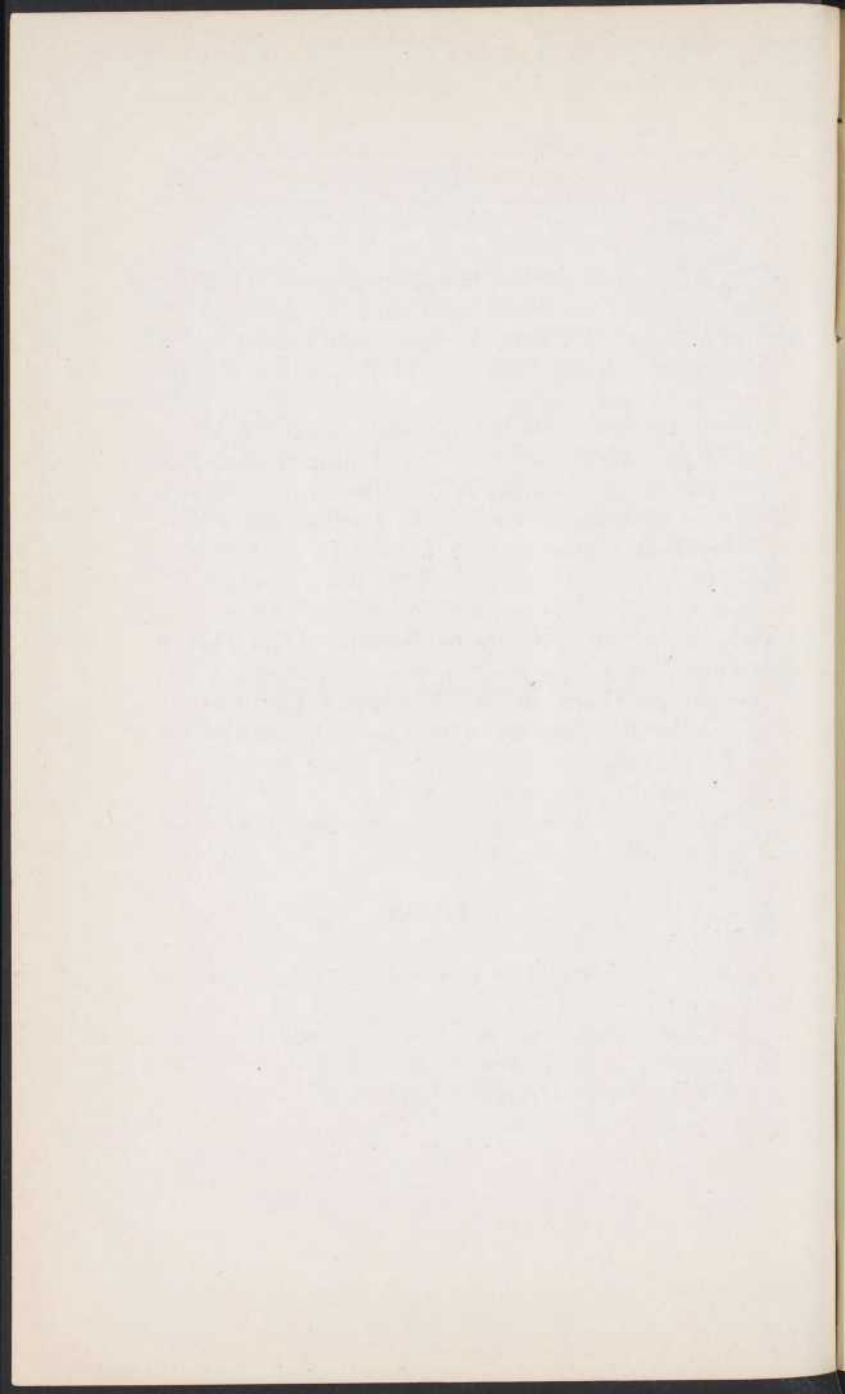
Chacun se retire en sa chambrette aux rideaux fleuris et bientôt les têtes alourdies oublient tout ce qui les environne pour se lancer dans les régions chimériques du royaume des rêves.

ANTIENNE. — *«Et le septième jour, ayant contemplé son oeuvre ; il se reposa».*

(C) ORAISON

Ainsi la vie s'écoule en des alternatives de travail et de repos.

Béniſsons le Seigneur qui nous a préparé ces joies, mais ne nous laissons pas amollir dans une oisiveté condamnable afin de mériter un jour le bonheur qui ne finira jamais.



— III —

SA MAJESTÉ LE LIVRE

LA MAJESTÉ DE LA REINE

SA MAJESTÉ LE LIVRE.

« *Après le plaisir de posséder des livres et d'en jouir à la fois comme simple amateur et comme studieux, je ne connais guère de plaisir plus vif que celui d'en parler* ». Ainsi s'exprimait Charles Nodier, le plus délicat, le plus averti des bibliophiles et c'est parce que tous mes lecteurs partagent ce plaisir qu'ils me permettraient bien, j'en suis sûr, de causer pendant quelques instants de la puissance fascinatrice de cet ami constant dans la bonne ou la mauvaise fortune :
LE LIVRE.

Les moralistes nous enseignent que la parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée, et les humoristes ajoutent que la femme en fait usage pour déguiser la sienne. Si la chose était vraie, je dirais que ce n'est tout de même pas l'apanage exclusif de son sexe et je me plaindrais quand même à rendre hommage au chef-d'oeuvre de la création, car non seulement la femme se sert admirablement du don de la parole, mais encore elle n'a pas d'égal quand il s'agit de fixer par écrit les sentiments qui l'animent, de diagnostiquer une situation, ou même de raconter les banalités de la vie courante. Je n'en veux pour exemple que les lettres de Madame de Sévigné et les peintures de mœurs de la comtesse Gyp.

Avant l'invention de l'écriture, on recourait aux symboles pour exprimer sa pensée. C'est ainsi que Jacob érigea un monceau de pierres pour rappeler

son traité d'alliance avec Laban, et que les Indiens d'Amérique tressaient des grains de porcelaine avec dessins variés pour exprimer les événements importants de leur vie publique.

Les Egyptiens peignaient leurs caractères idéographiques sur les tombeaux de leurs rois et sur les murs de leurs temples, ou ils les gravaient sur la pierre. On a trouvé des inscriptions sur le cercueil en bois de sycomore du roi Mycérinus, dans la troisième pyramide d'Egypte, qui remontent à 4000 ans avant Jésus-Christ, et c'est grâce à la pierre trilingue de Rosette que Champollion a pu découvrir la signification des hiéroglyphes.

L'ancien testament nous enseigne que Moïse écrivit le Décalogue sur des tables de pierre 2500 ans après la création de l'homme, et les Aztèques ont également gravé des inscriptions étonnantes sur les rochers de Palenqué en Amérique Centrale ; on attribue encore aux navigateurs scandinaves les curieux caractères creusés sur le roc de Dighton, dans le Massachusetts.

Les Babyloniens, plus pratiques, écrivaient leurs pensées sur des tablettes d'argiles cuites au four ou au soleil, qui pouvaient ensuite être transportées avec facilité ; on en a trouvé des quantités énormes dans les fouilles archéologiques des temps modernes.

Mais on conçoit aisément que ces œuvres n'étaient pas d'une consultation facile et qu'une bibliothèque composée d'ouvrages de ce genre aurait difficilement trouvé à se loger. Aussi doit-on rendre grâce à Cadmos et aux Phéniciens d'avoir inventé et diffusé l'alphabet qui a permis de donner corps à la pensée,

de même qu'à Eumène et aux Egyptiens dont l'invention du parchemin et du papyrus en a rendu la transmission possible à la postérité.

Le papyrus (d'où nous est venu le nom de *papier*) se fabriquait avec une plante spéciale à l'Egypte qu'on réduisait en feuilles amincies ; après y avoir écrit d'un seul côté, on collait ces feuilles bout à bout et on les enroulait sur une tige en bois à la manière de nos cartes géographiques ; c'est de là que chaque ouvrage ainsi enroulé prit le nom de « volume », du verbe latin « *volvere* ». La fameuse bibliothèque d'Alexandrie, détruite par les Arabes en l'an 641, comptait 700,000 volumes de cette espèce.

Le parchemin fut inventé par Eumène, roi de Pergame, qui, pour éclipser la bibliothèque d'Alexandrie, fit au roi d'Egypte des demandes considérables de papyrus qu'on lui refusa par jalousie ; pour y suppléer, il fit préparer des peaux de bêtes qui remplacèrent avantageusement le papier parce qu'elles étaient plus résistantes et, partant, plus durables ; on les désigna sous le nom de *pergamen* ou *parchemin* en l'honneur de la ville de Pergame.

Quant à l'écriture contenue dans ces volumes, elle était forcément autographe, car on ne pouvait exécuter qu'un seul exemplaire à la fois ; on se servait pour cela de petits roseaux, de pinceaux et de plumes d'oie. Qui n'a pas eu l'occasion d'admirer ces merveilles d'art et de patience produites par les moines bénédictins ? La calligraphie impeccable, les miniatures en or et en couleurs dont elles sont parsemées en

font des trésors que la vie d'un homme était souvent insuffisante à produire.

La xylographie ou gravure sur planchettes de bois, déjà en usage chez les Chinois dès le VI^e siècle et introduite en Europe au XII^e siècle, popularisa l'impression multiple et fut en grand honneur au XIV^e siècle. On imprimait des feuillets, consistant pour la plupart en images avec légendes gravées sur bois, qu'on réunissait ensuite en les collant dos à dos pour les relier en forme de livres; mais ces planches gravées ne pouvaient servir à d'autres usages vû qu'on ne pouvait en changer les caractères; si, par malheur, on y faisait une faute, il fallait enlever le morceau fautif à l'emporte-pièce et le remplacer par une cheville sur laquelle on faisait la correction.

C'est par l'invention des caractères mobiles, attribuée à Gutenberg, que l'impression du livre moderne est devenue possible. Il en garda longtemps le secret pour l'exploiter à son profit; un de ses associés et successeurs, venu à Paris pour y vendre plusieurs exemplaires d'une *Bible*, tous semblables les uns aux autres, fut même accusé de sorcellerie et ne dut qu'à la fuite d'échapper au bûcher. Le premier ouvrage sorti des presses de cet inventeur remonte à 1442, et le premier livre *daté* qui nous soit connu fut un *Psautier* portant le millésime de 1457.

Tous les volumes publiés au XV^e siècle sont désignés sous le nom d'*incunables*, du mot latin *incunabulum* qui signifie « berceau », parce qu'ils furent produits dès l'origine de l'imprimerie et, bien que les *Annales Typographiques* de Panzer nous apprennent qu'il en

fut imprimé 40,000 jusqu'à l'an 1500, les exemplaires qui ont échappé à la destruction sont extrêmement rares. A la vente aux enchères de la bibliothèque de Robert Hoe, à New York, en 1911, une Bible imprimée par Gutenberg fut adjugée au prix de \$50,000, bien que défectueuse, étant incomplète de deux pages.

En Amérique, l'art de la typographie suivit de près la découverte du Nouveau-Monde, puisqu'on trouve un imprimeur du nom de Pablos au Mexique dès 1552. Aux Etats-Unis, le premier livre connu sortit des presses de Stephen Daye, à Cambridge en 1639, tandis qu'au Canada le berceau de l'imprimerie fut établi par John Bushell à Halifax en 1752, avec la publication d'un journal suivie de celle d'un traité de paix entre le gouverneur de cette province et la tribu des Micmaes. Les imprimeurs Brown et Gilmore fondèrent la *Gazette de Québec* le 21 juin 1764, et publièrent, dès l'année suivante, le *Cathéchisme du Diocèse de Sens* à qui on concède le droit d'aînesse, bien qu'un *Presentement to the Grand Juries* paraisse avoir été imprimé au même endroit l'année précédente. A Montréal, un imprimeur français de Philadelphie, nommé Fleury Mesplet, fut invité par Benjamin Franklin à suivre l'armée américaine d'invasion de notre pays en 1776 ; il s'établit sur la rue Capitale et publia, dès cette première année de son séjour, trois livres dont un de 610 pages porte la rubrique « Québec » bien que Mesplet n'ait jamais transporté sa presse dans cette ville. On donne le nom « d'incunables canadiens » aux premières publications de ce pays jusqu'à l'année 1820.

Depuis cette époque lointaine, notre production livresque a marché à pas de géant. Nos livres, qu'on publiait timidement autrefois à trois cents exemplaires, s'impriment aujourd'hui par éditions d'un millier avec fréquentes répétitions et, ce qui vaut encore mieux, ils se vendent. Les éditeurs se chargent plus volontiers des risques de publication car ils savent que la clientèle se fait de plus en plus nombreuse. Notre gouvernement provincial, dirigé par des hommes éclairés, se fait le mécène de nos écrivains en achetant leurs œuvres et en instituant des bourses pour les concours littéraires. Le public fréquente plus assidûment les bibliothèques, il s'intéresse aux nouvelles éditions, non seulement du Canada, mais encore de la France, des Etats-Unis, de l'Angleterre et d'ailleurs. Non seulement lit-il, mais il aime les livres, il devient bibliophile, amateur d'incunables, de belles reliures, d'impressions de luxe ; chacun veut posséder une bibliothèque, modeste ou importante, dont il est fier et dont il aime à causer.

Et nos auteurs ? Sont-ils pour quelque chose dans cette évolution ? Nécessairement oui ; car il ne sert à rien d'écrire un livre s'il reste enfoui dans un tiroir sans profit pour le lecteur. De quelques timides polémistes, chroniqueurs et poèteaux que nous pouvions compter sur les doigts de la main au siècle dernier, nous avons aujourd'hui toute une phalange de jeunes auteurs qui brûlent du feu sacré. Le roman, la poésie, le théâtre, le folklore, l'histoire et la science dans ses divers domaines ont de fervents adeptes dont les écrits sont avidement recherchés. Les revues littéraires et scientifiques abondent et de nombreux

journaux font constamment œuvre de prosélytisme aux choses de l'esprit.

N'exagérons rien tout de même ! La littérature n'est pas encore une carrière qui peut apporter des rentes aux auteurs canadiens ; loin de là ! Il leur faut un autre emploi de leur temps, rond de cuir ou profession, pour apporter le pain quotidien à la maison et, après avoir peiné tout le jour sur la tâche monotone mais nécessaire, il leur faut prélever sur les heures de détente ou de sommeil le temps nécessaire à l'expression de leurs pensées. Le lecteur qui jouit confortablement de la lecture d'un livre en s'enfonçant dans son fauteuil capitonné ne sait pas au prix de quel labeur il peut savourer son plaisir !

Ce lecteur privilégié sait une chose, cependant : c'est que nous n'avons pas de meilleurs amis que les livres. Toujours prêts à répondre à notre appel, soit pour nous renseigner, nous distraire ou nous consoler ; prêts à se taire s'ils nous fatiguent, humbles, silencieux, désintéressés, ils sont exquis sous tous rapports ! Et pourtant, . . . a-t-on jamais songé à leur dire « merci » ? Leur accordons-nous la considération qu'ils méritent ? Les protégeons-nous suffisamment contre les blessures du temps ?

Ah ! je sais qu'il est d'heureuses exceptions. Certains hommes adorent leurs livres ; ils conversent avec eux ; ils acceptent ou discutent les opinions qu'ils y trouvent ; ils en prennent un soin exquis, permettant à peine aux mains profanes de les toucher ; ils respirent avec délices l'atmosphère poussiéreuse des bibliothèques ; ils se refusent parfois le nécessaire

afin d'acquérir un bouquin depuis longtemps convoité. Ce sont les « bibliophiles ».

Tout comme l'amour humain, l'amour du livre inspire en effet des passions et des sentiments différents. Tel homme s'éprendra uniquement de la beauté physique d'une femme, tandis qu'un autre l'appréciera plutôt pour ses qualités morales, ou sympathisera avec elle par l'affinité de leurs sentiments. De même, un bibliophile recherchera la belle exécution typographique d'un volume ou sa reliure artistique, tandis qu'un autre se préoccupera seulement de l'élévation des pensées, des qualités du style, ou du charme exquis des sentiments qui y sont exprimés. C'est assurément celui-ci qui y trouvera les plus suaves jouissances, mais l'autre mérite aussi une part de notre respect jusqu'à ce que l'exagération de son culte le conduise à la « bibliomanie ».

A partir de ce moment, il devient le plus sympathique des déséquilibrés. Il ne se complait guère qu'aux « raretés », sans s'occuper du mérite de l'ouvrage. Si l'imprimeur a détruit une édition refusée par l'auteur et que quelques exemplaires aient échappé à la destruction (*rari nantes in gurgite vasto*), il ne connaît aucun repos avant d'avoir rescapé un de ces « laissé pour compte » à prix d'or. Il accumulera des horreurs dans les tiroirs secrets de sa bibliothèque sous le fallacieux prétexte que ce sont des « rarissimes », tout comme ces chimistes qui conservent des monstres dans des bocaux remplis d'alcool parce qu'ils représentent des cas curieux d'histoire naturelle ou de chirurgie.

Tout bibliophile est exposé à subir un jour ou l'autre quelques atteintes de cette manie. Elle est douce et bien innocente, si vous voulez, mais je préfère tout de même l'amateur altruiste qui veut qu'un autre jouisse à son tour du plaisir qu'un livre lui a causé en le signalant à ses amis, et je ne connais rien de plus touchant sous ce rapport que la clause du testament d'Edmond de Goncourt stipulant que sa bibliothèque fût vendue aux enchères après sa mort « afin, disait-il, que les acquéreurs de mes livres puissent jouir à leur tour du même plaisir que j'ai éprouvé en les achetant ».

Sois donc béni, Cadmos, de nous avoir donné l'écriture qui permet aux penseurs, aux poètes, aux écrivains, de nous initier aux secrets de leurs âmes ; sois également béni, Gutenberg, dont l'art divin a rendu leurs pensées accessibles à des milliers de lecteurs. Oubliant les misères et les turpitudes de l'humanité, je puis me faire une vie heureuse par la magie du livre qui me soutient, qui me console, qui m'élève aux régions éthérées, qui m'apprend que les espoirs sont infinis. Quand je veille avec mon livre, dans le calme de ma bibliothèque ou sous la lampe de mon alcôve, je ne suis pas seul, car je vis avec les personnages que l'auteur aimé évoque autour de moi ; je ne me soucie guère de leur irréalité ou des siècles qui ont pu glisser sur leurs cendres, car ma pensée est éternelle. Si je trouve une page plus séduisante que les autres, une pensée fortement conçue, une phrase limpide et harmonieuse, je reviens à ce passage attachant, je le savoure à petites doses, je renouvelle

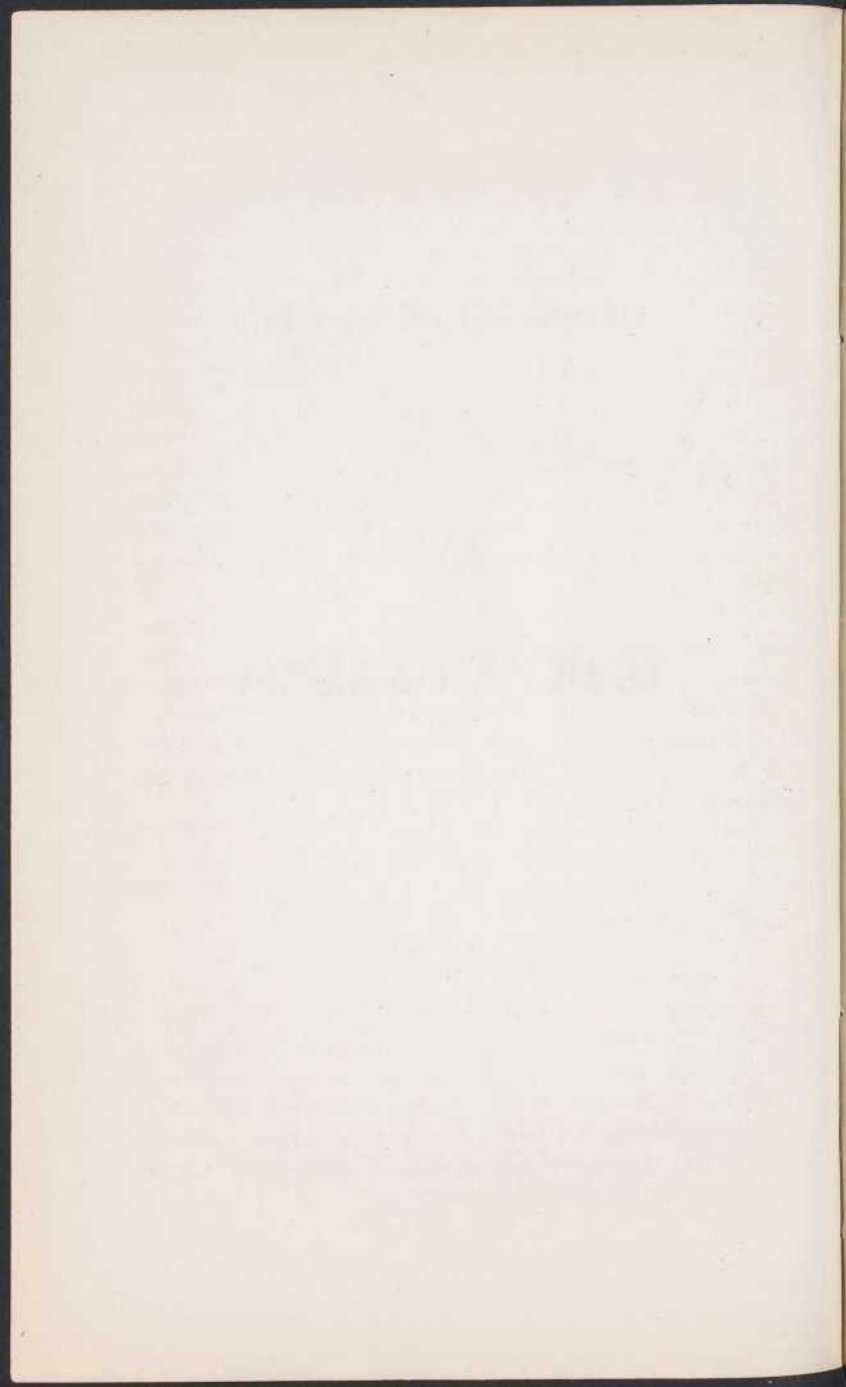
aussi souvent qu'il me plaît le plaisir qu'il m'a causé. Par contre, il ne reste rien d'un livre dont on s'est hâté de courir au dénouement sans s'arrêter à la sublimité de l'idée ni aux beautés du style.

Ces réflexions de haute sagesse m'amènent à parler d'un livre unique et pourtant connu de tous ; un livre que chacun doit lire mais dont les feuillets s'envolent au fur et à mesure qu'on les a parcourus, sans qu'on puisse revenir au passage qui nous a plu, quelque désir qu'on en ait ; c'est le LIVRE DE LA VIE. Prenons-en grand soin de celui-là ; lisons-le avec des lunettes d'or garnies de verres rians ; attardons-nous sur la page attrayante sans nous presser de savoir quelles émotions nous réserve celle qui suit. Lisons-le à deux, loin du bruit et des regards indiscrets de la foule, en savourant les impressions qu'il aura fait naître dans notre âme. Et si quelques phrases nous en paraissent tristes parce que l'orage assombrit parfois la fenêtre où nous lisons, songeons qu'au-delà des nuages il existe un astre lumineux qui les percera bientôt, et que le petit grain qui dort aujourd'hui, transi sous la neige, contient le germe d'une fleur dont le parfum nous grisera demain.

Livre de la vie, livre de la nature, livre écrit par l'homme, lisons-les tous avec amour, avec reconnaissance, et rendons-en grâce à Celui qui, ayant donné la lumière et la flamme aux rayons de son soleil, la couleur et le parfum aux corolles des fleurs, la musique et le bonheur au chant des oiseaux, a voulu couronner son oeuvre en donnant à l'homme de lettres le génie de nous faire savourer tous ces dons à la fois dans le royaume enchanteur de « SA MAJESTE LE LIVRE ».

— IV —

LE MESSAGE À GARCIA



LE MESSAGE À GARCIA.

Une oeuvrette d'à peine quinze cents mots, écrite tout d'un jet par le philosophe américain Elbert Hubbard et traduite dans presque toutes les langues de l'univers, est probablement le livre dont on a tiré le plus grand nombre d'exemplaires, à l'exception de la Bible. Sa publication dépasse le chiffre de quarante millions.

C'est le simple récit d'un épisode de la guerre hispano-américaine, relatant la détermination et la persévérance indomptables d'un soldat chargé d'une mission de confiance, et suivi de commentaires appropriés sur les qualités qu'on trouve si rarement chez ceux dont le concours nous est nécessaire dans la poursuite de nos entreprises.

L'histoire s'en résume à ceci :

* * *

Le président des Etats-Unis avait un message important à faire parvenir sans retard au général Garcia, chef des insurgés de Cuba, qui se trouvait «quelque part» dans les montagnes de cette île. Mais le pays était couvert de troupes ennemies, les voies de communication étaient coupées et l'on ne pouvait même pas donner d'indications sur la route à suivre pour rencontrer le destinataire.

Il faisait part de son embarras à ses familiers lorsqu'un d'eux lui dit : « Je connais un nommé Rowan qui se chargera de ce message et qui le livrera malgré toutes les difficultés qui pourront surgir, si vous voulez bien vous en rapporter à lui ; je m'en porte garant ». Rowan, aussitôt appelé, ne s'arrêta pas à demander où se trouvait Garcia ni comment il pourrait l'atteindre, mais dit simplement : « Votre message est-il prêt ? » Ayant enfermé la dépêche dans un sac huilé qu'il assujettit d'une bande de cuir enroulée sur son corps, il débarqua par une nuit sombre sur un point écarté de la côte de Cuba, partit à pieds à travers la jungle et, trois semaines plus tard, remit son message en mains propres du général Garcia sur l'autre versant de l'île.

Commentant cet acte de courage intelligent, l'auteur se demande combien d'hommes d'affaires, ayant besoin de compter sur l'esprit d'initiative de leurs collaborateurs, ne se sont pas butés à l'imbécilité de la moyenne des employés, à leur indifférence, à leur incapacité totale de faire autre chose que la routine journalière, sinon même à leur mauvaise volonté, et il propose au lecteur d'en faire l'épreuve suivante :

* * *

« Supposons, dit-il, que vous avez une demi-douzaine d'employés occupés aux tâches que vous leur avez respectivement confiées. Vous appelez l'un d'eux et lui demandez de prendre une encyclopédie afin de vous préparer un court résumé de la vie du Corrège.

Vous répondra-t-il aussitôt : « Certainement, Monsieur » et se mettra-t-il au travail ? Jamais de la vie ! Il vous regardera avec des yeux de poisson malade et vous posera l'une ou l'autre des questions suivantes et même plusieurs d'entre elles :

- Cela presse-t-il ?
- Quel était cet homme-là ?
- Vit-il encore ?
- Dans quelle encyclopédie ?
- Où trouverai-je une encyclopédie ?
- Quel besoin avez-vous de cela ?
- Suis-je engagé pour ce genre de travail ?
- Pourquoi ne le faites-vous pas faire par Charlie ?
- N'est-ce pas de Coolidge que vous voulez parler ?
- Si je vous apportais le volume pour que vous le fassiez vous-même ?

« Et je vous parie dix dollars contre un qu'après avoir répondu à toutes ces questions, expliqué à votre « assistant » comment s'y prendre pour trouver les renseignements demandés et pourquoi vous en avez besoin, il retournera à son pupitre et demandera aux autres employés de l'aider à trouver « Koraige » puis, aucun d'eux n'ayant pu le mettre sur la piste, il reviendra vous dire qu'il n'y a personne du nom que vous lui avez indiqué. (1)

(1) Ceci me remet en mémoire l'expérience dont Aegidius Fauteux, l'érudit conservateur de notre bibliothèque publique, me faisait part un jour avec indignation :

Un lecteur se présente au comptoir et demande à une employée, placée là par faveur échevinale, de lui passer un des ouvrages de Bernard Shaw. Après avoir longuement cherché au catalogue, la jeune fille revient en disant qu'il n'y en avait pas. (Tournez).

« Si vous êtes assez sage pour vous contenir, vous ne vous attarderez pas à lui expliquer que « Corrège » s'écrit avec un « C » et non pas avec un « K », mais vous lui sourirez aimablement en disant : « C'est bien, laissez faire » et vous chercherez vous-même ce que vous désiriez.

« Cette inaptitude à l'initiative personnelle, cette stupidité morale, cette inertie de la volonté, cette résistance à une collaboration sympathique et intelligente sont cause qu'au lieu de travailler de concert pour le bien commun, le troupeau ordinaire de la main d'oeuvre doit être conduit sous la menace constante du bâton et de l'avis de congé dans l'enveloppe de paye du samedi soir.

« Et si vous avez besoin d'une sténographe, il s'en présentera dix dont la suffisance ne manquera de vous déconcerter, bien que vous vous trouviez dans l'obligation d'indiquer à celle que vous aurez choisie où placer les virgules de votre dictée et comment épeler les mots les plus simples afin de ne pas vous couvrir de ridicule aux yeux de vos correspondants. D'autre part, elle ne manquera pas d'observer la pendule afin de se pomponner un quart d'heure avant le temps fixé pour le départ et elle remettra au lende-

Tout surpris d'une telle pénurie, le lecteur s'adresse à Fauteux en lui reprochant d'ignorer, dans ses commandes de livres, un auteur aussi célèbre; sur quoi le maître passe lui-même en arrière et revient avec une brassée d'ouvrages de l'auteur demandé.

Interrogeant alors la jeune experte comment il se faisait qu'elle n'avait rien trouvé au catalogue, elle répond naïvement : « J'ai cherché à "Chat" et il n'existe aucun auteur de ce nom ».

main la dactylographie d'une lettre pressante afin de ne pas retarder l'heure de son dîner.

« Les démagogues font grand état des « esclaves de l'atelier fermé » et des « souffrances de l'honnête ouvrier à la recherche d'un emploi qui lui permette de vivre », mais ils ne parlent pas de l'angoisse ni de l'exaspération du patron qui se consume à la tâche de faire accomplir un travail intelligent par des « rien-qui-vaille » et d'endurer des « aides » qui flânent dès qu'il a le dos tourné... quand ils ne gâchent pas volontairement leur ouvrage. (2)

« Aussi n'est-il pas surprenant que les employeurs soient continuellement à la recherche de bons employés pour remplacer les indésirables, tandis que ceux-ci vont soulever contre eux les passions populaires dans les clubs ouvriers. Un homme peut posséder de brillantes qualités mais être complètement incapable de diriger sa barque ; il ne peut conduire mais ne veut pas être conduit et si son patron lui donne un « message à porter à Garcia », il répondra : « Portez-le vous même ». Personne n'ose l'employer, car c'est un brandon de discorde qui se croit constamment persé-

(2) Un entrepreneur en plomberie me disait un jour qu'il avait recommandé à son employé de l'attendre pour souder lui-même les tuyaux à l'eau d'une salle de bain dans une maison luxueuse ; mais, à son retour, il constata que le travail avait été fait en son absence et que les tuiles recouvrant le tout étaient déjà scellées. Soupçonnant quelque chose d'anormal, il défit cet ouvrage et constata que les raccordements avaient été faits avec du *mastic* au lieu de *soudure*. Réprimandant vertement son employé, il lui demanda pourquoi il avait agi de la sorte et reçut la réponse cynique : "Le propriétaire est riche ; il paiera les dommages et cela donnera du travail aux copains".

cuté ; son mécontentement et son obstination ne se raisonnent pas et la seule chose qui puisse l'impressionner, c'est le bout d'une botte de peinture No. 9, à semelle épaisse, appliquée au bon endroit !

« Ah ! je sais qu'on doit avoir autant de pitié pour ce déformé moral que pour un invalide physique ; mais, si nous nous apitoyons sur son sort, n'oublions pas non plus de verser un pleur sur celui de ce capitaine d'une entreprise qui donne la subsistance à des centaines, et même à des milliers d'êtres humains, sans que son labeur cesse au cri du sifflet mais qui vieillit prématurément dans sa lutte contre le mauvais vouloir sinon l'imbécilité, l'indifférence et l'ingratitude, pour constater qu'après tant d'efforts il n'a réussi, en somme, qu'à vivre et faire vivre. J'ai, moi aussi, travaillé à gages en portant ma chaudière à dîner ; plus tard, j'ai employé des ouvriers à mon tour et je sais par expérience qu'il y a du pour et du contre des deux côtés. L'homme en haillons n'est pas plus recommandable pour cette seule raison que le patron n'est nécessairement autoritaire et rapace.

« L'homme que je révère est celui qui remplit consciencieusement sa tâche quand le patron est absent comme lorsqu'il a les yeux sur lui ; celui qui accepte de « porter le message à Garcia » sans poser de questions idiotes et sans intention secrète de le jeter dans la première poubelle venue, mais qui est déterminé à se montrer digne de la confiance qu'on repose en lui. La société est constamment à la recherche d'hommes de cette trempe ; elle sera toujours prête à leur accorder la pleine rémunération de leurs loyaux

services. Aucun patron ne les laissera partir, à quelque prix que ce soit. Dans toute ville ou village, dans tout atelier, bureau, usine ou magasin, on les réclame ; on a besoin de l'homme qui puisse « *PORTER UN MESSAGE A GARCIA* ».

* * *

Ainsi s'exprimait Elbert Hubbard, philosophe, penseur, moraliste et écrivain qui vivait au commencement de ce siècle dans le village américain d'East Aurora, près de Buffalo, état de New-York.

Altruiste convaincu, modeste, charitable et bon, il a fondé dans son village une oeuvre sociale, imitée quelque peu du phalanstère utopique de Fourier, en groupant des artisans de tous métiers et de toutes aptitudes dans une sorte de coopérative communale. L'imprimerie, la reliure, la maroquinerie, le bibelot, la dinanderie y sont en pleine floraison. Le repos, l'éducation, l'hygiène physique et morale y sont réglés, mais sans coercition et par le libre arbitre des administrés.

Tous semblent y vivre heureux ; l'employé y jouit de la même considération que le patron, car chacun s'efforce de remplir sa tâche avec le souci de la perfection. Même le manutenteur des fardeaux, le commissionnaire des besognes les plus infimes est mis au rang des collaborateurs ; on le désigne affectueusement sous le nom d'*Ali Baba* et lui-même ne sait pas s'il en a jamais porté d'autre. Le Maître aimait à s'entretenir familièrement avec lui et il a même écrit

sa biographie qui fait partie de ses oeuvres philosophiques.

La religion d'Elbert Hubbard n'est sans doute pas des plus orthodoxes ; elle repose uniquement sur la paternité de Dieu pour tous les hommes de bonne volonté et, par conséquence naturelle, sur la fraternité des hommes. Pour lui, Confucius, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet sont également, et au même degré, des hommes admirables mais sans plus, sauf qu'il rend hommage à la vie douloureuse du Fils de Dieu en le dénommant *The Man of Sorrows*. La série de ses *Little Journeys to the Homes of Great Men* forme une oeuvre de critique historique, littéraire et artistique vraiment remarquable. Sa femme, Alice Hubbard, a également écrit d'excellents volumes d'intérêt particulier à la gent féminine, et leur fils Elbert II a continué les activités paternelles sans toutefois les maintenir au même niveau. Elbert III se destine à suivre la tradition au temps voulu.

* * *

Je désirais depuis longtemps visiter cette intéressante institution lorsqu'au cours d'un voyage aux Etats-Unis je décidai ma femme à modifier quelque peu notre itinéraire en vue de faire à mon tour « *a little journey to the home of a great man* ». Partis de Buffalo par un beau dimanche d'août, nous descendions, une demi-heure plus tard, à l'hôtellerie établie par Hubbard dans son village pour y recevoir ses visiteurs.

Édifice artistement construit en cailloux des champs, de même que la plupart de ceux du « phalanstère », tout y respire le souci de plaire à ceux qui veulent fuir le bruit des grandes villes pour jouir en paix des plaisirs intellectuels. Les chambres d'hôtel n'y sont pas numérotées suivant la banale habitude ; elles portent les noms d'auteurs célèbres, et nous sommes logés à l'enseigne de « Ralph Waldo Emerson », auteur favori du propriétaire. L'appartement se compose de deux pièces ; une antichambre meublée d'une bibliothèque abondamment fournie d'œuvres poétiques où nous sommes heureux de rencontrer Lamartine, une table de travail où les revues s'empilent, des fauteuils profonds qui invitent à la lecture et, sur le mur, au milieu d'exquises reproductions d'œuvres d'art, la célèbre formule encadrée du parrain de cette pièce : « *Hitch your wagon to a star* ». Par la porte du fond, la chambre à coucher nous renvoie la lumière de ses trois fenêtres garnies de rideaux fleuris.

Après un hâtif déjeuner dans une salle meublée de chêne antique, nous nous rendons au « magasin » où sont mis en montre les échantillons des travaux exécutés dans les divers ateliers. Cuir repoussés, métaux martelés, sculptures sur bois, dentelles, broderies, aquarelles, mais surtout livres exquis présentés sous des reliures de maîtres, tout nous invite à admirer le labeur intelligent de la petite république ouvrière dont on voit les diverses usines distribuées parmi le gazon et les fleurs. Quelques-unes d'entre elles sont ouvertes aux visiteurs, bien que ce jour soit celui du repos dominical, et les contremaîtres répondent à nos questions de profanes avec la plus grande bienveillance.

Dans la soirée, par un clair de lune superbe, nous écoutons, sur la véranda, les accords moëlleux d'une harpe bientôt suivis d'un chant de femme au foyer du salon, et c'est à regret que nous nous arrachons à la douceur captivante de ces harmonies pour nous livrer au sommeil.

Au moment de partir, le lendemain, la buraliste de l'hôtel nous invite à écrire nos impressions de séjour dans le livre *amicorum* placé dans notre chambre. Nous y lisons les inepties des voyageurs qui nous ont précédé et qui n'ont trouvé rien de mieux, dans ce décor merveilleux, que de nous annoncer qu'ils ont roulé cinq cents milles ou empoté leur bille de golf dans dix-huit trous au cours de la journée. C'est d'un intérêt passionnant pour le lecteur !

Indigné de la bêtise humaine et émoustillé sans doute par la hantise de Lamartine et le voisinage d'Emerson, je ne pus résister à la tentation d'accorder mon luth afin de livrer aux énergumènes de la route ainsi qu'aux pacifiques pousseurs de billes, qui n'y comprendront d'ailleurs rien, la valédiction suivante que j'inscrivis en langue française dans le cahier banal :

L'AUBERGE ROYCROFT — CHAMBRE EMERSON

Ce 30 août 1925.

*« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Ne pourrons-nous jamais, sur l'océan des âges,
Jeter l'ancre un seul jour » ?*

(Lamartine).

Hitch your wagon to a star !
(Emerson).

*Sans cesse balottés par l'océan de l'âge
Ici nous avons pu, sur un calme rivage,
Jeter l'ancre au hasard.
Ici nous avons pu, repliant notre voile,
Attacher notre esquif au rayon d'une étoile
Celle d'Elbert Hubbard.*

(Signé) M. et Madame Victor Morin,
Montréal, Canada.

*P. S. — Avec amende honorable aux mânes de
Lamartine et d'Emerson.*

Et nous nous esclaffâmes à la pensée de la « gueule »
que feraient un jour les pousseurs de billes de la
chambre Ralph Waldo Emerson en tombant sur cette
page de « *beastly horrible french* » !

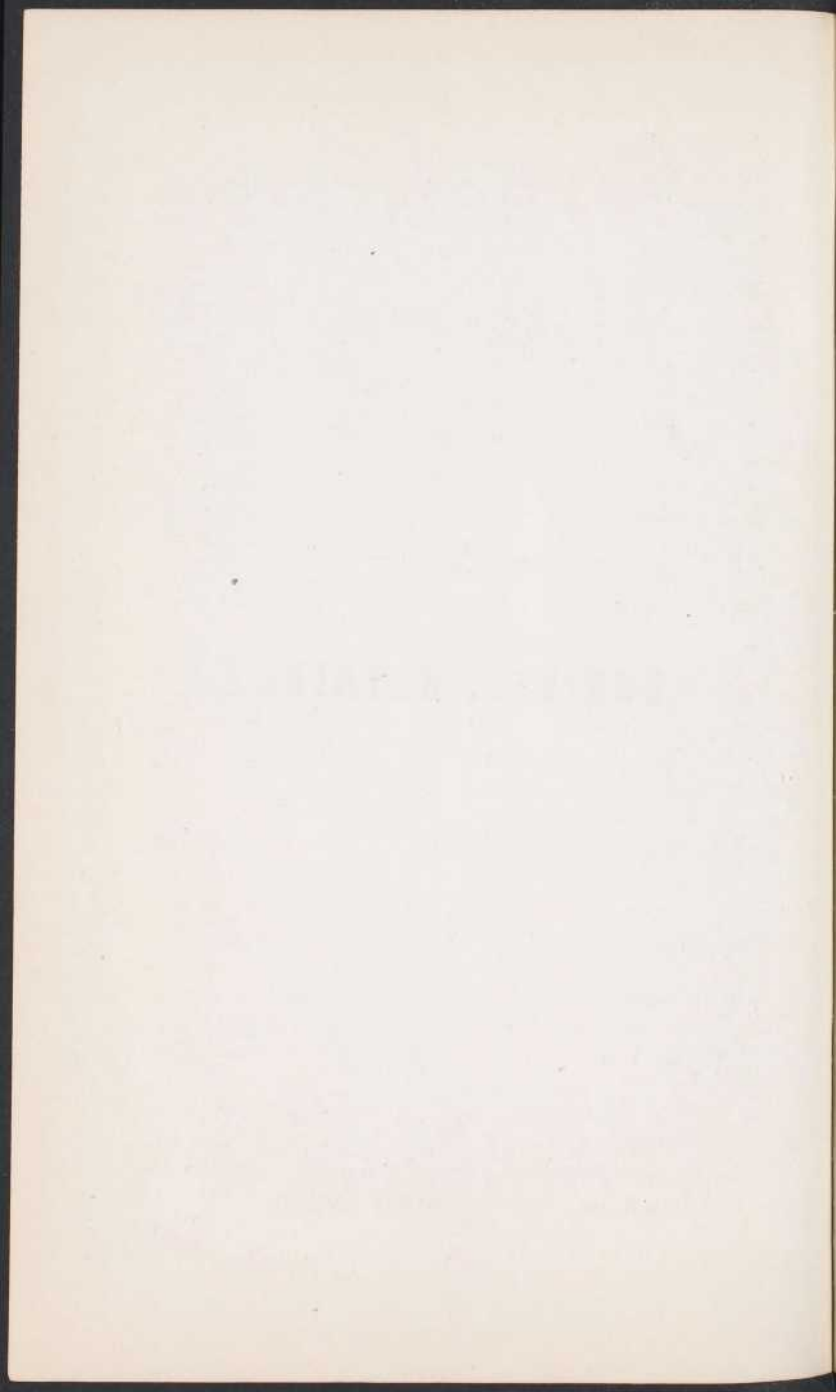
* * *

Dans la section des « trésors » de ma bibliothèque
se trouve un petit volume intitulé : « *Last Ride* » par
Robert Browning. C'est un des vingt-cinq exemplaires
imprimés sur parchemin aux ateliers Roycroft, auto-
graphié par Elbert Hubbard, enluminé dans toutes ses
marges par l'aquarelliste Frances J. Carmody et relié
en maroquin mosaïqué de diverses couleurs par l'ar-
tiste Louis Kinder. Le texte en est réimposé sur octavo
carré et l'aquarelliste a bien voulu me le dédier à
titre de bibliophile.

C'est un souvenir palpable de l'excellence des travaux exécutés par les phalanstériens d'Elbert Hubbard, à East Aurora, dans l'état de New-York.

— V —

ÉCRIVEZ, NOTAIRE !



ÉCRIVEZ, NOTAIRE!

SCÉNARIO JURIDIQUE EN UN ACTE

Le public est généralement aux abois quand une question d'ordre légal intervient dans le règlement de ses affaires. Il craint de se fourvoyer dans les technicités juridiques et il a raison.

Notre droit civil est basé sur des coutumes apportées de France il y a trois siècles ; nos législateurs l'ont codifié sur les données du Code Napoléon en y faisant certaines modifications requises par le cotoiement du droit anglais. Les autres provinces et les états de la République voisine sont régis par le droit coutumier d'Angleterre, chose qui crée parfois des anomalies dans le règlement de nos affaires contentieuses avec des personnes domiciliées en dehors de la province de Québec.

Nous avons voulu faire un exposé synoptique des questions de cette nature qui se présentent le plus souvent dans la vie courante, afin d'en donner à nos lecteurs un aperçu au moins élémentaire et nous avons choisi, dans ce but, la forme dialoguée et les jeux de scène, pour éviter la monotonie d'un enseignement didactique.

En vue de diffuser des connaissances peut-être utiles à leurs compatriotes, les étudiants en loi et les simples amateurs sont autorisés à faire usage de ce scénario en en donnant simplement crédit à l'auteur.

MISE EN SCÈNE :

La scène représente quatre études de notaires faisant face au public et divisées par des cloisons, deux à droite et deux à gauche, avec les enseignes de leurs titulaires et de leurs spécialités. Au centre, la tribune du professeur auquel on ira soumettre les difficultés et demander conseil. Pupitres dans chaque étude, chaises, clavigraphes, téléphones, filières, etc. Un clerc pour chaque bureau, clients.

Le professeur, en toge à sa tribune dirige le scénario et fait discrètement jouer les sonneries du téléphone.

PERSONNAGES :

- MAÎTRE PLANIOL,
professeur de procédure notariale.
- MAÎTRE AMEAU,
notaire spécialisé en règlements de successions.
- LES ENFANTS DUBOSQUET,
clients de Maître Ameau.
- MAÎTRE BASSET,
notaire spécialisé en transactions immobilières.
- MONSIEUR GIRALDON,
spéculateur, client de Maître Basset.
- MAÎTRE CHAMBALLON,
notaire spécialisé en prêts hypothécaires.
- MONSIEUR MINUTEL,
prêteur d'argent, client de Maître Chamballon.
- MAÎTRE DUPLANTY,
notaire de famille.

MONSIEUR TRIBOULLAUD,
commerçant, client de Maître Duplanty.
CLERCS, CLIENTS, ETC.

Au lever du rideau, la famille Dubosquet est réunie dans l'étude de Maître Ameau en vue de procéder au règlement des affaires de la succession de son chef, récemment décédé.

Scène I

Me AMEAU. — (*S'adressant à la famille du défunt*).
Ainsi votre père a créé, par son testament, une substitution dont vous jouissez à titre de grevés, mais sans avoir droit d'en dépenser le capital qui doit retourner à vos enfants respectifs à votre décès. Y en a-t-il, parmi vos frères ou soeurs, qui sont décédés en laissant des enfants ?

L'AÎNÉ DE LA FAMILLE. — Oui, une de nos soeurs est morte l'année dernière en laissant cinq enfants dont l'un est mort après elle, mais avant notre père ; ils sont tous en bas âge et nous voudrions savoir si notre beau-frère survivant a droit à sa part de succession ?

Me AMEAU. — Non ; mais il a droit à la tutelle de ses enfants mineurs, et comme ceux-ci sont « appelés » à la substitution, le capital de leur quote-part leur appartient, leur père ayant droit de l'administrer du moment qu'il aura été nommé tuteur.

UN AUTRE ENFANT. — Si l'un de ses enfants venait à mourir à qui sa part appartiendrait-elle ?

Me AMEAU. — Nous allons relire ensemble la clause du testament qui crée cette substitution ; elle nous le dira clairement. (*Lisant*). « Mon épouse étant décédée, je donne tous mes biens à mes enfants, qui en jouiront en usufruit leur vie durant, et qui les rendront à leurs enfants vivants lors de leurs décès respectifs, avec accroissement entre ceux-ci au cas de prédécès sans enfants, mais avec représentation par souches dans le cas où ils laisseraient des enfants ». — Ainsi, votre soeur étant décédée avant son père, ses enfants survivants au décès de votre père deviennent propriétaires définitifs de la part des biens de la succession de votre père qui lui aurait appartenue ; la part de son enfant décédé après elle mais avant votre père accroît aux autres ; si l'un d'eux mourait maintenant en minorité, et par conséquent sans avoir fait de testament, sa part d'héritage se réglerait par la loi des successions *ab intestat*, c'est-à-dire qu'une moitié en appartiendrait à son père, votre beau-frère, et l'autre moitié se partagerait entre ses frères et sœurs survivants, vos neveux et nièces, vu qu'à partir du décès de votre père, il a recueilli directement, à titre de propriétaire définitif, les biens que lui a légués son grand-père ; celui qui est majeur peut en disposer comme bon lui semble.

UN MEMBRE DE LA FAMILLE. — Cela me paraît bien compliqué !

Me AMEAU. — C'est pour débrouiller cela qu'il y a des notaires. Si ce n'était pas plus difficile que de vendre une livre de beurre (même sur production de coupons de rationnement), nous n'aurions pas besoin

de faire un cours complet d'études classiques et trois années de droit à l'université en plus de nous initier à la pratique des actes notariés dans un bureau de notaire pour être en mesure de régler vos difficultés.

L'AÎNÉ. — Mais, dites donc, Monsieur le notaire : pour nous qui devons rendre nos parts d'héritage à nos enfants, qu'en adviendra-t-il si nous mourons sans descendants ? Nos femmes en hériteront-elles si nous sommes mariés, ou les héritiers présomptifs de nos successions en profiteront-ils si nous décédons célibataires ? Avons-nous le droit d'en disposer par testament ? Et si nous laissons des enfants, qui s'occupera de protéger leurs intérêts, même à l'encontre de leurs oncles et tantes, dans le règlement de la succession de notre père ?

Me AMEAU. — Vous me posez là une avalanche de questions dont la solution résumerait une partie de nos cours de procédure notariale en matière de règlement de successions. Mais puisque vous voulez être renseignés sans tarder, je vais résumer en deux hypothèses les réponses à ces questions :

1°. Ceux d'entre vous qui mourront sans descendants seront propriétaires définitifs des biens qu'ils auraient été tenus de rendre à leurs enfants, s'ils en avaient eu. Ils pourront donc en disposer en faveur de leurs femmes ou en faveur de qui ils voudront, par testament, donation ou autrement, sauf la restriction qu'on ne peut avantager sa femme par donation pendant le mariage. S'ils meurent sans testament, ces biens feront partie de leurs successions personnelles, car la substitution dont ils sont grevés par le testament de

leur père est alors devenue *caduque* et ils restent propriétaires définitifs des biens qu'ils ont reçus à titre de grevés de substitution.

2°. Les droits des enfants que vous pourrez avoir en légitimes mariages, bien qu'ils puissent naître seulement dans 10, 20, 40 ou 50 ans d'ici, et qui sont les *appelés* à la substitution créée par le testament de votre père, sont représentés et protégés par un « curateur » à cette substitution que la loi vous oblige à faire nommer par la Cour, sur avis du conseil de famille, en la même manière que pour nommer un tuteur aux enfants mineurs ; il prend part à tous inventaires, partages de succession, ventes d'immeubles ou autres valeurs substituées, placement de fonds dans les catégories de garantie prévues par la loi pour les biens dévolus à des incapables et généralement en toutes choses où il y a lieu de protéger les intérêts de ceux qui ne peuvent encore veiller à leur protection. Ces enfants que vous laisserez à votre mort seront propriétaires de la part des biens qui vous seront respectivement dévolus dans le partage de la succession de votre père ; vous n'en êtes pas propriétaires et vous ne pouvez en disposer en autant que vous laisserez une postérité. Vous n'en seriez propriétaires que si vos descendants venaient à mourir avant vous.

L'AÎNÉ. — En résumé, Monsieur le notaire, quelles formalités avons-nous à remplir pour procéder au règlement des affaires de la succession de notre père ?

Me AMEAU. — Pour procéder avec ordre, nous allons dresser les actes qui suivent :

1°. Une déclaration notariée indiquant la date du

décès de votre père, son état matrimonial, la date de son dernier testament avec le nom du notaire qui l'a reçu, les noms, degré de parenté et état de capacité civile de ses légataires et la description des immeubles ou titres de créances laissés dans sa succession.

2°. Des procès-verbaux de délibérations du conseil de famille pour nommer des tuteurs aux enfants mineurs et un curateur à la substitution créée par le testament de feu votre père.

3°. Un relevé de l'actif et du passif de sa succession, avec description des immeubles, créances, actions de compagnies, obligations, assurances - vie et autres détails de l'actif, en ayant soin d'indiquer ce qui peut faire partie de la communauté qui existait entre lui et sa défunte femme, et l'indication des hypothèques qui grèvent ses immeubles, dettes résultant de billets, jugements, endossements ou autres engagements, frais funéraires, récompenses dues à la communauté sur ses polices d'assurance-vie ; en un mot tout ce qui se rapporte à sa succession, avec les divers degrés de parenté des légataires, afin d'établir le tarif des droits que nos gouvernements prélèvent sur les biens d'une succession avant qu'on puisse rien en toucher.

4°. L'inventaire des biens laissés par le défunt et auquel prendront part tous ceux qui sont intéressés dans la succession, soit à titre de légataires en premier lieu, soit à titre d'appelés à la substitution, ceux-ci étant représentés par le curateur qui sera nommé. Cet inventaire est le document le plus important de la succession, car c'est lui qui servira de base aux comptes et partages que les héritiers devront se ren-

dre les uns aux autres lorsqu'ils entreront en possession de leurs droits, c'est-à-dire qu'il servira dans 10, 20 ou 50 ans d'ici et c'est sur lui qu'on s'appuiera pour retrouver tous les biens auxquels on peut prétendre. C'est pour cela que tous les intéressés sont appelés à y prendre part, tandis que dans la déclaration de l'actif et du passif requise pour l'imposition des droits de succession, n'importe qui peut procéder seul à l'exclusion des autres, et, sans mettre en doute sa bonne foi, il peut arriver qu'il fasse des oublis ou qu'il ignore des biens que les appelés à la substitution ne pourront plus retrouver lorsqu'ils entreront en possession de leurs droits.

UN MEMBRE DE LA FAMILLE. — Mais, Monsieur le notaire, est-il bien nécessaire d'exposer dans cet inventaire les choses intimes de la famille, telles que le nombre de chemises ou de cravates laissées par notre père, et d'en faire donner l'évaluation par des étrangers qui leur donneront le prix d'une vile marchandise ? Il me semble qu'il y a là des sentiments qu'on doit respecter.

Me AMEAU. — Dans les premiers temps de la colonie, alors que les biens laissés par nos ancêtres ne se composaient guère que d'objets mobiliers et personnels à leur usage journalier, il va de soi que l'inventaire de leurs successions devait les énumérer, et c'est ainsi que les historiens trouvent, dans les inventaires des premiers notaires du Canada sous le régime français, des détails précieux qui leur permettent d'élucider de nombreuses questions controversées de notre histoire; ces pièces constituent une des principales sources

de renseignements du genre de vie de nos pères. Mais aujourd'hui que les fortunes consistent surtout en immeubles, obligations, actions de compagnies, dépôts en banques, assurances-vie et autres valeurs de cette nature, il n'est plus nécessaire de pénétrer dans la vie privée de vos chers morts pour en exhumer aux yeux d'un public indifférent les objets qui leur ont appartenu et qui ne comptent que pour une partie infime de leurs successions. Rien ne vous empêche donc d'entrer en bloc, dans votre inventaire, la garde-robe laissée par le défunt, en en signalant simplement les articles d'importance sans que les estimateurs soient appelés à les détailler par le menu. Si quelque intéressé exige cependant la consignation des détails, il faudra se rendre à sa demande.

AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE. — Nous avons un frère qui habite en Californie et qui ne pourra certainement pas venir pour surveiller ses intérêts ; il a des enfants qui sont appelés à hériter après lui. Devra-t-on se passer d'eux pour le règlement des affaires ?

Me AMEAU. — Pas le moins du monde. Votre frère ayant les mêmes intérêts que vous, je vais préparer une procuration qu'il donnera à l'un d'entre vous pour le représenter ; il signera cette procuration en présence de témoins et la reconnaîtra devant un notaire de Californie, suivant les lois de cet état. Lorsque vous la recevrez, j'en ferai un acte de dépôt en mon étude, et son mandataire le représentera chaque fois qu'il sera nécessaire. Quant à ses enfants présents et futurs, le curateur que nous allons nommer à la substitution les représentera au même titre que tous les autres

appelés. S'il fait défaut d'envoyer cette procuration, nous présenterons une requête au juge pour lui faire nommer un procureur judiciaire qui le représentera.

L'AÎNÉ. — C'est parfait, notaire, pouvons-nous procéder immédiatement ?

Me AMEAU. — Certainement. Nous allons d'abord préparer l'acte de déclaration de transmission des biens de la succession ; puis, tandis que vous êtes réunis en nombre suffisant, nous allons faire l'acte de tutelle de vos frères et soeurs mineurs et celui de curatelle à la substitution. Vous me préparerez ensuite un état de tout ce qui compose la succession, tant à l'actif qu'au passif, afin que j'en dresse le bilan pour établir les droits de succession dûs aux gouvernements, car vous ne pourrez retirer aucun argent de la banque ou réaliser sur aucune valeur avant que ces droits n'aient été payés, sauf en des cas de peu d'importance. Quant à l'inventaire, nous avons trois mois pour le préparer et vous aurez ensuite 40 jours pour décider si vous devez accepter la succession comme avantageuse, suivant ce que vous constaterez par cet inventaire, ou y renoncer si vous trouvez qu'elle vous est plus onéreuse que profitable.

(Appelant son clerc). — Voici les notes relatives au règlement de la succession de M. Dubosquet ; veuillez donc me préparer l'acte de déclaration de transmission des biens, l'acte de tutelle aux mineurs et l'acte de curatelle à la substitution pendant que je vais examiner les titres de propriété et de créance de la succession.

LE CLERC. — Mais, Monsieur, je vous avoue que

je suis bien embarrassé pour rédiger ces procédures, nos cours de droit à l'université n'en sont encore rendus qu'au titre : « Des personnes et des biens » dans le Droit Civil ; de sorte que je ne sais trop comment faire pour le règlement d'une succession.

Me AMEAU. — Vous pouvez toujours préparer la procédure tout à fait simple d'un acte de tutelle et si vous êtes embarrassé, allez trouver votre professeur de procédure notariale ; il vous donnera des conseils.

(Le clerc sort par le fond et s'en va trouver le professeur pour lui demander conseil. Pendant ce temps, Me Ameau dépouille les dossiers de titres déposés sur son bureau).

Scène II.

LE CLERC. — Monsieur le professeur, je suis chargé par mon patron de préparer un acte de déclaration de transmission des biens d'une succession, un acte de tutelle, et un acte de curatelle à une substitution. Nous ne sommes pas encore rendus à ces matières dans les enseignements de votre cours et je vous serais bien obligé si vous vouliez m'aider de vos conseils.

MAÎTRE PLANIOL. — Avec plaisir, mon cher ami.

La déclaration de transmission se fait en vertu de l'article 2098 du Code Civil. Vous faites comparaître un des héritiers majeurs qui déclare la date du décès du *de cujus*, son état matrimonial, la date de son testament et le nom du notaire qui l'a reçu, le dénombrement et l'identification de ses légataires, la description des immeubles transmis dans sa succession,

et si vous désirez faire constater la transmission des créances, vous devrez aussi les décrire. Vous ferez ensuite enregistrer copie de cette déclaration en même temps que copie du testament, mais vous devrez observer qu'il vous faut auparavant obtenir un certificat d'acquiescement des droits de succession relativement à ces immeubles et créances et le faire enregistrer; autrement le régistreur refusera de recevoir vos actes. Il vous faut donc préparer en premier lieu le bilan assermenté de l'actif et du passif de la succession.

LE CLERC. — Mais mon patron n'a pas encore les renseignements voulus pour préparer ce bilan et il veut faire signer cet acte de transmission immédiatement par les héritiers. Peut-être le testateur a-t-il fait enregistrer lui-même son testament de son vivant ?

MAÎTRE PLANIOL. — Non, mon ami, un testament ne peut être enregistré du vivant du testateur, et il doit être accompagné d'une déclaration de son décès pour être reçu par le régistreur, car il a la faculté de le changer ou de le révoquer jusqu'à son décès, et l'enregistrement d'un testament révoqué pourrait prêter à de graves confusions. Rien n'empêche que votre patron ne fasse signer maintenant cet acte de transmission, mais il ne pourra le faire enregistrer sur les immeubles de la succession avant d'avoir obtenu le certificat du percepteur des droits quant à tels immeubles. S'il veut simplement faire enregistrer le testament sans le faire porter sur aucun immeuble ou aucune créance, la déclaration qui l'accompagne ne devra en contenir aucune mention et, dans ce cas, il pourra le faire enregistrer sans qu'il porte sur aucun bien.

LE CLERC. — Devrons-nous également attendre le certificat du percepteur pour procéder à la tutelle aux mineurs et à la curatelle à la substitution ?

MAÎTRE PLANIOL. — Ce n'est pas nécessaire. Si vous avez des parents réunis au nombre de sept, tant dans la ligne paternelle que maternelle, faites d'abord signer par l'un d'eux une déclaration par acte devant notaire en brevêt, disant que par suite du décès de leur père et pour la protection de leurs droits, ces mineurs ont besoin d'être pourvus d'un tuteur et demandant à cet effet la consultation du conseil de famille. Par un autre acte en brevêt devant notaire, vous dresserez procès-verbal de cette consultation après avoir assermenté les parents qui y prendront part, vous assermenterez également le tuteur et le subrogé-tuteur qui seront désignés par l'assemblée et vous présenterez ensuite vos procédures à la cour avec une requête pour en demander l'homologation.

Quant à la curatelle à la substitution, vous procéderez de la même façon que pour les mineurs.

LE CLERC. — Je vous suis très obligé, Monsieur le professeur, et je cours immédiatement préparer ces actes à l'étude de mon patron.

Scène III

(Pendant ce dialogue, le clerc a pris des notes sur un calepin, et, dès qu'il est rendu dans l'antichambre de l'étude de son patron, on l'entend clavigraphier les actes demandés. Dans l'intervalle, Maître Ameau a compulsé les dossiers de la succession et pris des notes,

tandis que les héritiers ont discuté entre eux à voix basse. Finalement, l'un d'eux, résumant les observations des autres, s'adresse au notaire) :

UN HÉRITIER. — Dites donc, Monsieur le notaire, est-ce que notre père n'aurait pas pu éviter ces embarras et les frais qui vont s'en suivre en réglant sa succession d'une manière différente.

Me AMEAU. — Certainement. Mais vous remarquerez que votre père a fait son testament lui-même, sans recourir aux services du notaire; il avait sans doute ses raisons pour cela, question d'économie peut-être, ou sans doute avait-il l'intention de faire venir son notaire quand il serait plus malade, mais la mort l'a surpris avant qu'il mette ce dessein à exécution. Si un notaire avait été appelé à faire son testament, il lui aurait certainement conseillé de nommer un ou plusieurs exécuteurs testamentaires de ses dernières volontés, et de donner à ces exécuteurs les pouvoirs nécessaires de vendre, hypothéquer et aliéner tous biens meubles et immeubles de sa succession, avec prolongation de leurs pouvoirs au-delà d'un an et un jour tel que restreint par la loi et autres détails que l'expérience d'un homme de loi qui a la pratique journalière de ces questions lui aurait suggérés, ce qui aurait grandement économisé les frais de règlement de votre succession. Mais nous n'avons pas à juger ses motifs; bornons-nous à en tirer le meilleur parti possible.

(A ce moment, le clerc apporte au notaire les actes qu'il vient de clavigraphier; celui-ci en donne lecture aux parties, assermente les parents du conseil de

famille, le tuteur, le subrogé-tuteur et le curateur à la substitution, chacun au moment voulu, et fait signer les pièces requises.

(a) Déclaration de transmission.

(b) Tutelle aux mineurs.

(c) Curatelle à la substitution.

Ces formalités étant remplies, il s'adresse à l'aîné de la famille) :

Me AMEAU. — Maintenant, cher Monsieur, je ne veux pas être indiscret, mais mon ministère de notaire m'oblige à vous éclairer sur la situation matérielle du règlement de votre succession. Vous aurez à rencontrer bientôt le paiement des frais funéraires, service funèbre, comptes des médecins et autres réclamations, surtout celle de l'impôt sur la valeur nette de la succession ; votre père a-t-il laissé un compte de banque suffisant pour y pourvoir ou des obligations que vous pourrez réaliser immédiatement ou des assurances sur sa vie qui vous permettront d'acquitter toutes ces charges ? A tout événement il vous faudra attendre l'autorisation du percepteur des droits de successions pour les toucher, et peut-être les créanciers seront-ils pressés de réclamer ce qui leur est dû.

L'AÎNÉ. — Hélas, Monsieur, le compte en banque de notre père a été fortement épuisé par les frais de sa longue maladie, les assurances qu'il avait prises sur sa vie ont été engagées et il n'avait pas fait de placements sur obligations municipales ou autres valeurs facilement réalisables. Tout ce que nous avons consisté en propriétés dont plusieurs sont grevées d'hypothèques et je crains bien qu'il va nous falloir en vendre une.

même à sacrifice, pour régler toutes ces choses. Nous avons une propriété productive de bons revenus aux Nos. 10580-10590 de la rue Sainte-Catherine ouest, pouvez-vous nous trouver un acquéreur à un prix convenable ?

Me AMEAU. — Je ne m'occupe guère de transactions immobilières, mais j'ai un confrère qui en fait une spécialité et je vais m'adresser à lui. D'autre part je dois vous prévenir que, vu les termes du testament qui créent une substitution, avec des mineurs au nombre des héritiers, les procédures nécessaires pour parvenir à la vente vont être longues et coûteuses. Pourquoi votre père n'a-t-il pas pris conseil avant de faire son testament, et pourquoi n'a-t-il pas nommé un exécuteur avec pouvoir de vendre les immeubles ? Cela nous aurait dispensé de toutes ces procédures ; sans compter que le testament étant olographe, il ne deviendra en force qu'après avoir été vérifié par la Cour.

L'AÎNÉ. — Il faut bien en subir les conséquences et nous n'y pouvons rien. Quand pourrez-vous nous donner des nouvelles de la vente que nous projetons de faire ?

Me AMEAU. — Je vais téléphoner immédiatement à mon confrère.

Scène IV

(Me Aneau appelle Me Basset au téléphone ; on entend la cloche d'appel qui peut être une sonnerie mise en mouvement dans la coulisse ou sur le pupitre

du professeur, et la conversation suivante s'engage).

Me AMEAU. — Est-ce Me Basset qui parle ?

Me BASSET. — *(Au téléphone)*. Oui, qui m'appelle ?

Me AMEAU. — Ici, votre confrère Aneau. J'ai un client qui désire vendre un immeuble de \$10,000. situé aux Nos. 10580 à 10590 de la rue Sainte-Catherine ouest, c'est une maison de rapport produisant un revenu annuel de \$1,500. Auriez-vous un client comme acquéreur en perspective ?

Me BASSET. — Je crois en effet avoir un client que la proposition pourrait intéresser. Voulez-vous m'envoyer par écrit tous les détails de cette propriété : description, dimensions, nombre de logements, détail des revenus et dépenses, évaluation municipale, prix et conditions, option d'achat pour dix jours, engagement de payer la commission régulière, avec un permis de visiter, et je vais faire venir immédiatement mon client pour la lui proposer.

Me AMEAU. — Je vous envoie immédiatement ces renseignements par messenger et dès que vous aurez des nouvelles, vous voudrez bien m'en prévenir. C'est pour parvenir au règlement d'une succession et nous désirons conclure cette transaction aussitôt que possible.

(Les deux notaires laissent le téléphone après les salutations d'usage).

Me AMEAU. — *(Se retournant vers ses clients)*. — C'est à peu près tout ce que nous pouvons faire pour aujourd'hui. Veuillez signer l'offre de vendre ainsi que le permis de visiter; je vais les envoyer immédiatement porter à mon confrère avec prière de faire

ÉCRIVEZ
NOTAIRE
SAINTE-CATHERINE

diligence et je vous préviendrai dès que j'en aurai des nouvelles.

(Les clients de Me Ameau se retirent et celui-ci appelle son clerc en lui remettant une enveloppe qu'il va porter à l'étude de Me Basset).

Scène V.

(Me Basset appelle son client au téléphone; on n'entend pas les réponses de celui-ci et, pendant cette conversation, le messenger apporte l'enveloppe contenant les renseignements sur l'immeuble).

Me BASSET. — Monsieur Giraldon ? Ici, le notaire Basset. J'ai une proposition de vente d'immeuble qui me semble intéressante. C'est une propriété située aux Nos. 10580 à 10590 de la rue Sainte-Catherine ouest, donnant un revenu de \$1,500. par année et que vous pourriez acheter au prix de \$10,000. Voudrez-vous y jeter un coup d'oeil en venant à mon bureau, et si elle vous convient, je vous donnerai tous les renseignements ainsi qu'un permis de visiter. *(Un temps)*. — Non, il ne sera pas nécessaire que vous déboursiez tout le montant ; il est vrai que le vendeur désire retirer la totalité du prix de vente pour régler ses affaires, mais il est très facile de trouver un emprunt de \$5,000. sur cet immeuble pour compléter la somme qui vous manque. *(Un temps)*. — C'est entendu, je vous attendrai. A tantôt. *(Ferme le téléphone)*.

Me BASSET appelle Me Chamballon; on entend la sonnerie, et la conversation s'engage entre les deux notaires.

Scène VI

Me BASSET (*au téléphone*). — Me Chamballon ! Ici Me Basset. Avez-vous un client qui prêterait sur première hypothèque une somme de \$5,000 sur une propriété bien située, évaluée par la municipalité à \$10,000. et rapportant \$1,500. de revenus par année ?

Me CHAMBALLON. — Je crois avoir le client voulu pour faire ce placement ; si vous voulez bien m'envoyer une demande d'emprunt aux conditions ordinaires avec un permis de visiter, je jeterai d'abord un coup d'oeil préliminaire sur l'immeuble pour juger si ce placement peut convenir à la personne que j'ai en vue, et dans l'affirmative je lui proposerai la transaction.

Me BASSET. — C'est entendu, la propriété porte les Nos. 10580 à 10590 de la rue Ste-Catherine ouest ; veuillez donc y jeter un coup d'oeil et je vous enverrai les autres renseignements dès ce soir ; si la transaction se conclut, il est entendu que nous procéderons ensemble, de compte à demi pour les honoraires.

Me CHAMBALLON. — C'est juste, et je vais m'en occuper immédiatement.

(Les deux notaires laissent le téléphone).

Scène VII

(Le client de Me Basset entre à son bureau)

M. GIRALDON. — J'ai jeté un coup d'oeil en passant sur la propriété que vous m'avez proposée, et, de prime

abord, elle me convient au prix indiqué si toutefois la visite que j'en ferai faire par mon évaluateur est également satisfaisante. Voulez-vous me donner une autorisation d'en faire la visite et me dire si vous pouvez négocier la somme dont j'ai besoin pour parfaire le prix de vente.

Me BASSET. — Voici le permis de visiter. Voici également les détails supplémentaires de construction, de revenus et dépenses que vous pourrez vérifier sur les lieux. Quant à l'emprunt, je crois pouvoir le négocier par l'entremise d'un confrère aux conditions ordinaires et je pourrai vous donner une réponse à ce sujet dès demain.

Me GIRALDON. — Reste la question des titres. C'est à vous, Monsieur le notaire, que je m'en rapporterai à ce sujet. Vous savez les difficultés que j'ai déjà éprouvées à cause de titres défectueux d'une propriété que j'ai acquise à une vente judiciaire par le shérif. J'étais sous l'impression qu'un titre de cette nature est inattaquable et je ne vous ai pas demandé d'en faire l'examen, mais je m'en suis amèrement repenti. Aussi, ne ferai-je rien sans que vous preniez la responsabilité de l'examen des titres et que vous fassiez vous-même le contrat de vente. Je vais aller faire la visite de l'immeuble en compagnie de mon expert et je vous dirai par téléphone si j'accepte la proposition, conditionnellement à la négociation de l'emprunt en question. Du moment que tout sera satisfaisant, faites venir les titres, et, sur votre rapport favorable, je serai prêt à signer le contrat à première demande.

(M. Giraldon se retire).

Scène VIII

(Me Chamballon et Me Basset au téléphone).

Me CHAMBALLON. — J'ai communiqué avec mon client. Sauf à faire une visite plus détaillée de l'immeuble proposé pour le prêt de \$5,000. dont vous m'avez parlé, il est disposé à prêter cette somme en première hypothèque pour un terme de 5 ans au taux de 5% par an, sauf à faire des remboursements semi-annuels de \$100. sur le capital, avec transport d'assurance-feu en garantie, et à condition que les titres soient clairs et approuvés par moi. Vous pourrez donc considérer l'affaire conclue et me transmettre ces titres pour que j'en fasse l'examen et que je prépare l'acte d'obligation aux conditions ordinaires.

Me BASSET. — Ces conditions nous conviendront et je vous transmettrai immédiatement les titres dont j'attends moi-même la livraison incessamment. Je dois vous dire que mon client achète cette propriété d'une succession en même temps qu'il fera la négociation de l'emprunt. Je vais préparer le projet d'acte d'achat que je vous soumettrai en même temps que les titres et nous pourrons conclure toute la transaction concurremment avec le paiement des droits de succession à même le prix de vente.

Me CHAMBALLON. — C'est entendu; je ferai venir mon client aussitôt que j'aurai reçu vos documents.

(Ferme le téléphone).

Scène IX

Me BASSET. (*téléphone à Me Aneau*). — Mon cher confrère, je crois être en mesure de vous annoncer que la transaction que nous avons engagée va se conclure sans délai. Mon client semble satisfait de l'achat de la propriété, mais il a besoin, pour payer le prix de vente au comptant, de négocier un emprunt que je lui ai à peu près trouvé avec le concours d'un de nos confrères. Veuillez donc m'envoyer le dossier des titres de propriété comprenant le certificat de recherches du bureau d'enregistrement et les polices d'assurance contre l'incendie, avec tous les détails relatifs à la succession de votre client, car je comprends qu'il s'agit d'une succession qui vient de s'ouvrir et que ce sont les héritiers qui doivent faire la vente de l'immeuble pour compléter le règlement de leur succession.

Me Aneau. — En effet, ce sont les héritiers qui devront en faire la vente mais, comme ils sont grevés de substitution, il y aura des formalités essentielles à remplir; nous ne désespérons pas cependant de trouver un codicile qui nous permettra de supprimer ces embarras et quant aux droits de succession, nous espérons trouver un ami de la famille qui pourra nous aider en cette circonstance.

Me BASSET. — Avez-vous rempli toutes les formalités préliminaires d'enregistrement du testament avec déclaration de décès et de transmission de biens et certificat du percepteur des droits de succession ?

Me Aneau. — Tous mes actes sont signés et prêts à l'enregistrement, à l'exception du paiement des

droits de succession que nous pourrons rembourser à même le prix de vente de l'immeuble. Je vous envoie par messenger le dossier des titres et vous prie de préparer les actes voulus aussi rapidement que possible. (*Ferme le téléphone et envoie porter par son messenger un dossier de titres à Me Basset*).

Scène X

Me BASSET (*examinant le dossier*). — Voici des titres qui paraissent peu compliqués de prime abord, mais qui demandent une étude plus approfondie. Le propriétaire a acquis cet immeuble à une vente faite par le shérif il y a plus de 30 ans il est vrai, mais rien n'indique si la vente a été faite sur le véritable propriétaire, ni en vertu de quel titre celui-ci détenait l'immeuble. Par un testament que je trouve au dossier, la personne sur qui la vente judiciaire a été ainsi faite n'était que propriétaire grevé de substitution, et dans ce cas, la vente ne vaudrait que pour les droits qu'il pouvait posséder. Il s'agira donc de constater s'il était propriétaire définitif par suite de caducité de la substitution, ou s'il n'avait qu'un titre précaire. De plus, la description de l'immeuble vendu ne semble pas concorder exactement avec les titres, et dans ce cas la vente du shérif serait fautive. C'est une question qu'il va falloir également élucider. Enfin, la vente actuelle à mon client ne pourra se faire que par licitation vu qu'il y a des mineurs intéressés dans la succession dont les biens sont en outre substitués et que le testateur n'a pas nommé d'exécuteur testamen-

taire ayant le pouvoir de vendre les immeubles. Je vais faire part à mon confrère Ameau de ces difficultés avant d'aller plus loin.

Scène XI

Me BASSET. (*appelant Me Ameau au téléphone*). — Après avoir parcouru les titres que vous m'avez transmis, j'ai des doutes au sujet de la validité du titre d'acquisition de votre client et, d'autre part, je constate qu'il va falloir recourir à une vente par licitation pour nous donner un titre valide à l'immeuble, vu qu'il y a des mineurs intéressés dans la succession, que les biens sont substitués, et qu'il n'y a pas d'exécuteur testamentaire ayant le pouvoir de vendre. Ces procédures vont entraîner des délais considérables, et je crains fort que mon client ne veuille pas attendre aussi longtemps. Il doit lui-même négocier un emprunt pour payer le prix d'achat au comptant, et son prêteur ne voudra certainement pas non plus tenir le montant à sa disposition indéfiniment. Croyez-vous qu'il y ait quelque possibilité de pourvoir à ces objections ?

ME AMEAU (*au téléphone*). — Vos objections sont très plausibles, mais je ne les admet qu'en partie. Quant à la question de licitation, j'ai le plaisir de vous informer que les héritiers de la succession viennent heureusement de découvrir un codicille notarié au testament de leur père par lequel celui-ci nomme trois de ses fils exécuteurs testamentaires avec pouvoir de vendre ses immeubles. Nous allons faire enregistrer

ce document avec les autres pièces requises et nous pourrons ainsi procéder à la vente sans être obligés de faire les procédures ordinaires d'une licitation. Quant à la question de vente par le shérif, je suis d'avis que possédant un titre de vente de 30 ans, il n'y a pas lieu de remonter plus loin et que mes clients peuvent invoquer la prescription avec bons titres, de sorte que cette objection disparaîtrait.

Me BASSET (*au téléphone*). — Je regrette de ne pas partager cet avis, car j'ai des doutes sur la validité des titres de la personne contre qui la vente judiciaire a été faite; vous vous rappelez l'enseignement qui nous a été donné à l'Université à l'effet que si la vente est faite sur la tête d'une autre personne que le véritable propriétaire, *super non domino*, elle n'est pas valide. Si vous avez dans votre étude quelque document constatant que la substitution dont le débiteur était grevé est devenue caduque en sa faveur, mon objection pourrait disparaître, mais pour plus de satisfaction, je vous suggère de nous rencontrer chez notre professeur de procédure notariale à qui nous soumettrons le cas et qui se prononcera sur le mérite de nos opinions respectives.

Me AMEAU. — J'accepte votre proposition; si vous êtes libre dans le moment, rendons-nous immédiatement auprès du professeur avec nos documents.

Me BASSET. — C'est entendu. (*Ils ferment le téléphone*).

Scène XII

(Me Ameau et Me Basset sortent de leurs études par l'arrière et entrent dans le cabinet du professeur au centre).

Me BASSET. — Nous sommes venus vous prier, Monsieur le professeur, de nous éclairer sur une question qui nous divise en matière d'examen de titres de propriété. En premier lieu jusqu'où peut-on raisonnablement remonter pour exiger la production des titres d'une propriété; en second lieu un titre du shérif doit-il nous servir de point de départ absolu ou si nous pouvons exiger la production de titres antérieurs? Mon confrère Ameau et moi avons exprimé des opinions différentes à ce sujet et nous avons décidé de commun accord de nous en rapporter à votre décision.

MAÎTRE PLANIOL. — Règle générale, on considère qu'une chaîne ininterrompue de titres satisfaisants qui remontent à 30 ans doit être acceptée en principe, mais c'est une règle qui n'est pas absolue. Il est fort possible en effet que des doutes existent sur le droit de propriété absolu d'un immeuble, même quand l'origine du titre remonte à plus de 30 ans, par exemple si l'on invoque une donation ou un testament créant une substitution, ou encore s'il se présente des droits appartenant à des mineurs ou autres incapables contre lesquels la prescription ne court pas. Vous savez en effet qu'un titre translatif de propriété avec bonne foi établit une prescription acquisitive par l'écoulement d'un terme de dix ans,

mais il peut fort bien se rencontrer des incidents qui aient interrompu cette prescription ou qui l'aient même complètement empêchée de courir. Chaque cas particulier doit donc être examiné, et l'on ne peut pas établir une règle absolue de s'arrêter à une période de 30 ans dans un examen de titres.

Quant à la validité ou incontestabilité d'une vente judiciaire faite par le shérif, rien n'est plus aléatoire, car il peut se présenter quantité d'accidents qui auraient annulé complètement l'effet de cette vente. Par exemple si le propriétaire apparent sur qui l'immeuble a été saisi n'y avait qu'un titre précaire; ou si l'on a commis des erreurs capitales dans la description de la propriété, en donnant par exemple un autre numéro de cadastre ou en décrivant une partie de terrain différente de celle qui appartenait réellement au débiteur; ou encore s'il y avait lieu de relever des défauts graves dans la procédure judiciaire. Pour ces raisons et quantité d'autres qui peuvent se présenter, on ne doit donc pas accepter un titre de vente du shérif sans exercer un contrôle absolu à son sujet, et encore moins l'accepter les yeux fermés comme point de départ d'un examen de titres.

Me AMEAU. — Nous vous remercions, Monsieur le professeur, et comme il s'agit d'un contrat de vente où je représente les parties venderesses, tandis que mon confrère Basset représente l'acquéreur, auriez-vous l'obligeance de nous indiquer, tandis que nous sommes ici, laquelle des deux parties a droit au choix du notaire pour recevoir l'acte de vente.

MAÎTRE PLANIOL. — En principe, l'acquéreur devrait

toujours avoir le choix du notaire, car c'est son acte d'achat qui servira de base à sa responsabilité des titres lorsqu'il vendra l'immeuble à son tour, à moins qu'il ne vende sans garantie, condition qui est rarement acceptée par un acheteur sérieux. En outre c'est lui qui place son argent en achat de cet immeuble et il est, sous ce rapport, dans le rôle du prêteur sur hypothèque à qui on concède sans discussion le choix du notaire. Mais, depuis quelques années, un dispositif a été apporté au Code du Notariat décrétant que si l'acquéreur paie en entier le prix d'achat c'est lui qui a droit au choix du notaire, tandis que s'il n'en paie qu'une partie, quand bien même cette partie impayée consisterait uniquement en une hypothèque assumée sur l'immeuble, dans ce cas c'est le vendeur qui a droit de choisir le notaire instrumentant. Il va de soi que ces dispositions ne s'appliquent qu'au cas où les parties ne se seraient pas entendues à ce sujet, car elles sont libres de faire entre elles toutes les conditions qu'elles jugent à propos.

Me BASSET. — Nous vous remercions, Monsieur le professeur, et nous vous prions de nous excuser de vous avoir dérangé, mais l'expérience ne vient qu'avec nombre d'années d'exercice de notre profession.

(Ils se retirent et chacun retourne à son bureau).

Scène XIII

(M. Minutel entre au bureau de Me Chamballon).

M. MINUTEL. — J'ai visité, avec un évaluateur en qui j'ai confiance, la propriété que vous m'avez offerte

comme gage d'un prêt de \$5,000. et j'en suis satisfait. Je vous prie donc d'examiner les titres de cette propriété et d'en préparer l'acte d'obligation aux conditions ordinaires. Mais à l'époque d'instabilité financière que nous traversons, ne pourriez-vous me suggérer quelques clauses particulières de protection au cas où le débiteur ferait défaut de rencontrer ses obligations.

Me CHAMBALLON. — En effet, il est prudent de se prémunir contre une situation dont nous n'avons pas eu d'exemple depuis nombre d'années. Ainsi, l'incertitude continuelle de la valeur de l'argent sur le marché nous engage à stipuler que le remboursement des fonds devra se faire en monnaie légale du Canada. Je vous conseille également de demander des remboursements partiels sur le capital avec le versement des intérêts, afin que le débiteur puisse graduellement acquitter sa dette; s'il reste toujours débiteur du même montant capital, outre le fait que le gage perd de la valeur en vieillissant, il pourra venir une époque où il lui sera impossible de faire face à ses obligations. Enfin si l'administration qu'il fera, ou que d'autres acquéreurs subséquents de l'immeuble feront, de cette propriété n'est pas satisfaisante pour en rencontrer les obligations, vous pourriez stipuler une clause à l'effet que, dans ce cas, vous en prendrez l'administration sur un simple avis de trente jours donné par écrit au débiteur, et que même, s'il fait défaut de payer ses versements de capital à échéance, vous aurez droit de prendre possession de l'immeuble à titre de dation en paiement.

M. MINUTEL. — C'est entendu, vous mettrez ces conditions dans l'acte d'obligation, mais je vous engage surtout à porter une grande attention à l'examen des titres de la propriété, car c'est la base même de la transaction et il va de soi que si vous n'êtes pas satisfait de leur incontestabilité, je refuserai absolument le prêt.

Me CHAMBALLON. — C'est bien, en effet, la première condition à observer, et comme l'emprunteur doit acheter cet immeuble en même temps qu'il négocie son emprunt, (car il doit faire servir en totalité le produit de cet emprunt à payer le prix de vente), je m'entendrai, si vous le voulez bien, avec son notaire qui doit préparer le contrat d'achat, et qui a le même intérêt que nous à obtenir un bon titre; nous ferons ensemble l'étude du dossier et les deux transactions ne seront closes que si nous sommes satisfaits que tout est en règle sous ce rapport.

M. MINUTEL. — Je m'en rapporte à vous, Monsieur le notaire, et surtout, vous n'oublierez pas de faire enregistrer l'avis de mon adresse afin que je sois prévenu officiellement dans le cas où l'immeuble viendrait à être saisi pour une vente judiciaire.

Me CHAMBALLON. — Vous pouvez vous en rapporter à moi, cher Monsieur, pour tous les détails accessoires. Je vais préparer l'acte d'obligation et téléphoner immédiatement à mon confrère Basset de prendre rendez-vous pour vous rencontrer ici avec son client aux fins de clore la transaction.

(M. Minutel se retire).

Scène XIV

M. TRIBOULLAUD (*entrant au bureau de Me Duplanty*). — Je viens vous consulter, mon cher Maître, non seulement à titre de conseiller juridique, mais en même temps d'ami de ma famille, sur quelques questions d'ordre familial et financier en même temps.

Je dois vous dire en premier lieu que ma fille aînée est fiancée depuis assez longtemps à un jeune homme que j'estime beaucoup, le fils de M. Dubosquet décédé récemment, mais que les difficultés financières du moment actuel ont empêché jusqu'à ce jour de mettre leur projet de mariage à exécution. La mort de M. Dubosquet va probablement dénouer cette situation d'ici peu de temps et, de mon côté, j'aurais l'intention de me retirer des affaires; comme je n'ai pas de fils, je passerais mon établissement à mon gendre dès que le mariage sera devenu un fait accompli. J'aurais donc l'intention de faire une donation à ma fille, mais auparavant, je voudrais établir les conditions civiles de leur contrat de mariage. Or ma fille habite depuis quelques mois aux États-Unis à titre de professeur de langue française dans une institution éducative, et elle ne peut songer à quitter son poste avant la vacance d'été. M. Dubosquet ira l'épouser aux États-Unis, mais je désire qu'ils fassent préalablement un contrat de mariage sous l'autorité des lois de la province de Québec. Pouvez-vous m'indiquer les moyens de procéder légalement en cette affaire et me conseiller en même temps sur les clauses du contrat et de la donation que je me propose de faire.

Me DUPLANTY— Certainement, cher Monsieur, et si vous le voulez bien, nous allons procéder graduellement.

Il s'agit, en premier lieu, du contrat de mariage et Mademoiselle votre fille étant absente, il faudrait qu'elle soit représentée par un procureur aux fins de signer ce contrat. Je vais rédiger une procuration que vous lui transmettez à New-York avec instruction de la signer en présence de deux témoins et d'aller ensuite avec l'un des témoins reconnaître sa signature devant un « *notary public* » de cet état ; elle nous transmettra ensuite ce document dans lequel elle pourra nommer une personne de son choix pour la représenter et stipuler pour elle les conditions du contrat de mariage que vous contrôlerez d'ailleurs vous-même dans son intérêt. Si vous désirez procéder en même temps à la donation de votre établissement que vous vous proposez de lui faire, nous pourrons ajouter, dans cette procuration, ce qui sera nécessaire pour la signature de cet autre acte, et le même mandataire pourra la représenter également pour accepter cette donation.

Quant au contrat de mariage, le régime qui s'impose sous les circonstances est celui de la séparation de biens qui comporte en même temps séparation de dettes. Sous ce régime, les époux sont comme deux associés, à la différence que si l'un vient à éprouver des revers de fortune, il n'y a que son avoir qui est perdu, et l'autre peut se mettre en affaires ou racheter et continuer à son compte le commerce déjà entrepris sans être affecté par les pertes de son conjoint. Comme

c'est, d'habitude, le mari qui est en affaires et qui gagne la subsistance de la famille, tandis que la femme s'occupe de la direction de la maison sans que son travail représente un gain qui soit apprécié en argent, bien qu'au fond elle contribue par sa diligence et par son économie dans une mesure peut-être plus grande que son mari au bien-être familial, il est équitable que le mari lui fasse une donation, soit en usufruit, soit en pleine propriété, soit à titre de rente viagère, d'une somme suffisante pour la mettre à l'abri du besoin dans le cas où il viendrait à mourir avant elle ou même payable à demande pendant le mariage. Pour pourvoir aux conséquences d'un revers financier qui pourrait entraîner la saisie et la vente du mobilier, il est également d'usage de mettre ce mobilier au nom de la femme avec clause de réversion au mari dans le cas où elle mourrait avant lui. Il resterait à discuter avec le futur époux le chiffre de la donation en argent qu'il conviendrait de faire à sa future femme et de quelle façon il pourra en assurer le paiement; avez-vous déjà causé de ce projet avec lui ?

M. TRIBOULLAUD. — Non, nous n'avons pas encore abordé cette question; je voulais simplement me renseigner à l'avance pour discuter avec lui en connaissance de cause. Mais j'ai entendu dire qu'une clause de donation de mobilier ne valait qu'après la mort du donateur et que, jusque là, les créanciers du mari pouvaient saisir ces effets entre les mains de la femme; ceci est-il exact ?

Me DUPLANTY. — Dans une certaine mesure, oui; la jurisprudence a fixé ce point depuis quelques années.

Pour y obvier, nous faisons, dans le contrat, une donation par le mari à sa femme d'une somme fixe qui devra être employée en acquisition de meubles et autres effets destinés à garnir le domicile commun et qui appartiendront conséquemment à la femme au fur et à mesure de leur achat comme faisant partie de cette donation. Au cas où l'on ne trouverait pas nécessaire d'acheter des meubles et autres effets jusqu'à concurrence du montant ainsi donné, et que l'un des époux viendrait à mourir avant que toute la somme soit ainsi employée, la donation devient nulle pour le surplus afin de ne pas constituer une créance contre la succession, et dans le cas où la femme décède la première, les effets mobiliers ainsi acquis deviennent la propriété du mari afin qu'il ne soit pas dérangé dans les objets mobiliers auxquels il est habitué.

M. TRIBOULLAUD. — Je saisis très bien, et je crois que les grandes lignes du contrat que vous me tracez nous conviendront. Maintenant, que me conseillez-vous au sujet de la donation ? Dois-je me départir complètement de mon établissement et me réserver simplement une rente qui me sera servie par la donataire jusqu'à la fin de mes jours, ou puis-je conserver la direction de mon établissement, soit à mon profit personnel, soit pour le compte de ma fille donataire en rémunérant les services de mon futur gendre comme employé salarié, ou en lui offrant une participation dans les profits, ou si je dois m'en désintéresser complètement après cette donation ?

Me DUPLANTY. — Vous pouvez très facilement faire une donation à votre fille tout en vous réservant l'u-

suffit de l'établissement et sa gestion durant votre vie ou pour la période de temps que vous déterminerez; vous pouvez également stipuler en votre faveur une rente viagère qui vous sera payable par la donataire; vous pouvez vous réserver le contrôle que vous jugerez à propos et y mettre les conditions que vous voudrez; en un mot vous avez pleine liberté sous ce rapport, et c'est une question de convention entre donateur et donataire; la seule condition est que vous abandonniez le titre de propriété de ce que vous donnez et que ce ne soit pas en réalité une donation fictive, car un principe de droit nous dit que « donner et retenir ne vaut ». Mais serait-il sage d'en agir ainsi? Vous savez que parfois ceux d'une génération n'ont pas les mêmes idées, les mêmes vues, la même manière d'agir que leurs enfants de la génération nouvelle, et vous seriez bien malheureux s'il fallait que le désaccord se mît entre vous et votre fille ou son mari à ce sujet. Si vous voulez bien, nous allons y réfléchir, chacun de son côté, pour discuter ensuite la question; en attendant je vais préparer la procuration que vous transmettez immédiatement à Mademoiselle votre fille, et si vous n'avez pas de procureur attitré dont vous ayiez à suggérer le nom, vous pourrez y mettre simplement celui de mon premier clerc car ce n'est qu'une question de formalité. Je préparerai également un projet de contrat de mariage et un projet d'acte de donation, sauf à s'entendre avec votre futur gendre pour en arrêter les conditions définitives. Il serait bon que je le voie à ce sujet avant de procéder à la

rédaction, et je vous suggérerais de lui demander de vous rencontrer à mon étude à cet effet.

M. TRIBOULLAUD. — C'est entendu, je vais causer de ces conditions avec lui. Je me retire donc en vous remerciant de vos bons avis, et vous pouvez dès à présent préparer les pièces nécessaires. Quant aux détails du contrat de mariage et au chiffre des donations, vous pouvez les laisser en blanc; nous les indiquerons dès que j'aurai pris mes arrangements avec M. Dubosquet.

(*M. Triboullaud se retire.*)

Scène XV

(*M. Dubosquet aîné se présente au bureau de Me Ameau.*) — Avez-vous réussi, Monsieur le notaire, à négocier la vente de la propriété que nous devons sacrifier afin de pourvoir au règlement des affaires de la succession et pouvons-nous espérer la conclure prochainement ?

Me AMEAU. — Oui Monsieur, tout paraît être en bonne voie. Nous avons vendu l'immeuble au prix de \$10,000. et comme l'acquéreur n'avait pas en mains le montant complet du prix d'achat, il négocie en même temps un emprunt de \$5,000. sur la propriété afin que vous puissiez toucher immédiatement la totalité du prix de vente. Nous devons donc nous rendre à première convocation chez le notaire du prêteur, Me Chamballon qui a préparé l'acte d'obligation; nous y rencontrerons l'acheteur et son notaire qui signeront en même temps avec vous le contrat de

vente. A ce sujet je dois vous dire qu'il est extrêmement heureux que nous ayions trouvé le codicille de Monsieur votre père nommant des exécuteurs testamentaires avec pouvoir de vendre les immeubles de la succession; autrement nous aurions été acculés à une grave difficulté vu la substitution et l'existence de mineurs au nombre des héritiers, car il nous aurait fallu recourir à une licitation qui aurait entraîné des délais et des frais considérables; mais tout est réglé pour le mieux grâce à l'existence de ce codicille. Il y avait aussi quelques doutes au sujet des titres de cet immeuble, mais l'établissement d'une prescription suffisante en a eu raison.

M. DUBOSQUET. — Puisque cette affaire est à peu près terminée, ou du moins qu'elle va l'être bientôt, je désire vous consulter sur une question personnelle. Je suis fiancé depuis un certain temps, mais j'ai toujours dû différer mon mariage à cause de la situation financière de mon père et de l'incertitude où je me trouvais pour l'avenir. Cette question étant pratiquement réglée avec la liquidation des affaires de notre succession, je vais maintenant songer à moi-même, et je sollicite vos bons conseils sur la préparation de mon contrat de mariage. Je dois vous dire que ma fiancée bénéficiera en toute probabilité d'une donation de l'établissement commercial de son père au moment de son mariage, et que je serai naturellement appelé à diriger cet établissement, ou du moins à y avoir une part active conjointement avec mon futur beau-père. Est-ce moi qui dois établir les condi-

tions du contrat de mariage et choisir mon notaire pour le rédiger, ou si je dois laisser ce soin à l'autre partie. Puis-je également intervenir dans l'acte de donation que mon futur beau-père doit faire à sa fille ?

Me AMEAU. — Le choix du notaire appelé à instrumenter dans un contrat de mariage appartient à la future épouse; c'est donc à votre futur beau-père qu'il appartient d'exprimer son désir à ce sujet. La loi protège en cela la femme qui est supposée n'avoir pas l'expérience de l'homme en affaires, et c'est pour cette raison qu'elle lui donne le choix de l'officier qui rédigera les conventions matrimoniales afin de protéger ses intérêts. Si vous le désirez cependant, je me ferai un plaisir d'y assister avec vous, pour vous conseiller dans la rédaction du contrat, et nous pourrons nous rencontrer chez le notaire de votre future femme à cet effet. Quant à la donation, il va de soi que ce n'est pas à vous d'en discuter les conditions, et qu'il s'agit d'un acte familial entre le père et sa fille; mais, sous les circonstances, je n'ai aucun doute que votre futur beau-père sera tout à fait disposé à en discuter les termes avec vous, et, là encore, je me ferai un plaisir de vous assister dès que vous m'en exprimerez le désir. Veuillez donc prendre avec lui rendez-vous chez son notaire et m'en informer pour nous y rencontrer. En attendant, si vous voulez bien m'accompagner chez le notaire Chamballon, nous y rencontrerons l'acquéreur de votre immeuble pour conclure cette vente; l'acte étant déjà signé par vos deux co-exécuteurs, il ne restera plus que votre signature requise

pour le compléter au nom des vendeurs sur réception du prix de vente.

(Tous deux sortent pour se rendre à l'étude du notaire Chamballon. M. Girdaldon et le notaire Basset y arrivent quelque temps après, accompagnés de M. Minutel).

Scène XVI

Me CHAMBALLON. — Tout semble prêt, Messieurs, pour compléter les transactions sur lesquelles nous nous sommes entendus. Mon confrère Basset et moi-même, représentant l'acquéreur de l'immeuble et le prêteur, avons examiné les titres de l'immeuble offert en garantie et les avons trouvés satisfaisants ; nous avons fait une recherche au bureau d'enregistrement et avons constaté qu'il n'existe aucune hypothèque sur cet immeuble. Nous avons en même temps vérifié au bureau des rentes seigneuriales le fait que cet immeuble a été commué et que le prix de commutation en a été payé ; enfin nous avons constaté à l'hôtel de ville que toutes les taxes sont acquittées à date ; l'immeuble est cependant affecté de cotisations spéciales pour canaux d'égoût dont il reste encore deux versements à acquitter et il est entendu que l'acquéreur s'en charge. Cette propriété étant inscrite au nom d'un franc-tenancier catholique, nous avons également vérifié le fait qu'il n'existe aucune répartition d'église affectant l'immeuble en question. Enfin nous avons vérifié le fait que l'immeuble est loué aux termes de divers baux qui n'expireront que le premier mai

prochain et qui doivent être transportés à l'acquéreur; la maison est aussi assurée contre l'incendie pour une somme de \$8,000., ce qui nous est satisfaisant comme garantie du prêt que nous faisons. La police d'assurance devra être transportée à l'acquéreur avec pertes payables au prêteur.

Me BASSET. — Ces renseignements sont exacts et j'en suis satisfait au nom de mon client. J'ai préparé l'acte de vente aux conditions arrêtées entre les parties, et comme la succession venderesse est représentée par trois exécuteurs testamentaires, j'ai pris à l'avance la signature de deux d'entre eux, de sorte qu'il ne reste que le troisième qui est ici présent pour clore cet acte par sa signature au nom de la succession venderesse sur réception du prix de vente. J'ai également vérifié le fait que les droits du gouvernement sur la succession ont été acquittés quant à l'immeuble en question et qu'un certificat du percepteur à cet effet a été enregistré. Nous allons donc procéder à la lecture de l'acte de vente si vous le voulez bien.

M. GIRALDON. — Il est inutile de nous lire le contrat, Monsieur le notaire, je suis satisfait pour ma part que tout est en règle et je suis prêt à signer de confiance.

Me BASSET. — Je vous remercie de cette marque de confiance, mon cher client, mais je regrette de ne pouvoir me dispenser de cette formalité. La lecture de l'acte par le notaire aux parties qui doivent le signer est exigée, de même que les signatures doivent être données en présence du notaire pour le rendre authentique; autrement il pourrait être attaqué, et il

perdrait le bénéfice de l'authenticité qui s'attache à un acte passé devant notaire. C'est pour cette raison que j'ai rencontré les deux autres exécuteurs qui ont déjà signé et leur ai donné lecture de l'acte avant de recevoir leurs signatures, car si toutes les signatures doivent être données en présence du notaire, il n'est pas nécessaire, excepté pour un testament, qu'elles soient données en présence les uns des autres.

(Me Basset donne lecture de l'acte de vente).

Me CHAMBALLON. — A mon tour, je vais vous donner lecture de l'acte d'obligation afin que nous puissions prendre en même temps toutes les signatures voulues et donner les chèques nécessaires pour clore la transaction suivant les conditions arrêtées.

(Il donne lecture de l'acte d'obligation).

M. MINUTEL. — Dois-je verser les fonds avant que l'acte ne soit enregistré ? D'habitude, Monsieur le notaire, vous complétez mes actes de prêt et les faites enregistrer, et je ne suis appelé à verser les fonds que sur votre rapport qu'il n'existe pas d'autre hypothèque sur l'immeuble, car une inscription hypothécaire pourrait être déposée au bureau d'enregistrement entre la signature d'un acte et son enregistrement, et si je comprends bien, vos clients ne passeraient alors qu'en second lieu.

Me CHAMBALLON. — En pratique et dans le cours ordinaire des affaires, vous avez raison, cher Monsieur, et c'est ainsi que l'on procède. Dans le cas actuel cependant, trois études de notaires sont intéressées et se portent garantes de l'honorabilité de leurs clients respectifs, de sorte qu'à mon avis nous pouvons procé-

der de confiance. Si vous l'exigez cependant, les fonds pourront rester déposés en fidéicommiss entre les mains de l'un de nous jusqu'à ce que nous ayions fait les vérifications additionnelles après l'enregistrement des actes.

M. GIRALDON. — Pour ma part, c'est inutile, je suis prêt à livrer mon chèque entre les mains du notaire de la succession qui le remettra à ses clients aussitôt qu'il jugera que la transaction est complète d'une façon satisfaisante pour tous. Il y aura lieu cependant de faire les ajustements voulus pour la proportion des taxes de l'année courante, pour la proportion de la prime d'assurance ainsi que du mois courant des loyers, et je comprends que je dois déduire le solde d'ajustement de ces comptes sur le montant du chèque que je suis appelé à verser.

M. DUBOSQUET. — C'est parfait, vous pouvez régler cette question avec Me Ameau, mon notaire, et je m'en déclare satisfait d'avance.

Me BASSET. — Dans ce cas, Messieurs Dubosquet et Giraldon, veuillez donc signer l'acte de vente dont je viens de vous donner lecture et qui est déjà signé par les deux autres exécuteurs testamentaires de la succession.

(Les parties signent ainsi que le notaire).

Me CHAMBALLON. — Veuillez donc aussi, Messieurs Giraldon et Minutel, signer l'acte d'obligation dont je viens également de donner lecture.

(Les deux parties signent ainsi que le notaire).

Me AMEAU. — Nous vous remercions, Messieurs de la confiance que vous nous témoignez et je tiens à vous

donner l'assurance que nous nous en montrerons dignes. Nous devons maintenant nous retirer, mon client et moi, pour nous rendre à une autre étude de notaire et nous avons l'honneur de vous saluer.

(Me Ameau et M. Dubosquet se retirent et se rendent à l'étude de Me Duplanty).

M. GIRALDON. — Dois-je comprendre que tous les frais de cette transaction sont à ma charge, ou si une partie doit en être supportée par la succession vendeuse ou par le prêteur des fonds ?

Me BASSET. — Les frais de vente sont à la charge de l'acquéreur et les frais d'obligation sont à la charge du débiteur. Comme vous remplissez ces deux fonctions dans les actes que nous venons de signer, les frais en retombent malheureusement sur vous. C'est un item que vous devrez ajouter au prix de votre acquisition en calculant le coût de revient de votre propriété, et j'espère que vous êtes suffisamment satisfait de votre marché pour considérer cet accessoire de peu d'importance. Je dois ajouter cependant que les frais préliminaires de mise en ordre des titres de la propriété, tel que l'enregistrement du testament et du codicille de la succession, du certificat d'acquiescement des droits du gouvernement, la préparation des copies nécessaires pour compléter le dossier des titres, sont à la charge de la succession. Il ne reste qu'à vérifier si les états du compte de mon confrère et du mien sont conformes au tarif des notaires, tel que sanctionné par le gouvernement. Ce tarif est le même pour tous les notaires et il ne peut être excédé ni diminué; au cas d'infraction aux dispositions de ce tarif, soit en

plus ou en moins, les parties contestantes peuvent soumettre leur différend pour arbitrage au secrétariat de la Chambre des Notaires qui siège en permanence au palais de justice.

M. GIRALDON. — Il est inutile, mon cher Maître, de discuter cette question, je vous connais d'assez longue date et j'ai toujours été suffisamment satisfait de vos services pour ne pas douter de l'exactitude de votre mémoire de frais. Quant à celui de Me Chamballon, que je n'ai pas eu l'honneur de rencontrer jusqu'à ce jour, je suis suffisamment confiant dans son honorabilité comme membre de l'Ordre des Notaires pour ne pas mettre en doute l'exactitude de sa note. Vous voudrez donc bien me transmettre chacun vos états de compte aussitôt que la transaction sera complétée et je m'empresserai de les acquitter.

M. MINUTEL (*s'adressant à Me Chamballon*). — Vous n'oublierez pas, Monsieur le notaire, de faire enregistrer l'avis de mon adresse aussitôt après l'enregistrement des actes que nous venons de signer, ainsi que de faire inscrire les transports d'assurance dans les registres de la compagnie sans tarder, car au cas d'incendie, je ne voudrais pas courir le risque de contestation de la part des compagnies d'assurance par le fait qu'elles prétendraient avoir assuré telle personne et non pas telle autre. Quant au dossier des titres de propriété, vous voudrez bien le conserver en votre étude pour mon usage avec droit d'accès au propriétaire de l'immeuble; vous m'enverrez simplement la copie enregistrée de mon obligation pour me permettre de faire dans mes livres les entrées relatives à ce prêt.

Me CHAMBALLON. — C'est entendu (*s'adressant à MM. Basset et Giralton*) et je vous remercie d'avoir bien voulu vous déranger pour venir clore cette transaction dans mon étude.

(*Me Basset et Messieurs Giralton et Minutel se retirent*).

Scène XVII

(*Me Ameau entre à l'étude de Me Duplanty accompagné de son client Dubosquet et s'adresse à son confrère*).

Me AMEAU. — Vous vous doutez peut-être de ce qui nous amène, mon cher confrère. Mon client, M. Dubosquet fils, est fiancé à la fille de M. Triboullaud et le temps est venu de songer à préparer l'acte de leurs conventions matrimoniales que vous devez rédiger à titre de notaire de la future épouse. Il y a lieu d'en discuter préalablement les conditions, et si vous en avez causé avec votre client, nous serions bien aise de traiter maintenant cette question avec vous.

Me DUPLANTY. — En effet, j'ai causé avec M. Triboullaud d'un projet de conventions matrimoniales, mais il va de soi que nous ne pouvons rien arrêter en votre absence et je suis très heureux de votre visite pour être fixé sur les clauses et conditions du contrat à préparer. En premier lieu, il s'agit de déterminer le régime matrimonial, et je suppose que, dans les circonstances actuelles, il y a lieu de stipuler séparation de biens, car vous n'ignorez pas sans doute que M. Triboullaud se propose en même temps de se

retirer des affaires et de mettre son établissement de commerce dans la corbeille de noces de sa fille à titre de donation.

Me AMEAU. — En effet, nous sommes au courant de la générosité de M. Triboullaud, mais comme il s'agit, dans cette espèce, d'un bien mobilier, et que M. Dubosquet sera appelé à diriger l'établissement et à y consacrer tout son temps alors que sa future femme n'y participera qu'indirectement, ne vaudrait-il pas mieux, dans ce cas, stipuler «*communauté de biens réduite aux acquêts*», c'est-à-dire que chacun des époux conservera comme biens propres ceux qu'il possède au moment du mariage, M. Dubosquet gardant en propre les biens qui lui viennent de la succession de son père et Mlle Triboullaud le capital de son établissement de commerce, mais que tous les profits et augmentations qu'ils pourront gagner ensemble à l'avenir leur appartiendront en commun.

Me DUPLANTY. — Le principe peut être bon en soi, mais pour plusieurs raisons, je m'en tiendrai à la séparation de biens. En premier lieu, l'actif principal consistera dans cet établissement de commerce qui sera la propriété indiscutable de Mlle Triboullaud ; en second lieu, il faut prévoir l'avenir, et, au cas d'accident financier, une séparation de biens permettrait de reprendre les affaires au lieu d'engloutir tout ce que les époux possèderaient comme biens de communauté. Quant aux services que M. Dubosquet rendra dans la direction des affaires, il sera facile d'y pourvoir au moyen d'un salaire qui lui appartiendrait en propre.

Me AMEAU. — Je regrette, mon cher confrère, de ne pouvoir partager vos vues à ce sujet, et pour trancher cette question autour de laquelle pivoteront toutes les autres, auriez-vous objection à vous en rapporter à l'expérience de notre professeur de procédure notariale, à la décision de qui je suis prêt à m'en rapporter d'avance.

Me DUPLANTY. — Je suis tout disposé à accepter votre suggestion, mon cher confrère, et si vous le voulez bien nous allons nous rendre immédiatement auprès de lui pendant que M. Dubosquet nous attendra ici et recevra son futur beau-père s'il arrive pendant notre absence.

Scène XVIII

(Me Aneau et Me Duplanty se rendent à la tribune du professeur et lui exposent le cas qui les amène).

Me AMEAU.— Nous venons vous consulter, Monsieur le professeur, sur une question qui nous divise, car nous connaissons votre compétence et nous profitons de l'invitation que vous nous avez souvent faite, lorsque nous étions vos élèves à l'Université, de mettre votre expérience à notre profit. Voici la question. Il s'agit d'un contrat de mariage qui doit être fait par mon collègue, Me Duplanty, comme notaire de la future épouse et je suis chargé par mon client de voir à la protection de ses intérêts comme futur époux. Mon client possède des biens de succession, et la future épouse doit apporter au mariage un établis-

sement commercial dont son père lui fait donation à cette occasion. Comme cet établissement sera géré par les soins de mon client à titre de mari, je suggère que le régime soit la communauté de biens réduite aux acquêts, ce qui laisserait à chacun des époux les biens qu'il possède au moment du mariage, mais qui donnerait aux deux époux conjointement les profits et augmentations qui seraient réalisés par la gestion du mari. Mon collègue est d'avis qu'il vaut mieux adopter la séparation de biens, chacun gardant pour lui non seulement les biens qu'il possède au moment du mariage, mais les fruits et augmentations qui s'y ajouteront.

Me DUPLANTY. — En effet, je crois que les biens qui appartiennent à chacun des époux au moment du mariage doivent leur demeurer nature de propre, non seulement quant au capital, mais aussi quant au revenu. Il est vrai que la gestion des biens de la femme sera faite par le mari et comme cette gestion comporte l'emploi non seulement du temps, mais aussi des capacités en affaires du mari, je suis d'avis qu'il pourrait être pourvu à sa rémunération au moyen d'un salaire raisonnable à titre de gérant comme dans tout autre établissement commercial. C'est la seule question qui nous divise, et nous serions heureux d'avoir votre avis à ce sujet, Monsieur le professeur.

Me PLANIOL. — En équité, le régime de la communauté légale est celui qui semble le plus juste lorsque le mari et la femme contribuent, chacun dans sa sphère, au gagne-pain de la famille et à la prospérité du ménage, le mari y contribuant habituellement par son

travail au dehors et la femme par son économie dans la direction de la maison. Ceci s'applique surtout aux agriculteurs et aux ouvriers. Dans le commerce, et c'est le cas qui se présente actuellement, ce principe s'applique encore, mais il y a lieu de tenir compte de divers facteurs qui peuvent le modifier. Ainsi, vous savez que dans la communauté légale, tous les biens étant au nom du mari, il a le pouvoir de les engager, et que les pertes qu'il peut subir englobent la totalité de l'actif familial, de sorte que les erreurs qu'il peut commettre sont également fatales à la femme. C'est pour cette raison que, chez le commerçant, on stipule habituellement le régime de la séparation de biens afin que si un malheur financier vient à arriver les pertes n'affectent que l'avoir du mari, tandis que les biens propres de la femme n'en sont nullement atteints; elle peut, avec ses ressources, reprendre les affaires pour son compte et sous la gestion de son mari que l'expérience aura instruit; on peut de cette façon remettre sur pied un commerce qui peut devenir profitable aux deux. Rien n'empêche, dans ce cas, d'attribuer au mari qui dirige les affaires une rémunération proportionnelle à ses services, ainsi que le suggérait il y a un instant Me Duplanty.

Si vous me le permettez cependant, je vous ferai une suggestion qui pourra peut-être concilier les vues que chacun de vous vient de m'exprimer et qui répondra peut-être mieux encore à vos intentions. Pourquoi Me Duplanty ne conseillerait-il pas à son client de constituer son établissement commercial en compagnie par actions, au moyen de lettres patentes du gouver-

nement, et en transportant son établissement à cette corporation en échange du capital-actions de la compagnie ? De cette façon il serait titulaire, non plus d'un établissement qui opèrerait sous sa responsabilité personnelle, mais il serait porteur d'un nombre d'actions qu'il pourrait distribuer comme bon lui semblera ; l'acte de donation qu'il se propose de consentir à sa fille à l'occasion de son mariage se rapporterait non pas à l'établissement, mais à un certain nombre d'actions du capital de la compagnie ; il en retiendrait le nombre qu'il jugerait à propos afin d'avoir, s'il le désire, une participation active dans la nouvelle organisation, soit à titre de directeur ou de simple actionnaire, et il pourrait même en transporter un certain nombre, pour les mêmes fins, à son futur gendre qui serait directeur-gérant de la nouvelle compagnie avec un salaire proportionné à ses services. Au cas de mort de l'un ou de l'autre des intéressés, rien ne serait changé dans la direction de la compagnie, sauf le remplacement d'un directeur, et il ne s'agirait que d'apprécier la valeur des actions transmises dans la succession.

De cette façon, les intérêts de tous seront sauvegardés, de même que les sentiments légitimes de tous les membres de la famille. Bien plus, dans le cas de revers financiers, la responsabilité personnelle des intéressés ne serait pas mise en jeu ; tout ce qu'on risque, c'est de perdre le capital engagé, et si les dettes de la compagnie excèdent son actif, du moins aucun des membres de la corporation ne porte sur ses

épaules un fardeau qui pourrait autrement paralyser toutes ses activités futures.

Me DUPLANTY. — Je crois, Monsieur le professeur, que c'est là une excellente suggestion; pour ma part elle me convient absolument, et je crois que mon client l'accueillera très favorablement.

Me AMEAU. — J'en suis également satisfait. Nous vous remercions donc de vos bons conseils et nous allons immédiatement faire part à nos clients du résultat de notre entrevue.

(Ils se retirent. Dans l'intervalle, M. Triboullaud se rend à l'étude de Me Duplanty et y rencontre M. Dubosquet fils, qui l'attend).

Scène XIX

M. TRIBOULLAUD. — Bonjour, cher Monsieur Dubosquet; je m'attendais à vous trouver ici pour discuter la question qui nous intéresse. Me Duplanty est-il sorti ?

M. DUBOSQUET. — Il est allé avec Me Ameau soumettre au professeur de procédure notariale, dont ils ont suivi les enseignements à l'université, une question légale sur laquelle ils n'étaient pas absolument d'accord et ils doivent arriver d'un instant à l'autre.

(Me Ameau et Me Duplanty entrent à l'étude).

Scène XX

Me DUPLANTY. — Bonjour M. Triboullaud, nous vous attendions justement pour arrêter les conventions

définitives du contrat de mariage dont nous avons causé ensemble. Une divergence d'opinion avec mon confrère Ameau nous a inspiré la pensée d'aller prendre conseil de notre ancien professeur à l'université, et nous croyons avoir une solution très satisfaisante à vous proposer.

M. TRIBOULLAUD. — S'agit-il des termes du contrat de mariage ou de la donation projetée ?

Me DUPLANTY. — En premier lieu, quant au contrat de mariage, nous sommes d'accord mon confrère Ameau et moi, sujet à votre approbation, que le régime adopté soit la séparation de biens vu le fait que le principal avoir des futurs époux consistera surtout en opérations commerciales. Il s'agira de déterminer le chiffre du don que M. Dubosquet croira pouvoir établir en faveur de sa femme au cas où il décèderait avant elle, en outre du chiffre du mobilier qui appartiendra également à la femme. Quant à la manière de disposer du don que vous voulez faire à votre fille à l'occasion de ce mariage, nous vous ferons part de la suggestion qui nous a été faite par notre ancien professeur à ce sujet et qui nous semble apporter une solution très satisfaisante à la question.

M. DUBOSQUET. — Relativement au don que je voudrais faire en faveur de ma femme, mon intention serait de lui laisser tout ce que je possède au cas où je décèderais avant elle, et il me semble que cette disposition devrait être réciproque; en d'autres termes, je suis en faveur d'une clause, suivant l'expression populaire, « *au dernier vivant les biens* ».

Me AMEAU.— Permettez-moi de vous faire observer, mon cher client, qu'il ne s'agit pas, à l'occasion d'un contrat de mariage, de régler votre succession future. Le sentiment que vous exprimez et les circonstances actuelles vous porteraient à régler vos affaires de cette façon si la mort venait vous surprendre peu de temps après votre mariage, mais comme cet événement n'arrivera probablement pas avant de nombreuses années, ce que je vous souhaite et que j'espère, soit dans 20 ans, 30 ou peut-être 50 ans d'ici, et qu'alors les conditions de votre famille seront probablement modifiées de façon que vous ne pouvez prévoir aujourd'hui, il ne serait pas prudent de disposer dès maintenant de la manière dont vos affaires se régleront, car cela ne correspondrait peut-être pas à votre pensée et à vos besoins d'alors, et une fois ces conditions insérées dans votre contrat de mariage, elles ne pourraient plus être changées. Je vous suggérerais donc de faire simplement votre contrat pour établir le régime sous lequel vous serez marié et de faire à votre future femme un don de survie tel que suggéré par mon confrère Duplanty. Quant au règlement de votre succession, vous pouvez le faire, en même temps si vous voulez, par un testament que vous pourrez signer même à l'époque de votre mariage, mais que la loi vous permet de modifier ensuite aussi souvent que vous le voudrez, suivant les circonstances dans lesquelles vous vous trouverez.

Me DUPLANTY.— Je crois qu'en effet il est sage d'en agir ainsi, et je conseillerais de même à mes clients de faire leurs testaments aussitôt les actes en question

terminés, et de désigner dans ces testaments des exécuteurs testamentaires avec pouvoirs discrétionnaires et prolongation de l'exercice de leurs charges aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour le règlement des affaires de la succession.

M. DUBOSQUET. — Je me rends à vos observations, Monsieur, car je vois qu'elles sont tout à fait justes. A titre de notaire de ma famille, vous voudrez bien, Me Ameau, préparer mon testament suivant vos suggestions et je le signerai en même temps que mon contrat de mariage. Quant au chiffre des dons que je suis appelé à faire par ce document en faveur de ma future femme, et au cas où une mort prématurée ne me permettrait pas de l'avantager autrement, que diriez-vous, M. Triboullaud, de stipuler en sa faveur un don de \$10,000. qui lui serait payable au cas de mon décès, en usufruit pour elle-même sa vie durant, c'est-à-dire dont elle aura le revenu aussi longtemps qu'elle vivra, et dont le capital appartiendra aux enfants à naître du mariage, mais qui, à défaut d'enfant, tomberait dans ma succession dont il sera disposé par mon testament. Au surplus je me propose de l'avantager, par ce testament, des biens que je laisserai. Je mettrai également à son nom le mobilier de notre domicile commun, et, s'il faut stipuler un chiffre, disons jusqu'à concurrence de \$5,000.

M. TRIBOULLAUD. — Vos suggestions me semblent très généreuses, mon cher ami, et je suis sûr que ma fille les considèrera de même. Vous pouvez donc, Me Duplanty, préparer le contrat suivant ces indications. Et maintenant, Monsieur, qu'avez-vous à nous suggé-

rer au sujet de la donation ? Vous nous avez parlé d'une proposition lumineuse à ce propos, et j'ai hâte de l'entendre formuler.

Me DUPLANTY. — Il s'agit tout simplement de ceci : votre établissement de commerce étant à votre nom, s'il arrive un revers financier, (et l'on n'est jamais sûr du lendemain à l'époque que nous traversons), ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux convertir vos affaires en compagnie par actions ? Vous feriez incorporer cette compagnie par lettres patentes au chiffre d'un capital fixé ; vous lui vendriez votre établissement en bloc, avec tout son actif à la charge de son passif, et le prix de vente vous serait payé en actions entièrement libérées de cette compagnie. Par ce moyen, vous devenez simplement actionnaire de la compagnie qui est un corps distinct et qui est responsable de son passif ; au cas de revers par la suite, vous évitez conséquemment la responsabilité personnelle. Vous conservez vos intérêts dans cet établissement ; ils sont représentés par les actions que vous y possédez ; vous transporterez un nombre quelconque de ces actions à d'autres personnes, en quantités suffisantes pour les qualifier comme actionnaires et directeurs de cette compagnie dont vous êtes le président tout désigné, et à laquelle vous donnez votre nom si vous le jugez à propos de sorte que, pour le public, rien ne semble changé ; au contraire, une compagnie incorporée avec une bonne réputation financière jouit toujours d'un bon crédit, et rien ne vous empêche, si vous voulez donner plus d'expansion à vos affaires, d'y faire souscrire du capital étranger en transportant à vos

souscripteurs un nombre d'actions correspondant au chiffre de leurs souscriptions.

Cette conversion étant faite, votre acte de donation se réduit à faire don à votre fille du nombre d'actions que vous jugerez à propos; vous pouvez également en transporter à votre gendre, soit gratuitement ou moyennant considération, et qualifier également tels employés de votre établissement que vous croyez devoir intéresser parce qu'ils ont été à votre service pendant de nombreuses années et vous ont donné la preuve de leur loyauté et de leur habileté.

M. TRIBOULLAUD. — Ceci me paraît en effet une solution lumineuse; j'avais toujours songé à quelque chose de ce genre, mais n'étant pas au courant des technicalités de la loi, je ne savais trop comment m'y prendre. Votre proposition répond donc exactement à mes désirs. Mais dites-moi, y a-t-il lieu à l'intervention du gouvernement pour cette organisation ou dois-je m'adresser à des spécialistes en cette question ou enfin pouvez-vous vous en occuper vous-même si cette affaire est du domaine de votre compétence.

Me DUPLANTY. — C'est une question qui relève également du ministère du notaire, et si votre décision est prise à ce sujet, je vais préparer immédiatement les pièces nécessaires pour obtenir les lettres patentes de cette compagnie. Aussitôt que nous les aurons reçues, je vous convoquerai, en même temps que les autres personnes qui doivent demander avec vous l'émission d'une charte; je préparerai les règlements de la nouvelle compagnie; je ferai la vente de votre établissement à cette compagnie; et de ce moment

vous dirigerez les opérations de votre maison de commerce non plus en votre nom personnel, mais à titre de président de la « *Compagnie Triboullaud* » jusqu'à ce que vous jugiez à propos d'en passer la charge et les responsabilités à vos collaborateurs.

M. TRIBOULLAUD. — C'est entendu, Monsieur le notaire, veuillez prendre les mesures nécessaires pour obtenir au plus tôt ce résultat, car n'oubliez pas que nous devons signer, le plus tôt possible, le contrat de mariage et l'acte de donation sur lesquels nous nous sommes entendus.

Me AMEAU. — C'est juste; il ne nous reste qu'un point à discuter, c'est la date du futur mariage, afin de constater si nous aurons le temps de remplir toutes les formalités préliminaires d'incorporation de compagnie. C'est à M. Dubosquet de nous éclairer sur cette question.

M. DUBOSQUET. — C'est en effet une question qui m'intéresse fortement et je m'empresse de vous dire qu'elle est pratiquement réglée d'une façon qui conviendra à la préparation de vos écritures, je n'en ai aucun doute. Mlle Triboullaud doit terminer ses classes à la fin de l'année universitaire, c'est-à-dire dans la première semaine de juin, et nous avons cru ne pouvoir choisir de date plus favorable pour l'événement en question que la fête nationale des Canadiens-français, le 24 juin. Vous aurez donc amplement le temps de préparer toutes les écritures préliminaires à l'avance.

Me DUPLANTY. — Bravo, cher Monsieur; je vois que vous êtes patriote en plus d'être un homme d'affaires

averti. Je sais que je traduis les sentiments de mon confrère Ameau en vous souhaitant d'avance, à cette occasion, beaucoup de bonheur dans votre ménage, et j'ajouterai même, comme on dit dans les contes de fées, « de nombreux enfants ».

Scène XXI et dernière.

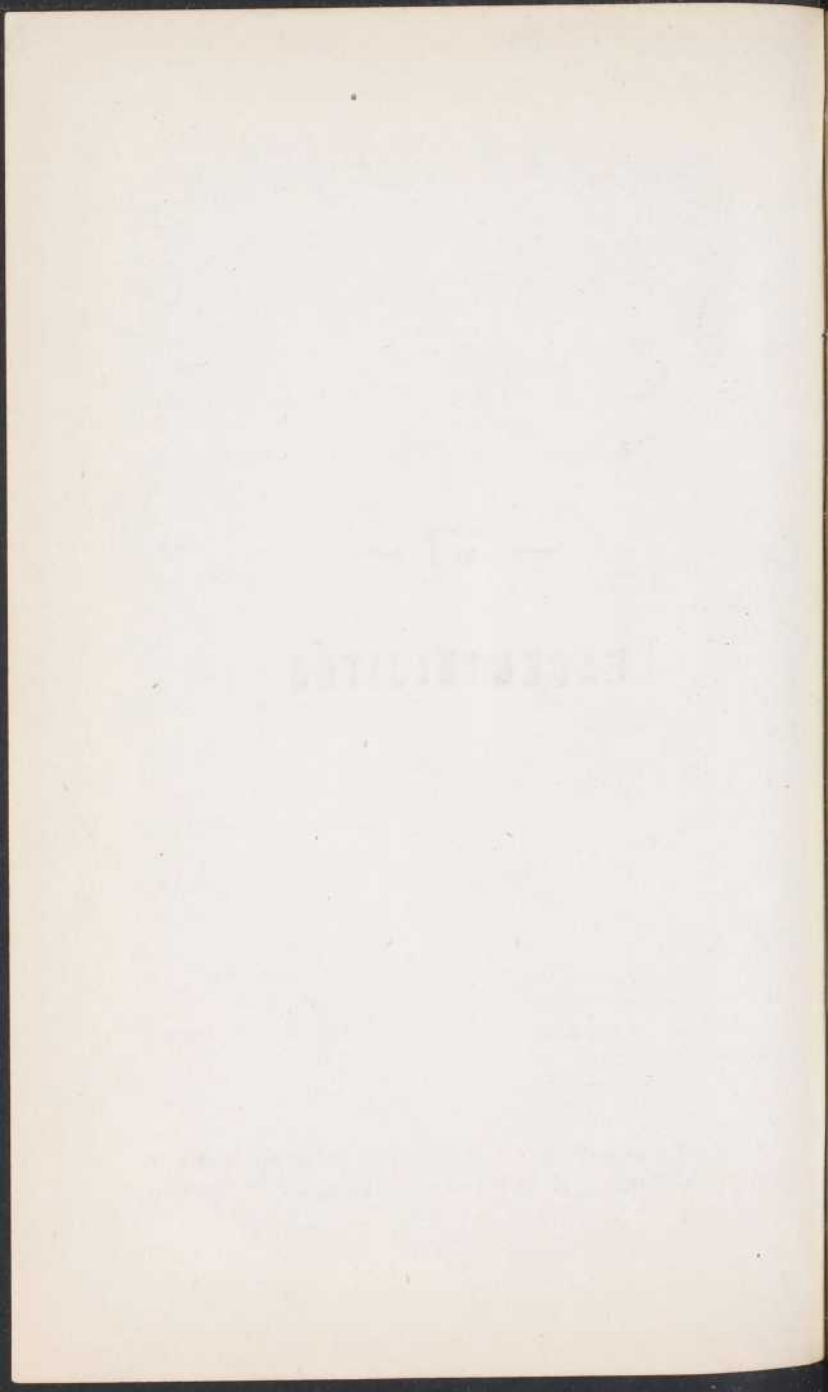
MAÎTRE PLANIOL (*se levant à sa tribune et s'adressant à l'auditoire*) : — Nous terminons maintenant ainsi, Mesdames et Messieurs, l'exposé des questions de droit qui se présentent le plus souvent dans le cours ordinaire des affaires et dont la solution comporte des problèmes, si non des dangers, qu'il y a lieu de soumettre à l'homme de loi.

Nous avons tâché d'en faire un résumé de droit usuel aussi succinct que possible ; espérons que les renseignements qu'il contient seront profitables à bon nombre de nos auditeurs qui ont à résoudre l'une ou l'autre des difficultés juridiques esquissées au cours de cet entretien.

RIDEAU

— VI —

EXCENTRICITÉS



EXCENTRICITÉS.

Dans un livre alertement écrit, Louis Fréchette a raconté l'histoire amusante de quelques *Originaux et Détraqués* de la région de Québec.

Montréal possède aussi son groupe d'excentriques; il suffit de citer les noms de "Galette madame", de "Tiquenne à la tire", de "Cheap John", du "père Breton", de "Marie Scapulaire", de "Gaspard Petit" et d'une douzaine d'autres pour justifier cette assertion. Mais, sauf quelques communications de l'historien Massicotte au *Bulletin des Recherches Historiques*, nos écrivains ne semblent pas avoir songé, jusqu'à ce jour, à recueillir pour la postérité les faits et gestes de ces fantasques.

Peut-on vraiment qualifier ces originaux de "déséquilibrés" pour la seule raison qu'ils s'écartent de la norme conventionnelle établie par les sociologues? Soyons prudents, car à ce compte il nous faudrait coller cette étiquette à la moitié du genre humain; il suffit d'évoquer les étranges manifestations de la civilisation orientale pour nous en convaincre.

En vue de stimuler la verve des folkloristes et chroniqueurs sur cette question, qu'il me soit permis de rappeler la mémoire de quelques-unes de ces figures pittoresques :

Le "poète" Malo.

Si vous passiez sur la rue Saint-Jacques, entre le Palais de Justice et la Place d'Armes, au lendemain

d'une élection il y a trente ans, vous étiez sûr de rencontrer un illuminé, vêtu d'une redingote noire, coiffé d'un feutre idem, tirant une jambe infirme en s'aidant d'une canne et la poitrine décorée d'une cocarde rouge vif aux longs rubans flottants. Lorsque son parti avait remporté la victoire, c'était en signe de réjouissance et il entonnait un chant de gloire où le *leit motiv* — « PLACE AUX ROUGES ! » — revenait fréquemment; si, au contraire, l'ennemi avait triomphé, il arborait tout de même ses couleurs en signe de protestation, afin que la « canaille » majoritaire apprît que, tout de même il en restait encore, des « vrais rouges ». Dans l'un et l'autre cas, il « humectait » généreusement ses cordes vocales, soit pour célébrer son triomphe, soit pour noyer son cafard !

Comme il brûlait du feu sacré, il ne manquait jamais d'écrire une ode à sensation dès que les placards des journaux lui avaient appris la victoire du parti libéral et il en débitait les strophes en claudiquant d'une buvette à l'autre sur les rues Saint-Jacques et Notre-Dame, les jours suivants.

Mais quand, par malheur, son parti s'était fait rosser, il devenait terrible ! Le regard perdu vers les toits des gratte-ciel, il « les » apostrophait, « les maudits », et « les » défiait de venir le rencontrer, lui, Malo, et tous ensemble s'ils le voulaient ! Mais, comme les ennemis invisibles de Tartarin dans les rues de Tarascon, « ils » n'étaient pas assez « hommes » pour oser jamais l'affronter ! . . .

Tout de même, les élections ne reviennent pas

fréquemment et, dans les intervalles, la muse de Malo était trop vivante pour rester inactive. Il se rabattait alors sur les faits divers qui inspiraient les commérages du faubourg Québec: les pendaisons, les grandes noyades, les meurtres, les « scandales » de l'hôtel de ville, les « amours » des dames du trottoir . . ., même les fastes de la patrie canadienne !

Il ne négligeait pas non plus la « poésie commerciale », qui se paie en « bonnes et loyales marchandises » avec une générosité d'autant plus grande que le mécène en fait le calcul au prix du gros dans son budget de publicité. Un de ses clients les plus estimés sous ce rapport était le démocrate restaurateur Jos. Poitras, installé dans une cambuse en bois qu'il avait ironiquement dénommée « *Le Petit Windsor* », à l'angle ouest des rues Saint-Jacques et Saint-Laurent, mais dont il dut céder plus tard le poste stratégique au journal « *La Presse* ». Les gourmets s'y donnaient rendez-vous dans la saison des huîtres pour y déguster les plantureuses malpecques (presque totalement disparues, hélas, depuis si longtemps !); elles étaient tellement succulentes qu'on fermait volontiers les yeux sur le débraillé de l'écailler.

Or il se trouvait que Malo aimait les huîtres et que Poitras n'était pas insensible à la poésie; ces deux hommes devaient donc nécessairement se comprendre. Le poète reçut un jour la commande d'un dithyrambe destiné à faire connaître aux gastronomes l'ouverture de la saison huîtrière; Massicotte nous l'a conservé aux *Cahiers des Dix* et mes lecteurs seront certainement heureux d'en profiter à leur tour.

GRANDE OUVERTURE !

Le voilà, le voilà

Le fameux Jos. Poitras !

*Que tous ceux qui voudront manger de bonnes huîtres,
Se rendent là dimanche prochain, le dix-huitre !
C'est lui, l'importateur des plus belles malpecques.
Il les vend au gallon, au minot ou au peck,
Il les sert en potage, en stew ou en friture,
Et c'est le plus beau plat de toute la nature !
Nuit et jour, le petit Windsor est ouvert,
Coin d'la rue St-Jacques et d'la Côte St-Lambert. (I)*

Les oeuvres poétiques de Malo n'ont jamais été réunies en volume, mais il se payait tout de même le luxe de les faire imprimer sur des feuilles volantes qu'il distribuait aux connaisseurs avec « libéralité ». Comme la poésie légère s'envole avec rapidité sur les ailes du temps, il est aujourd'hui difficile de retrouver ces poèmes épars et c'est en vain qu'à cet effet j'ai mis à contribution les arcanes de notre bibliothèque municipale, mais je dois aux recherches de Gérard Malchevolle, assistant conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice, la satisfaction d'en reproduire au moins un échantillon; c'est une ode à sir Wilfrid Laurier, idole politique du poète libéral, au lendemain d'une victoire de son parti. Inutile de dire qu'à cette occasion le barde avait embouché l'olifant du grand lyrisme !

(I) Cette partie de la rue Saint-Laurent qui descendait vers la rue Craig portait le nom de "Côte Saint-Lambert" en l'honneur du major Lambert Closse, bras droit de Maisonneuve dans les premiers temps de la colonie.

LE LAURIER !

I

*Des milles (!) fleurs aux couleurs infinies,
Il en est une à l'arbre toujours vert ;
Je la préfère aux roses si jolies,
Lorsque de gloire un homme s'est couvert.
S'il faut sur terre un chef à tout domaine,
S'il est en tout quelqu'un à couronner,
Et chez les fleurs, si la rose est la reine,
Pour couronner, le roi, c'est le Laurier.*

II

*Sur les grands bois quand souffle la tempête,
Quand l'aquilon fait courber les roseaux,
Il est un arbre élevant haut la tête,
Le chêne dont seuls penchent les rameaux.
A sa grandeur, à sa vigueur extrême,
Contre l'orage il doit de résister,
Et sous son ombre à s'abriter l'on aime.
De la forêt c'est le roi, le Laurier.*

III

*Dans mon pays au peuple hétérogène,
De tous côtés on vient chercher la paix ;
De l'Angleterre on respecte la reine,
Mais un noyau reste toujours français.
Le Canadien possède son histoire :
Soumis aux lois, aux forts il sait parler,*

*Encore il vient de gagner la victoire,
Et les grands coeurs sont fiers de son Laurier.
(J.-H. Malo).*

Joseph-Hormidas Malo déposa son luth le 25 février 1918 à l'âge de 62 ans. Son acte de sépulture lui attribue tout modestement la profession de « journaliste ». Son nom ne figure pas à l'*Anthologie* canadienne d'Asselin et Fournier.

Le "prestidigitateur" Sabourin.

Le nom de Malo et l'évocation de ses « complaintes » rimées rappelle à notre esprit l'aventure d'un de ses homonymes, l'huissier Pierre-Lucien Malo, « immatriculé » au village de Saint-Charles sur Richelieu, mais transplanté sur le théâtre plus vaste de Montréal, où il avait amassé un joli pécule en se blindant le coeur d'un triple airain devant le spectacle des misères humaines. On chuchotait qu'il avait économisé, au cours de l'exercice de sa « profession », une somme d'environ \$75,000. équivalant alors à un demi million de notre monnaie; mais les mauvaises langues avaient dû grossir ce chiffre à plaisir vu qu'il n'était pas précisément sympathique aux commères de son entourage.

Boutonné dans une ample redingote, autrefois noire mais aujourd'hui de couleur incertaine, dont les pans lui battaient les mollets; ceint d'un cordeau qui lui donnait l'apparence d'un Carme déchaussé; coiffé d'un tromblon dont les poils rébarbatifs semblaient se hérissier comme ceux d'un roquet à l'approche du gibier

à plumer, il avait ouvert un antre d'usurier dans le circuit des rues Notre-Dame, Saint-Gabriel et Saint-Jacques, à l'affût de la clientèle.

Tel qu'il était, le prêteur à la semaine jouissait d'une grande vogue auprès des fils à papa qui tiraient la langue en attendant l'arrivée de la pension mensuelle destinée à la poursuite de leurs « études »; auprès des noceurs qui avaient risqué leur dernier dollar sur une mauvaise carte; auprès des Roméos qui voulaient offrir un bracelet à leurs Juliettes; surtout auprès des décavés qui lui portaient périodiquement leurs montres aux jours de famine pour aller les dégager au premier rayon de soleil. Tous gravitaient autour du fauteuil capitonné où le dieu Malo rendait ses oracles au taux de deux pour cent par mois.

Parmi les habitués de ce temple infernal se trouvait un ancien carabin qui avait souvent eu recours aux bons offices de l'Oracle au cours de ses années d'études et qui, le temps venu d'un établissement sérieux, avait fixé ses pénates à Longueuil. Papillon attiré par les feux de la lampe, le docteur Sabourin n'avait cependant pu résister longtemps aux attraits de la Grande Réprouvée d'en face et il déménageait bientôt ses forceps et bistouris à portée des tentacules du Poulpe séducteur.

Tout alla bien pendant quelques années; le crédit du docteur était excellent et les billets s'entassaient dans la cassette de l'usurier au point que c'en était une vraie bénédiction. Mais cela devenait ennuyeux, à la longue, de suivre à jour nommé l'échéance de ces petits papiers et, de temps à autre, on opérait une

consolidation de dette, à l'exemple des gouvernements, en réunissant tous les emprunts isolés en un seul billet; simple opération bancaire qui tournait invariablement à l'avantage de Malo.

Or, un jour que la « consolidation » avait atteint le chiffre respectable de \$5600., le docteur Sabourin se présente chez son créancier, engage la discussion sur le chiffre de sa dette, demande à « vérifier » le corps du délit et, comme Malo, sans défiance, le lui mettait en mains pour prouver l'exactitude de sa réclamation, Sabourin... le roule en boulette, puis... « une, deux, trois... passez muscade, »... il l'avale sans surveiller!

Stupeur du créancier! A ses cris de chat qu'on écorche, la foule des passants accourt et prend parti, soit pour l'un soit pour l'autre, mais sans que cela fasse avancer d'un pas le règlement de l'affaire. L'usurier veut faire prendre un émétique au médecin pour se faire rendre son bien, mais celui-ci déclare qu'il est en parfaite santé, qu'il n'a aucun besoin de médicaments et que d'ailleurs, s'il en avait besoin, c'est à lui qu'il appartient de prescrire, mais non à ce charlatan.

Bref, la querelle se termina par une assignation en cour de justice où, paraît-il, il faut produire un écrit pour faire preuve d'une réclamation de plus de cinquante dollars. Avec les attermolements des tribunaux, le fameux billet n'était certainement plus présentable au jour de l'audition de la cause et, d'ailleurs, le plaignant n'avait pas eu l'avantage d'en surveiller la digestion. La plainte fut donc renvoyée « avec dépens ».

Au Canada comme en France, tout finit par des chansons. Le jugement qui débouta l'infortuné Malo « faute de preuve écrite » fut mis sur l'air du « Tra, la, la, la » et, bon gré mal gré, il dut subir en outre le supplice de s'en faire corner les oreilles. Massicotte nous l'a conservé au *Bulletin des Recherches Historiques* et nos lecteurs nous sauront sans doute gré de leur en donner l'extrait qui suit

LIBERA NOS A MALO.

Sur l'air: «Bonjour, maître Corbeau».

— 1 —

Vous qui connaissez tous l'histoire de Malo,
Je vais à ce sujet vous conter du nouveau.
Ce matin, par hasard, j'entraîs au tribunal
Et je vis un spectacle, hélas ! qui me fit mal.

Refrain

Sur l'air du tra, la, la, la
Sur l'air du tra, la, la, la
Sur l'air du tra
Dera, deri, dera
Tra, la, la !

— 2 —

Le docteur *Sabourin*, qu'on a si bien nommé,
Était à l'audience avec le sus-nommé;
Celui-ci l'accusait d'avoir un certain jour,
Fait envers sa fortune un diabolique tour.

Refrain

— 3 —

Comme bien vous savez, messieurs, il prétendait
Que l'Ogre de Longueuil par trop bien avalait;
Et que pour le nourrir, il faudrait (doux Jésus !)
Avoir cent fois autant de piastres que Crésus !

Refrain

— 4 —

Le docteur protesta de sa sobriété,
Dit qu'il mangeait des pois et qu'il buvait du thé
Et que sa digestion, par un bout de papier
Pouvait toujours finir mais jamais commencer.

Refrain

— 5 —

Alors les avocats: « Patati, patata,
Patata, patati; patati, patata » ...

Chacun fit un discours où, comme bien souvent,
Nul ne comprit grand chose et qu'on trouva
[flambant !

Refrain

— 6 —

De pathos en pathos, le juge exténué
Rendit son jugement, ayant éternué.
Il dit qu'en conscience et selon l'équité,
Malo paierait les frais et serait débouté !

Refrain

— 7 —

L'infortuné Malo pour r'avoir son billet
Étalait tout son luxe et s'était fait coquet ;
Il portait en ce jour un paletot tout neuf
Qui n'avait que trois ans couvert le dos d'un veuf.

Refrain

— 8 —

Un chapeau retapé coiffait son triste chef
Courbé par cet arrêt le frappant derechef .
Le malheureux, au ciel levait à tout moment
Ses mains que recouvraient des gants
[d'enterrement.

Refrain

— 9 —

On dit que ce malheur fait sa conversion,
Qu'il renonce à ce monde, à sa perversion;
Qu'il va se faire moine et dans quelque couvent
Enterrer sa personne avec sa pauvre argent.

Refrain

Que devint le pauvre homme ? Il se disait ruiné et semblait vivre aux dépens de la charité publique. Mort en 1876, ses exécuteurs testamentaires versaient tout de même à l'Orphelinat Catholique de Montréal une somme de \$3000. qu'il avait léguée à cette institution, et ses héritiers ont dû se disputer le reste.

Le docteur Sabourin n'avait donc pas « mangé » toute sa fortune !

Le camelot "Cheap John"

Au coin de la rue Notre-Dame et de la Place Jacques-Cartier s'étalait presque tous les jours, il y a cinquante ans, l'éventaire en plein vent de « Cheap John », camelot à la faconde intarissable qui groupait toujours un auditoire avide de ses boniments pittoresques. Il jouissait ainsi d'une large clientèle qui achetait sa pacotille afin de provoquer ses réparties.

Il apportait son fonds de commerce dans une forte caisse qu'il convertissait en tribune afin de dominer la foule, installait son comptoir sur un haut trépied et jugeait d'un coup d'oeil la classe de ses acheteurs

afin de leur servir le langage approprié. D'une taille imposante, la figure haute en couleur, coiffé d'un large chapeau, il fascinait son auditoire et malheur à celui qui osait discuter ses avancés ! A la fermeture de la Cour, les employés du Palais de Justice, et souvent les juges eux-mêmes, allaient se mêler aux badauds pour l'entendre pérorer.

Comme la plupart des Irlandais qui s'expriment en français, il tutoyait toujours ses auditeurs et leur disait, par exemple : « *Dépêche-toi de profiter des bargains que je viens t'apporter, parce que c'est ta seule chance d'en avoir. C'est la première fois que tu me trouves ici et je n'y reviendrai peut-être pas* ». Si quelqu'un lui rétorquait qu'il l'avait vu au même endroit la veille : « *Non, mon vieux, lui répondait-il, tu devais être saouïl et tu voyais de travers, parce que j'étais sur l'autre côté de la rue* ».

Il procédait alors à remplir un « sac à tout mettre » en disant : « *Regarde ce que je mets ici pour toi. Un beau crayon de mine inusable qui va te durer six mois; douze feuilles de papier à lettre pour écrire à « ton » blonde; « un » règle graduée pour mesurer ton bras, « ton » jambe ou n'importe quoi de ce que tu as sur le corps; « un » paire de lacets pour tes bottines ou pour le corset de « ton » femme, etc., etc.* » Et quand le sac était rempli : « *Il y en a pour une piastre mais, comme je suis ton ami, je te le donne pour trois trente sous et, si tu te dépêches pas de le prendre, je vais te l'envoyer pour un écu... à moins que tu m'offres quarante cents, parce que dans ce cas je serai obligé de te le vendre pour trente sous. Tiens, prends*

le pour dix cents, mais je ne peux pas t'en laisser plus de dix à ce prix-là. Toi aussi tu en veux un? Here it goes; ten cents. Sois pas jaloux, toi là bas, le beau blond; en v'la un pour toi!» Et après avoir fait sa récolte de sacs à dix cents: «Tu te demandes comment il se fait que je puisse vendre à si bon marché. C'est parce que j'ai monté un «trust» avec mon frère; lui vole les marchandises dans les magasins pendant la nuit et, pendant qu'il dort, moi je les vends pour ton avantage. Tu m'as tout arraché et je suis ruiné; il faut que j'aille maintenant réveiller mon frère pour m'en fournir d'autres». Et sur ce, il repliait son éventaire avec son trépied pour aller s'installer ailleurs.

Un jour cependant, tout son auditoire le déserta en un clin d'oeil pour assister à un spectacle non moins intéressant.

Deux chiens mal élevés s'étaient pris de querelle et, de grognements en aboiements, ils en étaient rendus à s'étrangler littéralement dans la poussière de la rue. C'est en vain qu'un membre éminent du Barreau les avait admonestés en leur disant: «Voyons; ne vous battez donc pas comme des voyous. Plaidez plutôt!» Peine inutile; le combat continuait avec acharnement entre les deux adversaires et toute la clientèle de Cheap John avait fait cercle autour d'eux.

A ce moment, une brave ménagère, qui en avait assez de cette scène, parut à une fenêtre du second étage de la maison d'en face avec une platée de farine à la main et, d'un large geste circulaire, elle en arrosa copieusement la «corrida»! Pas un des spectateurs sur dix y échappa; les hauts-de-forme que tous les

citoyens huppés portaient alors étaient nimbés d'une auréole et, deux minutes plus tard, on pouvait voir passer sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques divers « enfarinés » au nombre desquels on pouvait reconnaître deux juges, trois avocats, un notaire, un médecin, quatre notables marchands, deux courtiers et tout le menu fretin des abords du palais de justice!...

Depuis cet âge patriarcal, je songe souvent à Cheap John et à sa clientèle d'élite, surtout lorsque je vois le minable auditoire des camelots de nos jours. A peine deux ou trois personnes dont au moins une, sinon deux, servent d'attrape-nigauds pour attirer les alouettes ... et pas un mot de boniment ! Ils semblent voués d'avance à l'insuccès.

Quantum mutati !

Les "artistes" de la rue.

C'était un soir de Noël, sur la rue Sainte-Catherine en face de la cathédrale anglicane, il y a quarante ans. La neige tombait en « poudrerie » fouettée par un vent d'ouest qui forçait les passants à s'emmitoufler dans leurs fourrures et à marcher au pas accéléré.

Tout-à-coup, j'entendis le prélude d'un crin-crin lamentable et une voix éraillée, qui avait pu avoir des charmes autrefois, lancer dans la tempête un refrain bien connu :

*« Rro-ô-sa, Rro-ô-sa, je t'en supplie-e
Rro-ô-sa, ne me fais plus souffrir » ...
Etc.*

C'était le violonneux Forget, bien connu des hommes de ma génération qui espérait faire une bonne récolte de cinq sous ce soir-là, grâce au jour de Noël et à la pitié que sa misère provoquerait dans la tempête au risque d'une pleurésie !

Il était nu-tête, sa casquette étendue à ses pieds pour recevoir les aumônes, suivant son habitude. Ses cheveux en broussaille, ses yeux chassieux, striés de rouge et regardant à hue et dia, son maigre paletot élimé, ses mains nues donnaient l'impression d'une profonde détresse en ce jour de réjouissances universelles où tous les hommes sont frères...

Pauvre diable ! Je traversai la rue pour jeter mon obole dans son couvre-chef grassex.

* * *

A l'époque où la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours était flanquée de petites échoppes comme on en voit dans les vieilles villes d'Europe, on pouvait entendre sur les rues Saint-Paul et Saint-Victor des virtuoses du cantique qui réunissaient toujours un nombreux auditoire.

Virtuoses, ils l'étaient dans une certaine mesure, en autant qu'il s'agissait de débiter par cœur des strophes interminables de complaints inspirées par la Bible ou par les événements dramatiques du jour, mais quelles mélopées soporifiques ne servaient-ils pas à leur clientèle admiratrice !

Le recueil si populaire des *Cantiques de Marseille*, publié par le pionnier de nos imprimeurs montréalais

en 1776, c'est-à-dire l'année même de son établissement dans notre ville, offrait un approvisionnement inépuisable à ces « artistes » du terroir puisqu'il contient des pièces de trente, cinquante et jusqu'à cent couplets. La *Complainte du Juif Errant* était une des plus populaires, mais elle devait céder le pas à *Joseph vendu par ses frères*, poème élégiaque en quatre parties comptant plus de six cents vers, et surtout aux malheurs de *Geneviève de Brabant* qui s'étiraient en 115 couplets de huitains formant un total de 920 vers bien larmoyants. Et l'on viendra prétendre ensuite que « nos gens » n'avaient pas de talent pour les arts !

N'est-il pas curieux, tout de même, de constater la prédilection si marquée de notre bon peuple pour les lamentations ? Entre des couplets spirituels et une complainte attristante, c'est à celle-ci qu'ils accorderont leurs suffrages et ils feront la moue sur une fine comédie pour aller mouiller leurs mouchoirs à l'audition des *Deux Orphelines* ou d'*Aurore, l'enfant martyr*. Est-ce par atavisme des souffrances endurées par nos ancêtres les premiers colons du pays ? Aux psychologues de répondre.

* * *

Quelques années après la guerre de 1870 qui avait asservi la France aux conditions de paix d'une Allemagne victorieuse, une chanson de protestation contre la spoliation de l'Alsace et de la Lorraine nous avait été apportée par un soldat mutilé qui soulevait un

enthousiasme indescriptible lorsqu'il entonnait son refrain :

*Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine
Et malgré vous nous resterons Français !
Vous avez pu germaniser la plaine
Mais notre coeur, vous ne l'aurez jamais !*

Nos bonnes gens, qui ne connaissaient guère plus la géographie rhénane que la « germanisation », trouvaient pourtant dans ces paroles une fière détermination de résister à l'assimilation étrangère et c'est avec entrain qu'elles proclamaient :

Et malgré vous nous resterons Français !

Or, en voyageant un jour sur le bateau de Montréal à Québec, quelle ne fut pas ma surprise d'entendre un « beau chanteur » lancer au milieu d'un groupe d'admirateurs les fameux couplets qu'il avait appris « par oreille » sans en comprendre le sens et s'écrier :

*Vous n'aurez pàs la chasse de lâ reine,
Et malgré vous nous resterons Français !
Vous avez vu gémir aussi mâ peine
Mais notre coeur vous ne l'aurez jamais !*

De longs applaudissements le récompensèrent de son effort lyrique !

Envoi.

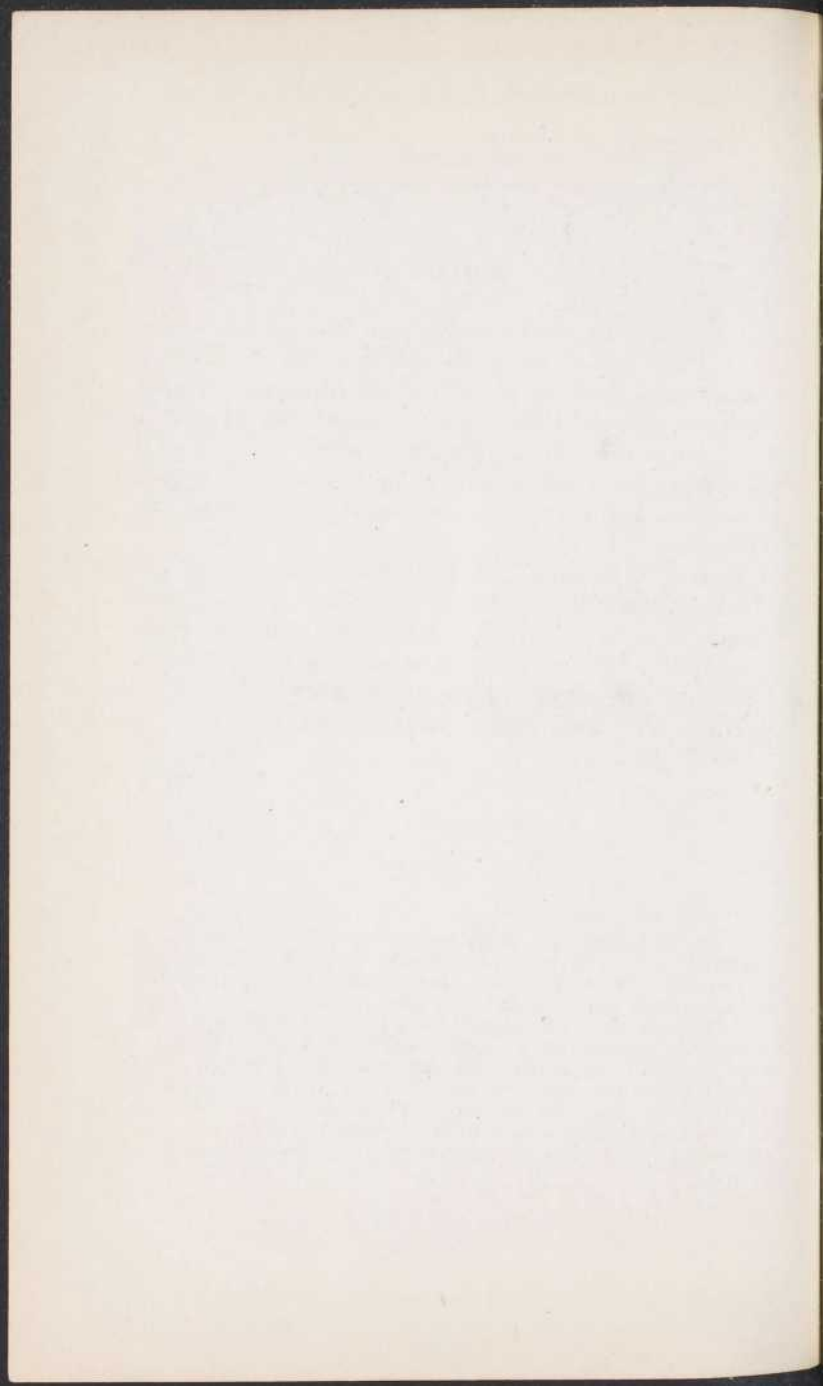
C'est à vous, Edouard-Zotique Massicotte, archivist millionnaire en notes inédites sur les aspects pittoresques de la petite histoire de Montréal, et dont quelques-unes sont enchassées dans ces pages; c'est à vous que je dédie cet article avec l'arrière-pensée qu'il vous inspirera quelque jour la détermination de nous donner un volume sur les *Originaux et Détraqués* de Montréal.

Vous nous en avez livré quelques tranches savoureuses, il est vrai, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, mais nous savons que vous en avez une mine inépuisable dans vos cartons et, comme l'excellent M. Galland, vous savez si bien les raconter ! (2)

Dites, cher ami, quand vous rendrez-vous à notre prière ?

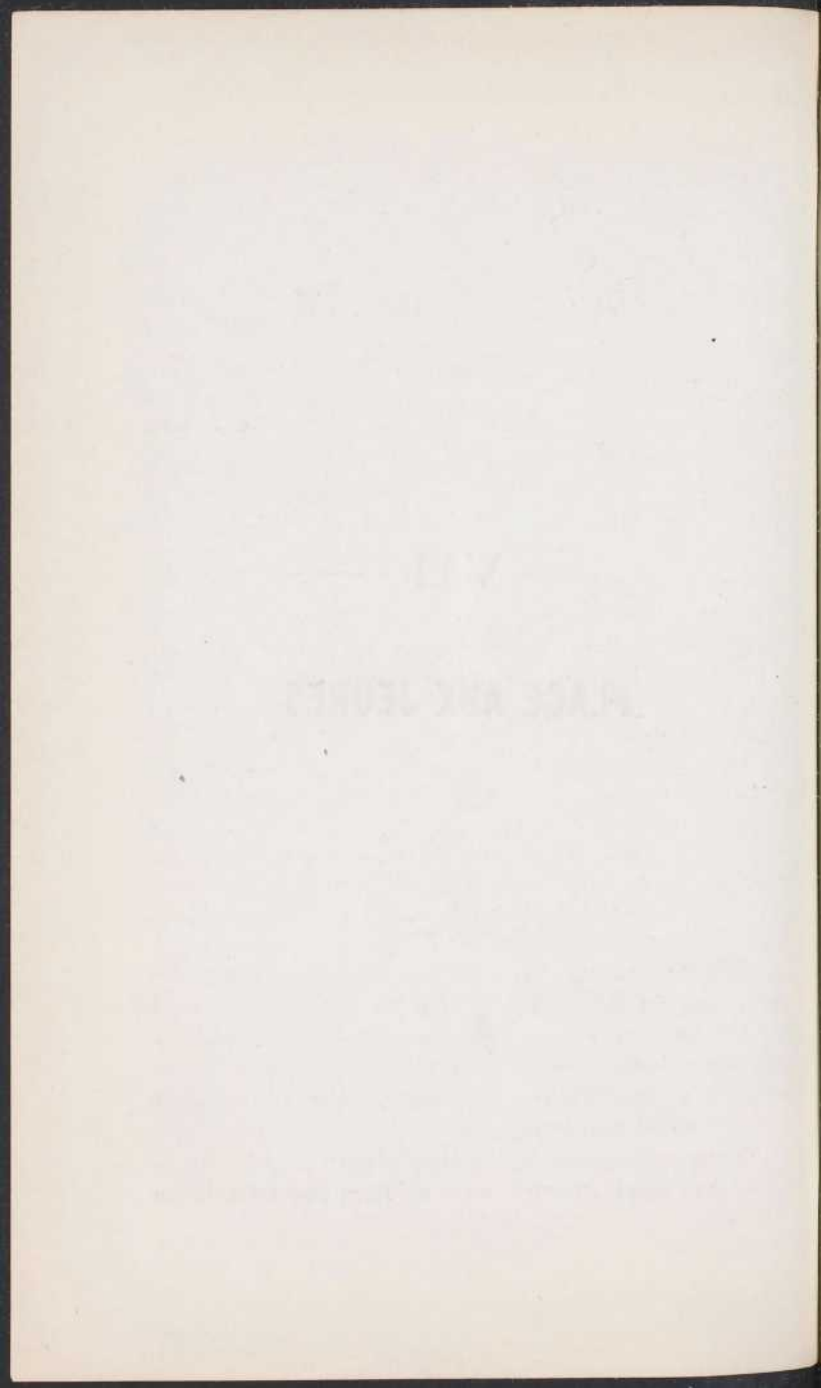
(2) On sait que tous les contes des *Mille et une nuits*, traduits par le savant orientaliste Galland, débutent par le cliché: "*Racontez-nous donc, ma soeur, un de ces beaux contes que vous savez si bien conter*".

Or, une nuit où quelques noceurs attardés passaient devant la maison du placide traducteur, ils le hélèrent à cris répétés: "*Monsieur Galland, Monsieur Galland!*" et, quand le pauvre homme éveillé en sursaut parut à sa fenêtre, en chemise de nuit et bonnet de coton, leur demandant ce qu'ils voulaient: "*Racontez-nous donc, lui dirent-ils, un de ces beaux contes que vous savez si bien conter!*"



— VII —

PLACE AUX JEUNES



“PLACE AUX JEUNES!”

Une clameur sauvage a retenti dès l'aurore du XX^e siècle et s'est intensifiée au cours des deux guerres qui ont mis l'humanité aux prises. « PLACE AUX JEUNES » a-t-on clamé ; « que ces vieux magots fichent donc le camp pour que nous puissions enfin rénover la face du monde ! »

Tout beau, mes chérubins ! Où donc avez-vous étudié les problèmes insondables de la vie ? Avez-vous le moindre soupçon des difficultés de l'existence ? Vous avez la science infuse ? Oui-dà ! Les « vieux magots » qui vous ont donné jusqu'à ce jour le vivre et le couvert en ont fait la dure expérience ! Ils ont d'abord eu le respect de ceux qui leur ont préparé les voies ; ils leur en ont même exprimé de la reconnaissance, chose à laquelle vous vous garderiez bien de songer. Ils ont ensuite peiné, travaillé sans relâche en dépit des obstacles, même des échecs, sans perdre courage, reprenant au lendemain la tâche abandonnée la veille, et ils ont finalement réussi à vous faire ce que vous êtes aujourd'hui.

Beau résultat en effet ! Vous les prenez en pitié. Vous haussez les épaules quand ils se mêlent de vous donner les conseils. Ce sont des « vieilles badernes » qui deviennent encombrantes et qu'on devrait se hâter de jeter au rancart afin d'avoir le champ libre ! C'est tout ce qu'ils méritent !

Ah ! si vous aviez été à leur place ! Le monde ne serait pas aussi arriéré ! Vous n'auriez pas attendu un

siècle pour mettre ordre à tout cela ! « Arrière les surannés ! Place aux Jeunes ! »

Et pourtant... Quand on y songe, elles peuvent encore avoir quelque utilité ces mazettes surannées ! Quand ce ne serait que pour crier « casse-cou » aux écervelés qui se lancent à corps perdu dans les spéculations hasardeuses ou dans les lacets de la route ! Parfois elles pourront même offrir un morceau de pain et un gîte à ceux qui leur reviendront éclopés, penauds et repentants d'une folle équipée !

Non, mes jeunes amis ; l'expérience n'est pas une marchandise qu'on trouve aux comptoirs d'occasions, et quand même elle s'y trouverait, vous dédaigneriez de l'acheter. Il faut la cultiver soi-même, et y mettre beaucoup de patience, de travail et de persévérance si l'on veut qu'elle produise des fruits savoureux.

Vous croyez que, pour atteindre les sommets, il suffit de grimper avec ardeur, le mirage aux yeux, l'espoir au cœur et la chanson aux lèvres, sans tenir compte des ornières de la route, des pierres roulantes, ni même des précipices ? Une amère désillusion vous ramènera bientôt au sens des réalités !

D'accord avec les physiologistes, les sociologues ont divisé la vie de l'homme en quatre époques : l'enfance, l'adolescence, la maturité et la vieillesse. Qu'on se rassure ; je n'aurai pas l'outrecuidance d'écrire ici un traité d'économie sociale ou politique et encore moins de psychologie à ce sujet. Je veux simplement noter quelques observations faites au spectacle de l'existence humaine et les présenter ici sans apparât — pour ce qu'elles valent.

L'enfance.

Quis erit puer iste? Que sera cet enfant ? Dieu, table ou cuvette ? aurait dit le bon Lafontaine. Cela dépendra de deux facteurs importants : le degré de finesse de la « matière première » dont il est pétri (autrement dit, de l'adaptabilité de son intelligence) et l'habileté du sculpteur chargé de lui donner la « forme substantielle ».

Se préparera-t-il à la lutte pour l'existence en fortifiant son âme et son intelligence, parallèlement au développement de ses forces physiques, pour éviter les dangers de la vie, pour en découvrir les sources vivifiantes et triompher des obstacles qui se dresseront sur sa route, ou s'il échouera misérablement en pleurant le désastre de ses ailes brisées ? La solution dépendra à la fois de lui-même et de ceux qui se chargeront de le diriger.

A moins de manifester des dispositions évidentes pour une carrière irrésistible ou d'être l'héritier naturel d'un établissement familial, l'enfant sera souvent orienté par un père orgueilleux ou par une mère dévote dans une voie où il se fourvoiera. L'ouvrier voudra que son fils devienne un « homme de profession » et la maman n'aura pas de plus grand désir que d'en faire « un prêtre ». Prenez garde, braves gens ! Peut-être pleurerez-vous amèrement un jour les désastres que votre aberration aura provoqués, et c'est ici le lieu d'exprimer l'espoir de voir se fonder de véritables écoles d'orientation professionnelle qui pourront collaborer judicieusement à la solution de ces problèmes.

Le sort étant ainsi jeté à l'aveuglette, on confiera souvent cette jeune intelligence aux soins d'un professeur inexpérimenté, qui s'est peut-être fourvoyé lui-même dans la carrière qu'il a choisie et qui lui fera machinalement ânonner pendant sept ou huit ans des ritournelles stéréotypées, après quoi il proclamera que c'est «un beau talent» sans même avoir constaté que ce jeune prodige est tout simplement doué d'une grande mémoire.

Il existe heureusement de véritables éducateurs et je m'incline avec respect devant le dévouement inlassable, le jugement éclairé, la grandeur d'âme de ces hommes qui consacrent leur vie à la formation intellectuelle et morale des enfants confiés à leurs soins. Mais ce sont presque toujours des hommes mûris par la connaissance de la nature humaine et par le contact des difficultés de la vie. On ne peut en attendre autant du jeune professeur jeté dans cette fonction du jour au lendemain, sans avoir eu l'occasion de connaître autre chose que la chaumière où il est né et la tribune où il pontifie maintenant. Fasse que le Ciel qu'il n'inculque pas trop profondément l'étroitesse de ses vues dans la jeune intelligence confiée à ses soins !

Et cet enfant, objet de tant de préoccupations, quelle sera sa réaction au cours de cet entraînement ? S'il est bien doué, il constatera par lui-même qu'il y a déficience dans sa formation, il tirera le meilleur parti possible de l'enseignement éclairé ou fautif qu'il aura reçu et il le complètera à son avantage en se rendant compte qu'il lui reste beaucoup à apprendre. S'il est affligé d'une présomption injustifiée, il ne

tardera pas à brûler ses ailes de papillon étourdi et tomber lamentablement dans la mare aux grenouilles où il sera dévoré.

L'adolescence.

De quinze à vingt-cinq ans, c'est l'adolescence et c'est le tournant de la vie, la période dangereuse où l'enfant, bourré de théories plus ou moins solides, devra choisir, sans en connaître les obstacles et les responsabilités, la carrière où il se débattrra toute la vie.

S'il a été dirigé par un homme éclairé, tant mieux ! Il pourra faire honneur à sa famille et se tailler un bel avenir. Mais si son éducation a été faussée ; si, par surcroît, il a prêté l'oreille à la voix de la présomption, quels revers, quelles désillusions ne se prépare-t-il pas pour le reste de ses jours !

Il a terminé ses études et on lui a décerné un diplôme qui proclame sa science universelle ; il a conçu une haute opinion de sa personnalité. Rien ne lui est inaccessible et, surtout, il prend en pitié tous ses devanciers. Son père... « un brave homme qui a tout juste réussi à donner du pain à ses enfants ! » Sa mère... « une excellente personne, il est vrai, mais avec des idées arriérées de deux siècles ! » Le curé de sa paroisse, le maire et les autres dirigeants de son village, ... « des gens qui piétinent sur place ! » Ah ! c'est lui qui va maintenant mettre ordre à tout cela. « A bas les endormis ! Place aux Jeunes ! »

Et son imagination faisant l'office d'un coursier

fougueux qu'il enfourche, il se lancera dans des théories échevelées auxquelles des journaux éphémères, fondés par des énergumènes de son acabit, donneront asile. Si sa famille est en mesure de lui avancer quelques fonds, il en exigera le versement, comme l'enfant prodigue de l'Évangile, et il s'engagera sans réflexion dans des entreprises risquées jusqu'au jour où il constatera avec amertume que la lecture d'Homère dans le texte original ou la connaissance approfondie des guerres puniques rendent beaucoup moins de services que le maniement des deux langues officielles de notre pays. Malgré ses diplômes de science universelle, il n'avait pas appris la différence importante qu'on doit faire entre un billet de banque et un billet à ordre !

Ce premier échec blessera profondément son amour-propre, mais il estimera avoir été victime des circonstances. Son inexpérience de la vie, sa témérité, son irréflexion, son ignorance des affaires n'y sont pour rien ! Il a l'âge de la présomption et de l'égoïsme poussés à l'extrême !

Heureusement qu'il s'achemine peu à peu vers la maturité et que les désillusions le portent parfois à réfléchir !

La maturité.

A trente ans, notre bellâtre a buté sur quelques pierres et il sent le besoin de respirer un peu avant de poursuivre l'ascension de la colline. Il a perdu quelques reflets de sa belle assurance et il prend doucement un

sentier moins glorieux mais plus hospitalier: celui de la modestie.

Il en est même venu quelquefois à admettre que son papa est doué d'un certain sens pratique et il daigne de plus en plus condescendre à l'écouter. Il commence alors à comprendre la nécessité de la prudence en affaires, la sagesse de celui qui mesure la profondeur de l'eau et son degré de température avant d'y plonger, mais il comprend surtout l'importance de pouvoir dire « non » en réponse à des propositions trop alléchantes pour être sérieuses.

Plus il vieillit, plus il se rend compte de la sagesse paternelle et, suprême déshonneur, il est même en voie de devenir « vieux jeu » à son tour !

C'est maintenant le temps d'édifier sa fortune et de pourvoir au bien-être de sa famille en étudiant avec soin les entreprises où l'on est tenté de s'engager. C'est maintenant que les études préparatoires doivent être mises à profit, de pair avec les conseils de mentors éclairés, tempérés par l'expérience acquise, afin de ne pas se fourvoyer. Dans l'espace de dix secondes, une signature donnée à l'aveuglette peut compromettre la sécurité d'une famille pendant plusieurs générations !

Espérons que notre jeune homme, ayant maintenant atteint l'âge viril, se tiendra sur ses gardes, car les statistiques nous enseignent que de quarante à cinquante ans, 90% des hommes subissent des revers de fortune ou font, en vue de s'enrichir et se croyant invulnérables, des placements où sombre l'avoir qu'ils ont péniblement gagné. S'ils ont conservé quelques

ressources et assez de virilité pour réagir, souhaitons qu'ils se ressaisissent suffisamment pour se débarrasser des valeurs de spéculation et vivre modestement avec ce qui constitue la saine économie : les placements de tout repos à rendement modéré.

Si vous avez la chance inespérée de vous trouver parmi ces rescapés de la vie, mon jeune ami, vous aurez peut-être un fils sur qui vous fonderez de grands espoirs et, tandis que vous travaillerez sagement à préparer son avenir afin que ce rejeton puisse au moins récolter le fruit de votre expérience et de votre labeur, vous l'entendrez probablement un jour clamer à son tour votre *credo* d'autrefois : « *Place aux Jeunes !* »

Ce sera l'expiation de vos fanfaronnades !

La vieillesse.

De nouveau, les statistiques nous enseignent que sur les 10% d'hommes qui ont conservé quelque bien au terme de leur maturité, trois pour cent seulement ont pu réussir à surnager; les autres restent à la charge des sauveteurs, s'ils en est qui puissent leur tendre la main. Au cas contraire, il ne leur reste que la ressource de la charité publique !

Le problème est angoissant et je n'y vois pas d'autre solution que d'avoir recours à nos jeunes novateurs qui ont bousculé les « vieux magots » pour prendre leurs places. Qu'allez-vous en faire de ces bouches inutiles, mes jeunes amis, suivant les données de votre réforme économique et sociale ?

Allez-vous les assommer à l'exemple des Canaques en mal de se débarrasser d'un vieillard inutile ? Non ; la « civilisation de l'ordre nouveau » n'a pas encore fait école chez nous, grâce à Dieu ! Fonder des hospices, ou plutôt des villes pour y enfermer tous ceux qui auront dépassé la soixantaine ? Cela vous coûterait trop cher (en plus des taxes énormes sur vos opérations si florissantes) sans parler du risque incessant que ces « vieilles ganaches » ne vous suscitent à tout moment des révolutions — vu qu'elles n'auront pas d'autre chose à faire !

Alors, quelle autre alternative ? Les garder à votre foyer ? . . . Leur donner, comme à regret, la pitance amère d'une table inhospitalière ? . . . Les « endurer » sans une parole bienveillante jusqu'à ce que la mort vienne vous en délivrer ? . . . Ou les jeter tout simplement sur la route comme s'ils volaient le crouton de pain noir qu'ils grignotent dans un coin ? Ecoutez le récit du vieillard chassé de son foyer :

*« Mon gars ne disait rien, mais ma belle-fille, elle
S'emportait chaque jour et me cherchait querelle,
Disant que je volais le pain que je mangeais
A mes petits-enfants et que je les grugeais.*

*« Lorsqu'on n'est propre à rien, me disait-elle, on
[jeûne !] »*

*Ah ! voyez-vous ; les vieux, ça devrait mourir jeune . . .
Il fallait en finir ! — On m'a donc dit : « Va-t-en ».
J'obéis, mais j'avais le coeur gros en partant ».*

'Grenet-Dancourt).

Si, dans sa jeunesse, le vieillard s'est nourri de saines doctrines, s'il a su meubler son âme et son intelligence des bienfaits que le Créateur a rendu accessibles à l'homme en récompense des blessures de la vie, il pourra du moins dire alors avec cet homme de cœur dont j'entendais la confiance :

« Au milieu des épreuves que j'ai subies, j'ai constamment béni la Providence de m'avoir donné une âme ouverte aux beautés du savoir et une pensée capable de les absorber, car les jouissances intellectuelles que j'en ai éprouvées ont toujours surpassé mes douleurs physiques et mes peines morales ».

Exhortation.

Ah ! mes jeunes amis. Que vous le vouliez ou non, vous deviendrez bientôt vieux à votre tour — et je sais que vous n'aurez pas atteint la perfection par le seul recul des années.

D'ici là, ne vous étourdissez donc pas de formules sonores, mais aidez plutôt vos aînés à diriger l'humanité dans la voie du progrès en adaptant leur expérience à vos théories.

Modifiez alors votre formule de jeunesse en proclamant, non pas aveuglément « Place aux Jeunes », mais avec plus de raison :

« PLACE À LA COMPÉTENCE » !

— VIII —

INTERVIEWS



SWEDEN

INTERVIEWS.

On accuse parfois les journalistes d'être indiscrets et bavards. C'est une injustice. On se plaindrait plutôt (et j'en prends à témoin ces dames du faubourg) s'ils ne diluaient pas, avec force détails, les crimes, les scandales, les écrasages de chiens, les carnets sociaux, les incendies et autres faits divers de la vie courante.

—«Avez-vous vu, Ma'me Chose, dans la *Paresse* d'hier, le portrait de cette mauvaise fille assassinée dans une maison louche et le couteau qui a servi au crime ? J'en ai eu le frisson toute la nuit ! »

—« Voui, Ma'me Machin, mais si vous aviez lu dans la *Batterie* la liste des toilettes que portait cette effrontée ! On ne peut pas croire que celles qui se conduisent mal soient si bien habillées tandis que nous, des femmes honnêtes, n'avons presque rien à nous mettre sur le dos ».

—« Vous avez bien raison, Ma'me Chose ; je suis absolument de votre dire. Aussi, c'est deux fameux bons journaux que nous avons là. Ils valent bien mieux que le *Salada* qui ne parle que de politique, de guerre, de taxes et d'un tas d'autres affaires embêtantes ; aussi, j'ai laissé tomber l'abonnement de mon mari l'automne dernier ».

—« C'est comme moi, Ma'me Machin. Nous recevions le *Dévidoir* qui est un journal bien catholique mais si peu intéressant. C'était tout juste s'il nous disait en deux ou trois lignes qu'il y avait eu meurtre quelque part. Et jamais le plus petit scandale, —

excepté chez les rouges. Aussi nous l'avons lâché pour prendre le *Boréal Malin*. Ça aussi c'est un bon journal avec toutes sortes d'images ! »

(Avertissement. — A l'exemple des annonceurs de la radio, nous prévenons nos lecteurs que les noms de ces journaux sont absolument fictifs et pris au hasard. Il serait inutile de chercher à faire le moindre rapprochement avec l'un ou l'autre des quotidiens de notre ville).

Cette conversation nous indique, il est vrai, les desiderata de notre bon peuple en matière journalistique, mais il ne faudrait pas en conclure que la surabondance des détails puisse tout de même arriver à contenter « tout le monde et son père ». La vie des éditeurs de journaux populaires est constamment empoisonnée par l'obsession des hommes publics qui se plaignent de n'avoir eu que dix lignes de compte rendu d'un discours important « qui aurait mérité au moins deux colonnes », par les récriminations des commères pour « avoir omis le nom du cousin Cléophas au nombre de ceux qui étaient présents aux funérailles de l'oncle Anthime », et par les plaintes de ces dames du carnet social pour n'avoir pas mentionné « la toilette que portait Mlle X... alors qu'on avait décrit celle que Mlle Z... avait fait venir en approbation de chez Dupuis pour cette occasion et qu'elle avait retournée le lendemain ! »

Et les pauvres reporters ! Ce sont généralement eux qui écopent. Il est vrai qu'ils ne l'ont pas volé parfois. Témoin celui qui, trouvant la température trop désagréable pour sortir à la chasse aux nouvelles un

certain soir d'automne, s'était contenté de téléphoner à la morgue, à la police, au service des incendies et, apprenant qu'une alarme venait d'appeler les pompiers à l'église de Sainte-Cunégonde, avait tranquillement rédigé au coin de lâtre un reportage à sensation sur la destruction du magnifique temple et le courage du curé qui n'avait pas craint d'exposer sa vie pour sauver les Saintes Espèces ... sauf à s'expliquer ensuite avec son directeur si la nouvelle était exagérée. C'était le même qui, ayant à écrire, avec reproduction de photographies, la nouvelle d'une grande catastrophe, avait puisé dans l'album de sa famille les portraits qui pouvaient s'adapter aux âges des sinistrés, sachant que les morts n'ont pas l'habitude de rouspéter et que son journal aurait toujours la ressource de dire aux vivants qu'il avait été impossible de se procurer une photographie récente.

Quant aux journaux, ils s'accomodent assez volontiers de ces stratagèmes, car à force de vouloir devancer leurs rivaux dans l'annonce des nouvelles, ils se chargent parfois la conscience de morts prématurées. On se souvient de l'aventure de ce journal du matin qui, voulant être le premier à annoncer le décès d'un personnage éminent qui était à la dernière extrémité, publiait son portrait avec larges manchettes en disant qu'il était mort au cours de la nuit. Mais comme l'excellent homme avait survécu et que même il avait pris quelque mieux, le rédacteur voulut sauver la situation et la réputation du journal en publiant la mise au point suivante : *« Notre journal était le premier à annoncer hier la mort de l'éminent M. X ... »*

et il est heureux d'être encore le premier à dire aujourd'hui que cette nouvelle était controuvée. Ainsi qu'on le voit, nos lecteurs peuvent s'en rapporter à nous pour avoir toujours les informations les plus récentes ».

Cette rectification nous rappelle que Mark Twain ayant un jour lu avec stupéfaction dans un journal la nouvelle de sa mort, s'était empressé d'envoyer au journaliste coupable une mise au point pour lui assurer que « *cette rumeur était grandement exagérée* ».

Mais revenons à nos reporters et aux corvées dont on les charge. Afin d'y échapper, du moins en partie, ils ont trouvé le truc de l'*interview* qui consiste à faire débiter, par des personnages plus ou moins en vue, des âneries sur des sujets dont ils ne possèdent parfois que des notions élémentaires. Il ne leur reste plus qu'à *traduire en français* les renseignements qu'ils ont ainsi recueillis *en langue iroquoise*.

J'ai parfois reçu des visites de cette nature et, Dieu me pardonne, je confesse n'avoir pas eu la pudeur de m'y soustraire. Qu'il me soit permis de consigner ici le compte rendu de quelques-unes d'entre elles, à titre de pénitence.

La navigation à vapeur

(Bibliothèque remplie de livres, gravures et bibelots de toutes sortes. Assis à sa table de travail, le maître du logis disparaît presque complètement derrière les in-quartos et les documents épars. C'est avec peine que le journaliste peut le repérer; mais, dès qu'il l'a

trouvé, il tire de sa poche le calepin fidèle et commence l'interrogatoire en ces termes :)

—Vous m'avez fourni, cher Maître, quantité de renseignements dont j'ai tiré parti, à l'occasion du III^e centenaire de Montréal l'an dernier. N'auriez-vous pas quelque autre centenaire à me signaler pour cette année 1943 ? C'est un sujet toujours intéressant pour les lecteurs de mon journal.

—En politique, vous pourriez rappeler qu'il y a cent ans notre bonne ville de Montréal fut invitée à devenir la capitale du Canada; que l'excellent gouverneur Bagot mourut à Kingston et fut remplacé par sir Charles Metcalfe; que le premier ministère Lafontaine-Baldwin fut défait et remplacé par celui de Draper-Viger; mais ce sont là des événements politiques bien connus de tous les Canadiens.

—Précisément. C'est de la grande histoire et ce n'est pas là ma spécialité.

—Dans le domaine éducationnel, vous pourriez signaler la création du Service Géologique du Canada, l'ouverture de l'université McGill et celle de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal, tandis que dans les cercles sociaux...

—Pardon de vous interrompre, mais je cherche plutôt des choses à peu près ignorées qui peuvent s'apparenter à la petite histoire, des événements de moindre envergure qui constituent des espèces de « découvertes »; ce qu'en termes du métier nous appelons des « scoops ».

—Alors, que diriez-vous, à cette époque où des monstres de fer naviguent sous la surface de l'eau

pour couler nos superbes navires blindés, de rappeler la construction AU CANADA du premier bateau à vapeur *en fer*: le « Prince Albert » lancé à Montréal le 9 juillet 1843 ?

—Ce sujet me conviendrait parfaitement; mais je croyais que la navigation à vapeur remontait à une époque plus éloignée. N'est-ce pas Fulton qui l'a inaugurée aux Etats-Unis dès le commencement du siècle dernier ?

—En effet; Robert Fulton, qui avait d'abord fait des expériences sur la Loire, en France, construisit le *Clermont* qui fit le trajet de New-York à Albany sur la rivière Hudson en 1807. Son ingénieuse découverte fut bientôt mise à profit par John Molson, un de nos éminents concitoyens qui établit un service de navigation à vapeur entre Montréal et Québec sur l'*Accomodation* en 1809. Mais ces bateaux étaient en bois, matériel plus léger que l'eau, car on n'aurait pas songé à faire flotter du fer sur l'élément liquide. Il faut rendre grâces au génie civil d'avoir eu cette audace de construire des bateaux en fer beaucoup plus résistants pour la navigation océanique.

—N'a-t-il pas été tout aussi audacieux en lançant pour la première fois un bateau à vapeur à travers l'océan, sans se munir de voiles au cas d'accident irréparable à son mécanisme, et c'est à la même époque, si je ne me trompe, que fut tentée cette entreprise hardie ?

—C'est plus exactement dix ans auparavant, soit le 5 août 1833 que le *Royal William*, uniquement mû par la vapeur, quittait le port de Québec à destination

de Gravesend en Angleterre où il arriva le 11 septembre suivant. Il avait été construit en 1831 aux chantiers maritimes de John S. Campbell à Québec au prix de \$80,000 pour le service entre cette ville et Halifax; mais comme le trafic n'était pas assez considérable pour compenser les frais de sa construction et de son entretien, la compagnie de navigation qui l'avait fait construire le vendit à un armateur de Radcliff, Joseph Somes, qui le fit passer en Angleterre sous le commandement du capitaine John MacDougall.

—N'est-ce pas vers le même temps que la circulation sur chemins de fer fut inaugurée en notre pays ?

—Le premier chemin de fer canadien fut construit de Laprairie à Saint-Jean sur des lisses en bois de sept pouces carrés, garnies d'une bande de fer de deux pouces et demi de largeur par cinq huitièmes de pouces d'épaisseur; on peut en voir un échantillon conservé au musée du Château de Ramezay. L'inauguration en fut faite le 21 juillet 1836 par Lord Gosford, gouverneur du Canada, accompagné de nombreux dignitaires, et le train circula entre ces deux villes, soit une distance de quatorze milles et demi. La deuxième voie ferrée fut établie pour la desserte des mines de Pictou en 1838, puis vinrent celles de Longueuil à Beloeil, de Montréal à Lachine et de Lanoraie à Joliette de 1846 à 1850. Mais une des entreprises les plus curieuses en ce domaine fut certainement la construction d'un chemin de fer sur la glace entre Montréal et Longueuil au mois de janvier 1880; ce fut un véritable exploit qui se répéta trois hivers de suite, mais il n'eut pas d'effet pratique.

—Pardonnez-moi la digression dont je suis cause, mais, comme je suis d'une famille de marins, ma curiosité n'est pas satisfaite au sujet de la priorité de la navigation océanique à vapeur, car je me souviens d'avoir lu quelque part que ce sont les Etats-Unis qui en réclament la gloire. Y a-t-il quelque fondement à cette assertion ?

—C'est une erreur et voici ce qui lui a donné naissance. Le 4 avril 1838, deux vapeurs, le *Sirius* et le *Great Western* partirent d'Angleterre à destination de New-York où ils arrivèrent le 23 du même mois, à quelques heures de distance l'un de l'autre. Les journaux d'Europe et des Etats-Unis firent grand état de cette traversée dont la possibilité avait suscité de violentes controverses, tandis que celle du *Royal William*, cinq ans auparavant, n'avait même pas été signalée.

—L'existence de ce pionnier devait pourtant être connue du public ou, tout au moins, des cercles maritimes ?

—En effet, le fameux Samuel Cunard, fondateur de la ligne de ce nom, qui était citoyen d'Halifax à cette époque, et William Crane, du Nouveau-Brunswick, qui avait été témoins de l'exploit du *Royal William* en 1833, s'en inspirèrent en vue d'établir un service postal par bateaux à vapeur entre Liverpool, Halifax et Boston. Après avoir mûrement étudié leur projet, ils le conduisirent à bonne fin en 1840.

—Est-ce avec ce bateau qu'ils le réalisèrent ?

—Non, car il avait été vendu au Portugal pour le transport des troupes du roi Don Pedro qui devint

plus tard empereur du Brésil. Revenu en Angleterre après l'apaisement des troubles de ce pays, il fut acheté par la jeune reine d'Espagne qui disputait son trône au prétendant Don Carlos. Elle lui donna le nom d'*Ysabella Segunda* et l'arma de canons pour soutenir ses droits, de sorte que le pionnier de la navigation océanique à vapeur devint aussi *le premier navire de guerre entièrement mû par la vapeur*. Ceci se passait en 1836, soit deux ans avant la traversée du *Sirius* et du *Great Western*.

—Et que devint finalement ce bon serviteur du Canada, de l'Angleterre, du Portugal et de l'Espagne? A-t-il navigué sous d'autres pavillons par la suite?

—Non, il a terminé sa carrière en Espagne au service des douanes côtières; mais comme il avait été «débaptisé», un autre bateau du même nom, le *Royal William II* fut construit dans les chantiers de Liverpool et lancé sur mer en juillet 1838; c'est probablement la confusion des noms de ces deux bateaux qui a fait attribuer au *Sirius* et au *Great Western* l'honneur de la première navigation océanique à vapeur, tandis que le *Royal William 1er* l'a fort bien gagné au bénéfice de notre pays.

—Et quelles étaient les dimensions de ce vaillant précurseur?

—A peine celle de nos petits côtiers d'aujourd'hui. Sa coque mesurait 176 pieds de longueur sur 44 de largeur et sa cale n'avait que 18 pieds de profondeur. Il jaugeait 1370 tonnes, c'est-à-dire qu'il en faudrait plus de trente de ses dimensions pour équivaloir à nos léviathans modernes.

—Votre expression « léviathans modernes » me rappelle qu'il y a eu, vers la même époque, un géant maritime qui passait pour le plus gros qu'on eût jamais construit. Est-ce que je fais erreur ?

—Vous voulez sans doute parler du *Great Eastern* qui se rendit fameux par la pose du câble transatlantique, entreprise colossale qui n'aurait pu être conduite à bonne fin sans lui ?

—Justement, et je serais heureux d'apprendre quelques détails à son sujet.

—Ce superbe bateau fut construit entièrement en fer, sur les plans et devis de l'ingénieur Brunel à Blackwall près de Londres. Sa longueur était de 680 pieds, sa largeur de 83 et sa profondeur de 60; il jaugeait 22,500 tonneaux, chiffre énorme pour cette époque et, afin d'assurer l'efficacité de son service, on le munit des deux genres de propulsion connus: les roues latérales qui donnaient un rendement de 1000 chevaux et l'hélice qui en développait 1600; il y avait en outre des mâts auxquels on pouvait mettre des voiles, mais on n'en eut jamais besoin.

—Et dans quelles conditions cette pose du câble transatlantique put-elle s'accomplir ?

—Ce fut tout un roman. L'ingénieur Wheatstone avait lancé un projet de transmission électrique par câble dès 1841, mais ce fut Walker Breit qui le réalisa en isolant ce câble au moyen de la gutta-percha et qui inaugura la ligne de Douvres à Calais le 12 novembre 1851. Après l'installation de quelques autres lignes, on songea à relier l'Europe à l'Amérique et la communication s'établissait entre l'Irlande et Terre-

Neuve, grâce au travail ardu des 200 hommes de l'équipage du *Great Eastern* le 12 août 1858, par un message de la reine Victoria au président des Etats-Unis, James Buchanan, dont la transmission avait duré 17 heures.

—Ainsi nos communications télégraphiques avec l'Europe fonctionnent depuis lors ?

—Pas précisément. Ce premier câble ne dura que 21 jours et il se brisa sans espoir. Une nouvelle compagnie fut formée en 1864 au capital de \$5,000,000. pour la pose d'un nouveau câble et le *Great Eastern* fut encore nolisé à cet effet; mais après avoir accompli les deux tiers de sa tâche, le câble se rompit et tout fut perdu. Enfin, une troisième tentative réussit et c'est le 10 août 1866 que l'Europe était définitivement reliée à l'Amérique par un câble sous-marin.

—A-t-on soupçonné du sabotage dans les premiers échecs et n'y a-t-il pas lieu d'en craindre encore, surtout à cette époque de guerre sous-marine ?

—Lors de la deuxième tentative, on a malheureusement trouvé à trois reprises, dans l'armature du câble, des fiches de fer dont la présence était plus qu'étrange, mais les enquêtes n'ont abouti à aucun résultat. Quant à l'état de guerre actuel, il existe des lois internationales qui protègent cette précieuse installation — du moins en autant que les traités ne seront pas considérés par certaines nations comme de simples chiffons de papier.

—Et que devint le *Great Eastern* dans les intervalles de la pose du câble et surtout après avoir accompli cette tâche ?

—Il fit le service entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il vint même, en 1861, conduire des troupes à Québec où il fut l'objet d'une réception enthousiaste. On a dit qu'il pouvait transporter jusqu'à 10,000 hommes de troupes. Il fut enfin démoli en 1886 et vendu comme vieux fer.

—Je vous suis très obligé, mon cher Maître, de tous ces renseignements. J'étais venu faire la pêche aux centenaires, et je retourne avec une moisson de sujets qui intéresseront assurément mes lecteurs.

—Il vous faudra, pour cela, les coordonner, leur donner la forme et le coloris que vous savez y mettre avec votre expérience du métier; enfin, masquer le décousu d'un entretien à bâtons rompus.

—Je me garderai bien d'y toucher. N'est-ce pas justement le « décousu » qui fait le charme d'une conversation ?

Un manoir historique.

(Rue Notre-Dame, en face de l'hôtel de ville. Vieille maison d'architecture canadienne dont la construction remonte à plus de deux siècles. Ses murs en maçonnerie ont trois pieds d'épaisseur; ses cheminées massives, son toit incliné, ses nombreuses fenêtres à petits carreaux lui donnent l'aspect d'un manoir seigneurial de l'ancien régime. Pour l'instant, c'est tout simplement un musée historique et voici justement le président qui se rend à son bureau situé sous les combles et dont le centre est encombré d'une de ces cheminées monumentales aperçues du dehors. Le journaliste a saisi

l'occasion au vol et, sans s'arrêter au contrôle pour exhiber son « laissez-passer », il est bientôt installé en face de sa victime, calepin et crayon à la main).

—Pardon de vous relancer jusqu'au fond de votre sanctuaire, mon cher Président, mais j'ai saisi au bond cette occasion unique de me renseigner à la source même sur l'histoire de ce vénérable édifice qu'on nous dit remonter « au temps des Français » et sur les souvenirs non moins vieux qu'il renferme.

—Je suis toujours heureux de parler du Château de Ramezay dont l'existence a subi des péripéties plus nombreuses et plus variées que celles de tout autre édifice du continent américain. Quant au contenu de son musée historique, vous ne pourrez guère y jeter plus qu'un coup d'oeil si votre journal attend cette interview pour en remplir ses colonnes. Qu'est-ce qui vous intéresse en premier lieu ? L'histoire du Château, la vie de ses habitants, ou les objets de son musée ?

—Commençons, si vous voulez bien, par l'histoire de l'édifice. Je comprends que c'est aujourd'hui l'une des quatre seules constructions intéressantes qui nous restent de l'époque où le drapeau fleudelisé flottait au Canada et qu'il a servi depuis lors à plus d'usages divers que tout autre immeuble en ce pays ?

—En effet. Construit en 1705 par Claude de Ramezay dès la première année qui suivit sa nomination au poste de gouverneur de Montréal, il l'occupa jusqu'à sa mort en 1724 et sa famille a continué de l'habiter malgré la pénurie de ses ressources. Elle trouvait enfin un acquéreur lorsque la Compagnie des Indes vint établir son principal comptoir à Montréal

après le désastre de la fameuse entreprise « John Law » à la Nouvelle-Orléans en 1745. Les débats des affaires et le tintement des gros sous remplacèrent alors les directions administratives et les réceptions mondaines de la famille du gouverneur dans le somptueux édifice.

—Et combien de temps cet établissement commercial a-t-il déshonoré l'ancienne résidence officielle ?

—Jusqu'à la cession du Canada par la France à l'Angleterre aux termes du traité de Paris. La capitulation de Montréal accordait un an à la Compagnie des Indes pour terminer ses affaires, percevoir ses créances et transporter ses fourrures en France. On espérait qu'à la fin de la guerre le pays reviendrait aux mains de ceux qui l'avaient fondé et développé, mais quand ce dernier espoir fut définitivement perdu, la compagnie dut se rendre à l'inévitable et elle vendit son immeuble à William Grant, riche négociant établi à Montréal, dont le neveu fit une aussi bonne affaire en épousant l'unique héritière de la baronnie de Longueuil.

—Et que devint ce « Château de Ramezay » entre les mains de son nouvel acquéreur ?

—Il fut loué au gouvernement canadien pour y installer le service administratif du gouverneur lorsqu'il viendrait à Montréal. C'est donc à titre de locataire que sir Guy Carleton y logeait lorsque les troupes d'invasion américaines s'emparèrent de cette ville en 1775 et ce n'est qu'à la faveur d'un déguisement que le gouverneur put se rendre à Lavaltrie où il prit

passage à bord de la barge du capitaine Bouchette qui le conduisit sain et sauf à Québec.

—Je savais que notre bonne ville fut au pouvoir des rebelles américains pendant six ou sept mois, mais y exercèrent-ils quelque autorité administrative ou s'ils se bornèrent à en faire le quartier général de leurs opérations militaires ?

—Le général Wooster fut mis en charge de l'administration militaire et civile de la région. Il établit ses bureaux au Château de Ramezay où l'on a conservé, sur le mur du salon d'honneur, la trace du dais qu'il avait fait ériger pour recevoir les hommages des citoyens. Il s'arrogea même le droit d'émettre une commission de notaire en faveur de l'avocat Valentin Jautard, celui-là même qui rédigeait, trois ans plus tard, le premier journal de Montréal fondé par l'imprimeur Fleury Mesplet.

—On m'a dit que ce berceau de l'imprimerie montréalaise avait même été établi au Château de Ramezay. Ce renseignement est-il exact ?

—C'était l'intention des promoteurs de l'entreprise, mais comme l'armée américaine dut évacuer la ville avant l'installation de Mesplet, leur projet ne put se réaliser. Le Congrès avait délégué trois commissaires : le célèbre Benjamin Franklin, le congressiste Samuel Chase et Charles Carroll of Carrollton dont le frère était évêque catholique, dans le but d'engager les Canadiens-français à faire cause commune avec les révoltés. A cette fin, Franklin avait agréé les services de Mesplet, imprimeur français établi à Philadelphie, pour répandre dans les campagnes des appels aux

habitants, mais les préparatifs et les difficultés de transport d'un matériel d'imprimerie retardèrent tellement son arrivée que déjà les commissaires et toute l'armée avaient décidé de plier bagage lorsqu'il atteignit Montréal le 6 mai 1776. Mesplet décida de rester quand même et loua à cet effet un atelier sur la rue Capitale avec l'espoir d'une clientèle française plus importante ici qu'à Philadelphie.

—Et qu'advint-il du Château de Ramezay ?

—Le gouverneur Haldimand, qui avait alors succédé à Carleton, s'en rendit acquéreur pour les fins du gouvernement civil et militaire à Montréal. Cette destination lui fut conservée pendant 70 ans; le général Barry Saint-Léger y fit d'importants travaux de réfection et d'embellissement en 1784; c'est ici que De Salaberry vint rendre compte de la victoire de Châteauguay en 1813 et que furent rapportés les événements de l'insurrection de 1837-38; Lord Durham y fit un séjour assez prolongé et l'on peut voir, au musée actuel, la voiture de gala de ce fastueux commissaire entre une calèche antique et la première automobile qui aîr circulé dans les rues de notre ville. Le *Conseil Spécial* qui administrait les affaires du pays à coups d'ordonnances, sous les gouverneurs Colborne et Sydenham, de 1838 à 1841, y siégeait également et c'est encore ici que Lord Elgin se rendit, au milieu des projectiles des émeutiers, lors de l'incendiat du Parlement qui fit perdre à notre ville le titre de capitale du Canada.

—C'était en 1849, n'est-ce pas, et je sais qu'alors le siège du gouvernement fut alternativement trans-

porté à Toronto et Québec, jusqu'au choix définitif d'Ottawa comme capitale de la nouvelle confédération canadienne. A quoi servit alors l'édifice abandonné ?

—On avait décidé de reconstruire le palais de justice de la rue Notre-Dame et, pendant l'exécution des travaux, on transporta tout le rouage judiciaire au Château de Ramezay en l'allongeant d'une aile sur la rue Saint-Claude pour les salles d'audience.

—Madame Thémis habita-t-elle longtemps ces parages ?

—Sept ans. Le ministère de l'Instruction Publique en prit alors possession pour son service administratif et, comme il avait plus d'espace qu'il n'était nécessaire à cette fin, il offrit l'hospitalité à l'Ecole Normale Jacques-Cartier dont les classes s'accomodèrent parfaitement des anciennes salles des tribunaux.

—Ainsi, ce vénérable édifice, après tous les avatars que vous m'avez signalés, avait versé dans la haute pédagogie ?

—C'est plus vrai que vous ne le croyez peut-être et voici pourquoi. L'Ecole Normale s'étant mis dans ses meubles au Parc Lafontaine en 1878, le Château de Ramezay resta vacant et l'Université de Montréal, qui avait été fondée comme succursale de celle de Québec au Cabinet de Lecture Paroissial, se trouvant bientôt à l'étroit dans ces salles, obtint en 1884 l'autorisation d'y transporter ses cours de droit et de médecine qui constituaient alors les seules Facultés de cette institution naissante. Elles y séjournèrent jusqu'en 1889 et c'est là que je fis mes études universitaires.

—Vous étiez prédestiné à vous identifier avec cet immeuble puisque vous y êtes revenu pour entretenir, dans le musée qui s'y trouve aujourd'hui, le culte de notre histoire. Mais pourquoi l'université quitta-t-elle ce lieu en 1889 puisque son immeuble de la rue Saint-Denis ne fut construit qu'en 1895 si mes renseignements sont exacts ?

—Tout simplement parce que le gouvernement Mercier avait créé, cette année-là, la Cour des Magistrats et qu'il avait songé à l'y loger pendant les travaux requis pour son installation au Palais de Justice.

—Et ensuite ?

—L'immeuble étant redevenu vacant et apparemment inutile, le gouvernement Taillon, qui avait succédé à celui de Mercier, voulut le convertir en espèces sonnantes. Il fit préparer un plan de subdivision du terrain en lots à bâtir entraînant la démolition des bâtisses et l'offrit en vente aux enchères le 24 octobre 1893. C'est alors que la *Société d'Archéologie et de Numismatique* entra en scène pour sauver cette relique. Elle convoqua des assemblées de protestation, elle fit signer des requêtes, organisa des délégations auprès du Conseil de Ville et fit si bien que celui-ci se rendit acquéreur du château et le loua à cette société pour y tenir un musée historique.

—Voici donc établie définitivement l'oeuvre que vous poursuivez avec tant d'affection ?

—Pas tout à fait. La Société d'Archéologie n'était que locataire et conséquemment exposée à recevoir congé de bail un jour ou l'autre. De fait, il ne se passait guère de terme d'office échevinal sans qu'un

de ces messieurs se levât au conseil de ville pour réclamer la démolition de « cette vieille bâtisse démodée » afin d'agrandir le marché Bonsecours ou de dégager la façade de l'hôtel de ville avec le succès esthétique dont on peut voir le résultat à l'angle de la rue Notre-Dame et de la Place Jacques Cartier ! Appelé à la présidence de cette société en 1927 je m'employai sans retard à lui obtenir un titre de cession de cet immeuble à condition d'y maintenir un musée historique et l'acte en fut signé le 28 janvier 1929. Il restait encore le danger de retour à la ville pour le cas où la donataire se trouverait dans l'impossibilité d'observer les conditions de la donation ; j'y ai pourvu en faisant aussi classer cet immeuble par la *Commission des Monuments Historiques* comme « relique nationale d'intérêt public » et, depuis lors, personne ne peut y porter atteinte, pas même le propriétaire, sans l'autorisation de cette commission.

—Bravo, mon cher président ! Votre société a véritablement accompli une oeuvre patriotique en sauvant cet intéressant édifice de la démolition et en assurant sa transmission intacte à la postérité. J'ai hâte de communiquer tous ces détails à mes lecteurs.

—Dites-leur en même temps qu'il y a dans ce musée quantité de choses non moins intéressantes et dont la vue les enchantera. C'est à peine si deux sur mille de notre population l'ont visité, tandis que pas un touriste américain n'y passe sans s'y arrêter. Nos gens remettent toujours leur visite à plus tard et pourtant... notre fierté nationale trouve à s'alimenter généreusement en communiant ainsi à la vie de « Ceux qui firent notre pays ».

Naïvetés légales.

(Le journaliste a poursuivi sa proie jusqu'au cinquième étage d'un édifice occupé par la clientèle ordinaire des avocats, notaires, courtiers et autres hommes d'affaires de la rue Saint-Jacques. Bureau sévère; employés attentifs et silencieux; livres de droit reliés en veau fauve ou chagrin noir; cartables de documents rangés avec ordre et symétrie; nombreux dossiers étalés sur une longue table en chêne où le patron et sa secrétaire sont occupés à rédiger des grimoires ennuyeux. La sonnerie du téléphone se fait entendre : « C'est M. X... du journal Y... qui désire vous voir pour quelques instants » dit la buroliste. « Je connais par expérience la durée de ses quelques instants » répond le patron, « mais c'est un si charmant homme que je n'ai rien à lui refuser. Qu'il entre! » Et aussitôt:)

—Comment, c'est encore vous ! J'espère que vous ne venez pas me soutirer une consultation, tout de même ?

—Non, mon cher Maître; je viens au contraire vous trouver pour me déridier. J'ai le « spleen » par ce temps de chien; mes lecteurs ont le « spleen » et mon journal est aux abois.

—Que voulez-vous que j'y fasse ? Ce n'est pas dans l'étude d'un notaire où l'on passe la journée à parler de testaments, d'hypothèques, de protêts et d'inventaires que vous pouvez espérer vous ébaudir !

—Tout au contraire ! Je crois savoir que, dans votre carrière professionnelle, vous en avez parfois

entendu de bien bonnes et, qu'à l'occasion, vous ne dédaignez pas de les raconter avec humour...

—Comment, Monsieur ! me croiriez-vous par hasard capable de dévoiler les secrets professionnels de mon étude ?

—Pas le moins du monde, mon cher Maître, et je vous prie de me pardonner si j'ai pu vous causer cette impression. Je veux parler d'anecdotes qui pourraient tout aussi bien remonter à un demi-siècle ou plus et qui ont cours d'une étude à l'autre dans l'intimité de la profession.

—Que cherchez-vous, en somme ? Des exemples de ces naïvetés légales, de ces expressions déformées qu'on entend parfois chez notre bon peuple lorsqu'il nous parle d'«impothèques» et de «damnations», ou l'évocation de ces formules vieillotes que la génération nouvelle n'a pas encore complètement sabrées et qui sont comme des parfums de fleurs oubliées dans un vieux livre d'heures ?

—Les deux, mon cher Maître ! L'anecdote m'enchantante par dessus tout. Quant au style des actes notariés, je sais que les contrats des notaires de la génération actuelle, et tout particulièrement les vôtres, sont rédigés de façon impeccable comme il convient d'ailleurs à un écrivain qui est, par surcroît, membre éminent de notre Académie canadienne.

—Flatteur ! Je vois que vous êtes mûr pour la politique, car je me rappelle avoir entendu dire que le journalisme mène à tout — pourvu qu'on en sorte ! Aussi, permettez-moi de vous affirmer, en réponse à votre coup d'encensoir, que les plus formidables naï-

vetés que j'aie rencontrées dans les documents soumis à mon examen se trouvaient plutôt dans les écrits sous seing privé; tel, par exemple, ce brave homme qui, ayant confusément à la mémoire une formule usitée par les notaires, à l'effet que le testateur est «sain d'esprit» pour procéder à son acte de dernières volontés, commençait son testament en se déclarant «plein d'esprit».

—Bravo pour l'anecdote. Et n'en avez-vous pas une autre qui puisse l'égaliser dans le style souvent ampoulé des vieux actes notariés ?

—Je me souviens avoir lu, un jour, dans un auteur facétieux qu'en offrant à Adam le fruit qui fut la cause de tous nos malheurs, Eve a dû lui dire tout simplement: *«Prends cette pomme et mange-là, mon gros loup chéri; tu m'en garderas une toute petite moitié»*; mais que, si elle avait eu conscience de ses responsabilités, elle n'aurait pas ainsi accompli à la légère un acte aussi gros de conséquences pour notre pauvre humanité.

—Dites-nous donc alors ce qu'elle aurait dû faire en cette circonstance ?

—Mais... une chose tout à fait élémentaire, cher Monsieur. Elle aurait dû réquisitionner les services d'un notaire du bon vieux temps qui aurait rédigé l'acte de donation de cette pomme en forme solennelle, suivant les exigences de la loi, comme suit:

«L'an quatre mille quatre avant l'ère chrétienne, le septième jour de la Création.

«Pardevant le soussigné, humble tabellion domicilié dans un coin obscur du Paradis Terrestre.

«Ont comparu:

«Noble Dame Eve, éblouissante en ses attraits naturels, domiciliée sous le pommier No. 1, dans la Grande Rue du dit Paradis.

«Et le Sieur Adam, jardinier des Cieux, domicilié au même endroit, à gauche du dit pommier.

«Laquelle dite Dame comparante a, par les présentes, donné, baillé et livré, de ce jour à toujours, de façon irrévocable, en la meilleure forme que donation puisse se faire, et avec garantie contre tous troubles, dons, douaires, substitutions, évictions, aliénations, dettes, redevances, hypothèques et autres empêchements généralement quelconques, au dit Sieur Adam, futur époux, ici présent et ce acceptant, pour lui ses hoirs et ayants-cause, savoir:

«Une pomme complète et entière, sous couleur rouge, mais légèrement veinée de blanc, et de l'espèce dite «fameuse», de grosseur raisonnable, en y comprenant la pelure, la pulpe, le jus, la queue, le stigmaté, le péricarpe et les pepins, dont la dite Dame donatrice se déclare propriétaire en bonne et due forme pour l'avoir cueillie sur un pommier à elle appartenant en pleine propriété par bons titres enregistrés qu'elle promet produire à première demande.

«Cette donation est ainsi faite à titre gratuit, à raison de l'affection que la donatrice porte au donataire, hors part et non sujette à rapport envers la succession de la dite donatrice, si le cas y échet.

«Pour, par lui, dit Sieur Adam, en jouir, faire et disposer comme de chose lui appartenant en toute propriété, avec possession et jouissance à competr de

ce jour, à charge d'en user modérément et d'en remettre la juste moitié à la dite Dame donatrice, à son besoin et convenance. Car ainsi, etc. Nonobstant etc. Promettant etc. Obligeant etc.

«Dont acte, sous le numéro un du répertoire du dit notaire. Et après lecture, les parties, ayant déclaré ne savoir signer, ont apposé leurs marques en présence du Sieur Lucifer, chauffeur, témoin idoine qui a mis sa griffe en présence du notaire, au désir de la loi».

Et ne croyez-vous pas, cher monsieur, que si l'on avait procédé de cette façon au Paradis Terrestre, l'huissier Gabriel n'aurait pu en déloger nos premiers parents, et que peut-être nous y mangerions encore des pommes, au lieu de chercher ici-bas le moyen de nous procurer des coupons supplémentaires de rationnement après avoir payé nos impôts ?

—C'est très possible, Monsieur le notaire, mais ce style «pompeux» (c'est bien le mot qui convient à l'acte solennel que vous venez de me proposer) est-il l'apanage exclusif du notariat ?

—Pas le moins du monde et, en fait de «pompe», vous me faites justement penser à ce citoyen modeste, ennemi du faste et de cet apparât grotesquement décoré du nom de «pompes funèbres». Quand il rédigea son testament, qu'il écrivit entièrement de sa main, sans le secours d'un notaire, il stipula dans sa modestie: *«Je veux être enterré avec une pompe ordinaire»*.

—Vous avez dû rencontrer en effet, dans l'exercice de votre ministère, des particuliers dont les idées étaient bien arrêtées sur leurs dispositions de dernières volontés ?

—Le plus tenace dont j'aie été témoin était un vieux garçon qui avait amassé, sou par sou, une fortune respectable dont il voulait faire profiter un neveu, sans rien en distraire. Comme je lui demandais, suivant l'usage (car un testateur n'y pense pas toujours), s'il n'avait pas l'intention d'affecter une certaine somme à faire célébrer des messes pour le repos de son âme, il me répondit que ses affaires de conscience étaient en ordre et qu'il ne croyait pas que ce fût nécessaire.

Un des témoins requis pour l'exécution du testament intervint alors pour lui faire remarquer que, jusqu'à ce jour, il n'y avait encore eu que le Bon Larron qui soit passé directement au paradis grâce à la promesse du divin Crucifié, sans avoir à se purifier aux flammes du purgatoire, et que peut-être lui, pauvre petit Canadien sans protection, pourrait y séjourner assez longtemps s'il ne pouvait se prévaloir du mérite de quelques messes pour abrégier sa peine.

Le testateur réfléchit un moment, puis nous déclara avec fermeté: « Eh bien, j'endurerai ! »

—Puisque nous sommes à causer de testaments, comment se fait-il que les familles redoutent tellement de faire inventaire pour constater les biens d'une succession ? Existe-t-il quelque raison majeure qui justifie cet état d'esprit ?

—Tout au contraire. L'inventaire a pour premier but de protéger les mineurs, et surtout les héritiers futurs qui ne sont pas encore nés, contre les déclarations incomplètes des biens de la succession qu'un héritier du premier degré pourrait avoir intérêt à

cachez; la déclaration, souvent informe et contestable qu'une seule personne intéressée est admise à en faire pour la constatation des droits de succession, n'est pas toujours sûre sous ce rapport, vu qu'elle n'est pas contrôlée par tous les intéressés et que le déclarant est plutôt porté à déprécier la valeur des biens dans le but de diminuer le chiffre de l'impôt.

Il ne faut pas croire non plus que l'inventaire consiste surtout à étaler aux yeux d'étrangers les chemises et les chaussettes du défunt pour en faire déterminer la valeur; ce sont là des choses qu'un notaire délicat et bien au courant de la loi sait traiter avec discrétion suivant les circonstances. Je me souviens même qu'un praticien, d'une délicatesse scrupuleuse, appelé à procéder à l'inventaire d'un établissement de charcuterie qui s'était transmis de père en fils au cours de trois générations, avait déclaré réserver, comme propre de succession, *«un tableau de famille représentant une tête de cochon»*.

—A propos de délicatesse professionnelle, je suis porté à croire, Monsieur Morin, que c'est au contrat de mariage qu'elle doit surtout s'exercer, lorsqu'il s'agit par exemple de contractants dont les fortunes sont disproportionnées, et encore plus au sujet de ce privilège que la galanterie française aurait, paraît-il, conservé au notaire d'embrasser la mariée ! Suis-je dans le vrai, ou si je me trompe sous ce rapport ?

—Vous êtes absolument dans le vrai, et je me souviens d'un de ces tabellions délicats dont je parlais il y a un instant qui, après avoir énuméré prosaïquement les richesses apportées en mariage par le futur

époux, consistant en «une terre en partie défrichée, un cheval, deux vaches, un jeune porc, six moutons et douze poules (dont un coq, expliquait-il naïvement), le tout évalué à l'amiable entre les parties à la somme de \$3,000.», ajoutait galamment: «et la future épouse apporte en ménage les grâces et les talents que la nature lui a départis d'une façon si généreuse qu'il serait téméraire de les évaluer à prix d'argent».

Quant au charmant privilège auquel vous faites allusion, il a sombré presque complètement, avec tant d'autres biens temporels, hélas, dans les bouleversements sociaux et économiques de notre génération ! Je m'abstiens de récriminer car à cette époque où les exigences de la guerre nous imposent le rationnement, il faut que les notaires sachent aussi faire des sacrifices pour assurer le triomphe de la bonne cause !

—Les notaires sont franchement admirables et je me plais à rendre hommage à leur patriotisme aussi bien qu'à leur amour de la concorde, car je sais qu'ils cherchent toujours à créer la bonne entente entre les parties. Mais n'arrive-t-il pas qu'en certaines occasions leurs fonctions se rapprochent un peu de celles de l'avocat qui consistent à diriger les foudres de la justice contre les prévaricateurs ?

—En effet, le notaire est parfois appelé à mettre la procédure judiciaire en branle au moyen d'un protêt, mais c'est la plus désagréable de ses attributions et j'ai connu, il y a une cinquantaine d'années, un brave praticien de l'ancienne école qui ne pouvait se résoudre à instrumenter de la sorte sans épuiser

toutes les précautions oratoires. Il se déclarait d'abord «*extrêmement surpris que l'Intimé, en honorable gentilhomme qu'il était, se fût mis, par inadvertance sans doute, ou par suite de circonstances hors de son contrôle, dans une situation où lui, notaire et mandataire de son client, se trouvait dans la pénible nécessité d'instrumenter, et il le suppliait de régler ce différend à l'amiable, sans recourir à l'intervention des tribunaux dont les procédures, disait-il, coûtent toujours les yeux de la tête*».

Dans un de ses documents diplomatico-judiciaires, le notaire en question, après avoir fait ses adjurations coutumières, se plaignait de la défectuosité des travaux de construction d'une maison bâtie pour le compte de son client en disant : «*la cheminée ne se tient pas debout, ainsi qu'il appert aux briques d'icelle qui sont tombées sur le toit du voisin où l'on peut encore les voir, en aucun temps durant les heures d'affaires, en demandant la permission au dit voisin ou à son épouse. Les portes n'ont ni clefs ni serrures, à moins qu'il ne faille tenir compte d'une vieille clef rouillée qui se trouve, par hasard, dans la serrure de l'une d'elles. Enfin, les privés sont une espèce de petite bâtisse, d'abord absolument inserviable pour cet usage, et d'ailleurs impropre pour aucunes fins quelconques*». Et il terminait ce morceau littéraire en disant que le Requérant était prêt à régler cela en ami, si l'Intimé voulait en faire autant.

—Vous ne m'avez pas encore parlé des fameuses «*impothèques*»; je suppose que vous gardiez cela pour la bonne bouche?

—Heu ... pas précisément; mais je redoute tellement vos indiscretions !

—Soyez tranquille. Je serai discret comme ... un journaliste.

—Eh bien ! Voici deux traits pour vous satisfaire, mais ce seront les derniers :

Vous savez qu'à la campagne il faut décrire avec soin les bornes des morceaux de terre qu'on veut grever d'hypothèques, car «on plaidera jusqu'au bout» pour un pied de terrain; mais les pauvres tabellions n'ont pas toujours les renseignements nécessaires à cette fin. Faute de mieux, l'un d'eux s'était tiré d'affaires en désignant le terrain «impotiqué» comme étant «*borné en front par le chemin du Roi, au trait carré par un sapin où il y a un nid de corbeau, d'un côté par le No. 302 du cadastre et de l'autre côté par un Anglais*».

—La situation de cet Anglais constituait sans doute ce que vous appelez «devenir immeuble par destination». Et l'autre trait ?

—Souvenez-vous que je compte sur votre discrétion.

—Je vous la promets sur ... la tête de ma belle-mère !

—Une jeune veuve aux yeux noirs s'amène un jour à mon bureau pour emprunter une somme d'argent sur hypothèque. Vous savez que nous inscrivons alors les réponses de l'emprunteur sur un questionnaire où l'on demande, entre autres choses, la désignation de l'immeuble, sa contenance, l'évaluation municipale, le rendement et divers autres détails qui se terminent par une question importante sur l'état matrimonial du requérant, aux fins de constater si son titre n'est

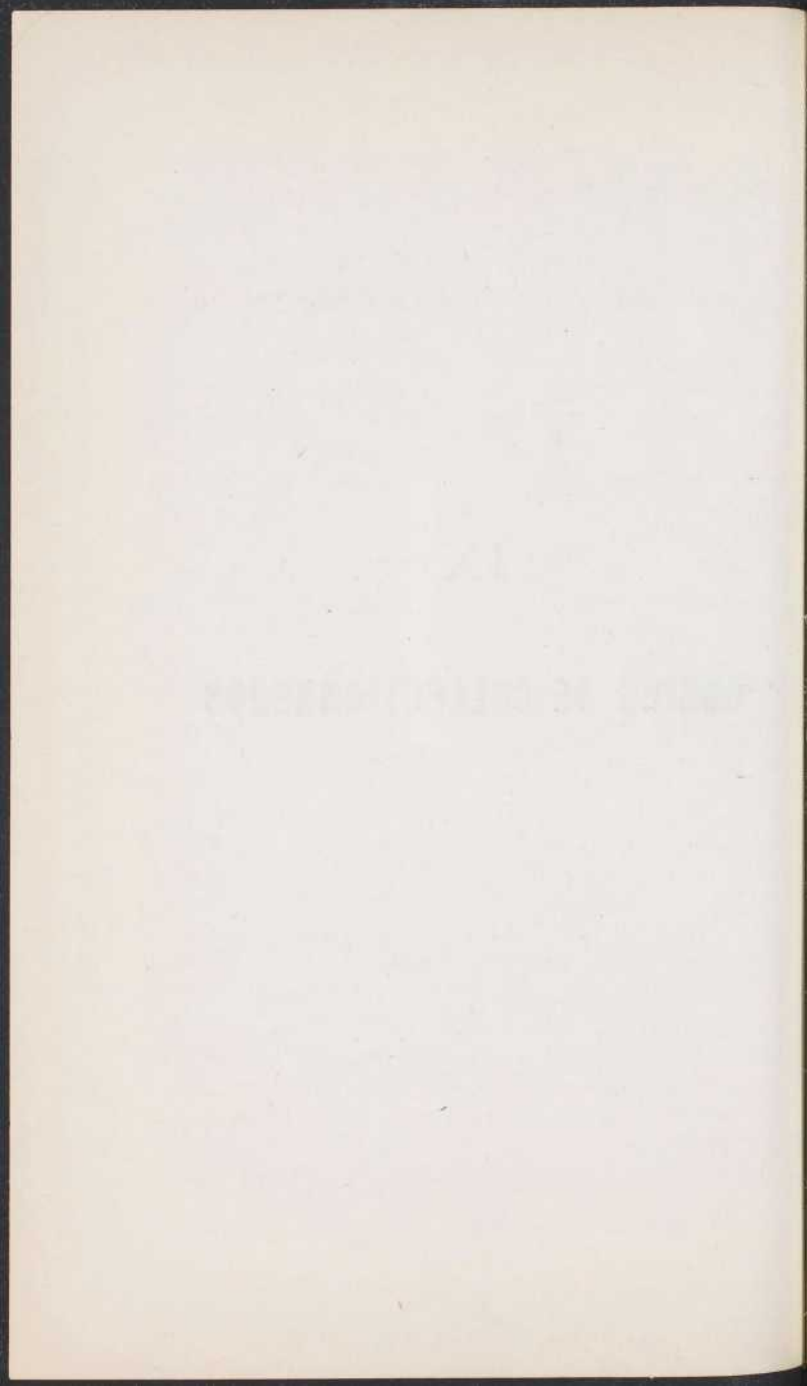
pas entaché d'une communauté de biens dissoute ou autre embarras.

Or, comme j'étais en conférence avec un autre client, je passai le questionnaire à mon emprunteuse en la priant d'y inscrire elle-même les détails demandés, chose dont elle s'acquitta parfaitement. Rendue à la dernière question et croyant sans doute qu'il s'agissait toujours de l'immeuble, elle inscrivit crânement: «*Etat matrimonial ? — En parfait ordre !*»

—Grand merci, Monsieur le notaire ! Mon «spleen» est disparu et je cours sans retard, porter votre recette à mon journal.

— IX —

LUBIES DE COLLECTIONNEURS



LUBIES DE COLLECTIONNEURS

Un praticien de longue expérience émettait un jour devant ses élèves l'avis que tout homme de cinquante ans doit cultiver une marotte s'il veut échapper aux infirmités qui guettent le vieil âge; et de fait, un homme d'affaires bien connu me disait, il n'y a pas très longtemps, qu'étant menacé de neurasthénie à la suite d'un surmenage intellectuel, il n'avait échappé à cette terrible ennemie des sédentaires qu'en se livrant avec frénésie à la formation d'une collection numismatique.

Et pourtant, on est généralement porté à sourire de pitié devant ces innocentes toquades qui dégénèrent parfois, il faut l'avouer, en manies plus ou moins ridicules; aussi, le qualificatif d'«antiquaires» évoque-t-il habituellement chez les profanes l'image d'un vieux gâteux au crâne dénudé, aux lunettes de myope et à la redingote défraîchie, qui vit en contact constant avec les mastodontes antédiluviens.

C'est une légende injustifiée. — Sans parler des joies légitimes du chercheur qui découvre, après des démarches incessantes, la pièce rare qui manquait à sa collection, songeons que ces recherches comportent nécessairement l'étude de l'histoire, de la géographie, des industries de fabrication et autres connaissances accessoires, et l'on conviendra que les manies du collectionneur méritent plus qu'un haussement d'épaules.

Walter Scott, qui était un fervent bibliophile, nous

décrit d'une façon exquise dans son *Antiquaire*, les émotions de l'excellent M. Oldbuck; je cite d'après la traduction de Montemont : « *Combien de fois me suis-je arrêté à me débattre sur un sou de crainte que, par un acquiescement trop soudain au prix demandé par le vendeur, il ne vint à soupçonner l'importance que j'attachais moi-même à cet article ! Combien je tremblais qu'il n'arrivât quelque passant pour me disputer l'objet auquel j'aspirais, regardant chaque pauvre écolier en théologie qui s'arrêtait pour retourner les feuillets des livres étalés, comme un amateur rival ou comme un avide libraire déguisé ! Et puis la satisfaction secrète avec laquelle on paye l'article acheté et on le met dans sa poche, affectant un air froid et indifférent, tandis que la main est tremblante de plaisir ! »*

Ne vous reconnaissez-vous pas dans ce tableau, Messieurs les bibliophiles, philatélistes, numismates et autres collectionneurs ? Combien de fois ne vous est-il pas arrivé, après avoir acheté à bon compte un objet convoité, de vous éloigner rapidement de crainte que le marchand ne vous rappelle en disant qu'il s'est trompé de prix ? Et je n'oublierai jamais, pour ma part, les moments d'anxiété par lesquels j'ai passé lorsqu'en apprenant le cambriolage de ma maison de ville pendant un séjour à la campagne, je me précipitai dans ma bibliothèque pour constater avec une joie mêlée d'un peu d'humiliation, que les voleurs avait dédaigné mes bouquins !

L'activité des collectionneurs s'exerce dans toutes les sphères imaginables. Rien ne reste étranger aux

recherches des uns ou des autres; arts, sciences, littérature, industrie, objets de commerce, tout sert à alimenter leurs manies; on rencontre parfois chez eux les objets les plus hétéroclites et les plus déconcertants.

Je ne parlerai cependant pas des recherches plus ou moins stupides qui n'offrent aucun intérêt intellectuel; elles sont purement du domaine de la «manie». Mais en se bornant même à celles qui demandent des connaissances historiques, littéraires, scientifiques ou artistiques, nous aurions des sujets inépuisables à traiter, tels que les collections de tableaux, de sculptures, d'ivoires, de porcelaines, de meubles anciens, d'armes, de serrurerie, de livres, d'autographes, de gravures, de timbres-poste, de monnaies et médailles et *tutti quanti*.

Dans notre pays, dont l'histoire ne remonte qu'à trois siècles et dont le développement artistique n'a pas encore pris son plein essor, on ne peut se payer le luxe de collections aussi variées que nos cousins d'Europe, à moins d'encourir de grands frais et des déplacements constants, car l'un des grands plaisirs du collectionneur consiste à faire des «découvertes» chez les marchands d'antiquités. Mais par contre, nous avons l'avantage de la «rareté» des pièces, lorsque nous bornons nos recherches à la production indigène, vu qu'elles n'ont toujours été émises qu'à peu d'exemplaires à cause du cercle restreint de la clientèle.

Ainsi, nous savons par exemple que l'impression *xylographique* était déjà en usage en Chine dès le VI^e siècle, mais qu'elle ne fut régulièrement *appliquée*

à la reproduction des livres en Europe qu'au commencement du XV^e siècle, tandis que la typographie ou impression avec caractères mobiles, perfectionnée par Gutenberg, ne remonte qu'au milieu du XV^e siècle. Dans notre pays, on ne trouve aucune trace d'imprimés sous la domination française; et le premier né de l'imprimerie canadienne, ou plutôt acadienne, vit le jour à Halifax trois siècles plus tard. Personne n'ignore que la première imprimerie de notre province fut établie par Brown & Gilmour à Québec en date du 21 juin 1764, mais que le premier journal du Haut-Canada n'était fondé à Newark (aujourd'hui Niagara, Ontario) qu'en 1793 par Louis Roy, pour le compte de l'imprimeur Neilson, établi à Québec.

Les premiers produits de l'IMPRIMERIE CANADIENNE sont de peu d'importance, il est vrai, et c'est peut-être la raison du peu de soin qu'on a pris de les conserver. On ne connaît qu'un exemplaire du premier livre qui semble avoir été imprimé dans notre province, et cet exemplaire a été recueilli par le bureau des Archives à Ottawa; c'est une mince plaquette intitulée: *Presentment to the Grand Juries*, portant la date du 22 octobre 1764 et la marque d'impression de Brown & Gilmour à Québec; ce volume insignifiant eut également les honneurs d'une impression française quelques mois après, et on ne connaît également qu'un exemplaire de cette version française qui se trouve à la bibliothèque de l'Université Laval à Québec.

Suivant l'ordre chronologique, vient ensuite le *Catéchisme du Diocèse de Sens*, imprimé par Brown & Gilmour en 1765, et dont l'édition fut si vite épuisée

qu'il en fut publié une autre l'année suivante; il en reste aujourd'hui cinq ou six exemplaires connus. En 1767, les mêmes imprimeurs publièrent un livre de prières en langue indienne, tiré à 2000 exemplaires, dont une vingtaine sont parvenus jusqu'à nous.

Les AUTOGRAPHES sont naturellement plus anciens que les livres; ils sont en même temps plus rares et plus intéressants car, outre le fait qu'ils comportent un souvenir personnel de celui dont ils viennent, ils servent souvent à faire la lumière sur des points obscurs ou controversés d'histoire. Leur valeur dépend de leur ancienneté, de l'importance du rôle qu'a joué leur auteur, du nombre de ses autographes connus et de l'intérêt que présente le sujet traité.

Les autographes de Champlain sont hors de prix, et il est singulier de constater qu'il ne s'en est pas trouvé un seul qui se rapporte à notre pays; la bibliothèque de Montréal possède, dans sa «collection Gagnon» un document de famille signé par le fondateur de Québec en France et j'ai pu voir à l'institut John Carter Brown, à Providence, une relation manuscrite et cartographique du voyage de Champlain aux Antilles, mais après discussion de son authenticité avec M. Lawrence Wroth, l'éminent conservateur de cette bibliothèque, je suis resté plutôt sceptique à ce sujet. Quant à ceux d'origine canadienne, il est vrai que l'incendie de 1640 a dû détruire la plupart des documents qu'il avait rédigés ou signés, mais il est tout de même étrange qu'aucun document portant sa signature ne se soit retrouvé dans quelque partie de la ville ou du pays.

Il est beaucoup plus facile de se procurer des autographes de l'intendant Bigot, mais il se présente ici un danger, car on a souvent mis en doute l'authenticité de ces documents. On sait en effet que la falsification s'étend facilement à ces pièces posthumes, quand leurs auteurs supposés ne sont plus là pour les désavouer, et bon nombre de pièces, réputées précieuses, sont apocryphes. (I).

Un grand nombre de causes contribuent à augmenter la rareté des pièces autographes. Sans parler des incendies qui sont des cas de force majeure, on sait que bon nombre de documents importants ont été détruits par nos excellentes aïeules pour faire bouillir leur café; les relieurs du temps passé en ont employé un grand nombre à la confection des reliures anciennes de l'époque, et les chercheurs avisés ont déjà trouvé des pièces précieuses en défaisant les couvertures de vieux livres.

Qu'on me permette également de signaler, pour sa repentance éternelle, le vandalisme d'un bon abbé, bien connu de plusieurs d'entre nous, qui, ayant accès à des papiers précieux de sa famille, s'était formé, dans son jeune âge, une collection qu'il considérait intéressante, en en découpant les signatures de personnages importants de la Colonie pour les recueillir dans un livre à découpures; il a détruit de ce chef

(1) J'ai lu quelque part qu'un naïf et peu scrupuleux collectionneur, ayant un jour acheté un exemplaire d'une très vieille édition de l'*Éneïde* imprimée en latin, s'était empressé d'y inscrire sur la page de garde les mots : "*Amicitiae testimonium ex auctore — Virgilius*".

quantité de documents dont il ne cesse aujourd'hui de pleurer la perte.

L'art de la GRAVURE est très ancien, car les premières impression xylographiques ne représentaient que des images. Au Canada, cet art semble avoir été exercé pour la première fois par Hochstetter, qui exécuta des illustrations pour le *Quebec Magazine* en 1793. Vinrent ensuite Smillie, à Québec, et Bourne à Montréal, dont les impressions du premier tirage de vues de ces deux villes sont aujourd'hui hors de prix. Une suite des six gravures en couleurs de Montréal, par Bourne en 1830, a été achetée par une institution de cette ville au prix de douze cents dollars.

Il n'est ici question que des travaux exécutés au pays, car les graveurs européens exerçaient depuis longtemps leur talent sur la reproduction de scènes canadiennes dont la rareté et la nouveauté fascinaient les amateurs. Comme ces artistes n'avaient jamais mis le pied au Canada et ne pouvaient conséquemment contrôler l'exactitude de leurs dessins, ils ne se faisaient pas scrupule de lâcher la bride à leur imagination; on peut s'en rendre compte par les représentations fantaisistes des vues de Québec, publiées par Habermann à Augsburg vers 1780.

La CARTOGRAPHIE entre également dans la catégorie de la gravure, et les cartes du Canada publiées par Vondenvelden, Wyld et Charland, mais surtout celles de Bouchette, sont très précieuses; bien que dessinées par des arpenteurs canadiens, elle ne portent cependant pas la marque du terroir, car notre pays ne possédait

pas à cette époque l'outillage ni les ouvriers nécessaires à leur production.

Les TIMBRE-POSTE sont, comme on le sait, d'invention récente. Il est vrai que la France en fait remonter l'idée à Vélayer, au milieu du XVII^e siècle, mais elle n'adopta tout de même la forme actuelle du timbre-poste qu'en 1849, à la suite de l'Angleterre qui l'avait établi en 1840, à l'instigation de Sir Rowland Hill, ministre des Postes; jusque là, on affranchissait les lettres en indiquant à leur face que le port en avait été payé. Le Canada adopta cette excellente réforme en même temps que la France, et son rarissime timbre noir, de 12 pence est coté à cinq cents dollars, quand il se trouve en bon état.

De tous les genres de collections, la philatélie entraîne le plus obligatoirement l'étude de la géographie, et l'on peut se faire une idée de l'exaltation à laquelle peuvent atteindre ses collectionneurs lorsqu'on saura qu'un de ces petits carrés de papier de l'île Maurice s'est vendu jusqu'à vingt mille dollars; c'est le roi Georges V qui en était l'heureux possesseur, d'où l'on voit que les «innocentes toquades» dont nous parlons peuvent atteindre aux plus hauts sommets!

Combien de fois n'est-il pas arrivé à de pauvres hères, ayant à peine de quoi s'acheter un morceau de pain, de posséder inconsciemment, dans un vieux livre ou au fond des compartiments d'un vieux portefeuille, quelques timbres-poste recueillis par leur père, et dont la vente leur aurait assuré des rentes pour le reste de leurs jours! Témoin l'aventure de ce pauvre vieillard qui se consolait des splendeurs passées de sa famille

en lisant de temps à autre dans quelques bouquins échappés au naufrage de sa fortune, et sous la couverture desquels un ami connaisseur découvrit un jour un timbre-poste qu'il vendit au bénéfice de l'infortuné au prix de cinq mille dollars.

Quant aux MONNAIES, la frappe des pièces canadiennes, qui est l'apanage exclusif du roi, se faisait toujours en Angleterre jusqu'au siècle présent. Une loi ayant été passée en 1901 pour l'établissement d'un édifice de la Monnaie au Canada, ce n'est qu'en 1908 que l'installation en fut complétée et que les premières pièces y furent frappées. Nos monnaies indigènes ne sont donc pas encore rares, mais nous avons, par contre, un bon nombre de médailles, monnaies, jetons et autres pièces frappées à l'étranger pour notre pays, tant sous l'ancien régime que sous la domination anglaise, qui possèdent une grande valeur historique ou qui piquent la convoitise des collectionneurs à cause de leur rareté. De ce nombre sont les médailles présentées aux chefs indiens, les monnaies françaises destinées à la Colonie, les jetons de Louis XV, et même les monnaies de nécessité consistant en morceaux de carton signés par le gouverneur et l'intendant sous le sceau officiel, et désignées ordinairement sous le nom de «monnaie de carte».

Parmi les pièces plus récentes qui, bien que n'ayant aucune valeur intrinsèque sont d'une importance relative pour les numismates à cause de leur rareté, nous pouvons citer les jetons de passage des ponts construits par Porteous en 1805, pour communiquer de Lachenaie ou Repentigny à l'île de Montréal, et les

sous de 1838 et 1839 représentant une *perspective* de l'édifice de la banque de Montréal, qui se vendent cinquante dollars et plus l'unité, tandis que ceux de la même époque montrant cet édifice *de face* n'ont aucune valeur de collection. Etrangeté de cette lubie, me dira-t-on ? Pas du tout ; c'est une question de « rareté ».

Les MÉDAILLES MILITAIRES décernées pour faits d'armes sur les champs de bataille ou pour rappeler les campagnes des récipiendaires, ont été émises pour la première fois par l'Angleterre à l'occasion de la bataille de Waterloo. Celles qui se rapportent au Canada sont principalement les médailles de Châteauguay, de Chrysler's Farm, de Fort Detroit, de Red River, des invasions des Fénéniens et de la rébellion des Métis au Nord-Ouest. Elles ne sont pas de production indigène, car nous n'avions pas à cette époque d'établissement capable d'en faire la frappe. Aujourd'hui, nous avons l'avantage de posséder au Canada plusieurs maisons qui sont en mesure de frapper les médailles les plus artistiques.

* * *

Mais, me direz-vous avec raison, si vous nous avez parlé jusqu'ici des collections et des collectionneurs, vous ne nous avez encore rien dit de leurs « lubies ». Il est bon de remarquer qu'il n'y a qu'un pas à faire de la « manie » à la « lubie », comme il n'y a qu'un pas du génie à la folie, et l'important est de ne pas franchir la ligne de démarcation.

Me dira-t-on, par exemple, qu'il n'entre pas un peu de «lubie» dans l'appréciation des numismates qui paieront cent dollars une pièce de cuivre d'un sou parce que l'une des mèches de cheveux de l'effigie touche la lettre «C» de la légende, tandis que la même pièce ne vaudra qu'un sou si la mèche de cheveux dévie quelque peu et touche plutôt à la lettre «I» ?

N'y a-t-il pas un peu de «lubie» chez le philatéliste prêt à payer une somme fabuleuse pour un de ces petits carrés de papier s'il porte sa dentelure, mais qui n'en donnerait pas un sou si la moindre échancrure peut se distinguer à la loupe ?

Et que dira-t-on du bibliomane qui n'apprécie un livre qu'à la rareté de l'édition sans s'occuper du texte ou même de l'exécution typographique ? L'édition fautive, si elle est rare, a plus de valeur à ses yeux que l'édition parfaite. Rappelons à ce sujet la plaisante épigramme de Pons de Verdun à l'adresse du bouquineur qui trouve tout à coup l'objet de ses rêves ; il entre dans un transport aussi grand que l'amant qui voit passer sa bien-aimée, et s'écrie :

*C'est elle ! Dieu que je suis aise !
Oui, c'est ... la bonne édition !!!
Voilà bien, pages douze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.*

Aussi est-ce sans contredit chez les amateurs du livre qu'on trouve ces aberrations en plus grand nombre et en plus grande variété. Albert Cim nous en

donne d'amusants exemples dans son excellent ouvrage «*Le Livre*», et parmi tous les maniaques qu'il fait défiler à nos yeux, nul ne personnifie mieux que l'ineffable Boulard l'exagération dans laquelle peut sombrer l'amour irraisonné des livres. Quand il eut rempli son logement de bouquins au point qu'on n'y pouvait circuler que par deux passages étroits, il donna congé à son locataire voisin pour continuer à y empiler ses acquisitions. Il en remplit successivement tous les étages de sa maison, et d'expropriation en expropriation, il finit par chasser tous ses locataires et transformer en bibliothèques les cinq ou six maisons qu'il possédait.

Charles Nodier nous avait, d'ailleurs, peint ce type dans ses *Français peints par eux-mêmes*, en disant de lui: «*Mon cher et honorable Maître M. Boulard avait été un bibliophile délicat et difficile avant d'amasser dans six maisons à six étages 600,000 volumes de tous les formats, empilés comme les pierres des murailles cyclopéennes, c'est-à-dire sans chaux et sans ciment*». Et Henri Baillièrè ajoutait dans le *Bulletin des Commis-Libraires* de 1904: «*Boulard achetait souvent des livres «à la toise»; il payait en général cent francs la toise*». D'autre part, on voit dans l'examen de son cas, rapporté par le docteur Descuret, qu'il passait ses journées à bouquiner, et s'était fait confectionner une vaste houppelande avec des poches immenses dans lesquelles il engouffrait des in-quarto jusqu'à ce que leur poids l'empêchât de marcher; il se faisait alors conduire en fiacre à l'une de ses bibliothèques pour y ranger ses trésors, et s'y absorbait

tellement qu'il en oubliait parfois de rentrer coucher chez lui.

Les bibliomanes, à l'exemple des collectionneurs de tous genres, poussent la passion de leurs collections au point de refuser absolument de se séparer, même pour un instant, de leurs trésors; ils craindraient pour eux la souillure du contact de mains étrangères. Je me souviens à ce propos de l'aventure arrivée à Ernest Daudet qui avait pour voisin de campagne un de ces bibliophiles jaloux. Voulant consulter un jour un ouvrage d'Alfieri que ce voisin possédait, il envoya un domestique lui demander de le lui passer, mais le domestique revint avec la réponse que « M. N. serait très heureux de laisser lire son Alfieri à M. Daudet, mais comme il avait pour principe invariable de ne pas laisser sortir ses livres, il l'invitait à venir chez lui dans sa bibliothèque ». Le lendemain, ce voisin peu commode avait à son tour besoin d'un arrosoir pour ses plates-bandes, et Daudet reçut la visite d'un domestique qui venait lui en demander le prêt. Se rappelant l'aventure de la veille, il fit répondre qu'il ne laissait jamais sortir ses arrosoirs, mais que « si M. N. voulait bien venir arroser dans son jardin, il le recevrait avec grand plaisir ».

A l'encontre des accumulateurs de livres dont nous avons parlé plus haut, mentionnons ces maniaques dont les bibliothèques peu considérables se composent d'exemplaires uniques ou extrêmement rares, et dont les prix atteignent des sommes fabuleuses. Leur bonheur n'est jamais parfait cependant à moins qu'ils ne soient les seuls à posséder une rareté; témoin ce

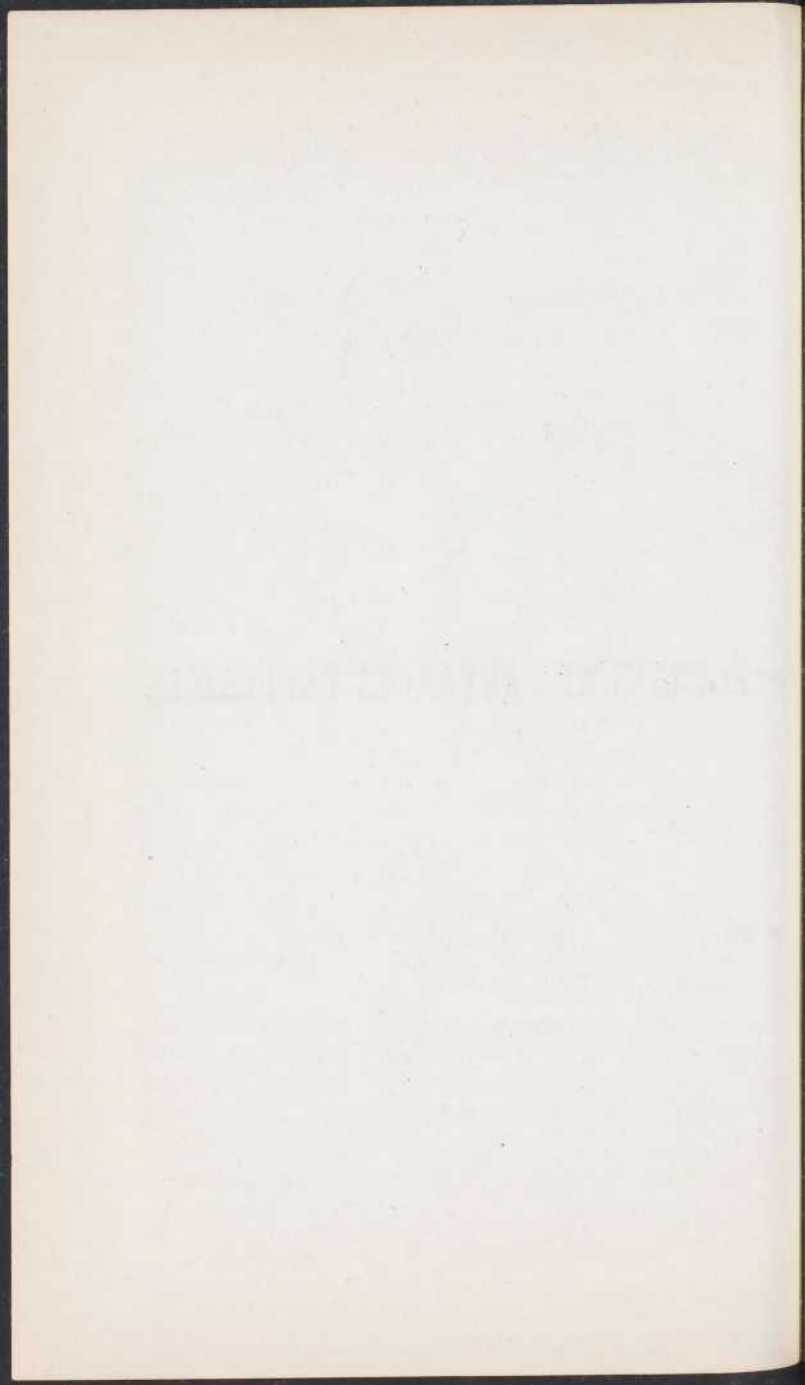
lord anglais qui, après s'être fait adjuger au prix de cinq mille louis un bouquin dont on ne connaissait que deux exemplaires, détruisit immédiatement son emplette en s'écriant: «*Et maintenant, celui que je possédais déjà prend une valeur inestimable, car il est unique !*»

Mais, après tout, pourquoi gloser sur ces toquades innocentes ? Tout homme a ses faiblesses, et celles-ci ont du moins le mérite de ne faire de tort à personne. Aussi Walter Scott, qui savait apprécier mieux que tout autre peut-être ce qu'il y a de vraiment bon dans la vie, plaçait-il dans la bouche d'Alphonse de Castille l'expression suprême du bonheur terrestre en disant :

*«Des vieux fagots dans mon foyer ;
Du bon vieux vin à déguster ;
Un bon vieux livre à feuilleter ;
Des vieux amis pour en causer».*

— X —

LÉGENDES ET CROYANCES POPULAIRES



LÉGENDES ET CROYANCES POPULAIRES.

Dans le formidable chaos qui bouleverse en ce moment la terre entière, il est réconfortant de tourner les yeux vers des scènes plus paisibles et surtout d'évoquer, dans un hémisphère encore privilégié, les traditions populaires d'un peuple ami de la paix.

La parenté est étroite entre les Canadiens de langue française et les populations des diverses provinces de France; à peine quelques générations les séparent. C'est pour cette raison que plusieurs des légendes et croyances de notre pays se retrouvent chez nos cousins d'outre-mer. J'irai plus loin en faisant observer qu'on rencontre parfois les mêmes traditions, les mêmes coutumes, les mêmes légendes chez des peuples d'origines différentes et vivant à des distances énormes les uns des autres. C'est ainsi qu'on trouve au Canada des croyances qui s'apparentent étroitement avec celles des pays scandinaves ou celtiques, et même avec la mythologie orientale. L'explication en est pourtant très simple et la voici :

Par sa position géographique, la France devint en quelque sorte le terminus des grandes invasions du nord, de l'est et du sud de l'Europe; les Huns, les Celtes, les Goths, les Romains, les Ibères et les Maures s'y arrêtèrent parce que l'océan les empêchait d'aller plus loin; plusieurs y fondèrent des foyers et

transmirent à leurs descendants les traditions de leurs pays d'origine.

A leur tour, les colons venus de France en Amérique il y a trois cents ans nous ont apporté ces légendes diverses que les coureurs-de-bois ont enrichies de superstitions et de fables recueillies chez les aborigènes au cours de leurs excursions aventureuses jusqu'aux plus lointains *wigwams* des Montagnes Rocheuses.

On peut retracer, dans une certaine mesure, l'origine de ces traditions. Celles qui nous viennent des vieilles provinces de France sont plutôt naïves et enfantines; celles des populations qui vivent en contact avec l'océan sont empreintes à la fois de tristesse et de merveilleux, tandis que celles des montagnards sont généralement plus froides, même sceptiques, et souvent gouailleuses.

Quant aux légendes et superstitions des tribus indiennes que nos ancêtres ont visitées dans le Nouveau-monde, elles sont candides ou terrorisantes; leur mythologie est à base de frayeur en même temps que leur crédulité est parfois inconcevable.

C'est pour ces raisons que le folklore canadien-français, s'inspirant de ces diverses sources, est si vaste et si varié. Aux croyances qui lui sont venues de la vieille Europe il a joint celles qu'il a recueillies sur le continent américain et son imagination les a agencées de la plus heureuse façon. C'est pourquoi ses récits sont à la fois remplis de bonhomie, de naïveté, de merveilleux et parfois de philosophie railleuse.

Nous sommes exposés à en perdre même le souvenir

dans un siècle où les journaux à sensation, l'électricité, la radio, l'automobile, l'aviation et autres manifestations du progrès moderne sont en voie de détruire le pittoresque des traditions populaires et c'est pourquoi je me hâte, suivant le conseil de Charles Nodier, « de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées ». Nous les diviserons en deux catégories : les *Légendes* et les *Croyances populaires*.

(A) — LES LÉGENDES

Suivant certains auteurs, la ligne de démarcation entre l'histoire et la légende est assez vague. Un fait divers a plusieurs personnes pour témoins et chacune d'elles le racontera avec des variantes, sinon des contradictions. Est-il surprenant alors qu'un événement historique soit déformé avec le recul des années, suivant les affections ou les préjugés de ceux qui le rapportent ? Et lorsque le souvenir de cet événement s'estompe dans les brumes du passé, il n'y a pas à s'étonner qu'il passe peu à peu dans le domaine de la légende, surtout s'il est transmis par tradition orale et si les conteurs sont doués d'une imagination vive ou facilement portée à l'exagération.

Les populations aborigènes d'Amérique n'étaient pas dépourvues de dons naturels sous ce rapport ; il suffit de lire les comptes rendus des discours imagés de leurs traités de paix avec les Visages Pâles pour s'en convaincre. La genèse de la création de l'homme, qui est à la base de toutes les religions du globe, nous fournit un exemple frappant de leur dévergondage

imaginatif, tout en accusant une parenté troublante avec les relations bibliques. Examinons tout d'abord, en les fondant ensemble, les récits que Lafitau, Schoolcraft, Guindon et autres indianologues en ont recueilli.

La Genèse de l'Homme Rouge.

Le Grand Manitou Taronhiawagon habite les régions paradisiaques situées au-dessus de l'arc-en-ciel, mais il possède un domicile terrestre: c'est le superbe jardin des Mille-Isles à la naissance du fleuve Saint-Laurent. Dans son paradis éthéré habite un être de beauté parfaite qui est la femme Atta, et dans le second l'homme rouge Agohao qui vogue tristement sur la solitude des eaux. Satisfait de son oeuvre, Taronhiawagon ne veut cependant pas que ces deux êtres se rencontrent pour perpétuer leur espèce; mais Agohao, qui a compris le langage des oiseaux, apprend par leur babil l'existence de la belle Atta; il capture six des plus gros d'entre eux et se fait enlever jusqu'au-delà des nuages; il rencontre enfin celle qu'il cherche au bord d'une fontaine d'eau vive et se fait agréer en la régaland de graisse d'ours, friandise la plus recherchée des Indiens.

Taronhiawagon courroucé précipite la femme hors du paradis, mais la Mère des Tortues, voyant tomber cette forme humaine, appelle à son aide les oiseaux, les poissons et les amphibiens et tous forment autour de sa carapace une île tapissée d'un duvet moelleux sur lequel Atta tombe sans se blesser. Cette île s'agran-

dit continuellement et finit par former le continent américain. Agohao, de son côté, est descendu des régions éthérées sur son attelage d'oiseaux en vol plané; il retrouve son épouse qui lui donne de nombreux enfants. L'un d'entre eux, Jouskeha tue son frère Tawiscaron et devient le père des Hurons-Iroquois; il s'adoucit plus tard et les protège du haut de son palais qui est le soleil, tandis qu'Atta habite la lune et les fait mourir, étant devenue *Attahensic*, c'est-à-dire «La Méchante» à cause de sa déchéance.

La suite de la mythologie indienne est plutôt terrifiante que douce. Mis en face des phénomènes de la nature, tels que le tonnerre, les éclipses, les tremblements de terre, les raz de marée, le Peau-Rouge s'épouvante et défie ces diverses manifestations de la colère divine. Il cultive plus volontiers ses instincts sanguinaires que ses sentiments affectueux, exerce les pires cruautés sur ses ennemis, remplit ses récits historiques et légendaires de descriptions terrorisantes, et le coureur de bois qui le fréquente en vient inconsciemment à adopter le même genre.

Voyons quelle sera la nature des légendes enfantées par cette fréquentation hybride :

La tête qui parle dans la nuit.

Le plus ancien historien de Montréal fut M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice au Canada de 1671 à 1674 et de 1678 à 1701, dont l'*Histoire du Montréal* a été publiée par la Société Historique de cette ville en 1869. Grand voyageur en

compagnie de La Salle et missionnaire au milieu des tribus indiennes, il a recueilli nombre de leurs traditions.

Parlant du notaire montréalais Jean de Saint-Père, dont la chevelure luxuriante excitait la convoitise des guerriers iroquois, il raconte qu'un jour où le brave tabellion était allé aider son beau-père Nicolas Godé à la construction de sa maison, ils furent traîtreusement tués par trois indiens à qui ils avaient donné l'hospitalité. Pour preuve de leur victoire, les guerriers coupèrent la tête de Saint-Père pour l'emporter dans leurs villages, mais voilà que la première nuit de leur campement cette tête se mit à leur parler *dans leur langue* et à leur reprocher leurs atrocités, disant: «Vous nous tuez, vous nous mettez à la torture dans le dessein de nous décourager et de nous faire disparaître, mais vous n'y réussirez pas. Nous resterons les plus forts et un jour viendra où c'est vous qui nous obéirez».

Epouvantés par la persistance de ces apostrophes dans l'obscurité de la nuit, les Iroquois se débarrassèrent de cette prophétesse de malheur après en avoir enlevé la chevelure suivant leur coutume; mais comme la voix accusatrice se faisait toujours entendre dès qu'arrivait la nuit, ils jetèrent la chevelure à son tour dans les eaux du lac Champlain.

«Et ce que j'avance, ajoute l'historien, est un dire commun qui prend son origine de ces mêmes assassinateurs, lesquels ont assurés que la tête de feu Saint-Père qu'ils avaient coupée, leur fit quantité de repro-

ches en fort bon iroquois, quoique ce défunt ne l'entendit point de son vivant »

Cette légende fantastique est couronnée du fait troublant que Jean de Saint-Père aurait apparemment continué d'exercer son ministère professionnel après sa mort ! C'est le 25 octobre 1657 qu'il fut tué par les Iroquois et l'on trouve, à la date du 31 décembre 1657, (deux mois après sa mort) au greffe des archives de Montréal, un acte de conventions dressé par-devant ce notaire et portant sa signature ! Comme on est enclin, dans notre siècle de scepticisme, à trouver des explications naturelles aux faits les plus étranges, nous avons fait des recherches à ce sujet et les circonstances qui se rapportent à la signature de cet acte sont tellement singulières et caractérisent d'une façon si pittoresque la vie des pionniers de notre pays qu'il nous a paru intéressant de les rapporter.

On sait que l'élément féminin était rare, et partant très recherché, parmi les premiers colons de Montréal. Or, une jeune femme de 19 ans, Catherine Lorion, déjà veuve en premières noces de Pierre Villain qu'elle avait épousé le 13 octobre 1654 et qui fut tué par la chute d'un arbre le 19 janvier 1655, remariée en secondes noces à Jean Simon de Magnac cinq mois plus tard, le 29 juin 1655, et devenue veuve pour la seconde fois le 24 novembre 1656, était recherchée en mariage pour la troisième fois par Nicolas Millet dès le mois suivant. Elle avait alors un fils, Léonard Simon de Magnac né le 3 septembre 1656, dont Lambert Closse et Jeanne Mance avaient été parrain et marraine.

Catherine était prête à accepter un troisième époux, mais les convenances lui interdisaient de convoler si tôt après son deuxième veuvage et il fut convenu de différer la cérémonie du mariage au printemps suivant; de fait, elle eut lieu le 9 avril 1657. Mais Millet ne voulait pas courir le risque de se voir enlever son bien par un rival; aussi voulut-il au moins procéder sans retard au contrat de mariage qui fut signé devant Jean de Saint-Père en présence des témoins Lambert Closse «commandant de l'île de Montréal», Marin Jannot «syndic de la communauté des habitants de Ville-Marie», Gilbert Barbier, «procureur fiscal» et Pierre Gaudin. Le futur époux signe également, mais la future y déclare «ne savoir écrire ni signer». Quant à la date, elle semble avoir été oubliée de prime abord, mais elle est inscrite en interligne au-dessus des signatures; c'est un cadeau du nouvel an fait à Millet le 1er janvier 1657.

Ce contrat déclare s'en rapporter tout simplement à la Coutume de Paris pour les conventions matrimoniales et rien n'y pourvoit aux intérêts de Léonard Simon, enfant de Catherine Lorion. Or il est plausible que Lambert Closse, parrain de cet enfant, aurait songé plus tard à la protection de ses droits, car on trouve également au greffe de Saint-Père un acte de convention *qui aurait dû précéder le contrat de mariage*, aux termes duquel Millet s'engage à «vêtir, entretenir et faire instruire l'enfant jusqu'à l'âge de 12 ans».

L'écriture de ce document est assurément de Lambert Closse qui lui a donné la date du 31 décembre, mais

comme il ne l'aurait écrit qu'en 1657 «après le mariage contracté», c'est ce millésime qu'il y a inscrit au lieu de 1656 qu'il aurait dû porter pour être antérieur au contrat de mariage et pour avoir été reçu par Jean de Saint-Père avec sa signature. Ce sont d'ailleurs les mêmes témoins qui signent ces deux pièces. Vu les circonstances particulières de cette union, c'était pardonnable pour les parties intéressées, nous en convenons, à la faveur des réjouissances de cette époque de l'année et du futur mariage, mais non pas pour la postérité qui est restée féroce au sujet de cette énigme !

Et voilà comment Jean de Saint-Père, modeste tabellion unilingue de son vivant mais devenu polyglotte après sa mort, eut en outre la fantaisie de revenir exercer son ministère à Ville-Marie, deux mois plus tard, au bénéfice d'une veuve et d'un orphelin !

La mort du coureur de bois.

Par une nuit froide du mois d'octobre, un sauvage huron frappe à la porte du presbytère de L'Islet et dit au curé qu'il lui apporte le dernier message d'un coureur de bois, mort la veille au campement du lac des Trois-Saumons. Il s'agissait de Jean-Marie Aubé, mauvais garnement de cette paroisse, qui avait laissé sa vieille mère pour aller courir une vie d'aventures, et l'Indien raconte qu'il l'a assisté pendant deux jours au milieu des plus grandes souffrances et des hallucinations les plus terribles.

«Le pauvre moribond, dit-il, voyait continuellement, au fond de sa cabane, un ours noir aux yeux flamboyants qui s'approchait de son lit pour le dévorer et qu'il ne pouvait réussir à éloigner qu'en lui opposant une médaille de la sainte Vierge que sa bonne mère avait cousue sur son habit». Il était mort paisiblement en tenant ce talisman entre ses mains et en faisant demander à son curé de prier pour le repos de son âme.

Cette légende est racontée par Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires* et il la complète en disant que, l'année suivante, le curé de l'Islet recevait une lettre d'un de ses confrères de France lui faisant part d'un fait étrange. «Au mois d'octobre dernier, disait-il, je fus appelé à exorciser un possédé du démon. Après les conjurations d'usage, le malade semblait guéri, mais après trois jours de calme, je fus rappelé auprès de lui et j'interrogeai l'Esprit des Ténèbres en lui disant :

—«Pourquoi tourmentes-tu ce chrétien après l'avoir laissé en paix pendant trois jours ?

—Parce que mon Maître m'a envoyé en mission dans les forêts du Canada, répondit-il.

—Qu'allais-tu faire dans cette forêt ?

—J'ai guetté l'âme d'un coureur de bois pour m'en emparer quand il mourrait.

—Et t'en es-tu emparé ?

—Non, parce qu'il était protégé par la Vierge-Marie».

Le signataire de la lettre ajoutait que le mort en question portait le nom d'Aubé et demandait si le

curé de l'Islet pouvait établir quelque relation entre ces faits et la date où ils s'étaient passés.

Quelque étrange ou naïf qu'on puisse trouver ce récit, il est plausible de croire que le coureur de bois eut le privilège d'un beau service anniversaire.

La messe nocturne.

Le comté de Lotbinière a été colonisé en partie par des Bretons originaires des environs de Nantes. Ils y ont apporté la légende du prêtre condamné à revenir dans son église chaque année, le Jour des Morts à minuit, pour tenter d'y reprendre une messe qu'il avait négligée lorsqu'il habitait la terre, jusqu'à ce qu'il trouve un servent assez courageux pour l'assister. L'hon. Pierre Chauveau qui fut premier ministre de la province de Québec et littérateur estimé de la génération passée (l'un de ces titres n'exclut pas l'autre) a mis cet épisode en vers au crédit de François Laporte, un vieux citoyen de Beauport. Nous le résumerons en simple prose.

«Je revenais, dit-il, d'une fête où l'on avait trinqué plusieurs fois le soir de la Toussaint lorsqu'en passant devant l'église, vers l'heure de minuit, je fus surpris de la voir toute illuminée; la porte était grande ouverte et les cierges allumés comme pour la célébration d'une messe. Etonné de cette anomalie, j'entrai voir quelle cérémonie se préparait à cette heure tardive et je vis arriver à l'autel un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux mais dont la tête était voilée d'une fumée qui me cachait ses traits.

Il me fit signe de prendre place à ses côtés et commença les prières de la messe en disant d'une voix chevrotante: *Introibo ad altare Dei*. Tremblant de tous mes membres, je répondis machinalement suivant la rubrique apprise dans mon jeune âge lorsque je servais la messe: *Ad Deum qui laetificat juventutem meam*. Cette réplique sembla donner du courage au vieux prêtre; au fur et à mesure que la messe avançait, sa voix se raffermissait, son pas devenait plus alerte et ses gestes plus assurés. Il en était ainsi de moi; je lui versai sans trembler le vin des burettes, je sonnai la cloche du *sanctus* et je transportai le missel comme je faisais autrefois dans ma jeunesse.

Après avoir dit *Ite missa est* d'une voix triomphante et récité le dernier évangile, le célébrant se tourna de mon côté. Sa figure, dégagée de tout nuage, était resplendissante et c'est avec un sourire angélique qu'il me dit: «Grâce à toi, mon cher enfant, je viens d'entrer au paradis. Je subissais depuis cent ans la peine du purgatoire en punition d'une messe que j'avais négligé de dire le jour de la fête des Morts et je devais y rester jusqu'à ce que j'aie pu réparer cette omission en trouvant un servant assez courageux pour m'assister. Sois-en béni, toi et les tiens, jusqu'à la troisième génération».

Tout s'éteignit dans l'église à ce moment et lorsque le curé de la paroisse y pénétra pour dire sa messe du matin, il y trouva le servant de minuit qui priaît comme en extase au pied de l'autel.

La danse du Mercredi des Cendres.

Les livres saints nous enseignent que le Démon tourne sans cesse autour de nous comme un lion rugissant, mais l'achat de la poule noire, la poursuite des feux-follets, et même la métamorphose des loups-garous ne lui fournissent pas de sport comparable à celui de guetter les âmes des chrétiens qui oublient les préceptes de la pénitence en prolongeant les fêtes du Mardi-Gras jusque sur le Mercredi des Cendres.

Quand on a travaillé sans repos depuis le temps «des semences» jusqu'à celui «des récoltes» qui se prolongent par «l'arrachage» des légumes dans «la basse automne», il est bien permis de se délasser un peu «au temps des fêtes» et surtout «des carnavals»; mais il ne faut pas dépasser l'heure fatidique de minuit qui marque le commencement du carême, car on risque d'y perdre son âme. C'est l'affreuse expérience qui faillit gâcher à jamais les amours de Rose Latulipe avec Michel Brindamour.

Et pourtant, les heures passent vite à danser le rigodon, la gigue voleuse et le «reel à quatre» quand on a une partenaire qui a du souffle, des yeux clairs et des jarrets solides... Avec un petit verre de whisky blanc de temps en temps on n'a pas d'idée comme le minuit du Mardi-Gras nous tombe vite sur le *canayen* !

On en était à ce point-là chez le père Jérémie Latulipe où tout le rang avait fêté les «jours gras» en l'honneur de Rose qui devait se marier «après les semences», lorsqu'on y vit arriver un beau berlot

rouge, tiré par un fringant cheval noir et qu'un jeune homme de belles manières vint demander la permission de prendre part aux divertissements. Il dit qu'étant de passage dans la paroisse il avait vu les fenêtres illuminées, avait entendu le violon et n'avait pu résister au désir de se joindre à une aussi aimable compagnie. On lui fit bon accueil; il enleva son riche paletot de fourrure, accepta un verre de whisky «non baptisé» qu'il avala d'un trait, mais, chose singulière, il garda ses gants en prétextant des écorchures aux mains.

Rose Latulipe ne tarda pas à tomber sous le charme du séduisant étranger; c'était un danseur habile et infatigable. Ils dansèrent sans trêve, se contèrent fleurette et échangèrent des œillades enflammées au grand «déconfit» du pauvre Michel qui restait isolé dans un coin sombre, mais qui n'en observait pas moins tous les mouvements de son rival détesté.

Les douze coups de minuit venaient de sonner lorsque Rose, pressée par le beau danseur, consentit à retirer de son cou une petite croix d'or qu'elle lui remit en gage d'amour; mais elle n'eut pas plutôt fait ce geste irréfléchi que déjà l'inconnu l'entraînait vers la porte en l'étreignant fortement des longues griffes qui s'étaient fait jour au bout de ses gants!

Prompt comme l'éclair, Michel s'élança vers sa fiancée et la retint en lui jetant son chapelet autour du cou, juste au moment où elle franchissait le seuil entre les bras de son terrible ravisseur!

Le cavalier disparut alors dans la nuit en lançant un blasphème épouvantable, et lorsque les hommes

sortirent pour voir ce qu'était devenu le fringant coursier noir et le beau berlot rouge, tout était disparu, mais la neige était entièrement fondue près du poteau où le cheval avait été attaché et la petite croix de Rose brillait seule au milieu du fumier !

Les noces eurent lieu sans éclat au mois de mai suivant, Rose ayant fait la promesse de ne plus jamais danser.

Satan travaille pour le Bon Dieu.

Au témoignage du Dr Hubert Larue, éminent folkloriste québécois, il a toujours manqué une pierre pour terminer l'église de Saint-Laurent, île d'Orléans; on n'a jamais tenté de compléter cette construction et voici pourquoi :

La carrière où l'on s'approvisionnait de matériaux était située au bas du coteau et les chevaux des paroissiens qui en faisaient le charroyage s'éxténuèrent dans les pentes abruptes qu'il fallait monter au grand mécontentement des charroyeurs.

L'entrepreneur des travaux, homme rusé et «ne craignant ni Dieu ni diable» suivant l'expression populaire, bien que constructeur d'église, leur amena un jour un cheval si beau et si fort qu'il traînait à lui seul la charge de quatre chevaux ordinaires. «Faites-le travailler sans relâche, dit-il au jeune homme qui en prit charge; plus vous le maltraitez, meilleur il sera. Mais ne vous avisez jamais de lui enlever sa bride, pour quelque cause que ce soit».

Tout alla à merveille; la pierre s'amoncelait en telles quantités que les maçons avaient à peine le temps de la poser. Mais voilà que, sur la fin des travaux, la pauvre bête paraissait terriblement exténuée; elle semblait avoir tellement soif et tournait vers son conducteur des yeux si suppliants que celui-ci la conduisit au ruisseau voisin pour s'y rafraîchir. Le cheval fit mine de boire mais ne pouvait y parvenir à cause de sa bride qui le gênait énormément et notre étourdi la lui enleva sans réflexion, dans un mouvement de pitié.

Au même instant, un hennissement qui ressemblait plutôt à un ricanement diabolique se fait entendre. Le cheval se lance dans le ruisseau où il se transforme en anguille et le charretier reste seul avec sa bride à la main.

Heureusement que l'église était presque terminée; il ne restait plus qu'une grosse pierre à charroyer et depuis lors, elle a toujours manqué à l'édifice.

Le labour du diable.

Les touristes qui font l'ascension de la montagne de Rigaud, sur la route de Montréal à Ottawa, peuvent voir à mi-côte une curiosité géologique intéressante. C'est un champ de galets d'une grosseur uniforme d'un pied de diamètre qui couvrent une superficie de plusieurs arpents et que les savants expliquent en disant qu'à l'époque glaciaire les moraines des banquises se seraient déposés et cons-

tamment polies par frottement dans l'espèce d'entonnoir formé par la montagne à cet endroit.

Mais la légende est toute différente. Elle nous rapporte qu'un certain dimanche, il y a de cela très longtemps, un renégat labourait son champ au lieu de se rendre à la messe comme ses voisins. Plusieurs l'avaient invité à monter dans leurs voitures à cet effet, en lui disant que cela ne l'avancerait pas tant de travailler une couple d'heures de plus, mais il leur avait répondu en jurant qu'il comptait bien plus sur le diable que sur le curé pour finir son labour.

En revenant de la messe, les bonnes gens virent avec terreur le champ du mécréant tout rempli de pierres telles qu'on les voit à présent, les chevaux blancs d'écume et le laboureur étendu sans vie à travers ses guérets caillouteux.

Une compagnie industrielle a tenté récemment d'exploiter ces galets pour en faire du ciment; ses directeurs n'étaient certainement pas superstitieux, mais l'entreprise a fait faillite quand même.

Les dons de la Fée Bleue.

La plupart des légendes rapportées jusqu'ici sont effarantes par ce fait que le Roi des Enfers semble y jouer le rôle principal. Nous en terminerons la série par une autre d'un caractère plus réconfortant. Elle nous a été racontée à l'orphelinat Bégon, fondé à Rochefort, en France, par la famille d'un intendant de la Nouvelle-France, et elle a été publiée par M. Pierre-Georges Roy au No. 2 des *Cahiers des Dix*.

«Un jour, la Fée Bleue descendit sur la terre pour distribuer aux jeunes filles des différents pays qui l'habitaient les trésors qu'elle avait dans sa sacoche.

A la Française elle donna l'esprit et, comme elle lui plaisait plus particulièrement, elle y ajouta la grâce.

A l'Espagnole, elle accorda des cheveux si noirs et si longs qu'elle pouvait s'en faire une mantille.

L'Italienne reçut des yeux vifs et ardents comme une éruption du Vésuve au milieu de la nuit.

L'Anglaise, des joues et des lèvres roses comme de beaux fruits.

L'Allemande, de belles dents et un coeur sensible; la Grecque, un profil de vierge antique; l'Asiatique, des yeux langoureux; l'Africaine, un charme subtil comme celui de la reine de Saba; enfin à l'Américaine, elle donna le rire et l'éclat.

Sa sacoche étant vide, la Fée Bleue se disposait à reprendre son vol vers les régions éthérées lorsqu'elle remarqua, au pied de son trône, une enfant toute en larmes qui semblait n'avoir rien reçu.

—Et vous, mon enfant, dit la bonne Fée, d'où venez-vous puisque je ne vous ai pas encore vue ?

—Hélas Madame, lui dit-elle, je suis bien jeune et je viens d'un pays bien éloigné, le Canada. Ne vous resterait-il pas quelque petite chose pour moi ?

La Fée réfléchit et, rappelant d'un geste toutes ses obligées qui exultaient de joie, elle leur dit : «Vous êtes bonnes puisque vous êtes belles et comblées de mes dons; que chacune de vous détache une parcelle

du cadeau que je lui ai fait pour en gratifier sa soeur la Canadienne.

Et voilà pourquoi les Canadiennes unissent la grâce à l'esprit, la beauté à la bonté, la gaieté au charme séducteur et qu'ainsi elles font le bonheur des Canadiens».

Bravo, petites orphelines de Rochefort ! Nous avons constaté, et avec quelle joie, que vous êtes cousines des Canadiennes !

(B) — CROYANCES POPULAIRES

Quittant le domaine des légendes, nous voyagerons maintenant dans celui des superstitions et croyances populaires. C'est ici que nous trouverons le plus grand nombre d'exemples d'une naïveté candide, alliée au fabuleux, dans les conceptions d'une imagination fertile, mais, par-dessus tout, de cette foi robuste du charbonnier en face des phénomènes qui dépassent sa compréhension.

L'ensorcellement de Jos. Violon.

Un des échantillons les plus caractéristiques de crédulité superstitieuse nous est cité par Louis Fréchette, poète national du Canada français, littérateur, polémiste et folkloriste, qui a créé le personnage de Jos. Violon pour lui attribuer la plupart des contes, légendes et aventures qu'il a recueillis chez les bûcherons des forêts canadiennes.

Jos. Violon est le type de cet «homme de chantier» franc comme l'épée du roi, travailleur et honnête jusqu'au bout des ongles, mais simple, crédule, un tantinet vantard, amateur du petit verre qui réchauffe et surtout superstitieux à l'endroit des choses qu'il ne peut s'expliquer.

Il avait été chargé par la compagnie Gilmour d'embaucher une équipe de dix-huit hommes, lui compris, qui devait se rendre en haut de la rivière Gatineau pour y «faire chantier» pendant l'hiver, et il devait y conduire son contingent en trois canots de six hommes chacun mais il devait surtout veiller à ce que personne ne déserte avant d'arriver à destination.

Or, le premier soir du voyage, après avoir monté les tentes et renversé les canots pour la nuit, Jos. Violon fait aligner ses hommes pour les compter, et, à sa grande stupéfaction, il n'en trouve que dix-sept !

Il ne s'en inquiète pas trop cependant, car le dix-huitième a bien pu partir dans le bois pour chasser un lièvre ou une perdrix, mais quand arriva le moment de repartir le lendemain matin, et qu'après les avoir comptés trois fois, il n'en trouvait que 17, cela commençait à devenir sérieux ! On ne pouvait cependant pas retarder le voyage pour un «maudit déserteur» et on partit sans lui.

Pour calmer l'inquiétude générale, Anthime Belhumeur qui était à l'avant du dernier canot et qui avait une belle voix se mit à chanter :

*M'en revenant de la jolie Rochelle
J'ai rencontré trois jeunes demoiselles.*

*C'est l'aviron qui nous mène, qui nous mène,
C'est l'aviron qui nous mène en haut.*

et tous les canotiers reprenaient en chœur :

*C'est l'aviron qui nous mène, qui nous mène
C'est l'aviron qui nous mène en haut.*

Mais à la troisième strophe, le chanteur s'arrêta tout à coup pour crier au chef de l'équipe :

—«Dis donc, Jos ? Nous sommes trois canots à six rameurs chacun ; ça fait dix-huit. Tu as ton compte !

Et après avoir vérifié, Jos. Violon déclara : «C'est pourtant vrai ! Eh bien, mes amis, la chose est claire : nous sommes ensorcelés ! »

Lorsque vint le temps de camper ce soir-là, Jos. n'eut rien de plus pressé que de faire l'appel et dix-sept seulement répondirent. De ce coup, la peur le saisit et c'est d'une voix effarée qu'il cria :

—«Voyons quel est le «flambeux» parmi vous autres qui manque ? C'est-y toi, Mélasippe ? »

Et une voix répondit au bout de la file : «Non, j'su-t-icitte».

—«C'est pas toi, toujours, Zéphirin ? » Et une autre voix répondit : «Me v'là».

Il fallait bien se rendre à l'évidence et repartir encore avec dix-sept hommes, mais à peine rendus dans les canots, les six rameurs de chacun d'eux étaient encore à leurs postes !

C'est ce soir-là qu'on arrivait au chantier et Jos.

Violon était bien penaud lorsqu'il vint rendre compte de sa mission au «boss» Gilmour :

—«Le Diable a «enmorphosé» mes hommes tout le long du voyage, lui dit-il. Sur l'eau, nous étions toujours dix-huit, mais chaque fois qu'on mettait pied à terre, nous n'étions plus que dix-sept. Comptez-les si vous voulez».

Le «boss» fit aligner tous les hommes, Jos. Violon en tête, et en compta exactement dix-huit !

—«Jos., dit-il en se retournant vers lui, j'avais confiance en toi et je voulais te confier la charge de contremaître; mais après la farce que tu viens de me faire, tu prendras ta hache comme les autres demain matin, à une piastre par jour sur le bois carré».

Et voilà comment, ajoutait Jos. Violon, j'ai manqué mon avancement pour avoir été ensorcelé par le Mauvais Esprit.

Le Visiteur suspect.

La confiance est si grande chez nos bonnes gens de la campagne qu'on ne songe même pas à s'enfermer sous verrous à la nuit tombante; on se contente de «barrer» la porte au moment de se mettre au lit.

Mais si l'on entend frapper dans l'obscurité, surtout pendant un orage accompagné de tonnerre, il ne faut jamais répondre : «Entrez ! » de crainte que le *Gripet* ne profite de l'invitation pour «mener le ravaud» dans la maison et même emporter l'âme de son hôte trop confiant. La seule réponse à donner dans ces conditions, c'est de dire : «Ouvrez» ! afin de laisser

le visiteur à la porte si sa mine n'est pas satisfaisante. Il suffira de faire alors le signe de la croix pour le faire enfuir.

C'est pour avoir négligé cette précaution que Midas Lanouette vit entrer, par un soir d'orage, en réponse à son invitation, un «tapon de poil» qui se mit à rouler dans tous les coins, brisant la vaisselle, bousculant les meubles, cherchant même à sauter sur les gens de la maison, et qui se sauva finalement par la porte du poêle lorsque toute la famille se mit à genoux pour dire le chapelet. Le «v'limeux» fit alors entendre un cri de «possédé»; tous les ronds du poêle sautèrent sur le plancher; le feu prit dans le tuyau et on ne put l'éteindre qu'avec une poignée de sel arrosé d'eau bénite.

Le lendemain les voisins pouvaient encore sentir l'odeur de roussi dans la maison !

Ayant eu le malheur de raconter cet aventure en présence de joyeux compères dans une soirée de Mardi Gras où le rhum de Jamaïque avait coulé à flots, notre Midas venait à peine de partir en berlot pour retourner chez lui qu'il entendit une voix caverneuse lui crier :

—« *Tu m'as dénoncé, mais tu vas me payer ça !* » et, s'étant retourné, il vit avec terreur le fichu «tapon de poil» qui roulait derrière lui à cinq pieds de sa voiture !

Fouette cocher ! Le cheval galopait dans un tourbillon de neige, mais le maudit tapon ne perdait pas un pouce de terrain. Lorsque le pauvre Midas arriva chez lui, il se contenta de décrocher les traits de

l'attelage pour faire entrer son cheval blanc d'écume à l'écurie et courut à la maison où il se hâta de dire sa prière et se coucher avec son chapelet autour du bras sans oser regarder si le «tapon» courait sur ses talons.

Le lendemain il constata au grand jour que des farceurs avaient enfilé un vieux manchon de fourrure dans une corde attachée aux deux patins de son berlot.

La vente de la poule noire.

Lorsqu'un vaurien fait preuve, du jour au lendemain, d'une prospérité inexplicable, c'est un signe avéré qu'il a vendu la Poule Noire (symbole de son âme) à Satan pour une forte somme d'argent.

Pour mener à bonne fin cette transaction, il faut se rendre à minuit dans une forêt de sapins, un vendredi qui suit le renouveau de la lune, après avoir mangé gras aux trois repas, avec une poule noire volée dans le poulailler d'une veuve et un couteau qui n'a pas servi sur une table où l'on a dit le *bénédicté*. Après avoir plumé la poule vivante et jeté ses plumes aux quatre vents du ciel, on l'égorge avec le couteau maudit et on se barbouille le front du sang de la bête pour se «débaptiser».

On invoque alors le Prince des Ténèbres en l'appelant par trois fois avec un juron plus fort à chaque reprise. Dès qu'il a manifesté sa présence par un bruissement de grandes ailes suivi d'un cri de hibou, le dialogue suivant s'engage :

—*Pourquoi viens-tu me déranger, espèce de rat de sacristie ?*

—*Je veux te vendre mon âme.*

—*Combien crois-tu qu'elle vaut et quand veux-tu la livrer ?*

—*J'en veux... «tant» et je la livrerai dans... «tant» d'années.*

Si le prix demandé est hors de proportion avec la valeur de la marchandise, le trafiquant n'entend pour toute réponse qu'un formidable ricanement accompagné d'une généreuse raclée et revient penaud avec des contusions par tout le corps. Mais si le chiffre en est raisonnable, il encaissera immédiatement la somme qui se renouvellera constamment dans ses goussets — à condition de ne jamais entrer dans une église et d'éviter la rencontre des prêtres — jusqu'au terme arrêté pour la livraison de son âme.

(NOTA. — *Messieurs les journalistes sont priés de ne pas donner trop de publicité à cette recette pendant les années de détresse financière que nous traversons, afin d'épargner les poulaillers des veuves*).

Le trésor enfoui.

Les avares qui se refusent toutes les satisfactions terrestres, et même le nécessaire, pour amasser des richesses savent bien qu'ils ne pourront continuer d'en jouir lorsqu'ils passeront de vie à trépas; mais leur passion, qui est au nombre des péchés capitaux, se continue même après leur mort.

Puisqu'ils ne peuvent pas emporter leur bien pour

en jouir dans la vie future, ils ne veulent pas que d'autres gaspillent après eux un trésor si péniblement amassé, dans l'espoir secret peut-être de le retrouver plus tard. A cet effet ils se rendent, par une nuit sombre et sous la protection des ailes de la Mort, dans un coin obscur de leur domaine et ils y enterrent un coffre bardé de fer où ils ont mis leur or et leurs pierres précieuses en chargeant Satan de veiller à sa conservation.

Lorsque les héritiers dépités constatent qu'il ne reste rien à la maison, la plupart d'entre eux se contentent de maudire l'harpagon, mais les plus avisés attendent leur occasion, et d'autres sacripants qui «connaissent le tabac» ne manquent pas de se joindre, pour leur compte personnel, à la «chasse à l'héritage».

Après s'être procuré de la graisse d'un enfant mort sans baptême ou d'un mécréant enterré dans la partie non bénite d'un cimetière, ils la font fondre et en préparent une chandelle qu'ils promèneront, par une nuit lourde et noire, sur le terrain où ils auront raison de croire que le trésor est enfoui. Dès que la chandelle s'éteindra, ils creuseront à l'endroit ainsi indiqué, mais si le fossoyeur a fait ses pâques depuis moins de sept ans, le coffre se déplacera dès qu'il aura été frappé par son pic ou sa pelle, et tout sera à recommencer.

Au cours d'une excursion que je faisais récemment en compagnie de quelques historiens aux *Forges Saint-Maurice*, près des Trois-Rivières, nous avons remarqué nombre de ces fosses, creusées par les habitants de la région pour retrouver le coffre qu'une légende disait

avoir été enfoui par le dernier propriétaire de ce domaine, au temps de sa prospérité, près de la «source du Diable» dont les eaux s'enflamment dès qu'on en approche une allumette.

Certains sceptiques prétendent cependant que ces fosses sont tout simplement le résultat de sondages faits par les propriétaires des Forges afin de trouver du minerai de fer sur leur domaine. Ce n'est pas surprenant; saint Thomas lui-même a douté de son Maître !

Les feux-follets.

Les gaz phosphorescents qui se dégagent des sources sulfureuses et des marais ont souvent terrorisé les bonnes gens qui voient revivre en eux les âmes des trépassés. Mais lorsque ces phénomènes chimiques se rattachent à d'autres tels que la «source du Diable» dont nous venons de parler, il n'y a plus à hésiter : on se trouve en butte à une intervention de l'Esprit du Mal.

Aussi le vieux portier du collège où j'ai fait mes études a-t-il toujours tenu en suspicion un certain professeur de chimie, devenu plus tard supérieur de l'établissement et prélat domestique de Sa Sainteté, qui l'avait traîtreusement conduit dans son laboratoire, un soir d'automne et fait danser, sous ses regards épouvantés, toute une série de «fi-folets» les plus fantastiques.

Celui qui voyage la nuit, près d'un endroit marécageux, est fort exposé à se faire poursuivre par ces

esprits malins qui courent en sarabandes infernales dans le déplacement d'air causé par son passage et qui cherchent à l'enliser dans les bas-fonds où il ne manquera pas de se perdre.

Le moyen le plus sûr de se débarrasser de ces hôtes incommodes consiste à fixer un couteau de poche, à demi-fermé en accent circonflexe, sur le bout d'un piquet de clôture en disant : «*Passe par ici, cherche par là, tant que je reviendrai pas*», et de s'éloigner sans se presser. Le feu-follet, qui est très étourdi et curieux de sa nature, s'obstine à passer et repasser sous cette arche minuscule, en cherchant quelque chose qui n'y est pas, pendant qu'on continue son chemin. Mais malheur à celui qui s'avise de courir ; le feu-follet, voyant qu'il a été berné, ne tardera pas à le rejoindre pour lui faire payer chèrement sa tromperie !

Le charmant conteur Philippe Aubert de Gaspé, qui commença sa carrière littéraire à l'âge de soixante et quatorze ans, nous raconte avec une aimable bonhomie dans *Les Anciens Canadiens* la danse effrénée des sorciers phosphorescents de l'île d'Orléans près de Québec. Le «défunt père» de son domestique en avait été témoin, paraît-il, et il avait même entendu leur chant diabolique :

«*C'est notre terre d'Orléans
Qu'est le pays des beaux enfants
 Toure-loure ;
 Dansons à l'entour
 Toure-loure ;
 Dansons à l'entour*»

pendant que ces démons filaient comme des éclairs autour de l'île et que le squelette de la Corriveau se débattait dans sa cage de fer pour prendre part à leur sabbat.

Les lutins.

Une autre engeance qu'il vaut mieux ne pas avoir à ses trousses, ce sont les lutins. Non pas qu'ils soient méchants au point de causer des blessures ou de mettre en péril ceux à qui ils s'attaquent, mais ce sont des espiègles qui vous feront souvent enrager sans que vous puissiez faire quoi que ce soit pour vous mettre hors de leurs atteintes, et c'est à vos plus beaux animaux qu'ils s'en prendront par-dessus tout.

Ainsi, vous avez un cheval de prix sur lequel vous comptez pour gagner la course du lendemain; le lutin ne manquera pas de lui mêler la crinière et la queue, pendant la nuit, en fouillis tellement serrés que vous n'arriverez pas à les dénouer. Estimez-vous bien heureux encore s'il ne lui a pas mis un gravier entre le fer et la corne d'une de ses pattes pour le faire boîter, ou s'il ne s'en est pas servi pour courir la «prétontaine» toute la nuit, le ramenant à l'écurie sur le point du jour, couvert d'écume et complètement épuisé.

Si vous avez une vache laitière qui vous fouette généreusement de sa queue pendant que vous procédez au trayage et que vous attachiez cet appendice incommode à un clou fixé sur «l'entre-deux» pour vous protéger la figure pendant l'opération, vous trouverez,

le lendemain, la pauvre bête littéralement pendue par la queue à «l'entrait» de l'écurie et totalement incapable de «s'émoucher».

Et même dans la maison, si vous échappez un bouton de chemise ou autre objet minuscule, le lutin s'empressera de le faire rouler sous un meuble ou de le cacher de façon que vous ne puissiez le retrouver, malgré toutes vos recherches. Lorsque vous n'en aurez plus besoin, quelques jours plus tard, il vous crèvera les yeux !

Nos ancêtres, qui étaient malins, avaient cependant trouvé moyen de «rembarrer» le lutin d'écurie. Ils avaient observé que cet hôte malcommode faisait scrupuleusement disparaître toute trace de son passage et ils avaient imaginé de placer une mesure de grain derrière la porte d'entrée, de façon qu'en ouvrant on ne pouvait manquer d'en renverser le contenu. Le lutin qui pénétrait alors dans l'écurie s'empressait de ramasser un à un les grains ainsi répandus et, pendant qu'il s'employait à ce travail, les heures de la nuit passaient sans qu'il lui restât de temps pour accomplir ses mauvais coups.

Quant aux lutins de maison, il est pénible d'avouer qu'il n'existe aucune formule pour «conjuré» leurs espiègeries. Il n'y a qu'à endurer !

Les jeteux de sorts.

Parmi les «quêteux» qui circulent dans les campagnes, il y a du bon monde, mais il se trouve aussi des chenapans qui pactisent avec le diable. Les pre-

miers sont toujours satisfaits de ce qu'on leur donne, ils racontent des histoires aux petits enfants, et s'ils demandent à couvert pour la nuit ils ne refusent jamais de dire le chapelet avec la famille. Les autres, au contraire, sont exigeants; ils n'acceptent que des «coppres» ou des oeufs; inutile de chercher à leur faire dire le plus petit bout de prière, et, s'ils ne sont pas contents, ils partent en vous lançant le mauvais oeil.

C'est à un sacrifiant de cette catégorie que Baptiste Sanschagrïn eut affaire un jour. C'était pendant les Quatre-Temps et la famille achevait de dîner frugalement de galette de sarrasin lorsqu'on vit arriver un petit vieux tortu-bossu, crasseux et les yeux «en dessous», qui voulait avoir du lard pour manger avec son pain. Baptiste était trop bon chrétien pour se prêter à ce sacrilège, mais il eut beau chercher à faire entendre raison à ce «malvat» qui jurait comme un païen, rien n'y fit; le bonhomme partit en disant : «*Tu te souviendras de moi !* » Et, joignant le geste à la parole, il se mit à lancer des incantations du côté des «bâtiments».

Une semaine s'était à peine écoulée depuis cet incident que la truie de Baptiste mourut en «cochonnant» avant terme; il est vrai qu'elle avait glissé en bas de la «soue», mais l'infortuné Baptiste ne put se défendre de songer au mendiant à qui il avait refusé du lard le vendredi précédent. Quelques jours plus tard, son cheval se donna une entorse en labourant; puis, ce fut le tour de la vache qu'une couleuvre allait têter toutes les nuits dans le champ et qui ne rendait plus qu'un lait sanguinolent.

Plus épeurés qu'on ne saurait dire sur les proportions que la malédiction du vagabond menaçait de prendre, Monsieur et Madame Sanschagrin s'en furent raconter toute l'aventure à leur curé. C'est en vain que celui-ci s'esquinta à leur démontrer qu'il n'y avait que pure coïncidence dans toute cette affaire, ils ne furent complètement rassurés qu'après avoir fait chanter «une messe pour les âmes».

Les loups-garous.

Si les «jeteux de sorts» ont des acointances avec le Mauvais-Esprit, les mécréants qui passent sept années consécutives sans faire leurs pâques sont encore bien plus à craindre puisqu'ils sont véritablement «possédés du démon» et qu'ils «courent le loup-garou» pendant la nuit.

Un loup-garou peut vous paraître très respectable pendant le jour; vous pouvez avoir avec lui des relations sociales fort agréables, et peut-être y en a-t-il même tout près de vous sans que vous vous en doutiez . . . , mais malheur à vous si vous le rencontrez sur le coup de minuit !

Une personne de haute culture, qui s'intéresse au folklore canadien-français, me disait un jour qu'ayant passé la vacance d'été dans une campagne laurentienne près de la ville de Saint-Jérôme, elle demandait à un vieil ermite qui lui vendait du bois de chauffage s'il y avait des loups-garous dans la région.

—«*Icitte, lui répondit-il, il n'y en a pas; mais à Saint-Jérôme, c'en est plein !*»

De fait, les loups-garous recherchent de préférence les centres populeux; en premier lieu parce qu'il est plus facile d'y négliger ses devoirs religieux sans être remarqué et ensuite parce qu'un criminel est moins exposé aux soupçons dans une foule nombreuse. Comme il est possible que notre bonne ville de Montréal «en soit remplie», suivant le témoignage de l'ermite en question, il n'est pas hors de propos de vous prémunir de quelques conseils à ce sujet.

D'abord, un loup-garou est à l'épreuve des balles. Sa couenne est si dure que, pour la percer, il faut un fusil chargé d'une balle bénite ou d'un chapelet en guise de mitraille, et encore faut-il qu'à ce moment on soit porteur d'un trèfle à quatre feuilles. Pendant le jour, la peau se retourne avec le poil en dedans du corps et le brigand reprend sa forme de citoyen respectable, tout comme le double personnage du «Dr. Jekyll et Mr. Hyde», aggravé des instincts sanguinaires d'un loup authentique.

Mais on n'a pas toujours sur soi des trèfles à quatre feuilles ni des balles bénites et, dans ce cas, le plus sûr moyen de se débarrasser d'un loup-garou et surtout de délivrer son âme, c'est de lui faire bravement face avec un couteau dès qu'il se porte à l'attaque. Sa peau est dure, mais il a un point vulnérable: c'est le front sur lequel a coulé l'eau sainte du baptême. Tout en évitant ses dents et ses griffes, il faut lui faire une entaille à cet endroit et, dès que le sang aura coulé, il reprendra pour toujours sa forme humaine en vous implorant de ne pas divulguer son nom.

On éprouve parfois des surprises déconcertantes en se trouvant ainsi en présence d'un parent ou d'un ami qu'on n'aurait jamais soupçonné !

Dans ses récits de *Noël au Canada*, Louis Fréchette nous raconte à ce sujet la terrible aventure de deux réprouvés, le meunier Joachim Crète, et Hubert Sauvageau son assistant, qui avaient préféré passer la nuit de Noël à boire et jouer aux cartes plutôt que d'assister à la messe de Minuit. Sur le coup du *sanctus*, le moulin s'était subitement arrêté et, pendant que l'assistant-meunier allait voir au dehors de quoi il en dépendait, Joachim Crète en profitait pour lamper le fond de la bouteille.

Soudain, la porte s'ouvrit; mais au lieu de livrer passage à Sauvageau, ce fut un gros chien noir qui s'avancait vers le pauvre meunier avec des yeux flamboyants tout en découvrant des crocs de taille à déchiqueter un boeuf. Vacillant sur ses jambes, Crète voulut se lever, mais la peur (et peut-être aussi le whisky) le firent rouler sous la table où sa main rencontra par bonheur une faucille et, comme le chien noir s'élançait, il lui en appliqua un grand coup en plein front et s'évanouit !

Le lendemain, Joachim s'éveilla dans le lit où des voisins charitables l'avaient transporté au retour de la messe et, comme son employé entraît pour prendre de ses nouvelles, il remarqua une coupure toute fraîche qu'il avait au front ! Un éclair se fit aussitôt dans son esprit :

—«*C'était donc toi !* » dit-il en désignant la blessu-

re, et il retomba sur l'oreiller en proie au délire qui devait le conduire à la folie !

Quant à Sauvageau, il eut beau expliquer qu'il avait tombé sur une pierre en sortant du moulin, on refusa de le croire, et lorsque les vieilles femmes le rencontraient, elles se détournaient en faisant furtivement le signe de la croix.

La Chasse-Galerie.

Un jour que le grand-oncle d'Azarie Lalumière était à fumer tranquillement sur le seuil de sa porte en regardant la réverbération d'un brillant soleil de juillet sur le toit de sa grange, il entendit le roulement d'une voiture et le claquement d'un fouet accompagné d'une voix ricaneuse qui disait: «*File, gadelle, les chemins sont beaux*».

Ayant inspecté les deux côtés de la route, il n'aperçut absolument rien et il allait se croire le jouet d'une hallucination lorsqu'en jetant, par hasard, les yeux au-dessus des «bâtiments», il aperçut une voiture qui filait *sens dessus - dessous* «comme une poussière», avec le cheval et un voyageur *la tête en bas*. C'était une «chasse-galerie», c'est-à-dire un mécréant qui s'en allait vers l'éternité en vertu d'un marché conclu avec Satan. L'oncle entra dans la maison «blanc comme un drap» et, sans dire un mot, il fit mettre toute la famille à genoux pour réciter le chapelet.

Cette croyance à la chasse-galerie est très ancienne; l'archevêque Agobard, qui vivait à Lyon au IX^e siècle, rapporte que les bonnes gens croyaient alors à

l'existence d'êtres mystérieux qui habitaient les nuages et auxquels des navires aériens portaient les fruits détachés des arbres par le vent. Mais c'est Honoré Beaugrand, ancien maire de Montréal et fondateur du journal *La Patrie*, qui nous en a conservé le récit le plus pittoresque dans un volume où il a recueilli plusieurs de nos anciennes traditions.

La scène se passe aux chantiers de la coupe du bois dans la région d'Ottawa. C'est le 31 décembre et huit rudes gaillards qui ont déjà commencé à fêter la nouvelle année décident d'aller danser le rigodon du *Jour de l'An* avec leurs blondes à Lavaltrie en voyageant dans les airs en canot d'écorce, sous la conduite de Belzébuth. Mais avant de partir, il faut remplir certaines formalités qui consistent à faire un pacte avec le prince des Ténèbres, à réciter une formule cabalistique et surtout à éviter les clochers des églises au cours du voyage.

Les huit mécréants prennent place dans le canot et disent à haute voix : « *Satan, roi des enfers, nous te promettons de te livrer nos âmes si, d'ici à six heures, nous prononçons le nom de ton Maître et du nôtre, le bon Dieu, et si nous touchons une croix dans le voyage. A cette condition, tu nous transporteras, à travers les airs, au lieu où nous voulons aller et tu nous ramèneras de même au chantier.* »

ACABRIS ! ACABRAS ! ACABRAM !

Fais-nous voyager par-dessus les montagnes ! »

A peine les derniers mots de cette incantation sont-ils prononcés que le canot s'élève à 500 pieds dans les airs et, sous les coups d'aviron de ses occupants, part

comme une flèche dans la direction du fleuve Saint-Laurent. Les lumières des maisons filent au-dessous d'eux comme des feux-follets dans la nuit, les clochers des églises se succèdent l'un à l'autre comme des poteaux de télégraphe en chemin de fer, mais on a grand soin de n'en accrocher aucun et, pour se donner du coeur au travail, les rameurs entonnent une chanson de circonstance qui provoque un effroi facile à comprendre chez les rares passants des villages endormis :

*«Canot d'écorce qui vole, qui vole,
Canot d'écorce qui va voler».*

Inutile de décrire la stupéfaction des couples réunis chez Batissette Augé en voyant arriver nos huit lascars, ni les succès qu'ils obtinrent auprès des blondes «créatures» pour lesquelles ils avaient risqué le salut de leurs âmes, ni même le nombre de petits verres de rhum qu'ils ingurgitèrent à la santé de la nouvelle année...

Mais, sur les quatre heures du matin, il fallait songer au retour ! Ils se défilèrent l'un après l'autre, comme des sauvages, sans dire bonsoir à personne, et remontèrent dans le canot qu'ils avaient caché derrière la grange.

Les rameurs n'avaient cependant plus la poigne aussi solide qu'au départ ; leur embarcation tirait des bordées inquiétantes à babord et à tribord, à tel point qu'elle ne passa qu'à une dizaine de pieds de la croix de tempérance du mont Saint-Hilaire ; elle faillit

s'égarer du côté de Bytown et vint finalement chavirer sur un grand arbre à cent pieds du chantier.

C'est là qu'on les trouva le lendemain matin, saouls comme des grives, et la figure labourée de nombreux coups de griffes qu'ils avaient reçus de leur Maître, les sacripants ! Mais pas un d'entre eux ne voulut desserrer les dents sur cette équipée nocturne ; ce ne fut que longtemps après, au cours d'une veillée du Jour de l'An, que l'un d'eux, devenu bavard après quelques libations, se mit à s'en vanter.

Les recettes et formules.

L'incantation de la chasse-galerie, dont la recette est précieuse à ceux qui veulent voyager rapidement sans recourir aux taux prohibitifs de l'avion, nous conduit à indiquer également à nos lecteurs quelques formules magiques et autres recettes inestimables en ces jours de famine que nous traversons. Exemples : la *Pierre de geai* qui procure à son possesseur la réalisation de tous ses désirs et la *Mouche de hache* qui permet d'accomplir, avec l'outil qui en est muni, triple besogne sans surcroît de fatigue pour le bûcheron. Nous devons à une enquête faite par E.-Z. Massicotte, à Sainte-Geneviève de Batiscan, le secret de ces deux talismans.

* * *

La *Pierre de geai* est extrêmement rare ; elle ne se trouve que dans le nid de cet oiseau avant l'éclosion des oeufs et ce nid est toujours si bien caché que sa découverte est exceptionnelle. Le *geai* est en outre

très soupçonneux et s'il vient à «se douter» qu'on ait découvert sa cachette, il abandonnera plutôt ses oeufs et transportera la précieuse pierre ailleurs. C'est une aubaine extraordinaire que de réussir à en trouver.

Quant à la *mouche de hache*, il faut l'attraper à l'église, pendant la lecture de l'évangile, sans que personne en ait connaissance. On la glisse alors dans le manche de la hache en y pratiquant un trou qu'on referme avec une cheville et l'on abat trois fois plus d'ouvrage que tout autre sans avoir besoin d'aiguiser l'instrument. Mais il faut avoir soin de toujours cacher cet outil merveilleux, car c'est un objet de grande convoitise, et, si l'on bûche «à la corde», il faut avoir soin de ne pas exciter la jalousie des concurrents.

* * *

Une formule d'usage courant chez les «flambeux» du faubourg des «Quat'Bâtons» aux Trois-Rivières, c'était de «Mettre le Bon Dieu en cache», c'est-à-dire de se débarrasser de sa surveillance avant de partir pour les chantiers du haut Saint-Maurice, en le déposant dans un endroit où on pourrait le reprendre plus tard, comme les coureurs de bois qui font des cachettes de provisions pour les jours de famine. Ils pouvaient alors faire les cent coups pendant tout l'hiver, pactiser avec le diable, courir la chasse-galerie, le loup-garou et la danse des sorciers sans crainte, vu qu'il n'y avait plus de bon Dieu, ni de messe, ni de religion pour les en empêcher, sauf à rendre la liberté au captif afin de remplir le devoir pascal au retour du printemps.

Pour accomplir ce tour de force, il faut remplir une

bouteille de rhum de la main gauche, à minuit le jour des Morts, et inviter le diable à venir trinquer sur le perron de la chapelle des Forges. On s'y rend aussitôt avec un compère qui lève une planche du perron et chacun prend trois lampées à même la bouteille en disant :

*«Gloria patri;
Gloria patro;
Gloria patrum».*

On vide alors le reste de la bouteille dans l'ouverture du perron et l'on invite Charlot à s'en rincer la lulette par ces paroles :

*«Toi qu'a rien pris,
T'en a pas trop
D'une chopine de rhum».*

Ce rite accompli, on est ami intime avec lui; en retour de notre générosité, il obéit à nos ordres tout le reste de l'hiver, car il sait qu'on l'a délivré du Bon Dieu jusqu'au printemps suivant.

* * *

Nous avons déjà donné la formule cabalistique de la chasse-galerie, mais nous ne pouvons terminer ce chapitre sans indiquer celle que Louis Fréchette met dans la bouche de son conteur attitré Jos. Violon comme préambule de tous ses récits :

*«Cric, crac ! les enfants !
Parli, parlo, parlons !
Pour en savoir le court et le long,
Passez l'crachoir à Jos. Violon !
Sac-à-tabi, sac-à-tabac !
A la porte, les ceuses qu'écouteront pas» !*

L'attention des auditeurs étant fixée par cet exorde, le conteur les tient sous le charme de sa façon pendant une heure ou deux, après quoi il termine par la formule :

*«Et cric, crac, cra !
Sac-à-tabi, sac-à-tabac !
Y a longtemps que j'parla ;
Mon histoire finit par là !*

Epilogue.

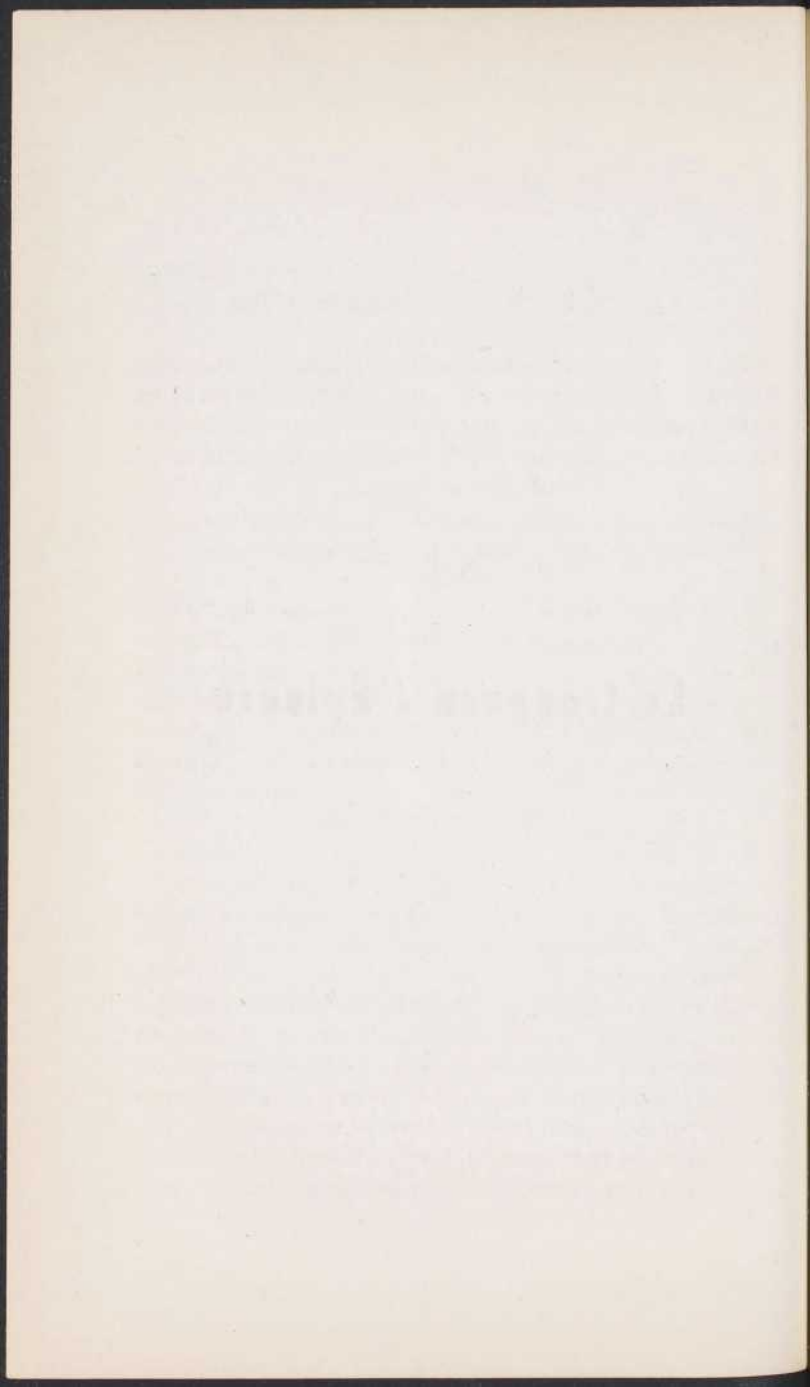
L'odyssée du peuple canadien et son folklore offrent à nos écrivains une mine inestimable d'inspiration littéraire dont j'ai tenté de dégager un simple filon avant que les ronces de l'oubli n'en aient fait perdre la trace. Ces légendes, ces traditions naïves peuvent sembler puérides aux esprits superficiels; elles valent pourtant mieux que les inepties dont certains journaux nous inondent sous prétexte de récréer les enfants, avec le résultat qu'ils pervertissent leur goût et nous préparent une génération de déséquilibrés.

C'est de France que nous est venue la principale richesse de ce folklore il y a trois siècles et c'est au même foyer que nous avons alimenté notre vie intellectuelle depuis lors. Si la culture française est temporairement étouffée sous la botte allemande en Europe, sa flamme n'est pas éteinte; il a suffi d'une étincelle pour qu'elle revive au milieu de nous.

Et la course au flambeau se continue sur le sol de la France nouvelle dans le triple domaine des lettres, des sciences et des arts.

—XI—

Le troupeau d'Épicure



LE TROUPEAU D'ÉPICURE.

Dans une épître adressée par Horace à son ami Tibulle, l'immortel chantre des plaisirs sensuels se donne plaisamment le qualificatif de «pourceau gras et propre» du troupeau d'Epicure» en spécifiant :

*Me pinguem et nitidum bene curata cute vises,
Cum ridere voles, Epicuri de grege porcum.*

Cette boutade est probablement cause de l'interprétation déformée qu'on donne à la doctrine du grand philosophe grec, car il enseignait plutôt qu'on trouve le bonheur dans les jouissances de l'esprit et non dans les satisfactions matérielles. Mais les légendes ont la vie si dure que l'épithète «épicurien» s'attache avec persistance aux adeptes de la sensualité.

Te plâirait-il à ce propos, cher lecteur, de faire en ma compagnie une courte incursion dans le royaume de la chanson bachique ? Nous nous en tiendrons à un simple entretien littéraire en hommage au poète de Tibur, car je n'ai même pas la ressource de t'offrir une coupe de falerne depuis que les Puissances de l'Axe ont décrété la régénération de l'homme dans un ordre nouveau. Nous nous bornerons à causer de Musique et de Poésie, sœurs jumelles dont l'ancienneté se perd dans la nuit des temps. Nous n'y perdrons pas trop cependant, car nous verrons comment elles s'enlacent dans la chanson d'amour ; comment elles boivent à la même coupe dans le refrain bachique et finalement

se confondent en une même apothéose dans l'hymne patriotique.

Ne te voile pas la face si quelque pseudo moraliste crie au scandale en lisant cette invitation; souvent c'est lui qui fait la noce... en cachette, et celui qui s'enferme à double tour, au fond d'une cave blindée, pour déguster les dons du Créateur et lancer ensuite l'anathème contre ceux qui en jouissent avec discernement prouve tout simplement son hypocrite aberration. Tout dans la nature a été créé par un Dieu bienfaisant pour servir à l'homme, ... à condition de n'en pas abuser.

Nous exhumerons donc des vieux grimoires de l'humanité quelques-uns des chants consacrés au sujet qui nous occupe en prenant d'ailleurs le soin d'ouvrir le «parapluie des convenances», suivant l'expression d'un orateur moderne, afin de nous garer de toute éclaboussure.

* * *

La tradition nous apprend que Dieu lui-même voulut enseigner à Noé l'art de cultiver la vigne pour le récompenser d'une longue navigation dans l'arche au régime continu de l'eau. Cette tradition se retrouve dans nombre de chansons bachiques; un des auteurs les plus célèbres de l'éloge du vin, Olivier Basselin, qui vivait au XIV^e siècle, nous assure:

*Que Noé fut un patriarche digne
Car ce fut lui qui nous planta la vigne*

*Et but, premier, le vin de son raisin
O, le bon vin !*

Il en but avec avidité, car les récits bibliques nous rapportent qu'un jour où il avait célébré avec plus d'entrain que d'habitude ce don du Seigneur, ses trois fils, Sem, Cham et Japhet, le trouvèrent ivre-mort, étalant sa nudité sous un palmier. Cham, le mauvais fils, en fit des gorges chaudes; Sem excusa son état et s'éloigna en faisant des remontrances à son frère; Japhet, plus charitable encore, le couvrit de son manteau. C'est ainsi que les pères des trois grandes races de la terre manifestaient déjà les principales caractéristiques qui devaient distinguer leurs descendants.

Or, voyons comment s'épanouit la chanson du vin dans leurs patrimoines respectifs.

* * *

I.—Au pays de Sem.

Pour trouver un texte ancien d'hymne exotique en l'honneur du vin, suivons Sem, père de la race jaune, au continent de l'Asie qu'il reçut en partage, car les littératures chinoises et hindoues ont précédé de plusieurs siècles celles des pays de la race blanche.

Dès la dynastie des Chang, qui régnèrent du XVIII^e au XII^e siècle avant Jésus-Christ, les poètes chinois étaient fameux, et les chansons du peuple attestent le développement progressif et simultané de la musique

et de la poésie. Un ministre était même spécialement chargé de l'examen et de la classification des chansons populaires; mais ce fut Confucius (Khoun-fou-tseou, VI^e siècle avant Jésus-Christ), l'immortel législateur du Céleste Empire, qui les réunit dans un livre intitulé *Chi-King* ou Livre des Chants divisé en quatre parties et dont voici un exemple:

«—*Le coq a chanté, dit la femme;*

—*L'homme répond: On ne voit pas clair; il n'est pas encore jour.*

—*Lève-toi, dit la femme, et va examiner l'état du ciel; déjà l'étoile du matin a paru; il faut partir. Souviens-toi d'abattre à coups de flèche l'oie et le canard».*

L'homme a lancé ses flèches et il a atteint le but.

Buvons le vin et passons ensemble notre vie.

Que la musique de nos instruments s'accorde et qu'aucun son irrégulier ne frappe nos oreilles.

La dynastie des Chang fut suivie de celle des Tchéou remplacée par celle des Han qui prépara la renaissance des lettres en Chine.

Le poète chante et il boit; il boit dans des tasses de porcelaine, et il s'enivre en chantant l'amour:

«*Hâtons-nous, dit-il, de profiter du temps qui coule; demain n'est à personne, et ma tasse que je vide présentement, aurai-je encore une fois le temps de la remplir et de la vider de nouveau ?*

«*Jeune fille, tes yeux ont la profondeur des cieux de jade; tu es droite et parfumée comme la fleur Lân.*

Penche vers moi ton col aussi flexible que la tige du bambou, car je veux boire sur tes lèvres le miel divin qui s'épanche de ton coeur, ô jeune fille ! »

Mais la dynastie des Tchang a succédé à celle des Han, sauf une interruption par celle des Liang, et c'est alors qu'on assiste à l'épanouissement réel de la chanson sur les lèvres du poète *Li-tai-pé* que le mandarin Ho-tchi-tchang prit sous sa protection en lui disant :

«*Li-tai-pé, si ta mère t'a surnommé Grand Eclat (Tai-pé), elle a compris tes destinées, car l'étoile qui brilla d'un feu si vif à ta naissance est celle de ton génie qui éclairera la Chine et fera la gloire du règne de notre magnanime empereur.*

Les chansons de Li-tai-pé sont autant de petits chefs-d'oeuvre; elles se rapportent presque toutes à l'éloge du vin, car on peut dire avec raison qu'il faisait beaucoup plus de cas d'une tasse de *tsiou* que des honneurs qu'on lui rendait de toutes parts. Il s'endormait chaque nuit «au pied des premières colonnes» nous dit-il dans une de ses chansons, c'est-à-dire au seuil de son portique qu'il n'avait pas la force de franchir. Et il chante:

«La vie est un éclair fugitif;

Son éclat dure à peine le temps d'être aperçu.

6° *Sou-tsin*, le sévère bouddhiste qui, lorsqu'il commence à boire, oublie la doctrine et le couvent.

7° *Tchang-hio* qui, dès qu'il a bu trois tasses, devient vraiment le dieu du pinceau, et ôte fièrement son bonnet sans se soucier des rois ni des princes.

8° Enfin *Tsiao-tsoui*, auquel il faut cinq grandes mesures pour porter la verve à son comble. Mais alors, dit la chanson, il devient d'une éloquence à jeter ses convives dans la stupeur.

C'est au cours d'une des réunions de cette société que Li-tai-pé, après avoir ingurgité une dizaine de tasses de ching-tsieou, se levait et chantait comme suit sa conception du bonheur :

*« Si la vie est comme un grand songe,
A quoi bon tourmenter son existence ?
Pour moi, je m'enivre tout le jour,
Et quand je viens à chanceler, je m'endors au
[pied des premières colonnes.*

*« A mon réveil je jette les yeux devant moi;
Un oiseau chante au milieu des fleurs
Je lui demande à quelle époque de l'année
[nous sommes;
Il me répond : à l'époque où le souffle du
[printemps fait chanter l'oiseau.*

*« Je me sens ému et prêt à soupirer,
Mais je me verse encore à boire;
Je chante à haute voix jusqu'à ce que la lune
[brille,*

*Et, à l'heure où finissent mes chansons, j'ai de
[nouveau perdu le sentiment de ce qui
[m'entoure».*

C'est pourquoi, rendant hommage à Horace, nous dirons de lui : EPICURI DE GREGE PORCUS !

* * *

II — Au pays de Cham.

Dans le partage du globe terrestre, Cham reçut l'Afrique en héritage; il fut le père de la race noire, et comme il manifestait des dispositions plutôt mauvaises, la légende nous rapporte que Satan, ayant pour lui une affection toute spéciale, lui fit une caresse en passant la main sur sa tête; c'est depuis lors que les nègres auraient la peau noire et les cheveux crépus.

Ayant apporté quelques ceps de vigne dans son empire, il les planta dans la région la plus fertile arrosée par le Nil; mais dans le reste du continent noir, ses tribus nomades ne purent s'astreindre à cultiver le raisin.

L'Egyptien fut avant tout cultivateur; le Nil donnait chaque année la fertilité à ses terres en les couvrant, à l'époque des crues, de son limon fécondeur, et bientôt les peuples de cette région finirent par défier ce fleuve à l'égal d'un dieu pour lui marquer leur reconnaissance. Ils avaient une notion de la Trinité et ils adoraient l'Être Suprême sous le triple nom d'Osiris, Isis et Horus, le père, la mère et le fils.

Leurs hymnes de reconnaissance se traduisaient plutôt par des chants à l'adresse du Nil, au soleil levant, dans les termes suivants :

«*Salut, ô Nil,
O toi qui t'es manifesté sur cette terre,
Et qui viens en paix,
Pour donner la vie à l'Égypte.*

«*Dieu caché, qui amènes les ténèbres au jour
[qu'il te plaît;
Irrigateur des vergers qu'a créés le soleil,
Pour donner la vie à tous les bestiaux . . .*

«*Créateur du blé, producteur de l'orge;
Tu prolonges la durée des inondations;
Ton oeuvre nourrit les millions de tes sujets.*

Il ne faudrait cependant pas croire que la culture de la vigne fut complètement éclipsée par celle du grain; l'historien Hérodote nous dit en effet que les Grecs «ont pris en Égypte la coutume des fêtes publiques en l'honneur des dieux» et voici comment il décrit le culte rendu à Diane dans la ville de Bubastis :

«*On s'y rend en grande multitude, par eau, hommes et femmes pêle-mêle, chaque famille dans sa barque; des femmes font résonner des crotales; des hommes jouent de la flûte; le reste, hommes et femmes, chante et bat des mains.*

Quand on passe devant une ville, on amarre la barque au rivage et l'on descend pour y chanter et danser.

Quand on est arrivé à Bubastis, tout le monde descend des barques et l'on célèbre la fête par de grands sacrifices; il s'y fait une plus grande consommation de vin que pendant tout le reste de l'année.

Au dire des habitants, on a vu dans cette solennité plus de 700,000 hommes et femmes réunis, sans compter les enfants».

Les chants de ces pèlerins en délire ne se bornaient pas seulement au culte de Diane; ils s'adressaient aussi à Isis, à Latone, à Minerve, au Soleil et aux autres divinités. Ni Champollion, ni les autres égyptologues qui l'ont suivi n'ont cependant découvert jusqu'à ce jour le texte de ces chants bachiques; mais puisqu'ils ont trouvé, sur les murs d'un tombeau, la chanson du battage des grains, il est plausible de croire qu'ils arriveront à nous révéler un jour celle des plaisirs du vin.

* * *

III.—Au pays de Japhet.

Laissons maintenant le continent jaune et celui des Noirs pour nous rendre en hâte vers celui de la chanson qui, grâce à la musique, est devenue la plus pure dans ses formes, la plus délicate et la plus spirituelle, celle du pays de Japhet, père de la race blanche.

EN GRÈCE

C'est de la Grèce, pays de prédilection des dieux de l'Olympe, séjour habituel des neuf Muses, patrie de la poésie épique, érotique et lyrique, que nous viennent les premières harmonies de cette heureuse association dont l'origine se confond avec la mythologie.

La légende d'Orphée qui se rend jusqu'aux enfers pour en ramener sa chère Eurydice est une des plus célèbres et des plus poétiques qui nous aient été transmises. On croit que ce prototype de la souveraineté de la musique n'est pas un mythe, mais qu'il a réellement existé et qu'il serait né en Thrace, 67 ans avant la prise de Troie, de l'alliance du roi Oeagros avec la muse Calliope. Il était doué de facultés surnaturelles pour les peuples à demi-sauvages, et peut-être même anthropophages, sur lesquels régnait son père. Désolé du déplorable état social qu'il voyait autour de lui et inspiré par l'art divin de sa mère Calliope, il résolut de policer la férocité de son peuple et de lui donner la notion du bien et du juste en le transformant par la musique et le chant. «Quand il faisait résonner les cordes de sa lyre, disait plus tard Horace, il suspendait le cours rapide des fleuves, les vents impétueux, et entraînait même les chênes sensibles à la douce mélodie de ses accords».

Les chants qu'on lui a attribués sous le nom de «Parfums», sont pour la plupart des invocations aux divinités païennes devant qui on faisait brûler des parfums et, dans quelques-uns d'entre eux, il ne

dédaignait pas d'exalter les mérites du vin. Ses *Parfums de Bacchus* nous disent par exemple :

«Je te vénère et je t'adore, avec des vœux et des prières, Bacchus, dieu sans vêtement, dieu à la poitrine florissante, dieu de la persuasion, dieu bien-aimé des nymphes et de Vénus à la belle chevelure, qui parcours les bois en frappant du pied en mesure, accompagné de nymphes et de femmes en délire.

«Bacchus, ami du vin, sois favorable à tes prêtres, sois-nous toujours propice».

Parmi les nombreuses réformes qu'il accomplit, la plus importante est sans doute la régénération du culte de Bacchus, objet de fêtes spéciales qui avaient lieu le printemps, pendant la nuit, et dont les étrangers étaient bannis. Il en exclut les Bacchantes qui dévalaient des monts à la plaine, en compagnie des Satyres, au son des trompettes, des sistres et des crotales, à la lumière des torches. Pour s'en venger elles le déchirèrent en pièces et jetèrent sa tête avec sa lyre dans les eaux de l'Hèbre.

Grâce au progrès des arts créés par Orphée, la grossièreté primitive des chansons qui formaient le thème de ces cérémonies s'est progressivement apurée sous l'impulsion de ses plus célèbres disciples : Tyrtée, Aleman, Bacchylidès, Pindare et Anacréon.

L'aventure de Tyrtée tient de l'épopée; contrefait, louche et boîteux, il vivait à Athènes au septième siècle avant l'ère chrétienne, alors que les Lacédémoniens, menacés d'une seconde guerre par les Messi-

niens, consultèrent l'oracle de Delphes qui leur conseilla de demander un général aux Athéniens. Par dérision, ceux-ci leur envoyèrent le poète Tyrtée qui paraissait entièrement étranger à la guerre; mais il arriva que, par ses chants guerriers, il releva le courage des Spartiates, écrivit des strophes belliqueuses inspirées par un brûlant patriotisme, et fit passer dans toutes les âmes l'ardeur qui l'enflammait lui-même au point que les Lacédémoniens triomphèrent de leurs ennemis.

Aleman vivait à Sparte vers la même époque, mais la rigueur des lois de Lycurgue s'y était grandement relâchée, car Cyrus nous apprend qu'il la trouva plongée dans le luxe et dans tous les plaisirs que la richesse peut procurer. Aussi Aleman se donna-t-il tout entier aux plaisirs de l'amour et du vin, et il en chanta les mérites avec tant de ferveur qu'il mourut de l'excès de ses voluptés.

Les chansons d'amour et les chansons de table se donnaient en effet la main en Grèce à cette époque, les premières sous le nom de *locriques* où la licence de la pensée se joignait à l'obscénité de la forme, car on les chantait à table sur des lits où les convives des deux sexes se tenaient accoudés, et les secondes nommées *scolies* (du mot «*skolios*» = difficile) sans doute à cause de la difficulté de faire côtoyer une satire spirituelle des personnes ou des événements du jour avec les excès inévitables de l'abus du vin.

Voici comment Bacchylidès chantait la suprématie des plaisirs de la table en célébrant le charme vainqueur du vin:

«Un doux plaisir, enfant de la nature, excité par Vénus dans un festin délicieux, caresse agréablement notre âme, et l'espérance vient la charmer au milieu des dons de Bacchus. Nous oublions alors les chagrins cuisants qui nous déchiraient.

«A table, nous renversons les plus inexpugnables forteresses, nous sommes les rois du monde.

«Dans notre ivresse, nous croyons voir notre humble chaumière, devenue palais, reluire d'or et d'ivoire; nous croyons posséder tout le froment d'Égypte, toutes les richesses de l'univers que nous apportent de beaux vaisseaux aux voiles de pourpre».

On peut constater, à la lecture de ces strophes, que les divagations trompeuses des disciples de Bacchus ont toujours été les mêmes, dans tous les pays et à toutes les époques.

Quant à Anacréon, on le connaît universellement comme père de la chanson joyeuse. Né sur les rives embaumées de l'Ionie, il vécut en parasite à la cour de Polycrate dans le luxe et la volupté. Il chanta les plaisirs sensuels inspirés par l'amour et le vin; il savoura ce que l'amour a de plus subtil et de plus précieux sans se créer d'attachement qui eût pu entraver sa vocation poétique. A la mort de Polycrate, il fut sollicité par Hipparque de se rendre à Athènes où il fut royalement reçu; il se laissa facilement aller à ses penchants pour le vin et la bonne chère et c'est de là que date la composition de ses chants bachiques. Les banquets d'Anacréon acquirent une vogue célèbre

et tous les efféminés sollicitaient la faveur d'être choisis pour convives.

Evoquons rapidement la vision de ces fêtes qu'Henri Papin nous décrit comme suit :

«La chaleur des vins généreux empourpre les visages; les sourires et les baisers voltigent et se croisent avec la rapidité de l'éclair et le murmure léger d'un essaim d'abeilles. On échange mille propos lestes et amusants jusqu'au moment où l'un des convives se lève et, après avoir saisi la lyre ou la branche de myrte, il invoque la mère des amours et le dieu du vin en chantant :

*Parfumer ma barbe ondoyante;
Des roses sentir la fraîcheur;
M'endormir au sein d'une amante;
Voilà mon souci, mon bonheur.*

*Jouis et bois, jouis de la vie,
De peur qu'en te brisant le coeur,
La vieillesse ou la maladie
Ne te dise: «Arrête viveurs».*

«Un murmure d'admiration se fait entendre; la plus belle des courtisanes se soulève à demi, et jette au poète la rose qu'elle respirait avec passion en l'écoutant. Aussitôt le maître de la chanson reprend sa lyre et improvise :

*«Que la rose au pampre s'unisse;
De guirlandes ceignons nos fronts;*

*Bacchus veut qu'on se divertisse;
Sous les roses gaiement buvons.»*

Et les chants alternent avec les coupes toujours remplies par les esclaves jusqu'à ce que l'Aurore aux doigts roses vienne ouvrir les portes de l'orient, ou que tous les convives aient roulé de leurs lits sous les tables: *EPICURI DE GREGE PORCI!*

* * *

A ROME

Les poètes grecs nous conduisent presque sans transition au siècle d'Auguste, et c'est ici le lieu de tresser des couronnes en l'honneur de ces bardes de l'amour et du vin qui se nommaient Catulle, Horace, Ovide, Tibulle et Propertius. Nous les trouverons chez le cabaretier Coranus où ils chantent en vidant des coupes d'un falerne généreux à la grâce de Lesbie, de Lycoris, de Corinne, de Délie et de Cynthie, leurs maîtresses infidèles mais adorées quand même.

Horace possédait une délicieuse villa à Tibur et c'est dans cette solitude qu'il aimait à réunir quelques amis de choix pour y boire le meilleur vin des côteaux appennins afin d'y trouver l'inspiration amoureuse et bachique de ses chants immortels.

Écoutons l'ode qu'il adressait à cette amphore poussiéreuse «de derrière les fagots», gardienne indéfectible d'un vin délicieux:

Ad Amphoram

«O ma chère contemporaine
Compagne de mes premiers ans,
De ta demeure souterraine,
Sors après quarante printemps.
Amphore longtemps délaissée,
Sous ton étiquette effacée,
Tu gardes un vin précieux;
Ton sein renferme la sagesse
Les plaisirs, l'amoureuse ivresse,
Et le sommeil des paresseux».

Disgracié par la nature, Virgile n'a jamais sacrifié aussi cyniquement, du moins dans ses écrits, aux plaisirs sensuels; mais il était souvent invité à s'asseoir avec Horace à la table d'Auguste et, comme il était affligé d'un asthme chronique qui le forçait à entre-couper ses paroles, tandis que l'autre souffrait d'une fistule lacrymale, le spirituel empereur disait plaisamment à ses familiers: «Plaignez-moi; ma vie se passe entre les soupirs et les larmes».

Quant à Catulle, les crus les plus délicieux de Frascati ne peuvent lui faire oublier la volage Lesbie qu'il hait pour sa trahison sans cesser pourtant de l'aimer. Il lui lance l'invective en disant à ses amis, trahis comme lui, sans pouvoir cependant oublier :

«Je la hais et l'adore en même temps !
Comment cela peut-il se faire, me
[demanderez-vous ?

*Je l'ignore; mais je sens qu'il en est ainsi,
Et j'en souffre le martyre ! »*

Abandonné par sa maîtresse inconstante, désillusionné sur la durée des serments d'amour, il se fait moraliste et met en garde, sans le moindre succès, la génération qui le pousse aux pensées plus sereines :

*« Ce que jure une femme à celui qui l'aime,
Ecrivez-le sur le courant de l'eau qui passe,
Ou sur l'aile agile du vent ! »*

* * *

EN FRANCE

Si les poètes latins continuent la tradition des chansonniers grecs, ils nous conduisent naturellement à leur tour vers cette patrie moderne de l'amour, du soleil, de la musique et de la poésie, celle du vin généreux et de la bonne chère, où les raisins de pourpre et d'or fermentent sous l'action du pressoir depuis le pays d'Oc jusqu'en Bourgogne, où le lutin blond de Champagne pétille d'impatience en sa prison de verre, où l'on jouit sans tartuferie des biens que le Créateur a voulu laisser à l'homme déchu comme un souvenir du ciel. J'ai nommé la France.

On y boit sobrement des vins exquis qu'on savoure en connaisseur; on y déguste religieusement des mets préparés avec un art consommé; on y chante surtout des refrains gais et spirituels qui enchanteraient

Epicure et Horace tout autant qu'Anacréon et même Orphée.

Il ne nous est malheureusement rien resté des chants que les troubadours allaient égrener sous les murs des châteaux au temps des croisades; mais nous pouvons croire que leurs sérénades ne se bornaient pas aux ballades langoureuses de l'amour et aux récits enflammés des batailles. Il est plutôt probable que l'éloge du vin y entraît pour une bonne partie à cette époque où les plaisirs de la table étaient au nombre des principales distractions des châtelains.

Les trouvères sont venus deux siècles plus tard et nous connaissons les plus célèbres d'entre eux par quelques oeuvres qui sont parvenues jusqu'à nous, tels que le châtelain de Coucy, Raoul de Soissons, Thibault de Champagne et Adam de la Halle qui vivaient au XII^e et au XIII^e siècle.

Le coryphée de la chanson bachique en France au Moyen âge est Olivier Basselin, propriétaire d'un moulin à fouler le drap, près de Vire en Normandie, et surtout grand amateur de bons vins et de chansons. Il vivait au XIV^e siècle et habitait au fond d'un val où le peuple se rendait pour passer des heures joyeuses en sa compagnie, car il estimait que la saveur du bon vin et la gaité d'une chanson légère étaient beaucoup plus intéressantes que le tic-tac de son moulin.

Les chansons de Basselin ont été recueillies par son élève et successeur Jean le Houx et les plus célèbres d'entre elles ont été publiées sous le titre de «Vaux-de-Vire» parce qu'on les chantait dans le val de Vire où était situé le moulin de Basselin, expression qui

s'est déformée pour devenir le *Vaudeville* si bien connu de nos jours.

Écoutons comment ce philosophe en sabots envisageait l'existence :

VAUDEVIRE II

— 1 —

*Ayant le doz au feu et le ventre à la table,
Estant parmi les pots pleins de vin délectable,
Ainsi comme ung poulet
Je ne me laisseray mourir de la pépie,
Quant en debvroye avoir la face cramoisie
Et le nez violet.*

— 2 —

*Quant mon nez deviendra de couleur rouge ou perse
Porteray les couleurs que chérit ma maîtresse,
Le vin rent le taint beau.
Vault-il pas mieulx avoir la couleur rouge et vive,
Riche de beaulx rubis, que si pasle et chétive
Ainsi qu'ung buveur d'eau ?*

— 3 —

*Qui ayme bien le vin est de bonne nature;
Les morts ne beuvent plus dedans la sépulture,
Hé ! qui sçait s'il vivra
Peut-être encor demain ? Chassons mérencolie,*

*Je vay boire d'aultant à ceste compaignie,
Suive qui m'aymera !*

Il nous faudrait un volume pour passer en revue les chansons bachiques des siècles suivants. Pour justifier cet avancé, nous nous contenterons de citer les noms de deux chansonniers qui vivaient, deux siècles et demi plus tard, aux deux extrémités de l'échelle sociale; Adam Billaut, menuisier à Nevers, et l'aventureux comte de Bonneval qui, tour à tour officier de la marine, puis banni de France, et général en Autriche sous les ordres du Prince Eugène, banni à nouveau de ce pays et réfugié en Turquie où il embrassa l'islamisme, devait y finir ses jours sous le nom d'Achmet Pacha. Tous deux ont chanté la vie épicurienne avec un tel entrain que nous serions en conscience de ne pas donner au moins un exemple de leurs oeuvres.

Une des plus célèbres chansons d'Adam Billaut se chantait sur la mélodie du cantique *«Au sang qu'un Dieu va répandre»*; elle nous donne un aperçu des réminiscences mythologiques de cette époque:

— 1 —

*«Aussitôt que la lumière
A redoré nos côteaux,
Je commence ma carrière
Par visiter mes tonneaux,
Ravi de revoir l'aurore,
Le verre en main je lui dis :*

*Vois-tu sur la rive more
Plus qu'à mon nez de rubis ?*

— 2 —

*Si quelque jour, étant ivre
La mort arrêtaït mes pas
Je ne voudrais pas revivre
Pour changer ce doux trépas.
Je m'en irais dans l'Averne
Faire enivrer Alecton
Et bâtir une taverne
Dans le manoir de Pluton.*

Et les chansons épicuriennes du comte de Bonneval ne peuvent être mieux représentées que par la suivante :

— (Refrain) —

*Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Amis, passons-le gaîment;
Que celui qui doit le suivre
Ne nous cause aucun tourment.*

— 1 —

*A quoi sert d'apprendre l'histoire?
N'est-ce pas la même partout?
Apprenons seulement à boire;
Quand on sait boire on sait tout.*

— (Refrain) —

— 2 —

*Qu'un savant à voir les planètes
Occupe son plus beau loisir;
Je n'ai pas besoin de lunettes
Pour apercevoir le plaisir.*

— (Refrain) —

— 3 —

*Au grec, à l'hébreu je renonce;
Ma maîtresse entend le français;
Sitôt qu'à boire je prononce,
Elle me verse du vin frais !*

— (Refrain) —

Cependant, les chansonniers n'avaient pas encore suivi l'exemple des corporations de métiers, ni même des littérateurs qui se réunissaient en cénacle à l'Académie Française, lorsqu'à l'aurore du XVIII^e siècle trois épicuriens célèbres, Piron, Crébillon fils et Collé, qui avaient pris l'habitude de se réunir au cabaret du *Caveau* tenu par Landel, fondèrent une véritable Académie de la chanson. Les cabarets ont été, de tout temps, le lieu de prédilection des disciples d'Epicure et nous n'avons qu'à citer celui de la *Pomme de Pin* illustré par Villon, Rabelais, Ronsard et Baïf pour établir cette assertion, tandis que ceux de la *Fosse aux Lions*, du *Tambour Royal*, du *Café Procope*, et du

Lapin Blanc ont eu par la suite une renommée plus grande encore. Le cabaret du Tambour Royal fut peut-être le plus célèbre de tous; il était tenu, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, par un tavernier jovial du nom de Ramponneau dont la belle humeur contribuait, tout autant que la qualité de ses vins, à attirer la clientèle de toutes les classes sociales, et une chanson de réclame nous apprend qu'à cette époque tout se faisait «à la Ramponneau».

On a fait à Piron une réputation peu enviable à cause de certaines chansons quelque peu risquées et d'une certaine ode qui lui a valu l'exclusion du fauteuil auquel il avait été élu à l'Académie Française; on sait qu'il s'en vengea en écrivant son épitaphe célèbre:

*Ci-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même académicien.*

Pour donner un exemple de ses écrits nous nous bornerons à deux strophes de sa chanson intitulée «*Le fond de la besace*» dont l'entrée en matière nous laisse deviner l'allure des derniers couplets.

— 1 —

*Un jour le bon frère Etienne
Avec le joyeux Eugène,
Tous deux la besace pleine,
Suivis du frère François
Entrant tous «A la Galère»,
Y firent si bonne chère*

*Aux dépens du monastère
Qu'ils s'enivrèrent tous trois.*

— 2 —

*Ces trois grands coquins de frères,
Perfides dépositaires
Du dîner de leurs confrères,
S'en donnent jusqu'au menton;
Puis, ronds comme des futailles,
Escortés de cent canailles,
Du corps battant les murailles,
Regagnèrent la maison.*

....

Et la chanson se termine sur un coup de théâtre incongru provoqué par la punition des trois ivrognes au réfectoire de la communauté.

Un des piliers de la société du Caveau fut sans contredit le chansonnier Panard, pauvre bougre qui vivotait d'une maigre rétribution des éditeurs de l'époque, mais qui écrivait de petits chefs-d'oeuvre sur les bouts de papier parsemés de taches de vin. Il brillait surtout au cabaret et l'on conserve encore, à la société moderne du Caveau, le verre immense contenant la mesure exacte d'un litre de vin qu'il vidait d'un trait sans en paraître incommodé.

Il ne faudrait cependant pas croire que les auteurs de chansons bachiques fussent tous des ivrognes, ou même des amateurs de vin, et l'exemple le plus frappant d'un chansonnier célèbre parmi les buveurs d'eau

fut assurément Armand Gouffé, auteur de cette chanson aujourd'hui passée en proverbe «*Plus on est de fous, plus on rit*» que je ne puis résister au plaisir de citer :

— 1 —

*Des frelons bravant la piquûre,
Que j'aime à voir, dans ce séjour,
Le joyeux troupeau d'Epicure
Se recruter de jour en jour !
Francs buveurs que Bacchus attire
Dans ces retraites qu'il chérit,
Avec nous venez boire et rire :
Plus on est de fous, plus on rit !*

— 2 —

*Ma règle est plus douce et plus prompte
Que les calculs de nos savants :
C'est le verre en main que je compte
Mes vrais amis, les bons vivants !
Plus je bois, plus leur nombre augmente,
Et quand ma coupe se tarit,
Au lieu de quinze, j'en vois trente
Plus on est de fous, plus ont rit !*

— 3 —

*Puisque la vie a des bornes,
Aux enfers un jour nous irons ;
Et malgré le diable et ses cornes,*

*Aux enfers un jour nous rirons.
L'heureux espoir ! que vous en semble ?
Or, voici ce qui le nourrit :
Nous serons là-bas tous ensemble :
Plus on est de fous, plus on rit !*

Après Gouffé vint, au commencement du siècle dernier, un autre célèbre buveur d'eau: Désaugiers. Doué d'une belle voix et excellent acteur, il mimait ses chansons avec une verve et une gaîté qui entraînaient son auditoire. Au nombre de ses plus grands succès se trouvait cette satire philosophique intitulée «*La treille de sincérité*» dont nous citerons trois couplets.

— (Refrain) —

*«Nous n'avons plus cette merveille,
Ce phénomène regretté
La treille
De sincérité.*

— 1 —

*Cette treille miraculeuse
Dont la vertu tient du roman,
Passa longtemps pour fabuleuse
Chez le Gascon, chez le Normand.
Mais des garants très authentiques
Ont lu dans un savant bouquin*

*Que son raisin le plus antique
Existait sous le roi Pépin.*

— (Refrain) —

— 2 —

*Un auteur, sous un frais ombrage,
Lisant un poème fort beau,
A chaque feuille de l'ouvrage
S'humectait d'un raisin nouveau.
«Ca, lui dit-on, un tel poème
Vous a coûté six mois et plus ?
—Non, reprit-il, à l'instant même
Il m'a coûté cinquante écus».*

— (Refrain) —

— 3 —

*Au moment de donner la vie
A l'héritier de son époux,
Une jeune femme eut envie
De ce raisin si beau, si doux.
Et le pauvre homme, ayant pour elle,
Cueilli le fruit qu'elle happa,
«Que mon cousin, lui dit la belle,
Sera content d'être papa» !*

— (Refrain) —

Mais le roi incontesté de la chanson française fut assurément Béranger qui a créé des chansons célèbres dans tous les genres et dont le nom passera à l'immortalité. Républicain forcené, il fut persécuté par suite d'allusions trop transparentes au régime monarchique sous lequel il vivait. Une première édition de ses chansons par Didot, à 10,000 exemplaires en 1821, lui valut trois mois d'emprisonnement, et une nouvelle édition six ans plus tard renouvela cette condamnation qui fut pour lui l'occasion d'un triomphe. Il vivait maigrement d'une petite pension que lui servait son éditeur, et il trouvait même le moyen d'en employer la moitié à soulager l'infortune. Écoutons une de ses chansons allusives, celle qui compte au nombre de ses plus grands succès sous le titre du «*Roi d'Yvetot*».

O connaît la légende attribuée à la création du minuscule *royaume* d'Yvetot que le roi Clotaire avait érigé au profit des héritiers de son chambellan Vauthier pour l'avoir assassiné dans l'église, ainsi que la boutade philosophique d'Henri IV qui, se trouvant à cet endroit la veille de la bataille d'Arques, disait à ses familiers: «Si je perds la couronne de France, je serai du moins roi d'Yvetot.»

— 1 —

*Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard, se couchant tôt
Dormant fort bien sans gloire;*

*Et couronné par Jeanneton
D'un simple bonnet de coton,*

Dit-on.

*Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!*

La, la.

— 2 —

*Il faisait ses quatre repas
Dans son palais de chaume,
Et sur un âne pas à pas,
Parcourait son royaume.*

*Joyeux, simple, et croyant le bien,
Pour toute garde il n'avait rien*

Qu'un chien.

*Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!*

La, la.

— 3 —

*Il n'avait de goût onéreux
Qu'une soif un peu vive;
Mais, en rendant son peuple heureux,
Il faut bien qu'un roi vive!*

*Lui-même à table et sans suppôt,
Sur chaque muid levait un pot*

D'impôt.

*Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!*

La, la.

Puis vinrent les chansonniers de 1850, Gustave Nadaud et Pierre Dupont, le premier, auteur des *Deux Gendarmes* qu'on chante encore aujourd'hui, ainsi que de *l'Elixir du Docteur Grégoire* qui a sans doute inspiré à Daudet la pensée du fameux élixir du Révérend Père Gaucher, et le second, chantre rustique et philosophique, auteur de chansons qui sont de véritables poèmes sociaux.

Enfin, nous sommes rendus à l'éclosion des cafés-concerts et des «boîtes» qui ont fait la célébrité de la butte Montmartre à Paris. Nous n'osons nous aventurer sur les flots illimités de la chanson pétillante de sel et de gaieté que la bohème artistique et littéraire de Paris nous déverse à jets continus, même en dépit des deuils de la guerre, car nous serions en risque de sombrer dans un océan d'harmonie, de rires et d'ivresse si nous tentions seulement de saluer ses talentueux créateurs. Nous les connaissons d'ailleurs par les échos que nous en apportent la radio et les éditeurs de musique.

Aussi nous hâterons-nous de clore cette brève présentation des joyeux disciples d'Epicure en jetant un coup d'œil sur la filiation de la chanson bachique de France au sol canadien.

* * *

IV — Au pays canadien.

Les colonisateurs de notre pays ont apporté avec eux les chansons populaires de France et ils les ont

transmises par tradition orale à leurs descendants. Les soldats qui venaient ici de toutes les provinces françaises et qui recevaient l'hospitalité au foyer du colon payaient leur écot en refrains joyeux ou patriotiques. Les coureurs de bois qui parcouraient le pays jusqu'aux Montagnes Rocheuses en rapportaient les interprétations de chants étranges en baragouin sauvage, qu'ils mêlaient volontiers aux couplets des chansons de France, pour en faire ce qu'on appelle la «chanson farcie».

Une des chansons les plus populaires qui nous soient venues de la mère-patrie se chante à table depuis 200 ans; c'est celle du viveur bohême qui estime que le bonheur est au fond du verre et qui se moque des percepteurs d'impôts:

— (Refrain) —

*Vaut bien mieux, moins d'argent,
Chanter, danser, rire et boire
Vaut bien mieux, moins d'argent,
Rire et boire plus souvent.*

— 1 —

*Commençons la semaine
Qu'en dis-tu cher voisin?
Commençons par le vin
Nous finirons de même*

— (Refrain) —

— 2 —

*Le receveur des tailles
Dit qu'il vendra mon lit;
Je me moque de lui,
Je couche sur la paille !*

— (Refrain) —

Il ne faudrait pas non plus oublier que nombre de nos ancêtres étaient marins, et c'est pour cette raison qu'on entend chanter partout sur les côtes de notre grand fleuve:

*«L'embarquement est divin
Quand on vogue, vogue, vogue,
L'embarquement est divin
Quand on vogue sur le vin».*

Mais nos poètes du terroir se sont également mis de la partie. Illettrés, ignorants des exigences de la poésie, ayant pour règle unique le sens de la cadence et des assonances, ils écriront par exemple:

— 1 —

*«La maîtresse de la maison,
Elle ressemble à ma bouteille;
Elle a-t'une belle façon
Elle a les lèvres vermeilles.*

— 2 —

*Ils ont aussi de bons enfants
Qui ont toujours le coeur content
Qui ont toujours le verre en main;
Nous reviendrons l'année qui vient.*

Mais avec les générations modernes, notre culture s'est affinée, et je ne connais rien de plus empoignant que ce poème bachique d'un adolescent qui laissait entrevoir les plus belles espérances, mais dont la névrose a prématurément brisé la lyre: Emile Nelligan. Ecoutons sa *Romance du vin* qui créait un enthousiasme délirant dans une séance de l'*Ecole Littéraire* au Château de Ramezay et qui fut son chant du cygne:

— 1 —

*O le beau soir de mai, le joyeux soir de mai!
Un orgue au loin éclate en froides mélopées;
Et les rayons, ainsi que de pourpres épées,
Percent le coeur du jour qui se meurt parfumé!*

— 2 —

*Je suis gai! je suis gai! Dans le cristal qui chante
Verse, verse le vin! verse encore et toujours,
Que je puisse oublier la tristesse des jours,
Dans le dédain que j'ai de la foule méchante!*

— 3 —

*Je suis gai! je suis gai! Vive le vin et l'Art!
J'ai le rêve de faire aussi des vers célèbres
Des vers qui gémiront les musiques funèbres
Des vents d'automne au loin passant dans le*
[brouillard.

— 4 —

*C'est le règne du rire amer et de la rage
De se savoir poète et l'objet du mépris,
De se savoir un coeur et de n'être compris
Que par le clair de lune et les grands soirs d'orage!*

— 5 —

*Femmes! Je bois à vous qui riez du chemin
Où l'Idéal m'appelle en ouvrant ses bras roses;
Je bois à vous surtout, hommes aux fronts moroses
Qui dédaignent ma vie et repoussez ma main!*

— 6 —

*Pendant que tout l'azur s'étoile dans la gloire
Et qu'un hymne s'entonne au renouveau doré
Sur le jour expirant je n'ai donc pas pleuré,
Moi qui marche à tâtons dans ma jeunesse noire!*

— 7 —

Je suis gai! je suis gai! Vive le soir de mai!

*Je suis follement gai, sans être pourtant ivre !...
Serait-ce que je suis enfin heureux de vivre;
Enfin mon coeur est-il guéri d'avoir aimé ?*

— 8 —

*Les cloches ont chanté; le vent du soir odore...
Et pendant que le vin ruissèle à joyeux flots,
Je suis si gai, si gai, dans mon rire sonore,
Oh! si gai, que j'ai peur d'éclater en sanglots!*

* * *

Nous ne saurions terminer sur une plus belle page ce dénombrement rapide et forcément incomplet des principaux disciples d'Epicure (puisque la tradition leur a consacré ce titre) à toutes les époques.

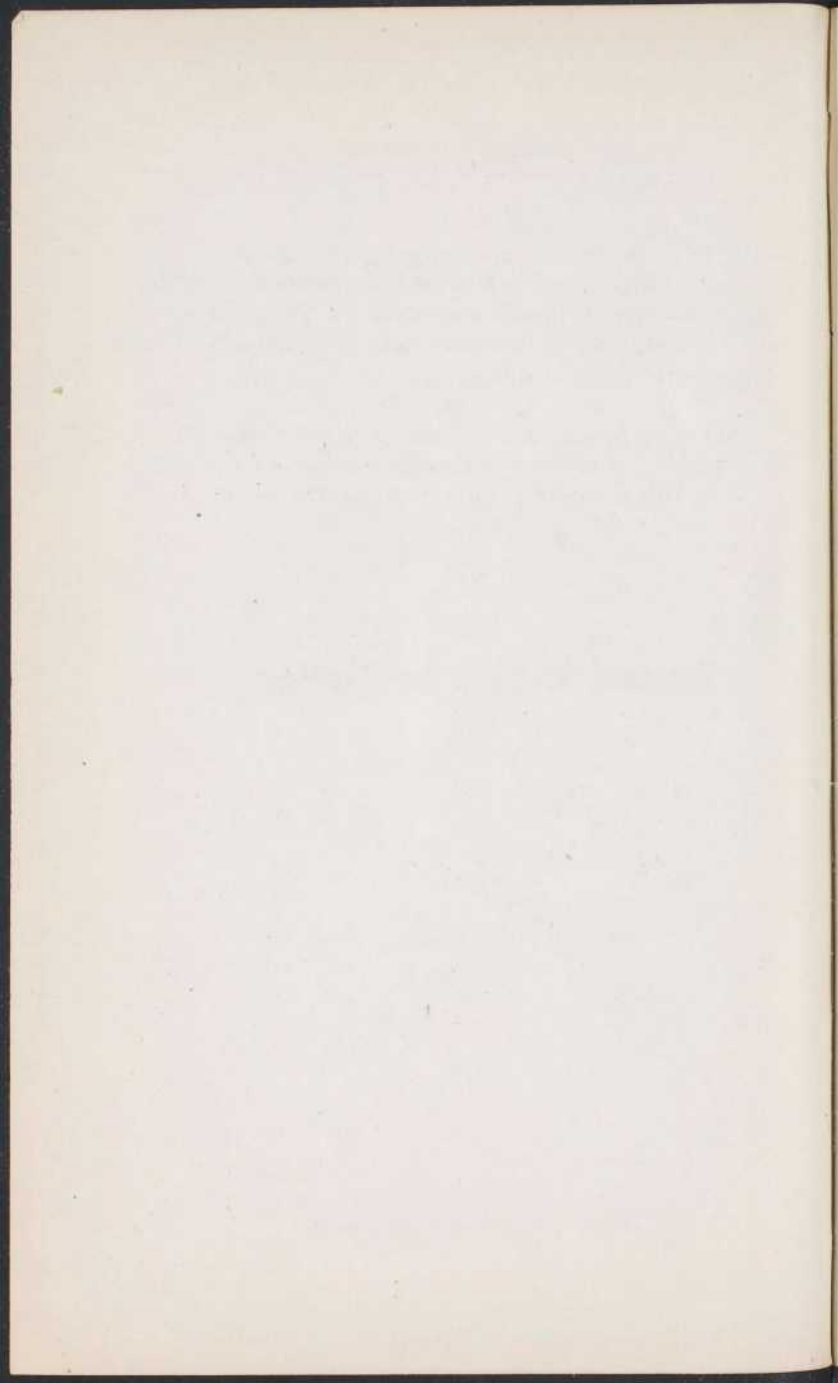
Les immortels de la Chine, les poètes grecs et romains, les troubadours du Moyen âge, les chansonniers du Caveau et des cafés-concerts ont pu enthousiasmer leurs auditoires, mais pour nous, jeune peuple qui en est encore à ses bégaiements littéraires, elle nous permet d'offrir une modeste contribution à la *Chanson du vin* dans le cours des siècles.

Apologie.

Si le sujet que j'ai osé traiter si imparfaitement mais avec tant de témérité peut te sembler malséant, ami lecteur, songe bien qu'à mon âge on ne peut guère espérer plus que d'en évoquer le souvenir.

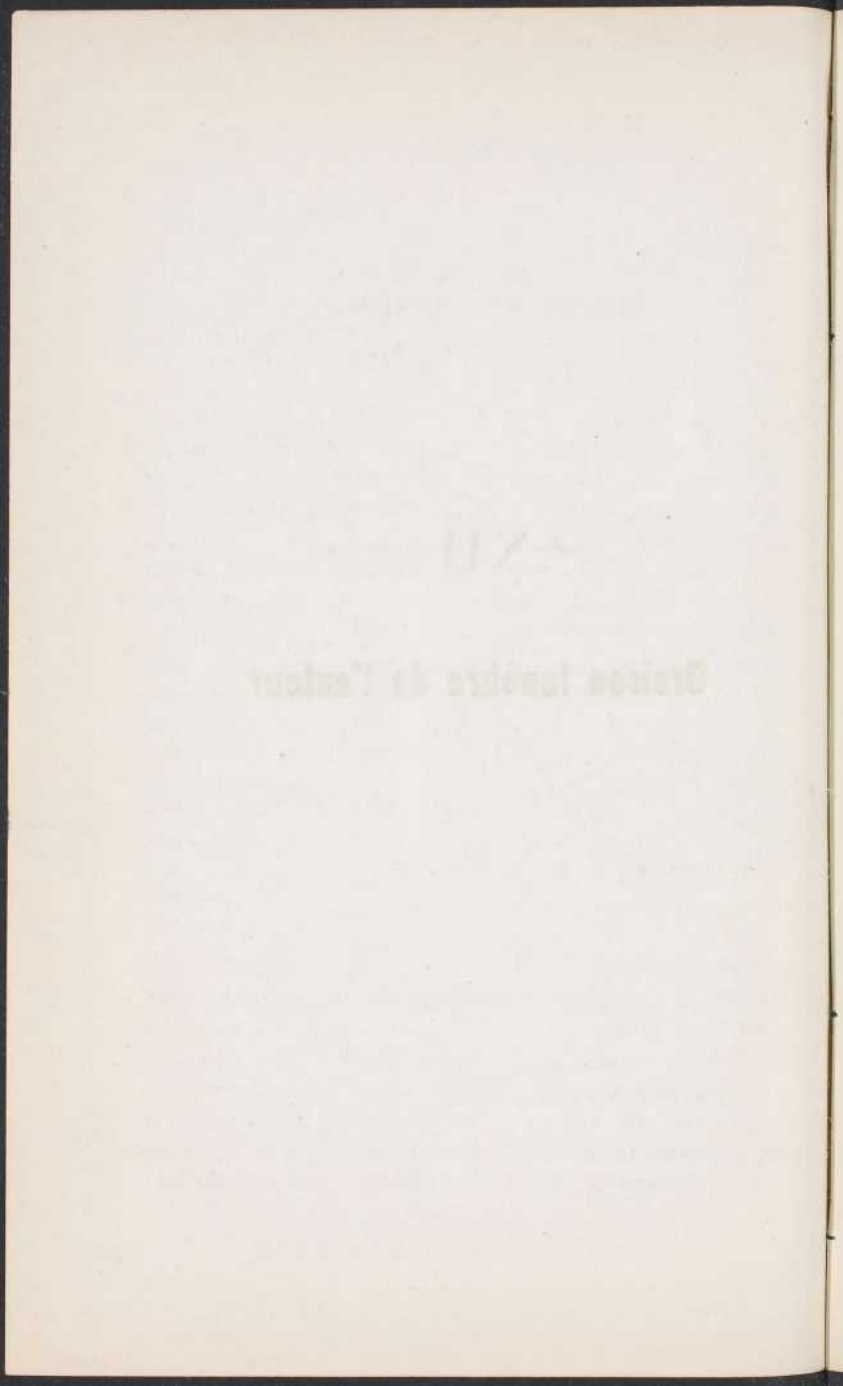
Et si cette franche apologie te paraît même inconvenante, j'invoquerai la sagesse immanente des peuples que nous avons passés en revue et j'emploierai le style oriental des philosophes dont nous avons évoqué la mémoire pour te dire :

«Que ta langue se dessèche à jamais dans ta bouche si tu n'as pas su la vivifier du rayon de soleil enfermé dans une goutte de vin !»



—XII—

Oraison funèbre de l'auteur



ORAISON FUNÈBRE DE L'AUTEUR.

Lorsqu'on découvre, à la lecture d'articles nécrologiques, les nombreuses qualités d'individus qu'on a coudoyés dans la vie sans leur soupçonner tant de mérites, mais dont on a plutôt entendu dire beaucoup de mal, on se demande s'il n'aurait pas mieux valu leur mettre un peu de baume au coeur en leur disant de vive voix le quart de ces belles choses au lieu d'en asperger inutilement leurs cadavres.

Nos hommes publics sont surtout exposés à souffrir de cette injustice; combien de fois n'ont-ils pas été abreuvés d'injures, accusés de tous les crimes au cours de leur carrière, et soudainement proclamés grands hommes, sauveurs de la patrie, dès qu'ils ont disparu de la scène où s'accomplissaient leurs oeuvres! Plus fortunés sous ce rapport, les modestes travailleurs de la plèbe, ceux dont personne n'envie le rôle obscur autant que méritoire, évitent l'amertume de ces avanies ou, s'ils en subissent parfois les atteintes, ils trouvent plus souvent que leurs illustres collaborateurs une expression appréciative de leurs travaux.

Mêlé à diverses initiatives auxquelles il a consacré une partie notable de sa vie, l'auteur de ces pages, a subi quelques brocards, mais il a eu la satisfaction d'y rencontrer de francs amis dont l'appréciation l'a dédommagé de ces déboires. L'un d'eux, Jean-Baptiste Lagacé, connu dans tous les milieux pour son discer-

nement et son franc parler, s'exprimait comme suit à l'issue d'une réunion publique où il était invité à remercier le conférencier du jour, sans attendre qu'il fût passé de vie à trépas pour commenter sa carrière:

* * *

«Remercier M. Morin? ... Mais pourquoi, je vous le demande? Il a depuis si longtemps contracté l'habitude de se faire tuer au moins une fois par jour pour le compte des autres que l'idée ne lui vient même pas que l'on puisse s'en aviser, et surtout, s'en émouvoir. Le contraire lui semblerait chose si anormale qu'il s'étonnera et s'émerveillera, j'en suis sûr, de la gerbe de fleurs de rhétorique qu'en votre nom je dépose à ses pieds qui ne sont pas encore de bronze.

«Etrange, la tournure d'esprit de certaines gens. Se rencontre-t-il par hasard, dans notre monde d'une si navrante monotonie, un homme d'une activité dévorante inaccoutumée, qu'aussitôt ils élèvent la voix pour protester, accusant cet agité, cet énergumène de troubler leur béate tranquillité; pour un peu ils l'accuseraient d'être l'ennemi No. I de la société.

«L'aventure est arrivée à M. Morin. Lui a-t-on assez reproché ses nombreuses présidences, comme s'il n'avait accepté d'être président plus souvent qu'à son tour, que parce que les malins qui ne convoitent que les fauteuils qui comportent des jetons de présence ou une part dans les bénéfiques s'arrangent toujours pour qu'ils ne soient jamais placés dans l'occasion et la nécessité de donner gratuitement de leur personne

et de leur temps aux causes et aux oeuvres qui ne paient pas.

«M. Morin est d'une toute autre espèce. Lorsque sa conviction est mûrie à point, il n'hésite pas un instant et généreusement il descend dans l'arène, non pour y caracoler sous les yeux prometteurs de la galerie et de la presse, mais pour se battre et gagner... et il gagne presque à tout coup.

«N'est-ce pas, en effet, grâce à sa tenacité, à son esprit de suite, à un dévouement que rien ne rebute, que la Société Historique, à l'instar de Lazare, est ressuscitée du tombeau, que notre Société Nationale a recouvré quelque énergie, que la profession du Notariat a repris sa place au soleil, que la section française de la Société Royale a retrouvé son prestige perdu, que la seconde ville française a pu — enfin ! — posséder une Bibliothèque Publique, que la commission des Monuments Historiques est sortie des limbes, que la réconciliation du lis et de la rose s'est opérée au Château de Ramezay, que ce même Château de Ramezay, transformé en Musée, a pu échapper à la rage destructive des pittoresques élus du suffrage universel, etc., etc.

«Cette miraculeuse Renaissance, si j'ose dire, est due principalement, sinon uniquement, aux présidences accumulées de M. Morin et l'on aurait mauvaise grâce à le lui reprocher.

«Au reste, M. Morin est un heureux mortel. L'envie et la calomnie glissent sur lui comme la pluie sur un

toit d'ardoise. Sa sérénité n'est pas troublée pour autant. Le besoin qu'il éprouve de se dépenser sans compter lui fait vite oublier les petites averses de l'ingratitude et de l'injustice; il ouvre son parapluie et attend patiemment que ça soit passé. Un rayon de soleil ou un bon mot suffit à lui rendre sa belle humeur. Malgré l'âge et les traverses, il a conservé tous ses enthousiasmes, j'allais dire toutes ses illusions de jeunesse. En fidèle disciple de l'Apôtre, il goûte de tout et garde le meilleur.

«Je n'ai connu personne, si j'excepte Paul-Emile Lamarche, qui aimât la vie avec une telle passion. Il lui trouve de tels attraits qu'il se dit prêt à la recommencer. Une fois ne lui suffit pas.

«D'une candeur d'antiquaire, il se fait de la joie de rien ou de peu de chose. Un bouquin écorné, une médaille rongée de rouille, une reliure d'un luxe fané, un parchemin ratatiné, un meuble perclus de rhumatismes le jettent, le plongent dans des abîmes de volupté. De plus, cet austère président ne consent jamais à être un président ennuyeux... surtout devant une table bien garnie où trônent quelques bouteilles de vieux vin où mijote du soleil de France.

«Le choix même de sa causerie dit assez son habituel état d'âme. On ne parle pas de la chanson, comme il vient de le faire, sans une grande fraîcheur de sentiment. (I)

(I) Référence à l'article précédent dont une partie fut donnée en conférence au Cercle Musical et Littéraire de Montréal sous le titre de *La Chanson du Vin*.

«Pour lui la chanson n'est pas ce que pensent les snobs et les sots, c'est-à-dire la ritournelle d'un orgue de barbarie, le grincement d'une balançoire ou la plainte aiguë d'une scie ronde. Il estime au contraire qu'elle est la source la plus pure, la plus limpide jaillie du coeur humain, semblable à ces petits ruisseaux de nos bois qu'on entend gazouiller parmi les cailloux, mais qui se dérobent si bien à l'indiscrète curiosité qu'il faut écarter les feuilles et les branches pour les découvrir.

«M. Morin n'a pas fait autre chose ce soir; il a écarté pour nous les mépris et les préjugés qui maintiennent dans l'ombre la claire et joyeuse chanson française dont il nous a révélé le murmure à la fois doux, rieur et harmonieux.

«Chacun de nous, je n'en doute pas, aura retenu quelques bribes de refrains dans le creux de son oreille ou de son coeur, de quoi chasser, aux heures moroses, les papillons noirs que sont nos mélancolies.

(J.-B. Lagacé).

* * *

Merci, mon ami Jean, de cette courageuse mise au point. Vous avez osé dire, moi présent, ce que mes enfants liront peut-être à mon sujet quand je serai disparu; c'est un dictame qui me console de nombre d'avanies méchantes ou inconscientes !

Vous qui vous êtes si souvent indigné de l'exubérance des journaux populaires à exposer complaisamment toutes les laideurs de l'humanité alors qu'ils

mesquinent au compte-gouttes les divers aspects de la beauté morale et intellectuelle, vous savez jusqu'à quel point le besoin s'impose de relever le niveau des aspirations humaines en indiquant au peuple la route des sommets au lieu de ramper avec lui à la remorque des vils instincts !

C'est une oeuvre à laquelle nous avons collaboré, chacun dans sa sphère; et puisque vous avez bien voulu m'en rendre témoignage dans une revendication qui constitue, en quelque sorte, mon oraison funèbre, souffrez que je m'en autorise pour clore ici ce livre.

TABLE DES MATIÈRES

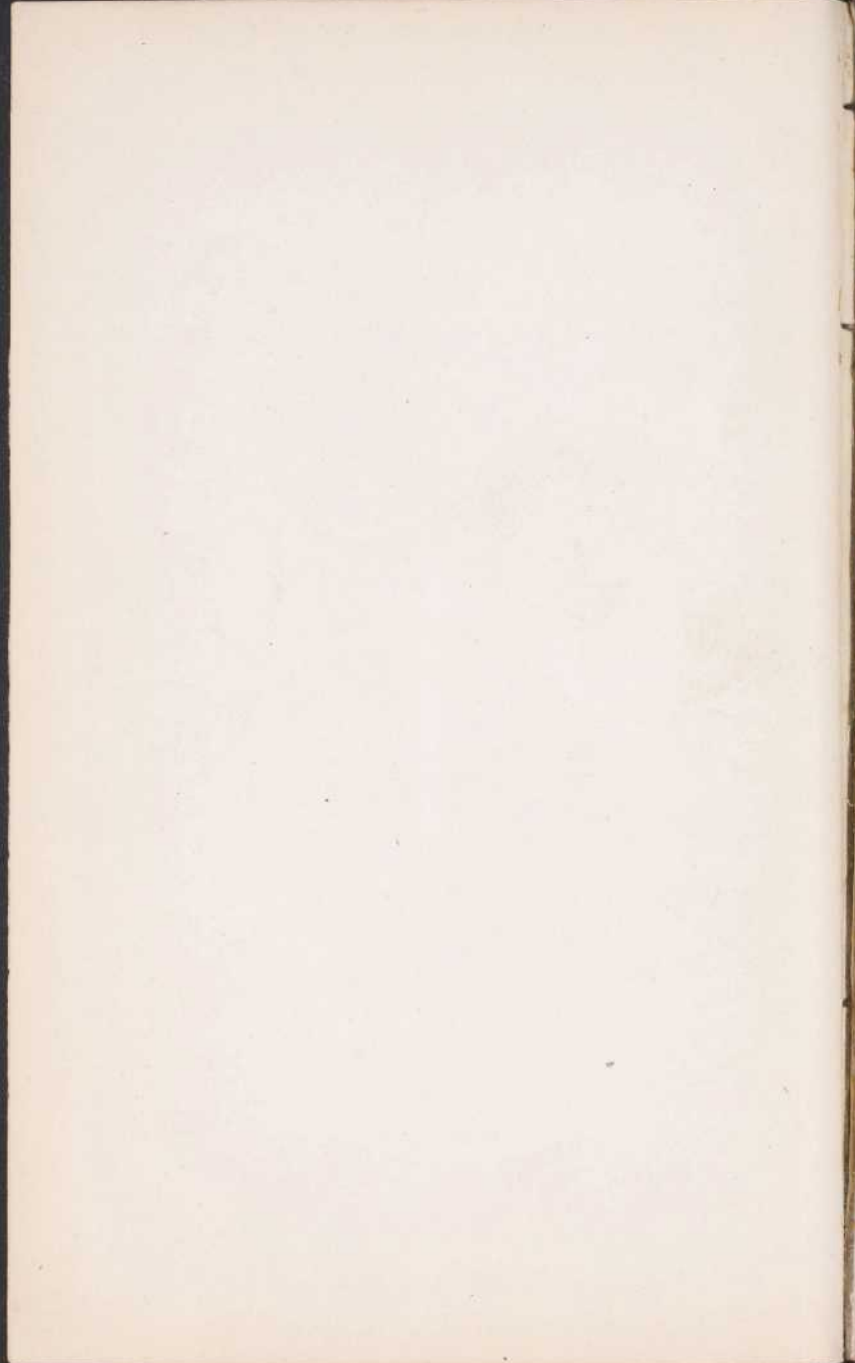
		Pages
	PRÉFACE	VII
I	GRAINS D'ELLEBORE	11
	Réfléchir — Le cerveau — Le jugement — La volonté — La ponctualité — La tenacité — Le succès — La prospérité — Le patron — L'employé — Le travail — Le moindre effort — Les dettes — Les bons vivants — Les tracas — Le surme- nage — L'optimisme — La bonté — L'amitié — En résumé — Telle est la vie	
II	MON BRÉVIAIRE	37
	(A) <i>Pars hiemalis</i> : Travail (Matines — Laudes — Vêpres — Complies — Nocturne).	
	(B) <i>Pars aestiva</i> : Repos (Matines — Laudes — Vêpres — Complies — Nocturne).	
	(C) <i>Oraison</i> .	
III	SA MAJESTÉ LE LIVRE	55
	Historique — Evolution — Incunables Auteurs — Lecteurs — Bibliophiles — Bibliomanes — Le Livre de la vie	
IV	LE MESSAGE À GARCIA	67
	Récit — Commentaires — Présentation — Visite — Autographe — Keepsake.	
V	ÉCRIVEZ NOTAIRE !	81
	Scénario juridique en un acte.	
VI	EXCENTRICITÉS	141
	Le "poète" Malo — Le "prestidigitateur" Sabourin — Le camelot "Cheap John" — Les "artistes" de la rue — Envoi.	

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

VII	"PLACE AUX JEUNES !"	163
	L'enfance — L'adolescence — La maturité — La vieillesse — Exhortation	
VIII	INTERVIEWS	175
	La navigation à vapeur — Un manoir historique — Naïvetés légales	
IX	LUBIES DE COLLECTIONNEURS	207
	Les livres — Les autographes — Les gravures — La philatélie — La numismatique — Les maniaques	
X	LÉGENDES ET CROYANCES POPULAIRES	223
	(A) <i>Les légendes</i> : La genèse de l'Homme Rouge — La tête qui parle dans la nuit — La mort du coureur de bois — La messe nocturne — La danse du Mercredi des Cendres — Satan travaille pour le Bon Dieu — Le labour du diable — Les dons de la Fée Bleue	
	(B) <i>Les croyances populaires</i> : L'ensorcellement de Jos. Violon. — Le visiteur suspect. — La vente de la poule noire — Le trésor enfoui — Les feux-follets — Les lutins — Les jeteux de sorts — Les loups-garous — La chasse-galerie — Les recettes et formules magiques — Epilogue.	
XI	LE TROUPEAU D'ÉPICURE	267
	Au pays de Sem — Au pays de Cham — Au pays de Japhet — En Grèce — A Rome — En France — Au pays canadien — Apologie.	
XII	ORAISON FUNÈBRE DE L'AUTEUR	307

ALBERT LEBLANC
 1912-1913







BNQ



000 415 761